This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

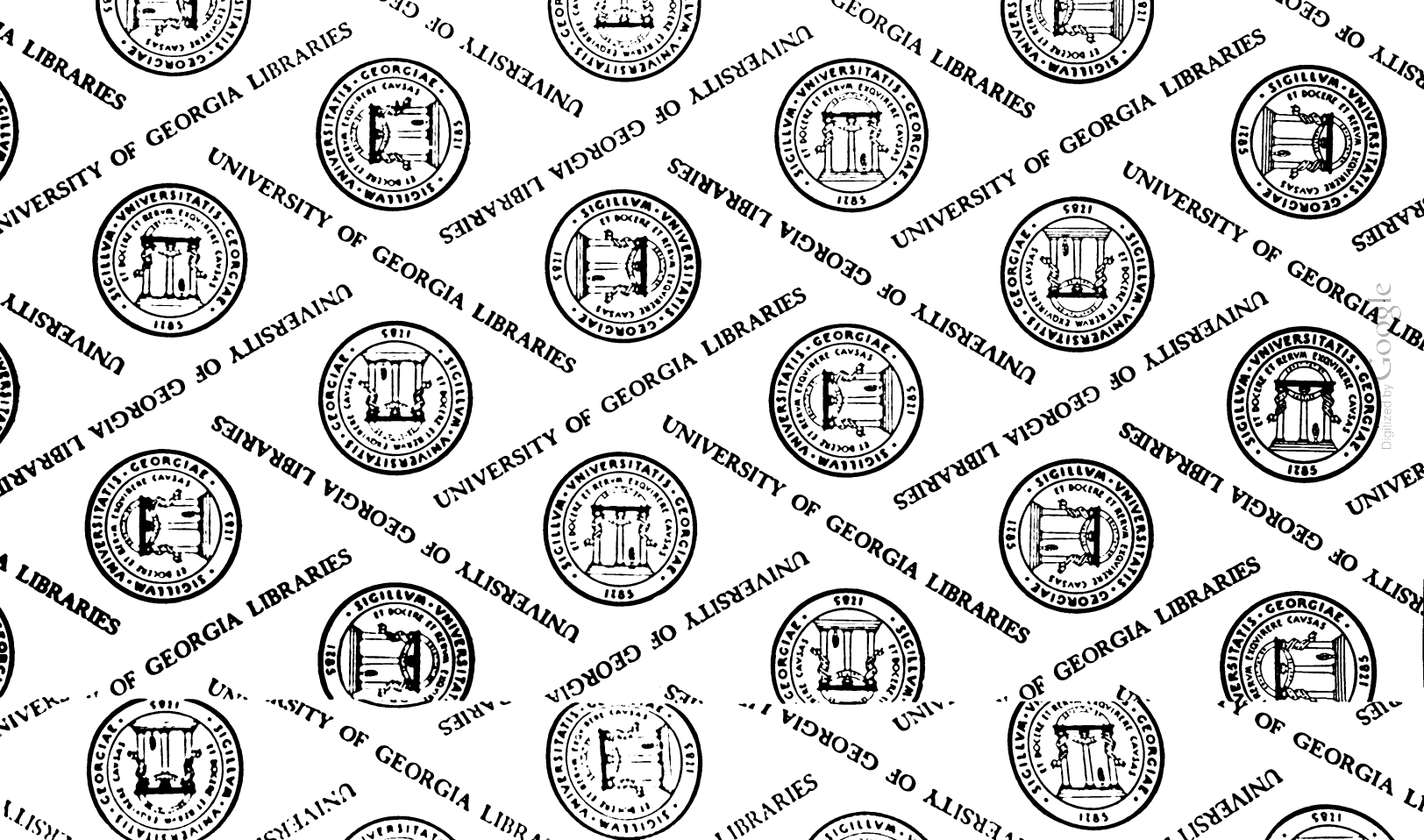
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

Digitized by Google

PC2701
R45
V.40-42
INDEX
V.32-42

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT

A L'ÉTUDE DU FRANÇAIS A PARTIR DE 1500

A
51

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887 PAR L. CLÉDAT

ET PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT et HENRI YVON

42e ANNÉE. — 1928

v.40-42

UNIVERSITY OF GEORGIA
JAN 18 '62
LIBRARIES

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1928

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat,
29, rue Molière à Lyon, ou à M. Yvon,
11, rue Gay-Lussac, Paris.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

Nous remplaçons notamment par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres. Partout ailleurs que dans la première conjugaison, nous terminons par le *t* latin la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, et nous supprimons la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet*. Nous rectifions les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset, corsage*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *un doit* (sans *g*, comme *froid* et non *froigd*), *remors, morseau, morseler*, comme *mors* et *morsure*, un *pois* lourd (comme *peser*), un *puis* (comme *puiser*), *set*, nom de nombre, et *sètième, uit* (latin *octo*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), etc. Pour des indications plus complètes, voir le verso du faus-titre de chaque tome de la Revue.

Les prochains numéros contiendront :

F. Baldensperger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. Bastier, *La propagation du français en Alsace*. — A. Brun, *Le français de Marseille et de Provence*. — L. Brun, *Un nouveau classement des interjections en français*. — J. Coppin, *Quelques procédés du stile de Montaigne*. — Cressot, *La traduction littéraire des sensations picturales*. — A. Dauzat, *La pénétration du français en Bretagne du XVIIIe siècle à nos jours*. — G. Gougenheim, *Complément à l'édition des Méditations de Lamartine*. — A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — J. Jusserand, *Contribution au Lexique du XVIIe siècle*. — P. Laurent, *Contribution à l'étude du vocabulaire*. — F. Leray, *La loi des trois consonnes*. — E. Lerch, *Les théories nouvelles sur le subjonctif*. — Jean Marion, *Une mode nouvelle en linguistique, le super-langage*. — E. Portier, *Notes sur le vocabulaire de l'aviation*. — A. Thérive, *Notes et documents*. — M. Wilmotte, *Sainte-Beuve et le style français*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 40 fr. — Départements : 45 fr. — Union postale : 62 fr. 50

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. E. CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT,
29, rue Molière à Lyon, ou à M. YVON,
11, rue Gay-Lussac, Paris.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

Nous remplaçons notamment par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres. Partout ailleurs que dans la première conjugaison, nous terminons par le *t* latin la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, et nous supprimons la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiès, il s'assiet*. Nous rectifions les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés *corset, corsage*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *un doit* (sans *g*, comme *froid* et non *froigd*), *remors, morseau, morseler*, comme *mors* et *morsure*, un *pois* lourd (comme *peser*), un *puis* (comme *puiser*), *set*, nom de nombre, et *sètième, nit* (latin *octo*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), etc. Pour des indications plus complètes, voir le verso du faus-titre de chaque tome de la Revue.

Les prochains numéros contiendront :

F. Baldensperger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. Bastier, *La propagation du français en Alsace*. — A. Brun, *Le français de Marseille et de Provence*. — L. Brun, *Un nouveau classement des interjections en français*. — J. Coppin, *Quelques procédés du stile de Montaigne*. — Cressot, *La traduction littéraire des sensations picturales*. — A. Dauzat, *La pénétration du français en Bretagne du XVIIIe siècle à nos jours*. — G. Gougenheim, *Complément à l'édition des Méditations de Lamartine*. — A. Jourjon, *Remarques lexicografiques* (suite). — J. Jusserand, *Contribution au Lexique du XVIIe siècle*. — P. Laurent, *Contribution à l'étude du vocabulaire*. — F. Leray, *La loi des trois consonnes*. — E. Lerch, *Les théories nouvelles sur le subjonctif*. — Jean Marion, *Une mode nouvelle en linguistique, le super-langage*. — E. Portier, *Notes sur le vocabulaire de l'aviation*. — A. Thérive, *Notes et documents*. — M. Wilmotte, *Sainte-Beuve et le style français*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 40 fr. — Départements : 45 fr. — Union postale : 62 fr. 50

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. E. CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT

A L'ÉTUDE DU FRANÇAIS A PARTIR DE 1500

RECUEIL TRIMESTRIEL FONDÉ EN 1887 PAR L. CLÉDAT

ET PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT et HENRI YVON

42e ANNÉE. — 1928

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1928

Digitized by Google

PC2461
R45
v. 40-42

Digitized by Google

EN MARGE DES GRAMMAIRES

X

L'impératif du verbe *aller* [1].

Aller exprime proprement l'action de se mouvoir, se déplacer, pour se rendre dans un endroit plus ou moins déterminé ou pour se mettre à une autre action. Où allez-vous ? Je vais *à Paris*. Je vais *écrire une lettre*. Ce verbe, suivi d'un infinitif, tout en conservant le sens de « se déplacer » pour faire l'autre action, a pris aussi par extension celui de « se disposer » en vue de cette action, s'y disposer mentalement, d'où simplement être près de la faire. Dans « je *vais* partir, le spectacle *va* commencer », il n'y a plus d'action d'*aller*, il n'y a plus que l'action de *partir*, celle de *commencer*, qu'on présente ainsi comme imminentes. D'après le contexte ou les circonstances, *je vais travailler* peut signifier « je me rens à mon travail », ou « je travaillerai dans un instant ».

Aller peut être accompagné non plus d'un infinitif, mais d'un gérondif. Aujourd'hui, « un couplet qu'on *s'en va chantant* » équivaut à « un couplet qu'on *chante* en *allant* », il y a deux actions simultanées. Dans l'ancienne langue, *aller chantant* était une périfrase pour dire *chanter*. Le verbe au gérondif précisait la nature du « mouvement » exprimé par *aller* ; « aller chantant », c'était agir sous forme de chant,

1. Voyez *L'impératif de tenir*, dans *Revue de philologie française*, 1927, 2e fascicule.

THE UNIVERSITY LIBRARIES OF GEORGIA

Digitized by Google

il n'y avait qu'une action, celle de chanter. C'est aussi le sens général de « agir », déterminé par le contexte, que nous trouverons pour *aller*, dans les acceptions spéciales de l'impératif.

On peut avoir à l'impératif les sens normaus du verbe quand il est suivi d'un complément de lieu ou d'un infinitif : va *au jardin*, allez *travailler*. Mais, sans complément, *va* ou *allez* est le plus souvent une invitation à se mettre en mouvement pour une action quelconque, précisée par le contexte ou par les circonstances : *Va ! chante*. — *Allez ! acceptez*. Il ne s'agit plus d'aller, mais de faire l'action exprimée par l'autre impératif, que *va* ou *allez* renforcent simplement. Dans les exercices scolaires, le maître qui dit *allez !* à l'élève, l'engage non pas à aller, mais à commencer ou à continuer sa récitation ou sa lecture [1].

Dans la pensée du sujet parlant, l'exhortation exprimée par *va* ou *allez*, exhortation à faire l'action formulée par l'autre impératif, peut être plus ou moins pressante; ce peut être un simple conseil, un peu hésitant parfois, auquel cas, ordinairement, l'autre impératif précède celui d'aller : « acceptez, allez ! » Cet ordre des mots est moins impérieus que l'ordre inverse. De toutes façons, l'intonation marque nettement la nuance, et l'intonation suffit à Chrysale disant à Martine (*Femmes savantes*, II, 6) : « *Va*, ne l'irrite point. »

Va ou *allez* peut être joint, non plus à un commandement ou à un conseil, mais à une affirmation : auquel cas, l'interlocuteur est invité, non plus proprement à agir, mais à avoir confiance en l'affirmation. Lorsque Rodrigue offre à Chimène de venger elle-même la mort de son père, elle lui répont : « Je suis ta partie et non pas ton bourreau... Je ne te hais point ». Et à chaque fois elle commence par *Va !* A

1. Bien entendu, *allez !* peut avoir aussi son sens normal, si l'élève a demandé à sortir, ou si on l'invite à passer au tableau.

Digitized by Google

quoi veut-elle ainsi l'exhorter? Évidemment à calmer ses craintes, à ne pas admettre qu'elle puisse le haïr, à *avoir confiance dans sa protestation*. On pourrait traduire ici *va* par « crois-moi », et de même toutes les fois que *va* est joint à une affirmation. Et comme *crois-moi* peut avoir le sens de « fais ce que je te conseille », aussi bien que « ajoute foi à ce que je dis », on peut traduire de même *va* ou *allez* exprimant, à côté d'un impératif, la nuance du simple conseil indiquée ci-dessus : « Acceptez, *allez* » (croyez-moi).

Lorsque l'impératif d'*aller* est à la première personne du pluriel, il faut tenir conte des valeurs spéciales de cette personne dans notre sintaxe. Au mode impératif, la première personne du pluriel s'adresse aus personnes présentes comme la segonde, mais en associant la personne qui ordonne à l'action commandée ou recommandée. Nous pouvons aussi, par cet emploi de la 1re personne, indiquer non plus notre participation effective à l'action, mais seulement l'intérêt que nous y prenons; c'est ainsi qu'on dira à des enfants qui se balancent : « tenons-nous bien! » L'impératif *allons*, quand on ne participe pas à l'action, ne diffère donc de *va*, *allez*, que par une insistance personnelle plus marquée. Comme à la segonde personne, l'idée originelle de « aller » peut s'effacer complétement, et il ne reste plus qu'un encouragement à une action quelconque : « Allons! acceptez! » Bien qu'*allons* soit de la 1re personne, l'impératif joint est à la segonde personne, du pluriel ou même du singulier : « *allons, vas-y* », le mot est devenu une interjection pure et simple. Il s'y joint parfois l'interjection *voyons!*, autre impératif pour exciter à prendre une décision (sens primitif : voyez la chose comme elle est).

Mais la 1re personne du pluriel, à l'impératif comme aus autres tens, peut être employée enfatiquement au lieu de la 1re du singulier. Pour s'exhorter à ne pas fléchir, on se

Digitized by Google

dira à soi-même : « Tenons-nous bien ! » [1] Dans cette acception, l'interlocuteur, s'il y en a un, ne conte pas. En s'adressant à soi-même l'interjection *allons !*, on s'excite à une décision, ou l'on introduit une constatation agréable ou fâcheuse : « *allons*, je ferai le nécessaire. — *allons*, il ne viendra pas. — *allons*, il va faire beau ».

Reste à expliquer les acceptions très spéciales de *allons* dans les locutions interjectives *allons donc !* et *allons ! bon !*

Dans « Vous plaisantez, *allons !* » l'action, à laquelle on convie l'interlocuteur, est celle de reconnaître qu'il a plaisanté, qu'il n'a pas dit l'exacte vérité, mais par là même cet *allons* est en même tens l'expression très vive de la conviction du sujet parlant, c'est une protestation contre ce qui vient d'être dit. Laissez s'effacer la première de ces deus idées connexes, il restera la protestation pure et simple; c'est ce qui s'est produit dans la locution *allons donc !* où *donc* renforçait l'insistance originelle et du même coup la protestation. La locution s'adresse toujours à l'interlocuteur, mais elle ne lui demande rien, et dès lors elle a pris une intonation spéciale, qui éloigne tout à fait le sens intermédiaire sans lequel l'évolution sémantique ne se peut concevoir.

L'interjection *bon !* peut marquer l'approbation, la satisfaction, ou, au contraire, par antifrase, exprimer la déception que cause une surprise désagréable : « *Bon !* voilà la pluie » (on espérait l'éviter). Dans ce dernier sens, *bon !* est ordinairement précédé de l'impératif *allons !* qui le renforce. Ici, selon toute vraisemblance, quand l'idée impérative était encore sensible, c'est le sujet parlant qui s'exhortait lui-même, et qui s'exhortait à quoi ? Évidemment à patienter,

1. Il s'agit, au sens propre, que *nous* nous tenions bien, et, dans les autres sens, que *vous* vous teniez bien, ou que *je* me tienne bien, moi qui parle.

Digitized by Google

à en prendre son parti, ce qui était tout à fait d'accord avec l'acceptation résignée qui ressortait de l'emploi de *bon* dans la circonstance. Aujourd'hui, cette nuance de résignation s'est effacée, et l'interjection *allons ! bon !* exprime uniquement la déception. Il peut s'y joindre un esprit de résignation, mais qui n'est plus inclus dans le sens actuel de la locution ; il se manifeste par le ton seul.

En résumé, et en dehors de ces locutions figées, les formes impératives *va* ou *allez*, — auxquelles il faut joindre *allons* s'adressant à l'interlocuteur, — employées comme interjections, renforcent soit un commandement ou un conseil, soit une affirmation. Par *allons* adressé à soi-même, on marque l'effort initial d'une décision, ou l'on s'invite en quelque sorte à faire une constatation encourageante ou décevante. Dans un cas comme dans l'autre, qu'on s'adresse à soi-même ou aus autres, il s'agit toujours d'inviter à accomplir une action ou à reconnaître un fait.

XI

De quelques locutions qui contiennent le mot *pied*.

Dans les locutions où entre le mot *pied*, le pied est envisagé tantôt comme l'instrument de la marche, tantôt comme la partie du cors sur laquelle on s'appuie dans la position « debout », d'où, par connexion, terrain ferme qui permet cette position (avoir pied). On pourrait l'appeler le pied de stabilité, par opposition au pied de marche. On a encore le sens important de « mesure de longueur », et, par extension, de mesure en général, au propre et au figuré, le pied-mesure.

Prendre pied

Au pied de stabilité se rattachent, outre « avoir pied »,

Digitized by Google

les locutions « perdre pied, prendre et reprendre pied » [1]. Au figuré, *prendre pied*, c'est s'introduire et se consolider dans une situation, et aussi, aus XVIe et XVIIe siècles, prendre appui sur, faire fond sur une circonstance ou sur des propos, s'en rapporter à. La préposition de liaison peut être *à* ou *sur*.

Bonaventure Despériers, nouvelle de *Peau-d'Âne* : « *Prenant pied à* (s'en rapportant à) ce que ses autres filles lui avoient dit ».

La Fontaine, *Jupiter et les Tonnerres* :

> Tout père frappe à côté.
> Qu'arriva-t-il ? Notre engeance
> *Prit pied* sur cette indulgence.

C'est à dire : « fit fond sur cette indulgence, s'y reposa, y conta pour l'avenir », et continua à mal vivre.

Scapin conseille à Octave de paraître ferme, de manière à empêcher son père de *prendre pied sur* sa faiblesse pour le mener comme un enfant, de s'autoriser de sa faiblesse pour..., de prendre sur sa faiblesse l'autorité de le mener. En analisant la locution dans cette frase, on voit que *pied* y aboutit au sens de : appui nécessaire pour, autorité de, d'où la construction de Molière : « de peur que, sur votre faiblesse, il ne prenne *le pied de* vous mener comme un enfant. [2] »

1. Au contraire, dans *prendre un* ou *plusieurs pieds*, le substantif a son sens de « mesure, pied de terrain » :

> Laissez leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

2. On a « sur le pied de » au sens de « en prenant pied sur », dans *École des femmes*, IV, 8 :

> Et veulent, *sur le pied de* nous être fidèles,
> Que nous soyons tenus à tout endurer d'elles.

C'est à dire : « elles veulent en s'appuyant sur leur fidélité, en s'autorisant de leur fidélité, pour la raison qu'elles sont fidèles ».

Digitized by Google

Outre la signification que nous venons de préciser, et celle que nous indiquons page 6, note 2, *pied*, dans « prendre pied », pouvait avoir le sens de « mesure » au figuré. *Prendre pied à*, c'était alors « prendre mesure sur, prendre modèle » [1] :

« Nous *prendrons pied à* vous, car, à ceste foys, vous nous devez montrer l'entrée de procesze ». (Roman de *Perceforest*, cité par Littré). Ce n'est évidemment pas ici le sens de « s'appuyer sur ».

Au pied de, sur le pied de.

En pénétrant dans notre langage figuré, le pied-mesure, qui variait de valeur suivant les régions, a perdu sa spécialité de mesure de longueur, il est devenu « mesure » en général, mais il est resté une mesure variable, qui doit être déterminée par un complément, exactement comme le « titre » en parlant de monnaie, ou l'échelle en parlant de plan. On conçoit dès lors la substitution possible du mot *pied*, devenu terme général, aux termes spéciaux titre et échelle. On ne s'étonne plus de lire dans Saint-Simon : « Le roi donnait à Madame de Montespan 12000 louis d'or tous les ans, *sur quelque pied* que les louis fussent » (quelle que fût la valeur du louis) [2] ; et la rencontre de *pied* et d'*échelle* dans l'emploi figuré paraît naturelle : « faire des affaires sur un grand pied » ou « ...sur une grande échelle ».

Nous avons encore beaucoup de locutions où entre le

1. On pourrait toutefois expliquer la locution autrement, et admettre comme sens primitif : marcher du même pied que, du même pas, prendre le pas de. L'objection, c'est qu'on ne rencontre pas *pied* au sens de pas, allure.

2. Cf. l'Ordonnance royale du 31 octobre 1338 : « ordenons que l'on face.... nostre monnoie d'or fin *sur le pié et la value* à courir un marc d'or fin pour soixante-deux livres dix sols tournois. »

Digitized by Google

pied-mesure au figuré. L'*effectif* variable d'une armée s'appèle, quand on prépare les hostilités, le « pied de guerre ». La valeur du mot *pied* est toute différente dans « mettre une armée *sur pied* », la mettre debout, la constituer. Quand on met une armée ou une affaire sur pied, il s'agit du « pied de stabilité », la locution n'appèle pas la question « quel pied ? », comme celles où entre le pied-mesure. Dans « mettre une armée sur le pied de guerre », on peut concéder qu'il y a fusion et amalgame de deus idées, celle de mettre une armée sur pied, et celle d'appliquer le pied de guerre. « Pied de guerre » est d'ailleurs une expression figée, et nous n'écririons plus comme Lanoue (L.) : « Entretenir quatre légions suivant *le pied* ancien » (à l'ancien effectif). — « Suivre des instructions *au pied de* la lettre », c'est les suivre dans la mesure même indiquée par la lettre, par le texte, s'y conformer rigoureusement ; on dit aussi : les suivre à la lettre. « Réduire tout *au pied de* la chicane » (dans les *Plaideurs*), c'est ramener toute chose à la mesure mesquine d'une chicane.

La « mesure » peut être déterminée simplement par un adjectif, notamment *grand* ou *petit*. Monter une affaire, c'est la mettre sur pied ; la monter *sur un grand pied*, c'est la mettre sur pied en grand, dans de grandes proportions. Voltaire écrit que les parlements sont des États généraus *au petit pied*, c'est à dire « dans de petites dimensions, à une petite échelle », de petits États généraus. — Continuer *sur le même* pied », c'est continuer dans les mêmes proportions ou conditions.

La « mesure » peut être déterminée par une proportion précise : « J'ai payé cette étoffe *sur le pied d'*un louis l'aune » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694). Ici, le pied c'est le pris, qui est proportionnel à la quantité : *à raison* d'un louis par aune.

Digitized by Google

Dans son portrait du Pédant, Régnier écrit (X, 222) :

Il réforme *à son pied* les humeurs de la court.

C'est à dire : d'après la mesure qui est la sienne, à son point de vue, à sa façon. « Mesurer les hommes *au pied du savoir* », dans Boileau, c'est prendre le savoir comme mesure pour évaluer leur mérite. Cf. dans Régnier (X, 55) : « *Au compas du devoir* il règle son courage ».

De même que « prendre ses mesures », au sens propre, a passé par extension au sens de « prendre ses dispositions, dispositions quelconques, et non plus mesurage, en vue de... », de même le pied-mesure, au figuré, est devenu condition quelconque de l'action ou de l'état : « *Sur quel pied* êtes-vous ensemble ? », c'est-à-dire : vos rapports réciproques sont établis dans quelles conditions ? Il reste bien, tout au fond, une idée de mesure : « Quelle est la nature et la mesure de vos relations ? » — Être avec quelqu'un *sur un pied de* camaraderie » ; nous ne dirions plus, comme au XVIIe siècle : « sur *le* pied de camaraderie » [1], et cependant nous disons encore : « Traiter avec quelqu'un *sur le pied* d'égalité », dans les conditions de l'égalité. On employait constamment au XVIIe siècle les locutions « être, ou être mis, sur le pied d'homme sage, de bel esprit, etc. », dans le sens de « agir en » ou « être considéré comme », être ou être mis au rang de. — Froissart, cité par Littré, emploie « sur un pied par quoi » au sens de « dans des conditions telles que... » : « Vous devez savoir que ceux et celles qui dormoient dans leur lit dans Audenarde furent moult esbahis ; ni nul n'y mettoit defense ; car ils étoient pris soudainement sur un pied par quoi il n'y avait point de recouvrer (de

1. Molière (*Impromptu*) : « Elles veulent conduire doucement les affaires sur *le pied* d'attachement honnête ».

Digitized by Google

moyen de se sauver) ». On a dit « sur ce pied-là » pour : dans cette mesure, dans ces conditions.

Après le pied-mesure, les compléments de détermination sont d'espèces très variées. Dans le vers de Régnier cité plus haut, l'adjectif possessif a une valeur subjective, *son pied* est la mesure *qu'il applique* ; le complément est objectif dans le « pied *de guerre* », qui est la mesure, l'effectif, *s'appliquant* à la guerre. On a un complément de nature dans « le pied *du savoir* », « le pied *de la lettre* », qui est la mesure constituée par le savoir, par « la lettre ». On a un complément limitatif, de proportion ou de degré, dans « acheter sur le pied *de tant la pièce* », « relations sur un pied *de camaraderie* » : le pris est proportionnel au *nombre des pièces*, les relations atteignent et ne dépassent pas le degré caractérisé par le mot *camaraderie*.

Si les remarques que nous venons de faire sont approuvées, il doit en résulter certaines modifications dans les classements de sens des dictionnaires. Dans le D. G. l'exemple tiré de la morale de *la Lice et sa compagne* (laissez-leur prendre un pied chez vous) devrait être non dans le I, 1°, à côté de *prendre pied*, « se poser », mais dans le III, 1° (pied = mesure). C'est là aussi qu'il faudrait transporter, à titre d'emplois figurés, les exemples de I, 1°, qui sont rapprochés à tort de « remettre quelqu'un sur pied » : *être sur le pied de guerre, sur quel pied êtes-vous ensemble, traiter sur le pied d'égalité avec quelqu'un, être sur un grand pied, sur un bon pied*. Littré place bien sous le n° 23 (mesure de longueur) l'exemple de la fable de la *Lice*, et sous le n° 25 les emplois figurés du pied-mesure, y compris le pied de guerre, mais il y mêle l'ancienne locution « prendre pied sur », qui se rapporte au pied de stabilité.

Digitized by Google

XII

Les sens de « falloir »

En dehors du sens primitif de *falloir*, « manquer », conservé dans la locution « s'en falloir », le D. G. n'indique pour ce mot qu'un seul sens, celui de « être nécessaire », auquel on passerait « par extension », ce qui est bien vague. (En réalité, il y a une « connexion » naturelle entre un fait et sa conséquence, entre le manque et la nécessité d'y pourvoir : quand le pain « faut », au sens ancien, la conséquence est qu' « il faut » du pain, au sens actuel). L'article du D. G. se borne ensuite à classer les exemples d'après les différentes constructions possibles, avec un nom, avec un infinitif, avec une subordonnée, toujours sans marquer aucune nuance ; d'ailleurs les acceptions particulières, — il y en a de fort notables, — sont en général indépendantes du mode de construction. Mais il vaudrait la peine de dire que *falloir* n'exprime pas la même idée dans « il ne peut prolonger son séjour, *il faut qu'il parte demain* » et dans « pour qu'il ne soit pas avec nous aujourd'hui, *il faut qu'il parte demain.* »

C'est que la *nécessité* envisagée 1° peut dépendre de quelque loi naturelle : « *Il faut* que jeunesse se passe. *Il faut* qu'avril jaloux brûle de ses gelées Le beau pommier. . . », etc. ; 2°, peut être une obligation accidentelle et circonstancielle : « *il faut* nous hâter » ; 3° cette nécessité peut encore être la conclusion inévitable qu'on tire d'un fait constaté, conclusion pouvant porter sur le passé, le présent ou l'avenir : « pour qu'il ne soit pas venu, *il faut* qu'il *ait été* malade, qu'il *soit* malade. Faut-il qu'il ait eu peur ! » Entendez : pour (expliquer) que. . . , il faut (admettre) que..., la conclusion qui s'impose est que. . . Comment un emploi

Digitized by Google

si particulier et si fréquent a-t-il pu échapper à Littré et au D. G. ?

La première signification, exprimant une fatalité, avait engendré elle-même, après la conjonction *si*, l'acception de « si le sort décide que, s'il doit arriver que... » fréquente chez Molière. On ne s'explique pas que ni Littré, ni le D. G., ni même Livet dans son précieus Lexique n'aient relevé cette tournure. Edm. Huguet et G. Cayrou, dans leurs glossaires de la Langue du XVIIe siècle, en donnent une quinzaine d'exemples tirés de Molière, dont cinq de *Tartuffe*, et trois du *Misanthrope*. Ainsi :

> Et *s'il faut qu'*à mes feux votre flamme réponde,
> Que vous doit importer tout le reste du monde ?

C'est-à-dire : si le sort décide que, s'il doit arriver que... Une acception voisine de celle-ci est celle que nous offre encore la tournure interrogative (insérée par Littré dans son 7°), par laquelle, au lieu de supposer le fait inéluctable, on le constate avec étonnement et regret :

> *Faut-il* que sur le front d'un profane adultère
> Brille de la vertu le sacré caractère !

Pourquoi faut-il, c'est-à-dire : pourquoi le sort permet-il... ? Ce mode d'expression du « regret » a été omis par M. Brunot.

C'est seulement dans le sens 2 ci-dessus, quand il s'agit de l'obligation accidentelle d'accomplir une action, que *falloir* se prête à l'emploi du conditionnel de pure atténuation : « il *faudrait* vous décider » est moins impératif que : « il *faut* vous décider », l'obligation est présentée sous une forme légèrement dubitative, quelque chose comme : « il faut *peut-être* vous décider ». La gradation montante est celle-ci : « Il le faut peut-être, il le faudrait, il le faut ». Naturellement on peut avoir aussi, dans ce sens 2, le con-

Digitized by Google

ditionnel à condition : « *Si* vous vouliez arriver avant lui, *il faudrait* vous hâter ». — « *Il faudrait* y renoncer (au cas où *il faudrait* y renoncer), je m'y résignerais facilement ».

Dans tout autre sens, *faudrait* ne peut pas être purement atténuatif, il comporte toujours une condition explicite ou implicite : « Pour qu'il ne fût pas là ce soir (s'il n'était pas là ce soir), il *faudrait* qu'il eût été absolument empêché de venir ».

XIII

Aspects différents de l'idée verbale dans le conditionnel d'atténuation et dans le conditionnel a condition. Cas particulier de « voudrais ».

Dans le conditionnel d'atténuation, l'idée dubitative exprimée par le conditionnel n'est pas seulement indépendante de toute condition, mais elle se présente sous un aspect particulier qui rapproche ce mode de l'indicatif.

Lorsqu'on dit « je veux, il faut, vous devez », les idées exprimées par ces verbes, la volonté, la nécessité, l'obligation, sont *affirmées* par le mode employé, l'indicatif. Au conditionnel d'atténuation, « je voudrais, il faudrait, vous devriez », la volonté est réduite à l'état de désir, la nécessité et l'obligation perdent un peu de force, mais elles sont encore *affirmées*, présentées comme *effectives*, tandis qu'elles apparaissent simplement comme *possibles* dans le conditionnel à condition : « si vous lui demandiez de s'en occuper, il le *voudrait* certainement » (il ne veut pas actuellement, il est seulement possible qu'il veuille plus tard, à savoir si la condition se réalisait). — « S'il vous appelait, il *faudrait* y aller, vous *devriez* y aller », il ne le faut pas encore, vous ne le devez pas actuellement.

Digitized by Google

Au conditionnel passé, la différence d'aspect est encore plus accentuée. De même que *il faut* devient par atténuation *il faudrait*, sans que la nécessité cesse d'être affirmée, *il fallait* reste affirmatif en devenant : *il aurait fallu*, et celui qui *aurait dû* devait [1]. Au contraire, lorsqu'on dit : « s'il avait insisté, *il aurait fallu* ou *vous auriez dû* accepter », il ne fallait pas et vous ne deviez pas, puisque la condition préalable ne s'est pas réalisée ; la nécessité et l'obligation étaient seulement « possibles », en cas d'insistance. Quand je dis sans condition « *j'aurais voulu* vous aider », j'affirme que je désirais vous aider ; quand je dis « si j'en avais eu les moyens, *j'aurais voulu* me mettre à votre disposition », j'indique que cette bonne volonté était possible, mais qu'elle ne s'est pas manifestée, faute des moyens.

1. *Il aurait fallu* étant l'équivalent atténué de *il fallait* ou *il a fallu*, et *j'aurais dû* celui de *je devais* ou *j'ai dû*, on comprent qu'on puisse rencontrer dans les textes la forme sans atténuation là où nous emploierions plutôt la forme atténuée : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que *j'ai dû* me douter... » (Mairet, cité par Brunot, *H. de la langue*, III, p. 581). « *Il devait* s'excuser avec plus de douceur » (Corneille, même page de Brunot, en note). Entendez : *j'aurais dû* et *il aurait dû*. Ce qui est plus extraordinaire, c'est de trouver après *devait*, *fallait* l'infinitif *passé*, exprimant le tens absolu de l'action, au lieu de l'infinitif *présent-futur*, exprimant le tens de l'action relativement au moment où l'on devait et où il fallait : « Vous deviez l'avoir compris » (Pascal, cité par Brunot, ibid., p. 580), pour *vous deviez* ou *vous auriez dû le comprendre*. « Il fallait l'avoir égratigné » (Boursault, ibid., IV, p. 991, n. 2) pour *il fallait* ou *il aurait fallu* l'égratigner. Ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que cet emploi du passé de l'infinitif se soit étendu, contrairement à toute logique, à la proposition infinitive dépendant de *il oserait* (et même de *il osé*) : « Il n'oserait l'*avoir dit* en prose », pour « il n'*aurait osé* le dire en prose » ;

De quelque rude trait qu'il m'ose *avoir frappé*.
Corneille (*Pompée*, III, 5)

pour : « ....qu'il *ait osé* me frapper ». Cette tournure ne pourrait être légitimée que si l'on attribuait à *oser*, devant l'infinitif, le sens de « *ne pas rougir, ne pas avoir honte de* ... (de faire ou avoir fait une action) ».

Digitized by Google

La nécessité, l'obligation et la volonté portent sur l'avenir. C'est seulement en apparence que l'action présentement nécessaire ou voulue dont on parle peut se trouver placée dans le passé. Dans « il faut ou vous devez *avoir fait* votre devoir avant de sortir », *avoir fait* est au tens nommé « infinitif passé », mais on sait que chaque tens de l'infinitif et du subjonctif correspont à plusieurs tens de l'indicatif; ici, *avoir fait* est en réalité un futur antérieur de l'infinitif : il *aura fait* son devoir quand il sortira, c'est ce qu'*il faut*. — « Nous verrons si la leçon a porté, je voudrais *qu'il eût* bien *compris* » (ou mieus : *qu'il ait* bien compris, puisque *je voudrais* est un présent); c'est ici un futur antérieur du subjonctif : au moment futur où « nous verrons », il *aura* bien *compris*, c'est du moins ce que je voudrais, ce que je désire, je voudrais savoir qu'il a compris.

Mais il y a, pour le conditionnel atténuatif *voudrais*, une particularité qu'il est seul de son espèce à présenter (voy. *En marge des grammaires*, ch. IX) : il peut exprimer le regret qu'une action n'ait pas eu lieu [1], il peut gouverner un véritable passé, et non plus un futur antérieur. Ex. : « *Je voudrais* qu'on *eût pu* le décider, mais il est resté inébranlable. » Ici, comme l'action n'a pas eu lieu, on pourrait maintenir le plus-que-parfait du subjonctif, caractéristique de l'action non réalisée, en réservant le parfait pour le cas où l'on espère encore qu'elle a eu lieu, ce qui supprimerait toute équivoque. *Je voudrais qu'il ait pu* signifierait « je souhaite qu'il ait pu », et *je voudrais qu'il eût pu* : « je regrette qu'il n'ait pas pu ».

Dès lors, au passé de ce conditionnel atténuatif de *vouloir*, on aura aussi deus sens : *j'aurais voulu* équivaudra à « je désirais que » ou à « j'ai regretté que ne pas » :

1. C'est aussi le cas de l'optatif *plût à Dieu*, qui porte en principe sur le passé, tandis que *plaise à Dieu* porte sur l'avenir.

Digitized by Google

« *j'aurais voulu* que vous fissiez (ou fassiez, dans la langue courante) cette recherche », pour dire qu'on désirait que la recherche se fît ;

« *j'aurais voulu* que vous eussiez fait cette recherche », pour dire qu'on a regretté qu'elle n'ait pas été faite.

Dans le premier sens, on pourrait dire aussi : « j'aurais *désiré* ou *souhaité* que » ; mais, dans le segond sens, pour exprimer formellement un regret, *vouloir* est seul possible.

Toutefois, dire qu'on souhaitait une chose, c'est bien souvent indiquer qu'elle n'a pas été faite, et en exprimer indirectement le regret. Ces différentes formules, si fréquentes dans les soutenances de tèses, sont donc très voisines de sens. L'argumentateur peut penser qu'en proposant le sujet ou en ouvrant le livre il espérait y trouver tel développement, ou bien qu'en terminant sa lecture, il a regretté, ou qu'au moment où il prent la parole il regrette, de ne l'avoir pas trouvé, d'où : j'aurais voulu que vous disiez (ou dissiez), ou j'aurais voulu ou je voudrais que vous eussiez dit. On a le chois, et, la plupart du tens, on emploie l'une ou l'autre de ces formules un peu au hasard, sans réfléchir à la nuance de sens qui est propre à chacune.

Pour résumer ce qui concerne *vouloir*, employé au conditionnel d'atténuation (sans condition), *je voudrais*, d'après le contexte, peut signifier « je désire », ou « je regrette que... ne... pas », et *j'aurais voulu* : « je désirais », ou « j'ai regretté que... ne... pas. »

(*A suivre.*) L. CLÉDAT.

Digitized by Google

ENCORE LE FUTUR ANTÉRIEUR[1]

Dans un article publié sous ce titre dans le dernier fascicule de la *Romania*[2], M. Clédat a mis nettement en lumière les points faibles de l'explication que nous avons proposée au sujet de certains emplois du futur antérieur pour exprimer des faits passés. Nous avons eu tort d'établir une égalité complète entre *ont* et *auront*; nous avons eu tort de supposer une sorte d'amalgame de *scriptum habeo* et de *scribere habeo*, d'où résulterait pour *scriptum habere habeo* le sens de *j'ai le fait d'*avoir écrit, j'ai écrit. Mais sur le fond de la question, l'article de M. Clédat n'a pas modifié notre sentiment : nous sommes toujours persuadé que dans toute expression de ce genre il y a autre chose qu'une antériorité par rapport à un moment à venir; nous ne sommes pas sûr que les auxiliaires *auront* et *seront* situent nécessairement dans l'avenir, comme l'affirme M. Clédat, le point d'où le sujet parlant envisage l'action.

Nous ne sommes pas disposé à donner à ces auxiliaires une valeur strictement temporelle parce que nous sentons fortement, sans doute sous l'influence de la filosofie bergsonienne, les différences psicologiques qui séparent le futur du passé. C'est par souci de simplification et de simétrie que nos grammaires opposent, de chaque côté du

1. Voir *Romania* 1922, p. 424 et *Revue de philologie française*, 1923, p. 1.

2. *Romania*, 1927, p. 218-222.

Digitized by Google

présent, un passé et un futur exactement comparables. Ces deus grandes divisions de la durée n'ont de commun que leur étendue infinie : mais l'une est le domaine du connu, de ce qui est dans la mémoire et qui peut être classé par l'intelligence, mais aussi de ce qui ne peut plus changer, de ce sur quoi nous n'avons plus d'action, de ce qui est comme mort pour nous. Au contraire, l'autre est le domaine de l'inconnu, de ce qui se transforme et qui vit, de ce sur quoi nous pouvons agir, de ce que nous pouvons créer, le domaine de tous nos sentiments d'espérance, de désir et de crainte. Sans doute, pour les faits matériels, les progrès des sciences permettent à l'intelligence de prolonger dans l'avenir les données du passé et d'établir des prévisions qui équivalent pratiquementà des certitudes; mais dès que nous quittons le monde matériel pour le monde moral, la rigueur de la prévision disparaît pour faire place à des résolutions, à des intentions, à des promesses, à des désirs, à des velléités; et alors un indicatif futur, comme *seront* ou *auront*, n'exprime plus seulement qu'une action se situe dans l'avenir, mais encore, et, parfois, surtout les dispositions présentes du sujet parlant à l'égard de cette action à venir.

Cette valeur psicologique particulière est marquée dans la forme même du tens verbal que nous appelons futur; il y a longtens déjà que Chabaneau a indiqué que des deus éléments qui le constituent, le radical d'ancien infinitif exprime une action envisagée comme à venir, tandis que le présent d'*avoir* qu'il contient comme segond élément exprime le présent. Plus récemment et d'une manière plus générale, M. Vendryès a exprimé la même opinion : « Quand nous exprimons l'idée qu'une action se produira à tel moment de l'avenir, ce n'est pas généralement à la considération objective de l'accomplissement de l'action que s'arrête notre pensée; presque toujours nous indiquons

Digitized by Google

en même temps les dispositions dans lesquelles nous nous trouvons actuellement par rapport à cette action future.

« Il y a ainsi une différence entre le futur et le passé. Ce dernier est un temps objectif, parce que le passé ne dépend plus de nous et que nous n'avons pas d'action sur lui ; c'est un temps, comme on dit, historique. Au contraire, le futur s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance. Si je dis : « je ferai cela demain », tout en affirmant que l'action sera par moi accomplie, j'enveloppe ma phrase d'une atmosphère subjective qui la colore à mes propres yeux de nuances diverses, si bien que la phrase se ramène le plus souvent à l'expression de « je désire », ou « je consens à », ou « j'ai bien peur de », ou simplement « j'ai l'intention de faire cela », etc.

« L'histoire du futur dans les diverses langues confirme ces observations..... En français, certains patois disent : « Il ne veut pas pleuvoir » pour « il ne pleuvra pas », et notre futur lui-même, du type *aimerai*, sort, comme on sait, d'une combinaison *amare habeo*, où le verbe *habeo* indique la part que le sujet parlant entend prendre à l'action. »[1]

M. Rohlfs indique en outre[2] que la signification du futur varie selon les personnes, que la première exprime essentiellement la résolution du sujet parlant, que la deusième exprime l'ordre, et que la troisième seule peut être dépourvue de valeur affective ; mais elle peut aussi exprimer l'obligation, la destination, la possibilité : *il fera* équivaut à *il est obligé à, destiné à, susceptible de, apte à faire*, etc.[3] C'est,

1. J. Vendryès, *Le Langage*, p. 179-180.

2. G. Rohlfs, Das romanische habeo Futurum und Konditionalis. *Archivium Romanicum*, 1922, p. 105 et suiv ; voir notamment p. 109.

3. Voir sur ce point M. Barone, La linguistique et l'enseignement du latin. *Revue des Études Latines*, 1923, p. 108.

Digitized by Google

croyons-nous, à cause de ces valeurs que le futur peut être employé, aussi bien que le présent, pour exprimer ce que M. Clédat appèle une action virtuelle, c'est-à-dire qui est dans la nature du sujet : « Il est inconstant..... *un jour il vous* FERA *le meilleur accueil, le lendemain il vous* TOURNERA *le dos.* » *Il fera, il tournera* nous semble signifier : *il est capable de faire, il est homme à tourner*, et exprimer ainsi non seulement l'avenir, mais les dispositions actuelles du personnage en question [1].

Voici quelques passages dans lesquels la valeur affective du futur est particulièrement sensible. Dans la treizième Provinciale, Pascal a mis en opposition deus maximes qu'il a relevées chez les Jésuites, la première qu'il est permis de tuer pour des médisances, la segonde que cela est illégitime et criminel à cause du mal qui en arriverait à l'État. Reprenant son argumentation dans un paragrafe ultérieur, il s'exprime ainsi : « Quoy, mes Pères, vous nous *direz* qu'on a droit de tuer pour des médisances en ne regardant que la loi de Dieu qui défend l'homicide? Et, après avoir ainsi violé

1. [M. Yvon me permettra d'ajouter ici deus exemples de La Bruyère dont un déjà signalé par M. Vendryès. C'est dans le portrait du Grand Parleur des *Caractères de Théophraste* : « Si par hasard il a appris ce qui *aura été dit* dans une assemblée de ville, il court dans le même temps le divulguer... [Ses auditeurs s'endorment], nul ne se ressouvient d'un mot qu'*il aura dit*. » Dans un portrait, les actions ou les faits possibles qui sont la conséquence du caractère, s'expriment par le présent « permanent », qui englobe le futur, ou par le futur même, sans qu'il en résulte aucune autre nuance que la précision temporelle marquée par le futur; dans les deus cas, ces faits sont non pas affirmés directement, mais déduits du caractère; et les faits antérieurs sont naturellement exprimés par le passé dans un cas, et par l'antérieur au futur dans l'autre; mais on passe facilement d'un tens à l'autre par anacolute ; c'est ce qu'a fait La Bruyère. En pure logique on aurait : « Il *courra* divulguer ce qui *aura été dit*... Nul ne *se ressouviendra* d'un mot qu'il *aura dit* » ou « Il *court* divulguer ce qui *a été dit*... Nul ne *se ressouvient* d'un mot qu'il *a dit* ». — L. C.]

Digitized by Google

la loi éternelle, vous *croirez* lever le scandale que vous avez causé, et nous persuader de votre respect envers luy, en ajoutant que vous en défendez la pratique pour des considérations d'État et par la crainte des Juges ? » *Vous direz* et *vous croirez* signifient bien ici *vous êtes capables de dire et de croire*. Jean-Jacques Rousseau termine par un futur un passage de la Nouvelle Héloïse dans lequel il a exprimé à l'aide de conditionnels l'attitude d'un architecte qu'il suppose en face du jardin de Mme de Volmar. Ce futur, *ornera*, a évidemment la même valeur de possibilité que les conditionnels : « Je me figure, leur dis-je, un homme riche de Paris ou de Londres, maître de cette maison, et amenant avec lui un architecte chèrement payé pour gâter la nature. Avec quel dédain il *entrerait* dans ce lieu simple et mesquin ! avec quel mépris il *ferait* arracher toutes ces guenilles ! les beaux alignements qu'il *prendrait* ! les belles allées qu'il *ferait* percer !..... les beaux vases de bronze dont il *ornera* son jardin ! [1] »

Le futur des verbes *être* et *avoir* employé comme auxiliaire pour former le tens nommé *futur antérieur* conserve toutes ces valeurs modales, en y ajoutant le sens d'action terminée que lui apporte le participe. Un futur antérieur comme *j'aurai fait* comporte par suite bien des significations ; souvent, et surtout à la troisième personne, il exprime une action envisagée comme terminée à une date à venir ; parfois le contexte marque que l'action est antérieure à une autre action également située dans l'avenir ; dans d'autres cas enfin il exprime les nuances affectives que nous avons étudiées pour le futur, mais il les applique à une action accomplie. C'est pour cela qu'il n'y a pas entre *j'ai fait* et *j'aurai fait* l'égalité que nous avons

1. J. J. Rousseau, *Nouvelle Héloïse*, 4e partie, Lettre XI.

Digitized by Google

indiquée à tort dans un précédent article : il y a toujours dans j'*aurai fait* une valeur expressive qui manque dans *j'ai fait*. Laissant de côté les exemples empruntés à l'ancienne langue, nous nous proposons de montrer que cette valeur se retrouve dans tous les exemples modernes à propos desquels nous nous trouvons en discussion avec M. Clédat.

Nous commençons par la phrase de Paul Bourget : «...Et *j'aurai vécu* dix ans comme j'ai vécu, abîmée de désespoir dans ma solitude, usant ma jeunesse à pleurer pour retrouver devant moi cette même et horrible calomnie?... [1] » Elle nous semble particulièrement intéressante parce qu'elle oppose le futur antérieur *j'aurai vécu* au passé composé *j'ai vécu*, preuve saisissante que les deus formes n'ont pas exactement la même signification. M. Clédat dit très justement que le meilleur éclaircissement des emplois douteus se retrouve dans le contexte, qu'on ne donne jamais assez étendu ; prolongeant la citation, il ajoute, avec quelques coupures, les lignes suivantes : « Est-ce que j'ai intérêt à vous mentir aujourd'hui, puisque c'est la dernière fois que nous nous serons parlé et que je vous chasse?... Mais je la *dirai*... cette vérité », et rétablit ainsi la liaison des idées : le personnage a constamment dans l'esprit le moment futur où elle *retrouvera* la même calomnie, mais où elle *pourra* dire la vérité. Elle aura vécu dis ans dans les conditions oú elle a vécu, quand elle retrouvera la calomnie ; ainsi se trouverait justifié l'emploi purement temporel du futur antérieur. Nous croyons que ce n'est pas seulement après l'expression étudiée, mais encore avant qu'il faut prolonger le contexte, et remontant une dizaine de lignes plus haut nous trouvons ceci : « Vous lui en avez fait pourtant assez en la privant, *par vos trahisons*, d'un père qui n'eût été pour elle que dévouement et qu'amour. Et s'il ne l'a pas

1. P. Bourget, *La Terre Promise*, p. 289.

Digitized by Google

été, s'il lui a fallu pour reconnaître sa fille presque un miracle, à qui la faute?..... » « A vous », répondit Pauline, « à vous seul... Vous me dites que je suis toujours la même, et vous ne vous apercevez pas que c'est vous qui n'avez pas changé, vous dont l'infâme brutalité d'homme *vient encore de me martyriser, m'outrager*, sans que vous ayez seulement pour excuse cette honteuse jalousie d'autrefois... » Il est manifeste que Pauline a présent à l'esprit non pas le moment futur où elle retrouvera la calomnie et pourra dire la vérité, mais le moment passé depuis peu où la calomnie a été formulée, où son interlocuteur vient de l'outrager cruellement en lui reprochant d'avoir fait par ses trahisons le malheur de sa fille : l'indignation, la douleur qu'elle éprouve à la pensée que dis ans de solitude et de larmes ne l'ont pas mise à l'abri de l'horrible calomnie, voilà ce qui amène sur ses lèvres la forme expressive du futur antérieur. Elle ne songe pas au moment où elle dira la vérité, car dans les lignes qui suivent immédiatement notre citation primitive, et que M. Clédat a jugées superflues, elle la dit, cette vérité : « Non, ce n'est pas vrai, non, je ne vous ai pas trahi. Non, je n'ai pas mérité cette insulte. » Et aussitôt après avoir dit : « Mais je la dirai, je la gémirai, je la crierai cette vérité, » elle reprent ses dénégations : « Non, je ne vous ai jamais menti. Non, je n'avais jamais été coquette même avec Querne. Non... » Ainsi les trois futurs je *dirai*, je *gémirai*, je *crierai* n'expriment nullement un moment futur, mais la résolution arrêtée de *dire*, de *gémir*, de *crier*.

Aus vers du *Lutrin* que nous avons cités, M. Clédat ajoute les deus suivants et y trouve la preuve claire que les deus emplois de l'antérieur au futur s'expliquent par le moment futur que la Discorde a en vue :

> *J'aurai pu* jusqu'ici brouiller tous les chapitres,...
> *J'aurai fait* soutenir un siège aux Augustins !

Digitized by Google

Et cette église seule, à mes ordres rebelle,
Nourrira dans son sein une paix éternelle !

Ajoutons les vers précédents :

Mais une église seule, à ses yeux immobile,
Garde au sein du tumulte une assiette tranquille ;
Elle seule la brave ; elle seule, aux procès,
De ses paisibles murs veut défendre l'accès.
La Discorde, à l'aspect d'un calme qui l'offense,
Fait siffler ses serpents, s'excite à la vengeance.

Nous voyons alors que la pais dont il est question est dans le présent et le passé, non dans l'avenir ; le futur *nourrira* n'exprime pas le tens, mais signifie *est capable de nourrir*, et le *futur antérieur* est la forme expressive qui convient à l'indignation qu'éprouve la Discorde à l'aspect d'un calme qui l'offense.

L'explication n'est pas la même pour le texte d'Henri Bordeaux. Dans un cahier de confessions adressées à une fiancée qui se meurt au loin, un personnage écrit : « *Vous* ne *saurez* jamais ce que j'ai espéré et souffert... je pliais sous le fardeau... *Vous* ne *l'aurez* pas su. » Ici, l'avenir est nettement évoqué par *vous ne saurez jamais*, mais *vous ne l'aurez pas su* n'exprime aucune antériorité : on ne conçoit pas comment cette fiancée lointaine pourrait n'avoir pas su la détresse de son fiancé antérieurement au moment où elle ne la saura pas. *Vous saurez* et *vous aurez su* se rapportent exactement au même moment, mais le segond ajoute à l'idée exprimée par le premier une valeur expressive marquée, une sorte d'enfase, qui montre, selon la formule de M. Vendryès, la part que le sujet parlant entent prendre à l'action.

Nous sentons la même valeur dans les vers de Corneille :

Ce bonheur a suivi leur courage invaincu
Qu'ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu,

Digitized by Google

Et ne l'*auront* point *vue* obéir qu'à son prince
Ni d'un état voisin devenir la province.

Il n'y a pas lieu ici de rien ajouter à la citation; il n'y a ni avant ni après, aucun mot qui indique que le vieil Horace parlant de ses deux fils dont il vient d'apprendre la mort ait présent à l'esprit un fait futur. Pour expliquer la présence du futur antérieur *auront vue* à côté des trois passés composés *a suivi*, *ont vu*, *ont vécu*, M. Clédat ajoute l'indication de ce fait futur, qui n'est pas mentionné dans le texte : c'est *quand elle* (Rome) *subira le joug étranger*; nous pensons qu'il est sage de ne rien ajouter au texte et que Corneille a voulu employer une formule naturellement plus expressive, et qui l'est particulièrement ici par son opposition avec le passé composé *ont vu*.

C'est encore cette valeur expressive et enfatique que possède à notre avis le futur antérieur dans des formules qui sont devenues des clichés. Dans un discours prononcé sur la tombe d'un mort illustre, les orateurs disent volontiers : « *il aura rendu* de grands services à son pays. » M. Clédat estime que le moment à venir auquel se rattache ici l'antérieur au futur, ce n'est pas celui de la mort du sujet, c'est le tens où on racontera son histoire, où on fera le bilan de sa vie; mais l'orateur qui prononce le discours funèbre, que fait-il donc, sinon raconter l'histoire du mort et dresser, à sa manière, le bilan de sa vie ? S'il emploie *aura rendu* et non pas *a rendu*, c'est sans doute parce que la formule est à la mode; or elle est à la mode, parce qu'elle est plus expressive. Elle l'est, croyons-nous, pour les raisons d'étimologie que nous avons indiquées au début de cet article, peut-être aussi pour une raison fonétique; l'auxiliaire réduit à la syllabe *a* ou *est* du passé composé est trop mince pour avoir une valeur affective.

Digitized by Google

Nous nous excusons auprès des lecteurs de la Revue de prolonger avec tant d'insistance cette discussion; elle est importante parce qu'elle oppose deus conceptions différentes de la signification des verbes : l'une plus simple et plus claire donne le premier rang à la logique, l'autre plus vague, mais plus nuancée, essaie de donner au sentiment la place qui lui revient dans le langage.

H. Yvon.

Tout en renonçant à une partie de ses arguments, M. Yvon, pour le fond, maintient son interprétation. Je ne l'ai pas convaincu, et il ne me convaint pas. Il reste sur ses positions. Je voudrais dire brièvement pourquoi je conserve les miennes, — sans prolonger plus que de raison la controverse.

Si la valeur affective dont on parle se rattache à l'idée du futur, il est contradictoire d'admettre que, dans les exemples cités, elle ne comporte aucune évocation de l'avenir. A mon sens, le futur de l'auxiliaire est un vrai futur, mais purement temporel, et l'idée affective est indépendante du tens employé, elle est identiquement la même dans « *J'aurai* sans succès *essayé* de tous les moyens ! » et dans « *J'ai* sans succès *essayé*, etc. ! » Dans ces sortes de frases, la pensée oscille entre le présent et le futur, et entre l'énoncé pur et simple d'un fait passé et l'expression du même fait rattachée à l'avenir, avec un recul provoqué par une constatation récente (voy. notre Revue, 1906, p. 271). Dieu me garde de rien ajouter au texte de Corneille ! Mais ce que pense le vieil Horace résulte nettement des circonstances et du contexte. Ses fils, qui sont morts, *ont* certainement *vu* Rome libre autant qu'ils *ont vécu*. Mais, trompé par la feinte du survivant, il constate avec douleur que Rome devra bientôt « obéir » à l'étranger, et il ne peut pas dire sans truisme qu'ils ne l'*ont pas vue obéir* à un autre qu'à son prince, puisque cette « obéissance », à laquelle il pense, se place dans l'avenir, ils ne la *verront* pas, *on pourra dire* qu'ils ne l'ont pas vue, ils ne l'*auront* pas *vue* obéir qu'à son prince. — La Discorde constate qu'une

Digitized by Google

église seule *garde* une assiette tranquille, et elle en conclut avec dépit que cette église *nourrira* dans son sein une paix éternelle, alors qu'elle-même *aura fait* soutenir un siège aux Augustins, etc. — La mourante du roman d'Henri Bordeaux ne *aura jamais* ce que son fiancé a espéré et souffert, et, au moment de sa mort (non pas *au moment* où elle *ne saura jamais*, ce qui serait absurde), elle ne l'*aura* pas *su*. Les deux verbes sont à la 2e personne, et le sujet parlant ne prend pas plus de part à l'action dans un cas que dans l'autre, il se borne à affirmer. Il y a une gradation habilement ménagée entre *vous ne saurez jamais*, qui commence le développement, et *vous ne l'aurez pas su*, qui le termine, et qui est plus émouvant que le futur simple du début, parce qu'il évoque avec précision, par le futur de l'auxiliaire, le moment de la mort, qu'on sait imminent. — La Pauline de Bourget *a vécu* dix ans dans le désespoir, c'est un fait ; constatant que son mari *vient* encore *de* l'outrager, elle en conclut, en prenant du recul, qu'elle *aura* vainement *supporté* ce long martire, puisqu'elle a retrouvé cette même horrible calomnie [1], elle *aura vainement vécu* comme elle *a vécu*, mais elle *criera* la vérité, qu'elle proclame déjà. Il est bien évident que « la résolution présentement arrêtée » de dire, de gémir, de crier (je la *dirai*, je la *gémirai*, je la *crierai*) doit se réaliser dans l'avenir, dans cet avenir où l'héroïne se place par anticipation pour faire un retour sur sa vie passée.

A propos d'un auteur qui aurait commencé à écrire tardivement, nous conclurions par exemple, après avoir rappelé la date de sa naissance et celle de sa première publication : « Ainsi, il *a publié* son premier livre à trente ans ». Nous emploierions nécessairement le passé proprement dit si le fait est déjà ancien; mais si nous venons de constater que l'auteur a eu tout récemment ses trente ans, nous dirions bien plutôt : « Ainsi, il *aura* publié son premier livre à trente ans », affirmant par avance ce qu'on dira de lui plus tard, et ayant parfaitement conscience

1. Dans mon premier commentaire, il faut supprimer « où elle retrouvera la même calomnie », puisqu'en effet elle vient de la retrouver.

Digitized by Google

d'exprimer l'action du point de vue de l'avenir. Pendant que j'écris ces lignes, j'entens près de moi cette réflexion : « On pourra dire que j'ai travaillé dans ma vie[1] ! » C'est l'équivalent de : « *J'aurai travaillé* dans ma vie ! »

Je continue donc à penser qu'il y a toujours une évocation au moins latente d'un moment du futur quand on emploie l'antérieur au futur. Ce moment est souvent celui de la mort de la personne dont on parle, souvent aussi c'est une époque indéterminée où sera envisagé l'ensemble des faits. Pour ma part, quand j'use de ce tens pour une action passée, j'ai conscience que je prens du recul. Ce recul n'enlève pas à l'antérieur au futur sa valeur affirmative de tens de l'indicatif, sauf toutefois dans un emploi où il prent une valeur modale, conjecturale, cf. *Futur de conjecture* dans *Mélanges Chabaneau*, p. 312; l'action passée n'est plus affirmée, mais présentée comme probable, en attendant sa vérification dans l'avenir : « Il *sera venu* pendant votre absence: » Les circonstances et le contexte ne laissent aucun doute sur la valeur à donner au tens, exactement comme pour l'emploi modal (*conditionnel*) du futur dans le passé de l'indicatif.

De même que le *passé*, envisagé de l'avenir, peut se rendre par l'antérieur au futur, le *présent*, envisagé de même, peut se rendre par le futur simple. La mère Agnès Arnaud écrit à son neveu dont elle blâme le mariage projeté : « Mon *très cher* neveu, *ce sera* la dernière fois que je me servirai de ce titre ». Elle s'en sert, et elle veut que *ce soit* pour la dernière fois, mais le neveu peut renoncer à son projet, ou la mère Agnès changer de dispositions, et *ce sera* seulement après la mort de l'un ou de l'autre qu'il y aura certitude que c'est bien la dernière fois qu'elle use alors de « ce titre », qu'elle en *aura usé*.

Les remarques de M. Yvon sur les idées qui *accompagnent* l'emploi du futur sont très intéressantes et parfaitement justes.

1. Au XVIIe siècle, on aurait dit, ou du moins écrit : « on pourra dire que j'aurai travaillé. »

Digitized by Google

Mais il y a lieu de distinguer entre la signification propre du futur et les idées que cette forme verbale n'a pas fonction d'exprimer, qui ne peuvent résulter que des circonstances ou du contexte. En soi, le futur n'exprime qu'une prévision : dans le passé et le présent l'action est accomplie ou en voie d'accomplissement, dans le futur elle est prévue. Mais si le verbe est à la 1re personne, c'est-à-dire si l'action doit être faite par le sujet parlant et si la signification du verbe est telle que cette action *dépende de lui*, il en résultera forcément qu'il a l'intention de la faire [1]. Il en sera tout autrement s'il s'agit d'une action *subie* ou d'un état, ici la prévision n'implique aucune intention : « *je souffrirai* de son absence, *j'aurai* sommeil de bonne heure ». Pure prévision aussi à la seconde personne, pour une action subie ou un état : « *tu souffriras* de son absence, *tu dormiras* quand je partirai ». Si la personne à qui l'on parle doit non pas subir, mais accomplir l'action, ce fait qu'on la lui annonce, témoigne qu'elle l'ignore elle-même, soit qu'elle doive agir à son insu (*tu iras* au devant d'un échec) ou que le sujet parlant conte sur elle pour agir, alors il exprime indirectement un désir ou un ordre : « *tu iras* le trouver de ma part. »

L. C.

M. Vendryès nous adresse, au sujet de cette controverse, les observations suivantes :

« J'ai lu avec beaucoup d'attention l'article de M. Yvon et les observations que vous y avez jointes. Après avoir bien réfléchi à la question, je crois que vous avez raison tous les

1. Cette « intention », pour une action du sujet, annoncée par lui et dépendant de lui, était marquée non seulement par la nature même du futur, mais par sa forme, quand on avait conscience de la composition de « ire *habeo* ». Il y a des siècles que ce sentiment s'est effacé et que la soudure est consommée. C'est par sa pure valeur de futur à la 1re personne que *j'irai* manifeste aujourd'hui notre intention *formelle* d'y aller, si bien que, en employant des périfrases telles que « j'ai l'intention de, je dois y aller », et en dégageant ainsi l'idée d'intention, nous diminuons la force de l'affirmation.

Digitized by Google

deus. Ce n'est pas là une réponse de Normand, soucieus de ne pas se compromettre. Je crois vraiment que dans les exemples cités, la notion de futur est présente, mais je crois aussi que cette notion apporte avec elle des nuances d'aspect comme celles qu'y reconnaît M. Yvon. En d'autres termes je vois dans la valeur du futur le moyen de concilier les deus tèses en présence : le futur est rarement un simple tens, marquant strictement le moment d'une action ; presque toujours à l'expression du tens s'ajoutent des notions variées, si bien que le futur est souvent un mode autant qu'un tens, et cela est particulièrement vrai du futur antérieur. Le malheur est que les nuances modales sont d'une appréciatton parfois délicate, et qui varie avec les individus. Là où l'un est surtout sensible au tens, l'autre peut sentir de préférence la nuance modale. Les deus coexistent. »

Digitized by Google

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

DEUSIÈME SÉRIE

(*Suite*).

Le terrain ainsi déblayé, et les actions modernes du français suffisamment dégagées, nous pouvons reprendre le problème des rapports cronologiques entre les tipes *tɕ* et *ts*.

A priori, trois hipotèses sont possibles et ont pu être envisagées.

Le *ts* serait-il antérieur au *tɕ* ? A l'appui, on a pu faire valoir certains retours récents de *ts* à *tɕ*. Mais ces retours sont conditionnés par un fait spécial, la présence, après le groupe, d'un élément palatal, *i*, *y*, qui change l'élément sibilant en chuintant : ainsi, en Auvergne, *tɕi* ou *tɕẽ* (chien) repose sur un ancien *tsi*, comme *ɕi* ou *ɕẽ* est le développement normal de *si*. De même en Beaujolais, où on a, dans le canton de Villefranche p. ex., *tɕɛ̃ra*, *totɕé* (toucher) en face de *tsa* (chat), *vàts* (vache), etc. (*tɕ* = *ts* + *y*)[1] ; de même aussi dans le nord du Dauphiné, où l'abbé Devaux a relevé sporadiquement le même fait, qu'il à pris à tort pour un arcaïsme. Même évolution dans la vallée d'Aoste, et ailleurs. — En dehors de ce fénomène, qui avait été mal interprété, cette hipotèse, on va le voir, est contredite par tous les faits. La seule évolution du wallon méridional, qu'on a vue plus haut, suffirait à la faire suspecter.

1. D'après M. A. Martin, qui me signale que ce *tɕ*, à Villefranche, doit dériver d'un ancien *ty* qu'on trouve encore dans le canton montagnard de Lamure.

Digitized by Google

J'avais cru longtens que *ts* et *tɛ* avaient pu sortir directement de *ty*, — suivant les régions. J'avais observé dans les patois de la basse Auvergne le passage direct de *ty* à *ts*. D'autre part, dans mes relevés fonétiques de ces patois [1], j'avais observé que la pointe de la langue appuyait sur la gencive supérieure pour le *tɛ*, sur la gencive inférieure pour le *ts*, position voisine de celle qu'elle prenait (un peu plus bas) pour le *ty* : l'évolution *ty* → *tɛ* → *ts* suppose donc un relèvement de la pointe de la langue suivi d'un abaissement. Au fond, ce déplacement successif en sens inverse n'a rien d'extraordinaire ; d'ailleurs nous ignorons l'articulation exacte du *tɛ* qui a précédé le *ts*. — En tout cas, les faits démentent dans l'ensemble cette téorie et je me suis rallié à celle qu'a enseignée M. Paul Passy et qui est également celle de M. Muret et de M. A. Thomas [2].

Au point de vue fonétique, on peut alléguer d'abord que l'évolution *tɛ* → *ts* s'est produite pour la précédente série de palatalisations vers le VIe-VIIe siècle dans presque toute la Gaule et que, pour la présente série, on observe, nous l'avons vu, la même évolution au sud du domaine wallon. Dans la précédente série, le foyer de l'évolution *tɛ* → *ts* a été la région lyonnaise, qui se trouve précisément au centre des aires *ts* = *k* (+ *a*).

Ce ne sont là qu'analogies. Voici un argument plus précis.

Dans la *Géographie phonétique d'une région de la basse Auvergne* (p. 13-14), je signalais que, au sud du Puy-de-Dôme, toute la région qui a conservé *s* (+ *k*, *t*, *p*) offre, en bordure de cette limite linguistique, de Murols à Saint-Jean-

1. Cf. notre travail *Les articulations consonantiques*, dans *la Parole*, 1899, n° 8.

2. *Rapport sur une mission...*, p. 452.

Digitized by Google

Saint-Gervais inclus [1], le son *ɛ* au lieu de *sts*. J'ajoutais qu'il ne devait pas s'agir d'une réduction récente de *sts* à *ɛ*, fonétiquement inadmissible, mais qu'à l'étape ancienne, quand *ts* était *tɛ*, le groupe *stɛ* avait dû se réduire à *ɛ* [2].

L'hipotèse que je formulais alors sous réserves me parait aujourd'hui à peu près assurée, avec une modification. Je ne crois plus que ce soit l'*s* qui ait empêché *tɛ* de passer à *ts*, mais normalement le groupe instable *stɛ* s'est simplifié en *sɛ* (→ *ɛɛ*) → *ɛ* [3], comme en italien (cf. *centum tɛento* et *vascellum vaɛɛẹllo*) et dans bien d'autres patois (en wallon *ɛṓl*, échelle, en face de *vatý*, vache, etc. ; dans les Vosges, cf. O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales*, pp. 65-66 ; dans la Dordogne, M. Guillaume a observé l'étape *ɛɛ*, *eɛɛạlo* [échelle] en bordure d'*eskạlo*, *op. cit.*, p. 26 et carte 18). Une fois le groupe arrivé à l'étape *ɛ*, ce son était complètement désolidarisé de *tɛ* et pouvait rester fixe le jour où *tɛ* évoluait vers *ts*. — C'est là, à mon sens, une des preuves les plus décisives que le *ts* auvergnat dérive d'un ancien *tɛ*.

De son côté, M. Ernest Muret a apporté pour la Suisse des arguments encore plus probants. Il s'agit de noms de lieus (et de quelques noms de famille) empruntés au roman par l'allemand aus XVe-XVIe siècles lors de la germanisation

1. Je peus préciser davantage aujourd'hui le domaine de *ɛ* = *sts* : au sud-est, il s'arrête avec le Puy-de-Dôme (*èstsavé*, escalier, etc. à Auzon) ; en profondeur (S.-O.) il occupe le Lembron, de Moriat à Chalus, mais la région de Besse ignore cette évolution.

2. M. Terracher, dans le conte-rendu de ce livre (*Revue de philologie française*, 1907) s'est demandé si ce *ɛ* n'était pas dû à une influence du français : hipotèse inadmissible, conduisant à cette conclusion absurde que l'influence du français se serait arrêtée exactement à la limite de *s* devant *k*, *t*, *p*. Je n'avais cité que 3 mots, bien populaires dans la région (surtout *baschola*), mais toute la série obéit à la loi.

3. Parallèlement, la réduction de *sts* à *s* est assez fréquente ; p. ex., en Valais, M. Muret, dans l'étude citée plus loin, relève la réduction de *moscha* (à l'étape *sts*) à *mòsa*.

Digitized by Google

de la région entre Sierre et Viège : ces noms offrent en dialecte alémanique actuel un *tsch* (*tɕ*) qui correspond à la prononciation romande de l'époque (*Tschablen, Tschalmeten, Tscharboniry,* lieus-dits de Loèche et d'Inden, etc.). Or « *ts* germanique (*z*) est demeuré intact dans tous les patois du Valais. Preuve évidente, preuve décisive que le *ts* franco-provençal n'est qu'une modification récente du *tɕ* prononcé en français jusqu'au XIIIe siècle » [1].

Cette opinion n'exclut pas la possibilité que dans certaines régions le *ts* provienne directement de *tɕy*, voire de *ty*. Nous ignorons quelle était la valeur exacte du groupe semi-occlusif, quand l'assibilation du segond élément a commencé, dans les foyers où il s'est formé comme dans les contrées où il s'est répandu. Les débris de l'étape antérieure en franco-provençal et en langue d'oc nous montreront que le stade *tɕy* y est encore représenté et qu'il reste même des vestiges du stade *ty* (en wallon aussi, on l'a vu). L'évolution vers *ts* a donc sûrement atteint des régions où *ts* s'est substitué à *tɕy* [2] et même des coins extrêmes qui en étaient encore à *ty*, notamment sur les confins de la Savoie et du Valais. C'est ce qui explique qu'à Vionnaz Gilliéron ait encore observé la conservation de *ty* devant la tonique (reste de l'état ancien) en face de *ts* devant voyelle atone, l'assimilation se produisant peu à peu au détriment du *ty* qui s'éliminait progressivement; la dépalatalisation plus précoce à l'initiale s'explique fort bien fonétiquement (*Romania*, 1913, 24-25). En Savoie on relève des formes

1. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, XI (1912), p. 53.

2. On peut l'inférer, notamment, d'après la prononciation *tsy* que Roussey a relevée à Villers-Farlay (Jura) et dans les villages environnants : ce fonème ne peut venir que de *tɕy* et non d'un *tɕ* dépalatalisé. (Ce détail intéressant n'a pu figurer sur notre carte).

Digitized by Google

isolées avec *ty* dans des régions où *ʂ* domine (cf. le *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormaux ; Gilliéron a noté [1] *tyevrot*, chevreau, en face de nombreux mots offrant *ʂ* et de l'emprunt *gal* à l'italien). Partout les *ty*, *tɛy*, *tɛ* sont en recul devant *ts* [2], nouvelle preuve que le *ts* est sorti du premier groupe.

Des repères fonético-historiques nous permettent de situer approximativement dans quelques contrées l'époque de l'évolution. Celle-ci s'est produite plus tôt dans la région lyonnaise qu'en Auvergne et dans le Valais, ce qui prouve que Lyon dut être le foyer originaire (le plus puissant du moins, sinon le seul) du fénomène, qu'il faut concevoir comme une tendance générale de l'arverno-limousin et du franco-provençal, tendance favorisée et régularisée par l'action des centres urbains. Rappelons à ce sujet la forme *Tzingo* de 1352 signalée par l'abbé Devaux (à Vaux-Milieu, dans les Terres-Froides ; *op. cit.*, p. 415). — En basse Auvergne, au contraire, l'évolution date au plus tôt du XVIe siècle. En effet la réduction de *stɛ* à *ɛ* est postérieure à l'amuïssement de *s* devant *k*, *t*, *p*, *ch*, puisqu'elle commence exactement au delà de la limite d'amuïssement, supposant donc celle-ci stabilisée ; or l'amuïssement dans cette position n'apparaît pas avant la fin du XIVe siècle [3] ; d'autre part l'évolution *stɛ* → *ɛ* est antérieure à l'évolution *tɛ* → *ts*. — Dans le Valais, d'après la germanisation des noms déjà signalée, l'évolution *tɛ* → *ts* remonte tout au plus à la fin

1. *Revue des patois gallo-romans*, I, 177 sqq.

2. Ainsi à Saint-Martin d'Ardèche (*Revue des patois gallo-romans*, 1887, pp. 123-124). Au point 906 (Ambierle), à côté d'une majorité de *ts*, Edmont note parfois *tɛ́*, hésitation qui prouve que le *ts* n'est pas encore dégagé complètement de ses origines ; de même à Pierrelatte (844). On verra d'autres exemples.

3. Dans les *Comptes des consuls d'Herment*, de 1398 (*Annales du Midi*, 1902) : *beytia*, *notre*.

Digitized by Google

du XVIe siècle, plutôt au XVIIe. A rapprocher la grafie stéfanoise déjà citée, *ʒalene* (1605).

La répartition géografique actuelle du groupe *ts* (et dérivés) et des *tɛ-tɛy* suffirait à elle seule à montrer que le segond groupe est le résidu d'une aire primitive englobant l'autre groupe. Les *tɛ* ne se rencontrent que dans les régions arcaïques, réduits souvent à l'état d'îlots plus ou moins rongés, spécialement dans les montagnes, — ou en bordure des limites linguistiques, à l'opposé des centres de poussée qui se sont développés dans les plaines.

En jetant un coup d'œil sur la carte et en rendant par la pensée au *ts* le domaine que lui a pris plus tard le *ɛ*, Lyon s'avère comme le grand foyer de l'évolution *tɛ* → *ts*. Examinons son expansion. Il est difficile, nous l'avons vu, de la reconstituer au nord jusqu'à ses anciens confins ; mais on peut conjecturer que le barrage opposé à l'heure actuelle par le *tɛ* dans le Jura septentrional devait se prolonger vers l'ouest, comme le montre le résidu de *tɛ* de Bourberain-Chazeuil, au sud-est de la Côte-d'Or. A l'est, la vague du *ts* a submergé toute la Savoie et la Suisse romande, à l'exception du fond de la vallée de Tignes qui a gardé *tɛ* (c^nes de Tignes et Val-d'Isère) ainsi que des résidus de *ty* signalés plus haut et qui, fragmentaires dans chaque parler, ne peuvent figurer sur la carte. Les centres segondaires de rayonnement ont été Genève puis Lausanne, Chambéry et Annecy.

La vallée d'Aoste elle-même, qui fut de bonne heure l'annexe politique de la Savoie, a été conquise, mais le *ts* n'a pas atteint, à son angle N.-E., sur la frontière de l'allemand, la haute vallée de l'Evançon, où Ayas et Brusson ont gardé le *tɛ* (le *ts* commence à Challant, d'après Rousselot). Au sud-est, au delà de Pont-Saint-Martin, l'abbé Rousselot a trouvé un son *tʂ* (*ty* plus palatalisé) à Carema.

Digitized by Google

La vague du *ts* s'est brisée au S.-E. sur le Grand Paradis, et sur le haut massif neigeux qui borde la haute Maurienne. En arrière s'est conservé le *tɕ* (qui est resté parfois à l'étape *tɕy*) dans toutes les Alpes piémontaises jusqu'à la limite du *k*. Le *ts* a peut-être débordé de la Maurienne par le Mont-Cenis, atteignant quelques communes de l'autre versant [1]. En revanche, l'évolution n'a pas atteint, sur le versant français, le Briançonnais et le haut Queyras, orientés vers la Durance et plus éloignés du centre de rayonnement. Edmont a noté *tɕy* à Monnêtier. A Château-Queyras, j'ai entendu *tɕ*. La limite passe au sud-ouest de cette commune. Guillestre a déjà le *ts*, mais il n'est net que chez les jeunes : au hameau de la Maison-du-Roy, le père Berard (soissante ans environ en 1921) prononçait *tś*, son fils (env. trente ans) *ts* : preuve que l'évolution est récente, et que le *ts* gagne toujours. — Enfin le *tɕ* règne en Ubaye (voir plus loin) et dans la haute vallée de la Tinée, d'après Paul Meyer (*Romania* 1895, 543 et 1896, 396), qui a eu confirmation du *tɕy* à Saint-Étienne-de-Tinée (avec tendance actuelle au remplacement par *k*, voir ci-dessus) et de *tɕ* à Entraunes (mais déjà *k* à Saint-Martin d'Entraunes, un peu en aval).

Le Dauphiné, si voisin de Lyon, a été, on l'a vu, gagné de bonne heure. Grenoble forma un centre segondaire de rayonnement du *ts* (comme, plus tard, du *s* français). La vague s'arrêta au seuil du Briançonnais, en submergeant tout l'Oisans, sauf les communes les plus reculées au nord-est, Besse (1450 m. d'altitude), village isolé dans ses montagnes, où on dit *tɕy* (*la vaɫɕyos* [les vaches] en face de *la vaɫsas* à Freney, en contre-bas) [2], — et La Grave (*tɕ*, com-

1. Nous reviendrons avec plus de détails sur les fénomènes du versant italien.

2. D'après les indications que m'a données à Villard-de-Lans, en 1921, M. Glaudaz, instituteur, originaire de Freney.

Digitized by Google

munication de l'instituteur), qui se soude au Briançonnais par le col du Lautaret.

Au sud, le *ts* a débordé sur la vallée de la Durance (Briançonnais et haut Queyras exclus), jusqu'au delà de Tallard ; il descent, le long de la plaine de la rive gauche du Rhône, jusqu'à la limite du *k*, coupant ici la longue zone du *tɛ* qui s'étent, en bordure du *k*, de la frontière alpestre au Gévaudan. L'Ubaye paraît ébranlée, si l'on en croit une indication assez vague d'Arnaud et Morain [1], quoique l'ALF note presque toujours *tɛ* à Barcelonnette (point 887) ; au delà, en bordure du *k*, Allos et Colmars semblent constituer un foyer indépendant de l'évolution *tɛ* → *ts* (d'après Paul Meyer, *loc. cit.*).

Dans toute cette contrée, la répartition géografique que donne notre carte n'est que schématique, d'abord parce que je n'ai que des points de repère, ensuite parce qu'on est en maints endroits en pleine évolution. Au point 877, *tɛy* paraît net d'après Edmont, mais plus à l'ouest, j'ai observé bien des sons intermédiaires comme M. Duraffour, qui note *ts* à Monségur (E. de Pierrelatte), tandis qu'Edmont hésite pour Pierrelatte entre *tɛ* et *ts*, penchant pour *ts*, ce qui est exact ; il donne généralement *tɛy* à Nyons (855) et surtout à Vogüé (833) ; ces flottements trahissent, comme en Wallonie, la difficulté de notation. — Dans l'Ardèche, *ts* est très net vers Privas (Chomérac, etc.), *tɛ* à partir du Teil : on a conscience qu'on prononce *tɛ* dans le sud du département, *ts* dans le nord. Dans le Gévaudan, si arcaïsant par son vocabulaire, le son est resté *tɛy*.

1. *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, p. 267 : « C suivi d'un *h* (*sic*) se prononce *ts*. Quelques personnes atténuent un peu la dureté du *ts* en *tʒ* (!?). D'autres prononcent *tch* ». Et nous voilà bien renseignés ! Sur notre carte, nous avons suivi l'A.L.F., mais ce n'est qu'une indication provisoire : la région reste à étudier.

Digitized by Google

Edmont a relevé à Saint-Agrève (835) une aire de *tɕ*, qui comprent également Tence (communication de M. Masson, directeur de l'école publique). Il est tout à fait remarquable que ces deus localités forment un ilot géografique au point de vue du tipe des toits (toits pointus au centre d'une région à toits latins) [1]. Mais la zone du *tɕ* ne forme pas ilot et se rattache à l'aire du Gévaudan, en présentant une longue bande sur la croupe des Cévennes [2], battue sur les deus versants par la marée, toujours montante, du *ts*.

Un îlot très précis du *tɕ* a été délimité par M. B. Petiot et par moi-même à l'est du Puy-de-Dôme. Olliergues et Ambert en sont le centre de résistance. Il est adossé à l'E.-N.-E. à la chaîne du Forez, et se termine au nord avec les communes de la Renaudie, Augerolles, Sauviat, bordé ici et là par le *ɕ* (limite nette). A l'ouest et au sud, il est en contact avec le *ts* qui s'avance jusqu'à la ligne Saint-Dier — Auzelles — Saint-Ferréol — Grandrif — Saint-Anthème. Mais de ce côté la démarcation est un peu plus imprécise ; on observe des sons hibrides attestant que l'évolution *tɕ* → *ts* continue. La quinquagénaire de Cunlhat dont j'ai longuement étudié le patois, en 1896, à Vinzelles où elle venait d'arriver, avait un son intermédiaire entre *tɕ* et *tsy* ; après maintes hésitations, je l'ai noté par *tɕ̂y*. A Saint-Anthême, le *ts* n'est pas encore très pur, et j'ai l'impression que l'évolution n'est pas ancienne.

En Auvergne, Clermont, et subsidiairement Saint-Flour et le Puy, ont été les centres de propagation du *ts* : l'évolution a dû venir par Lyon (la cronologie indiquée plus haut semble l'établir) : elle dut suivre deus voies, l'une par la trouée de Thiers (qu'a recouverte plus tard le *ɕ* fran-

1. J. Brunhes, *Géographie humaine de la France*, t. I, p. 441 (carte).
2. Ainsi Le Béage a *tɕ* [probablement *tɕy*] (communication du directeur de l'école publique).

Digitized by Google

çais), l'autre par le Puy. De Saint-Flour, le *ts* a déferlé jusqu'à la limite du *k*, qu'il a atteinte depuis Sainte-Marie jusqu'à Lavigerie (au N. du Lioran) inclus. L'aire *tɛy* du Gévaudan se termine en pointe avec les communes d'Espinasse et Chaudesaigues (A. Thomas, *loc. cit.*, p. 235).

A l'ouest du Lioran, en bordure du *k*, on retrouve un dernier vestige du *tɛ* dans une étroite bande de villages étudiés sur place par M. Thomas (qui note partout *tɛ* et non *tɛy*): Saint-Projet, Saint-Chamant, Bourcenac, Saint-Cirgues-de-Malbert et Saint-Martin-Cantalès (*loc. cit.*, p. 229 sqq.). Immédiatement au nord, on trouve *ts* à Loupiac, Sainte-Eulalie, Saint-Martin-Valmeroux, Salers, Fontanges, etc.

L'aire limousine du *ts* est fort vaste et c'est bien à tort qu'on a cru longtens que le *tɛ* dominait en une région dont il n'occupe plus que le quart, à peine, dans la partie la plus reculée (la Marche) en bordure du *ɛ* français. Est-elle le résultat d'une évolution indépendante ou le prolongement de l'aire lyonnaise ? Dans le premier sens, on peut faire valoir le resserrement géografique relatif de l'aire *ts* entre Eygurande et la région du Lioran; en sens contraire, on remarquera qu'en Limousin le *ts* a visiblement rayonné autour de centres segondaires (Tulle, Brive, Périgueux) et que Limoges, en bordure du *tɛ*, n'a été atteint qu'assez tard. La question est à élucider à l'aide de critères historiques et fonétiques, comme M. Muret et moi l'avons fait pour le Valais et la basse Auvergne.

L'aire marchoise du *tɛ* qui va en s'effilant à l'ouest déborde à l'est sur le Puy-de-Dôme où *tɛ* s'avance jusqu'à la ligne Charensat — Pontaumur — Prondines — Bourg-Lastic (avec Château-du-Cher, au N., commence le *ɛ*). Je ne suis pas d'accord avec M. Petiot pour la limite S. : il place dans l'aire *ts* Bourg-Lastic où j'ai entendu *tɛy*. De ce côté, il y a des sons intermédiaires, notamment à Mer-

Digitized by Google

lines (point 706), où j'ai éprouvé en 1899 le même embarras qu'Edmont. Ici encore *tɛ* continue à évoluer vers *ts*, et la notation peut varier suivant qu'on écoute des jeunes gens ou des vieillards. L'étape arcaïque *tɛy* a été enregistrée par Edmont aux points 704 et 606 (Saint-Junien); il en est de même dans la région de Chabanais où l'on a même enregistré *tý* [1]. D'une façon générale, le *tɛ* marchois est, dans l'ensemble, plus ou moins apparenté à *tɛy*.

A un autre point de vue, M. A. Thomas a signalé jadis [2], dans l'aire marchoise du *tɛ*, l'existence d'îlots du *ts* [3] aux environs de Bénévent et à Montaigut-le-Blanc (c^ne de Saint-Vaury). Ces fénomènes sporadiques peuvent faire présumer, jusqu'à preuve contraire, que l'évolution *tɛ* → *ts* en bas Limousin a été spontanée.

A son tour le *ts* est susceptible d'évoluer. Il est remarquable que ce fonème offre une grande fixité au centre (Auvergne, Velay, Vivarais), tandis qu'il a évolué à l'extrême ouest et surtout à l'est.

Le limousin occidental offre les deus évolutions que le groupe *ts*, issu de *c* + *e*, *i* latin, a connues dans la Romania occidentale : réduction à *s*, — passage à *ts*, réduit ensuite à *ʂ*. Le premier fénomène occupe *grosso modo* la région Verteillac — Ribérac — Mussidan ; il ne peut être délimité, car il est en voie d'évolution. Au sud, M. A. Thomas dans son enquête de 1896, a entendu encore un élément *t* très faible au moins dans une partie de la région, tandis qu'Edmont (611, 624) note très généralement *s* ; M. Tho-

1. *Revue des patois gallo-romans*, II, 282.

2. *Rapport sur une mission philologique dans la Creuse*, 452.

3. En sens inverse, Edmont a noté des sons intermédiaires entre *tɛ* et *ts*, *dj* et *dz* au point 617 (Larche, près Brive), en plein domaine du *ts*.

Digitized by Google

mas a observé en outre que *s* (et *ʒ*), débarrassé de tout élément *t*, reste plus intensif que *s* traditionnel, dont il se différencie nettement. — Le passage à *tṣ* s'observe en bordure du *ɕ* du côté de la Rochefoucauld (610 de l'A.L.F.; carte XVII des *Aires morphologiques* de M. Terracher) et au sud, en bordure du *k*, où M. Thomas a relevé *tṣ* et *dʒ* dans quelques communes (Saint-Rémy, Fraisse, etc.) au S. O. de Mussidan [1].

La région située à l'est de Lyon offre des évolutions beaucoup plus variées et plus intéressantes.

La réduction de *ts* à *s* y est sporadique et peu fréquente. On l'observe : 1° en Dauphiné, dans la plus grande partie des Terres-Froides (N.-O. de Voiron), îlot entouré de trois côtés par le *ṣ*, et au S.-O. par le *ɕ* de la « déchirure » (Devaux); 2° en Savoie, au N.-E. de la Tarentaise (Séez et Sainte-Foy), à la périférie du résidu d'une aire *ts* en décomposition (Edmont a généralement noté *ṣ* à Séez, tandis que les notes de Constantin, un relevé de Gilliéron à Séez, R.P.G.L., I, 42, *săsĕl* = château, et les renseignements que m'a adressés l'instituteur de Sainte-Foy concordent en faveur de *s*; serait à vérifier sur place) [2]; 3° en Suisse

1. Des explications un peu confuses que donne M. Guillaume (*op. cit.*, pp. 18-23, 73, et cartes schématiques 1-4), il résulte que l'évolution *ts* → *s* va un peu plus à l'est que ne l'indique notre carte et s'approche du point 615; dans ce canton, on observe aussi *ṣ*; au N.-E. de 615 (St-Pierre de Chignac), *s* tendrait à son tour vers *ɕ* (palatalisation commune à tous les *s*). — Enfin, d'après la carte n° 3, la limite de *k* (+ *a*) sur notre carte devrait être remontée vers le nord, au sud du point 615 dont elle est très proche.

2. M. Désormaux m'a aussi signalé (d'après les notes de Constantin, complétées) cinq îlots de *s* en Haute-Savoie, à Seyssel (avec Bassy et Clermont), au N. de Cruseilles (d'Andilly à Arbusigny), à Juvigny (N.-E. d'Annemasse), à la Frasse et Arache (E. de Cluses), à Sallanches et quelques villages au S.-O. Mais ces îlots, en plein territoire de *ṣ*, représentent sûrement une évolution récente *ṣ* → *s* (sous l'influence probable du français).

Digitized by Google

romande, la carte publiée par le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* indique à Granvillard (Gruyère) « une tendance chez les jeunes gens à réduire *ts*, *dz* à *s*, *z* » ; enfin dans l'est du Valais roman (même carte : Ayent, Lens, vals d'Hérens et d'Anniviers), la réduction s'opère pour la sonore qui devient *z*, en face de la sourde qui reste *s*.

Beaucoup plus importante est l'évolution *ts* → *tṣ* → *ṣ* (le *tṣ*, instable, a disparu [1]), qui se présente comme une évolution savoyarde dont Chambéry est le centre et dont les foyers segondaires sont Annecy, Genève et Bourg, subsidiairement Bourgoin. Il y a là une tendance générale commune à une vaste région, comme on le verra par diverses évolutions sporadiques spontanées. Néanmoins les centres urbains ont dû jouer leur rôle d'expansion et d'unification fonétique. Il est remarquable que cette expansion correspont à peu près exactement au maximum des possessions de la maison de Savoie (au début du XVIe siècle) sur le versant franco-suisse, si ce n'est que l'aire déborde assez largement sur la partie du Dauphiné la plus voisine de Chambéry [2]. Il faut constater aussi que l'évolution a effleuré Lyon, qui n'a pas réagi et n'a joué aucun rôle dans cette évolution : présomption qu'à cette époque la grande ville

1. Cependant Edmont l'a noté en Suisse romande au Brassus (939) et à Vevey (959) dans le domaine du *ts* ; la carte précitée est muette sur ce point.

2. On sait que Genève (ville) resta indépendante de la Savoie, mais celle-ci occupait le Genevois et le pays de Gex. Quant au pays de Vaud, la maison de Savoie n'y domina qu'à titre précaire. — Pour la zone dauphinoise, Quinon (*Bin de la Société de statistique de l'Isère*, 1843, 412 sqq.) avait remarqué qu'avant le traité de 1355 les comtes de Savoie avaient occupé une partie du Viennois. Mais le passage de *ts* à *ṣ* est bien postérieur (Cf. Devaux, *op. cit.*, 524), et ne doit pas être antérieur au XVIe siècle.

Digitized by Google

devait déjà être francisée. — En Dauphiné subsistent des îlots de *ts* : Ternay (S.-O. de Saint-Symphorien), dans l'aire *ʂ*, et Izeaux (S.-O. de Rives), dans l'aire *ɛ* (Devaux).

Les limites de cette aire offrent encore des particularités intéressantes. Au N.-O., elle s'arrête aus Dombes, tout près de la frontière qui sépara longtens la Bresse savoyarde du Beaujolais : toute la vallée du Renon a *ʂ* ; le *ts* commence à Châtillon-sur-Chalaronne (M. Duraffour). Plus au nord, *ʂ* va jusqu'à Saint-Amour inclus. « A l'est de Saint-Amour, sitôt à l'arête du premier plateau du Jura, *ʂ* fait place à *ts*. Par suite du mélange des habitants, la séparation entre les deus façons de prononcer n'est pas absolument nette, mais elle se confont à peu près généralement avec la limite entre le Revermont ou vignoble et le premier plateau (à l'E. de Saint-Amour) ». (Communication de M. Monnet, instituteur à Saint-Amour.) Facteurs géografiques et facteurs politico-sociaus ont donc dû jouer leur rôle.

Entre Bresse et Savoie, le Valromey, isolé sur son haut plateau allongé, constitue un îlot du *ts* qui se termine au S.-E., à Culoz, où le Rhône forme un instant la limite entre *ts* et le *ʂ* savoyard. Plus au nord, *ʂ* repasse sur la rive droite du Rhône, dans la Michaille, de Seyssel à la banlieue genevoise et au pays de Gex inclus. Au nord du Valromey, la cluse de Nantua forme une coupure par où le *ʂ* s'est infiltré : les deus Abergement sont les derniers villages qui ont *ʂ* ; le *ts* commence avec Ruffieu et Hotonnes et va au moins jusqu'à Charix. Ici la limite des deus aires est très nette (coïncidant avec une différence de population et, sans doute, de peuplement) ; elle l'est moins au sud, où l'accent intervient comme facteur important, là où *ʂ* et *ts* sont en contact. (Communication de M. Duraffour.)

En Suisse, le *ʂ* recouvre exactement le canton de Genève (comme le pays de Gex), mais déborde un peu sur le can-

Digitized by Google

ton de Vaud, où le sud et l'ouest de Nyon (carte précitée du Glossaire ; point 937 de l'A. L. F., Gingins) forment une région mixte ; les importations de *ʂ* sont encore sensibles à Givrin [1].

En Savoie le *ʂ* occupe une vaste aire homogène (si l'on considère les îlots du *s* comme des dérivés) : toute la Haute-Savoie (où elle s'est arrêtée à l'est exactement à la frontière du Valais), la région de Chambéry, les Bauges, le haut Grésivaudan. Remontant l'Isère et l'Arly, le *ʂ* s'est heurté au *st* vers Grésy, en aval de la vallée de l'Arly, le *ts* étant conservé en Tarentaise [2]. La vallée de l'Arc, où j'ai fait une enquête, a été remontée bien plus haut, jusqu'au barrage en amont de Modane ; le *ts* est conservé sur la terrasse supérieure, d'Aussois à Termignon ; en amont d'un nouveau barrage, une évolution indépendante et spontanée *ts* → *ʂ* s'est formée à Lanslebourg et une autre, tout au fond, à Bonneval, séparé de Lanslebourg par Bessans qui a gardé le *ts*. La Tarentaise offre aussi deus îlots de *ʂ* (que m'a signalés M. Désormaux) : l'un, de Longefoy à Montgirod (entre Aime et Moutiers), se présente aussi comme une évolution indépendante ; au sud, le *ʂ* de Saint-Martin-de-Belleville pourrait être venu de Maurienne par le col fréquenté des Encombres.

L'aire savoyarde de *ʂ* est en pleine fermentation, voire en décomposition surtout vers l'est. Le nombre des évolutions spontanées montre d'abord la vitalité de ces parlers, mais aussi *leur désarroi en l'absence des centres régulateurs qui ont passé au français*.

J'ai signalé [3] les îlots haut-savoyards de *s* qui, par leur

1. On pourra se reporter aus faits mentionnés dans la *Bibliographie des parlers de la Suisse romande*, par J. Jeanjaquet, II, nº 1049.
2. Voir plus loin pour le *st*.
3. Ci-dessus, p. 42, n. 2.

Digitized by Google

position géografique, se présentent comme des évolutions récentes de *ʂ* à *s*. Gilliéron d'ailleurs avait noté ce fait aus environs de Chambéry [1].

La petite région de Lanslebourg, qui n'a que trois centres (Lanslevillard étant une annexe de Lanslebourg), offre, nous l'avons vu, le maximum de morcellement. Lanslebourg a amené *ʂ* à *f* par un son intermédiaire qu'on peut observer encore chez quelques vieillards (communication de l'instituteur, février 1927) : ce qui explique que Gilliéron ait noté autrefois *ʂ* (cf. *Revue des patois gallo-romans*, I, 177 sqq.), tandis qu'Edmont a noté *f*. Cette évolution *ʂ* → *f* n'est pas isolée en Savoie (où, p. ex., *acier* devient *afi* dans le pays gavot, région d'Évian); elle est bien connue en russe (*Theodore* → *Feodor*) et on m'a signalé qu'en Angleterre le défaut de prononciation *f* pour *th* (*ʂ*) était assez fréquent.

Reste la question délicate du *st*. Notre fonème est représenté par *st* dans deus petites régions : la plus vaste s'étent de Grésy-sur-Isère à Flumet, par la vallée de l'Arly, Albertville, Ugines, occupe la vallée du Doron, sauf Villard qui forme une curieuse enclave de *ts*, gagne l'entrée de la Tarentaise jusqu'à Nave et déborde à l'ouest par le large seuil de la Chaise jusqu'à Faverges et Giez en vue du lac d'Annecy. La segonde comprent le massif de la Grande Chartreuse, au nord du Sappey qui a *ɛ* ; à l'ouest, Saint-Laurent-du-Pont et la vallée du Guiers offrent *ʂ*, qu'on retrouve au nord dès qu'on pénètre en Savoie, et à l'est en Grésivaudan.

Peut-on admettre une évolution fonétique *ts* → *st* ? Gilliéron l'a cru autrefois [2], en supposant un « saut brusque »

1. *Revue des patois gallo-romans*, I, 30-32.
2. *Revue des patois gallo-romans*, I, 30 sqq.

Digitized by Google

comme celui qui a amené, en français populaire, *luxe* a *luske*. Je doute qu'il se trouve aujourd'hui un fonéticien pour reprendre à son conte cette téorie. L'analogie *luxe* → *luske* ne peut être alléguée, car il s'agit là d'un groupe étranger à la langue, que les mots savants ont réintroduit et dans lequel les deus éléments *k* et *s* sont nettement indépendants. Au contraire le groupe *ts* est un fonème traditionnel, dans lequel les deus éléments sont si étroitement combinés que nombre de fonéticiens le considèrent comme un son unique : il est inadmissible que les deus éléments aient été désagrégés, individualisés et séparés jusqu'à la métatèse.

Je crois donc qu'il s'agit d'un fénomène analogique, d'une contamination entre deus séries fonétiques.

Pour résoudre le problème, il faut d'abord savoir si le groupe *st* dérive directement de *ts* ou de son sous-produit *s*. L'existence de l'îlot *ts* de Villard-sur-Doron au milieu d'une des deus aires *st* suffit pour faire pencher la balance en faveur de la première hipotèse, sans conter la parenté fonétique entre *ts* et *st*. D'autre part, la situation géografique des deus aires *st* les fait apparaître comme des régions reculées bien placées pour résister à l'évolution ambiante du *ts* → *s*, qui ne les avait pas gagnées.

La petite étude de Gilliéron, à laquelle je viens de faire allusion, va nous mettre sur le bon chemin, bien que le maître ait donné des faits qu'il expose une interprétation que je ne crois pas tout à fait exacte. Il s'agit (en français) d'une prononciation vicieuse, localisée à Villard-sur-Doron : les mots français qui possèdent le groupe *st*, *leste*, *veste*... étant alors (et aujourd'hui encore, j'ai vérifié) prononcés par les illettrés *letse*, *vetse*... Gilliéron explique ainsi cette prononciation (qu'il croyait commune à toute la vallée du Doron) : Villard a appris le français d'Albertville, où le

Digitized by Google

patois dit *st* (*stanta*) là où Villard dit *ts* (*tsanta*) ; donc, par analogie, les mots français en *st* ont vu leur groupe passer à *ts*, le *st* paraissant albertvillois.

J'envisage une autre hipotèse, qui a l'avantage d'expliquer en outre le *st* lui-même, et de rendre conte des faits par l'action du français, parler directeur, sur le patois. Quand le français s'introduisit dans la région, les patois avaient éliminé depuis longtens le groupe *st* : dans certains groupes de patois à *ts*, ce groupe, difficile à prononcer, éprouva une métatèse et passa à *ts*. Plus tard, le français mieus connu, on se corrigea de ce défaut, mais les deus séries s'étant confondues en patois (où s'étaient introduits de nombreus mots de la série *veste*, prononcée *vetse* en français, *vetsa* en patois), la régression affecta l'une et l'autre dans les deus aires où nous observons *st* : *stanta* est donc une fausse régression de *tsanta*, d'après *vetse* ramené à *veste*. L'îlot du *ts* à Villard-sur-Doron s'explique par le fait que la correction — ou régression — ne s'y est pas opérée, à preuve qu'on y dit encore *vetse*, comme *tsanta*.

Quant à la date de la régression *ts* → *st*, elle paraît postérieure, pour les raisons indiquées plus haut, à l'évolution *ts* → *ʂ* (XVIIe ou XVIIIe siècle ?).

Le versant italien demande un examen spécial.

Il n'est pas inutile de rappeler que le piémontais a conservé le *c* (*k*) devant *a*, car le grand nombre d'emprunts offrant le *tɕ* (*tɕy*) dans ces parlers a pu faire hésiter certains linguistes. La question a été remise au point, définitivement à notre sens, par M. Attilio Levi [1], téorie à laquelle M. Millardet a donné son adésion en la justifiant par d'excellents arguments [2]. Les enquêteurs, d'ailleurs, ne s'y

1. *Le palatali piemontesi*, Turin, 1918.
2. *Linguistique et dialectologie romanes*, pp. 192-196.

Digitized by Google

sont pas trompés, et tous, à la descente des Alpes, ont cherché et trouvé la limite du *k*(*a*) piémontais.

L'abbé Rousselot, qu'intéressait surtout un autre fénomène (*s* devant *k*, *t*, *p*), n'a pas relevé la limite au S.-E. de la vallée d'Aoste : il note simplement *tʂ* à Carema (S.-E. de Pont-Saint-Martin), qui doit être en bordure de la limite, car celle-ci, d'après les renseignements, la plupart recueillis sur place, que m'a fournis M. Terracini, va de là rejoindre à l'ouest la crête qui ferme au sud la vallée d'Aoste, laissant au *k* la Valchiusella [1], coupant la vallée de la Soana près de son confluent (*tɕ* à Val Soana, d'après Nigra et Salvioni), coupant l'Orco au-dessus de Locana, qui a le *k* (d'après Biondelli). Les vals Grande et d'Ala ont été explorés par M. Terracini : la limite passe, en aval de la jonction des deus vallées, entre Mezzenile (*tɕ*) et Pessineto (*k*) ; elle coupe la Stura d'Usseglio en aval de Viù et décrit un arc de cercle vers l'ouest pour rejoindre la crête qui sépare les vallées d'Usseglio et de Suse.

Dans la vallée de Suse, l'exploration de M. Terracini n'a pas atteint tout à fait le *k*, mais en joignant ses données à celles de l'abbé Rousselot, on peut conjecturer que la limite passe entre Mocchie (*tɕ*, Terracini) et Condove et que le *k* creuse autour de la Doire un golfe englobant Sant Antonino, pour tracer de nouveau, en abordant la montagne, un crochet vers l'est, laissant au *tɕ* Vayes, Valgioie et Coazze, — Avigliana et sans doute Giaveno au *k* (Terracini). Ici certaines données de l'abbé Rousselot feraient tracer la limite un peu trop à l'ouest.

Plus au sud, jusqu'à la hauteur du col de Tende, à l'est duquel le *k* provençal rejoint le *k* piémontais et génois, j'ai

1. *k* à Rueglio d'après Battisti, *Teste dialettali dell'Italia settentrionale* (*Beihefte zur rom. Philologie*).

Digitized by Google

utilisé les relevés de l'abbé Rousselot et, plus au sud, la limite qu'a conjecturée Paul Meyer d'après Biondelli. Mais j'ai surtout suivi la limite qu'a tracée M. Jaberg dans une carte inédite, précisée par les relevés de l'Atlas linguistique de l'Italie et des relevés personnels que M. Jaberg a eu l'obligeance de me communiquer.

Le *k* creuse encore un golfe dans la vallée du Chisone, où Perosa a le *k* (Jaberg), tandis qu'au S.-O., en montagne, Perrero et environs (ALF 982 *tɛy*), Praly (Jaberg) et Pramollo (ALI [1], 152) ont le *tɛ*. L'abbé Rousselot donne des mots avec *tɛ* à San Germano, au coude du Chisone, en aval de Perosa. Plus au sud, les hautes vallées vaudoises ont *tɛ* (Bobbio, ALF 992 ; Angrogna [J.]), de même que, dans la haute vallée du Pô, Crissolo (J), Ostana (ALI), Oncino (Biondelli) ; dans la vallée de la Varaita, il descent jusqu'à Sampeyre (J.), où Paul Meyer l'avait conjecturé, malgré une ortografe trompeuse de la Parabole ; dans les hautes vallées de la Maira et affluents, *tɛ* à Elva (J. et Biondelli), Acceglio (Biondelli), descent certainement plus en aval ; même son à Castelmagno sur la Grana, Pietraporzio (ALI 170), Vinadio (B.), sur la Stura di Demonte, Valdieri sur le Gesso (B.), Entraque (J.), Roaschia (Salvioni) [2], enfin, dans la vallée de la Vermenagna, *tɛ* à Vernante (J), et, en amont, *ts*, isolé, à Limone (Biondelli, ALI 182).

Hâtons-nous d'ajouter que cette limite est loin d'être nette, ce qui explique des contradictions apparentes (p. ex. de certains relevés de l'abbé Rousselot). M. Jaberg a observé notamment que, pour certains mots, les formes avec *k* dépassent la limite : ainsi pour « chasse » et « chou »,

1. Atlas linguistique italien.
2. Dans les *Mélanges Chabaneau*, p. 525-539.

Digitized by Google

le *k* remonte jusqu'aus sources de l'Orco et de la Stura, du Pô et de la Varaita; pour « cheval », *k* a gagné tout le haut bassin du Chisone et la Doire Ripaire jusqu'au delà de Suse. Je reviendrai sur ce point.

Plusieurs réactions fonétiques importantes se sont produites dans cette région.

Il faut d'abord rappeler les influences combinées du français, des parlers alpestres et de l'italien, qui ont opéré en piémontais un glissement assez ancien des séries dominantes au profit des mi-occlusives prépalatales du tipe *tɕ* (A. Levi et Millardet).

En revanche, le *k* piémontais, bien qu'éliminé de nombreus mots d'emprunt, conserve assez de puissance pour refouler de nos jours le *tɕ* dans les parlers alpestres, comme l'a fait le *k* provençal en bas Dauphiné et en haute Provence : poussée conjuguée de Marseille et Nice d'une part, Turin de l'autre, — qui est arrivée à effiler l'extrémité S.-E. de l'aire palatalisée, aplatie entre deus pressions. Les golfes creusés par le *k* dans les vallées, notamment dans celles de la Doire Ripaire, du Chisone et du Pellice, sont significatifs. De façon plus précise, M. Terracini a noté à Lanzo *teat* (chat) et à Coassolo (au N.-O.), où le *k* prédomine aujourd'hui, la survivance du *tɕ* dans de nombreus mots. Un îlot (et foyer) de piémontais s'est formé à Bussoleno et Suse, où les anciennes formes dialectales ont été peu à peu éliminées (Terracini). Mon ami regretté, le Dr Couvert, de Suse, m'avait signalé le même fait, en précisant, p. ex., qu'on disait autrefois *èva* (eau) à Suse, forme conservée dans la montagne environnante et qui avait disparu à Suse au profit d'*akwa*. Enfin on se réfèrera surtout aus observations précitées de M. Jaberg, qui a noté la poussée rapide du piémontais à l'heure actuelle, la préparation de nouveaus îlots piémontais et la formation de centres bilingues; il a

Digitized by Google

montré comment les mots avec *k* s'avancent un à un vers l'ouest, comment le piémontais occupe déjà les clefs des vallées, Lanzo, Pinerolo, Torre Pellice, etc. [1].

Un autre fénomène, plus curieus peut-être, ressortira mieus quand nous aurons examiné la répartition des tipes de fonèmes dans la région palatalisée.

Une vaste aire de *tɛ*, plus ou moins palatalisée, s'étent, sur le versant italien, du Grand Paradis à Valdieri, débordant la frontière française à partir du Thabor (vers le sud). Cette aire cohérente n'est coupée qu'en deus endroits, vers le centre, par le récent îlot piémontais de Suse-Bussoleno, qu'on vient de voir, et par un îlot de *ɛ*, dans la même vallée en amont, de Rochemolles (ALI, 140) par Oulx (ALF, 972) à Chiomonte (Chaumont), tandis que Mélezet a *tɛ* comme la haute vallée du Chisone et Césane (ALI, 150). S'agit-il d'une réduction locale et spontanée de *tɛ* à *ɛ* comme en français ? Ce n'est pas impossible, mais comme cette réduction ne s'observe nulle part (spontanément) en franco-provençal et en langue d'oc, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un îlot de francisation fonétique, analogue à ceus que nous avons constatés en France : il s'expliquerait par l'occupation française, qui dura jusqu'en 1713 et qui s'étendait précisément jusqu'à Chiomonte (sans conter les occupations temporaires du XVIIIe siècle). Cette région était très fortifiée et de nombreus soldats y tenaient garnison.

Nous arrivons à la question du *ts*, qui est ici assez délicate. Sur le versant italien, le *ts* s'observe en trois régions : au nord, dans la vallée d'Aoste, qui fait cors sur ce point avec le Valais et la Savoie (antérieurement, pour celle-ci, à l'évolution *ts* → *s*) ; au centre, dans trois communes étu-

1. Voir notamment son étude pénétrante sur l'*s* final libre dans cette région (*Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1911).

Digitized by Google

diées par M. Terracini au sud du col du Mont-Cenis, Giaglione, Venaus, Mompantero ; tout à l'extrémité au sud, à Limone, *en amont* de Vernante qui a *tɕ*. Si l'on peut rattacher la vallée d'Aoste à l'aire savoyarde, en considération de l'union politique qui lia anciennement, nous l'avons vu, ces provinces entre elles ; si l'on peut, à l'extrême rigueur, concevoir que le *ts* ait passé de la Maurienne par la trouée du Mont-Cenis jusqu'aus abords de Suse, — en revanche le *ts* isolé à Limone ne saurait s'expliquer par aucune influence venue de France.

Et voici qu'un document, que m'a signalé M. Terracini, éclaire la question d'un jour nouveau. Il s'agit d'une grafie Tsastel (nom de lieu) qu'il a relevée dans un rouleau des *Conti della castellania di Lanzo* et datant du XIVe siècle. Cette région, qui se partage aujourd'hui entre *tɕ* et *k* a donc connu autrefois le *ts*. Je suis donc amené à l'hipotèse suivante, que les faits historiques et géografiques semblent bien confirmer.

Dans la région subalpine piémontaise, une première évolution avait amené à *ts* le *tɕ* issu de *c* + *a*. Le ou les foyers d'expansion devaient être dans la plaine, la limite de *c* + *a* passant alors bien plus à l'est. Jusqu'où s'étendit cette aire ? Il est difficile de le conjecturer, mais il est probable qu'elle réunissait les patois subalpins, depuis Limone au sud, jusqu'à Locana au moins, au nord, et il est à peu près sûr qu'elle remontait la Doire Ripaire en rejoignant Mompantero et Giaglione. Venue de la plaine et en particulier de Turin, une vague de *tɕ*, — favorisée par l'extension du *tɕ* (dont nous avons parlé) en piémontais, qui conférait à ce son le prestige urbain et la supériorité sociale en face du *ts* montagnard — a submergé presque tout le domaine du *ts*, vague suivie, à quelques siècles et à quelques lieues de distance, par une poussée plus lente, mais aussi plus pro-

Digitized by Google

fonde du *k*, simbole de la désagrégation des patois par le piémontais : dans la première période, il s'agit d'une adaptation de son, d'une sorte de régression ; dans la segonde, d'une substitution complète.

Plusieurs observations de M. Terracini viennent à l'appui de cette tèse. A Mompantero, aus premières questions son sujet répondait avec des *tɛ* [1], jugés par lui évidemment plus élégants ; à Chianoc, au nord de Bussoleno, M. Terracini a enregistré, à côté d'une majorité de *tɛ*, un certain nombre de mots avec *ts*, qui me paraissent le résidu d'un état antérieur.

Il est à souhaiter que les dialectologues piémontais achèvent d'élucider ces intéressantes questions.

Comme on le voit, l'étude des sous-produits de la palatalisation de *c* (+ *a*) dans la Gaule romane n'est pas une simple délimitation d'aires bien circonscrites et de zones mixtes ; les enseignements qu'elle comporte débordent même de beaucoup la fonétique pure. Non seulement la combinaison des divers facteurs, linguistiques et sociaus, d'ordre géografique et historique, permet de reconstituer la cronologie des sons et leurs foyers d'expansion ; mais de telles recherches, en mettant en lumière les actions et réactions exercées sur la fonétique par les relations et les influences sociales, nous permettent de pénétrer plus intimement le mécanisme de la vie du langage et d'envisager sous leur vrai jour les évolutions fonétiques.

Tel quel, malgré ses lacunes inévitables, qui laissent encore hipotétiques certaines reconstitutions ou conjec-

1. C'est le « patois pour Messieurs », les formes « par politesse » signalées notamment par l'abbé Rousselot (*Revue des patois gallo-romans*, I, 18).

Digitized by Google

tures, nous espérons que ce travail rendra des services, parce qu'il est la première étude d'ensemble d'une vaste aire fonétique, depuis sa formation jusqu'à ses décompositions successives.

Albert DAUZAT.

ADDENDUM

SUR LES RÉGRESSIONS EN BASSE AUVERGNE

A propos des fénomènes de régression *fy* → *fly*, *by* → *bly* et *bl* que j'ai étudiés plus haut, M. B. Petiot a signalé naguère des faits analogues [1], qu'il croyait, comme moi, fonétiques :

1° à Cebazat (près Riom), il a noté *ivla*, hiver, à côté de *fya*, fer. Sans doute cette forme est-elle isolée comme le *blo tẽ* que j'ai relevé à Romagnat.

2° Dans la région de Pontaumur, une série très intéressante : à Biollet, *vla* (hiver), *fla* (fer), *oublardza* (auberge), *travlarsa* (traverser); à Miremont, *flè*, *ivlè*; à Pontaumur, *fla*, *ivla*.

Ce sont, de toute évidence, des régressions du même tipe qu'à Romagnat. J'attendais d'aller dans cette région pour faire une étude sur place. N'ayant pu encore réaliser ce projet, j'ai envoyé un petit questionnaire à l'instituteur de Biollet, qui m'a retourné un relevé fait avec soin.

Voici (en respectant sa grafie) les mots, que je classe par séries phonétiques :

régression de *fy*, *vy* à *fl*, *vl* : *fla* (fer = **fear*, **fyar*,

1. Les *Patois du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, 1908, p. 9 (Extrait de l'ouvrage publié à l'occasion du 37e Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences* à Clermont-Ferrand).

Digitized by Google

**fya*) ; *hivla* (hiver) ; *vloouva* (veuve ; suppose un plus ancien : **vieuva*, puis **vyouva*) ;

régression de *py*, *by* à *pl*, *bl* : *Bloûle* (Biollet) ; *bloure* (boire) ; *blâou* (bœuf) ; *plâou* (cheveu) ; *bloca* (beaucoup) ; *draplo* (drapeau) ; *chaplo* (chapeau).

Il est remarquable, et tout à fait normal, que la régression affecte des mots empruntés au français, comme *drapeau*. Par contre, « fier » (adj.), où le français a le groupe *fy*, n'éprouve pas la régression : *fiére*.

Ce patois offre, en outre, un fénomène des plus curieus et qui doit être aussi en rapport avec la régression. Le groupe *fl* paraît (je ne puis être affirmatif avant d'avoir entendu le son) être représenté par *sly* : *sliau* (fléau à blé), *sliou* (fleur), *inslia* (enflé).

On voit que ce groupe de patois, où les régressions ont pris une extension exceptionnelle, mériterait une étude spéciale. J'espère la faire un jour.

A propos de *razim* → *raïm*, on m'a signalé la forme *rĩ* à Dallet (près de Pont-du-Château), qui prolonge un peu vers le nord l'aire *raïm* indiquée sur ma carte ci-jointe.

*
* *

Je tiens enfin à rappeler ici, en les groupant, quelques autres faits de régression en basse Auvergne.

1° J'ai noté jadis [1] des faits de *démouillement*, qui m'apparaissent aujourd'hui, de toute évidence, comme des régressions : *ty* revenant à *t* à Champeix, Latour ; *ky* revenant à *k* à Murols. Je peux ajouter actuellement un autre tipe de dépalatalisation par régression, dans une région éloignée des précédentes : c'est un retour (dans des mots

1. *Géographie phonétique d'une région de la basse Auvergne*, p. 16.

Digitized by Google

isolés) de *ty* à *k* à Saillant [1] (p. ex. *kitâ* ! = [*pè*]*tyitâ*, cri pour appeler les poules).

2° J'avais relevé dans les *Comptes des consuls d'Herment* [2], sans pouvoir en rendre conte, de curieus exemples d'*f* final paragogique : *Colauf* (Nicolas), *deuf* (Dieu)... Depuis, j'ai retrouvé cet *f* à la finale de noms de famille de la région (*Barthomeuf, Madeuf, Romeuf*), et je l'ai expliqué [3] comme une grafie pour franciser les mots, d'après les correspondances du fr. *bœuf, œuf, neuf*... et du patois *bœu, œu, nœu*.

1. Canton de Viverols (S.-E. d'Ambert).
2. *Annales du Midi*, 1902.
3. *Les Noms de personnes*, p. 153.

Digitized by Google

MÉLANGES

Les droits du poète sur la langue

Nos lecteurs apprécieront l'intérêt de la lettre-ci dessous de Paul Valéry. Après avoir été tenté de couper les passages qui ont un caractère personnel, nous avons pensé que le nom du signataire nous imposait de donner la lettre dans son intégralité. Il n'est pas indifférent qu'on sache qu'en écrivant la *Jeune Parque*, le poète avait des « soucis » étimologiques.

Comme nous l'indiquions dans notre dernier fascicule (1927, p. 168, en note), notre interprétation du vers de la *Jeune Parque* se trouve confirmée. Quant aus tendances de la langue, elles sont en effet sujettes à des tournants et des retours; toutefois, lorsqu'elles se sont constamment manifestées dans le même sens pendant des siècles, comme il est arrivé pour la diftongaison, on pourrait « parier » presque à coup sûr; mais pourquoi parier? Nous n'avons pas à pronostiquer; constater suffit, ce qui n'empêche pas d'admettre que, dans un cas déterminé, l'écrivain puisse « à ses risques et périls », s'affranchir de l'usage, et « agir *par* le langage *sur* le langage ». La véritable science du langage ne prent pas de « position partiale », elle établit des faits et ne formule pas de règles. Nous avons bien des fois, dans cette Revue, défendu les écrivains contre des remarques tatillonnes. Voyez ci-après l'article « Servitudes grammaticales ».

J'admès pleinement, avec Robert de Souza, que « les diérèses ou synérèses sont bonnes ou mauvaises selon leur place et l'intention. » Mais il y a tels mots, par exemple *siècle*, *pied*, *singulier*, etc., pour lesquels on ne voit pas quelle place ni quelle intention pourrait justifier la diérèse. Au contraire, il y en a d'autres, expressifs par eus-mêmes, qui se prêtent, sans rien perdre, aus deus prononciations: l'hémistiche « délicyeuse torpeur », surtout en intensifiant la tonique *eu*, serait expressif tout comme « torpeur délici-euse ». On pourrait dire seulement que, par l'une des prononciations, on exprime la jouissance de la torpeur, et, par l'autre, on la savoure.

Léon Clédat.

Digitized by Google

Paris. Samedi
[19 nov. 1927].

Monsieur le Doyen,

Veuillez m'excuser. Je suis excédé d'occupations dont les plus vaines sont les plus urgentes. L'épreuve de la *Revue de filologie* est sous ma main, — ou plus exactement, sous un exemplaire de la 1e édition de votre dictionnaire. Cet exemplaire ne me quitte pas. Je l'ai singulièrement « exercé » et fatigué pendant la longue élaboration de la « Jeune Parque », travail que j'ai poursuivi — vous ne le croirez pas — avec un souci linguistique de tous les instants. Je n'imaginais pas d'ailleurs, qu'il me vaudrait, un jour, le plaisir d'en discuter un détail avec un homme du métier, et précisément avec celui auquel je m'adressais si souvent *in petto*, il y a 15 ans.

Venons au vers incriminé. Il serait doux de s'y attarder et d'épuiser toutes les subtilités qui sont en puissance dans un problème de cette espèce. Mais, je vous l'ai dit, tout mon temps est grevé de niaiseries et je dois me borner à une esquisse de réponse.

Il est exact que j'ai, de ma propre autorité et contre la coutume, opéré la « diérèse » ti-è-de, dans l'intention d'obtenir un certain effet, la symétrie Déli-ci-eux, — ti-è-de. J'y trouvais une nuance voluptueuse.

Je pense que si le lecteur — quelque lecteur — en ressent l'effet, le poète, *ipso facto*, est *justifié*.

Je considère que c'est donc une question de fait, — et en somme, de puissance.

Ingres, parfois, allongeait le col des odalisques. L'anatomiste doit protester, même s'il jouit du dessin. Chacun est dans sa fonction.

D'ailleurs, il paraît qu'il existe un précédent. Je l'ignorais. Thérive le signale chez Vigny. La même cause a dû produire le même effet.

En somme, si j'impose *ti-è-de*, si quelques-uns trouvent

Digitized by Google

ti-è-de plus tiède que *tiè-de*, je n'ai pas à m'inqui-é-ter d'avoir vi-o-lé la loi.

J'observe ici, et en passant, que la prononciation pratique varie selon les régions. Vous le savez mille fois mieux que moi. En ce qui concerne la diphtongaison, j'ai remarqué combien *duel* est rare en une syllabe. Quant aux mots en *tion*, *sion*, *ssion*, dont la diphtongaison — comme vous le dites très bien — ruinerait une quantité de beaux vers (dans Racine, en particulier) — il m'apparaît que cette manière de les prononcer dépend de l'allongement de la syllabe précédente, allongement qui décroît sensiblement en allant du sud vers le nord. Aux extrêmes, on trouve opposés le *nă-zĭone* italien et le *nē-cheŭn* des Anglais ? *Cheun* est une muette, ou presque.

Quoi qu'il en soit, je suis sensible à l'harmonie de ce vers :

La nation chérie a violé sa foi (Esther).

et il n'y a point de raison qui m'empêche de l'être.

Restent les questions de l'usage de la langue, et du « mouvement général ».

Quant à l'usage, je distingue nettement entre l'usage général, c.-à-d. *inconscient*, et l'usage *poétique*.

L'usage général n'est soumis qu'à la statistique, — reflet de la moyenne des facilités de prononciation. La langue parlée ordinaire est un instrument pratique. Elle résout à chaque instant des problèmes immédiats. *Son office est rempli quand chaque phrase a été entièrement abolie, annulée, remplacée par le sens*. La compréhension est son terme.

Mais, au contraire, l'usage poétique est dominé par des conditions *personnelles*, par un sentiment musical conscient, suivi, maintenu...

Ces conditions se combinent, d'ailleurs, en général, avec le souci d'observer diverses conventions techniques, dont l'effet est de rappeler à chaque instant au versifiant qu'il ne se meut pas dans le système de la langue vulgaire, mais dans un autre système bien distinct.

Digitized by Google

Ici le langage n'est plus un acte transitif, un expédient. Il lui est au contraire attribué une *valeur propre*, qui doit se retrouver intacte, *en dépit des opérations de l'intellect sur les propositions données*. Le langage poétique doit se conserver soi-même, par soi-même, et demeurer identique, *inaltérable par l'acte de l'intelligence qui lui trouve ou lui donne un sens*.

Toute littérature qui a dépassé un certain âge montre une tendance à créer un langage poétique séparé du langage ordinaire, avec un vocabulaire, une syntaxe, des licences et des inhibitions, différents plus ou moins des communs. Le relevé de ces écarts serait très instructif. Cette différenciation est inévitable, puisque les fonctions des mots et des moyens d'expression ne sont pas les mêmes. On pourrait concevoir que le langage poétique se développât au point de constituer un système de notations aussi différent du langage pratique que le sont la langue artificielle de l'algèbre ou celle de la chimie. Le moindre poème contient tous les germes, toutes les indications de ce développement possible. Je ne dis pas qu'il soit souhaitable ou non. Ce jugement n'aurait aucun sens.

Mais il résulte de ces remarques qu'il doit y avoir — et qu'il y a, — contraste nécessaire, — « constitutionnel » dirais-je, — entre l'écrivain et le linguiste. Celui-ci est par définition, un observateur et un interprète de la statistique. L'écrivain, c'est tout le contraire : il est un *écart*, un agent d'*écarts*. Ce qui ne veut point dire que tous les écarts lui sont permis ; mais c'est précisément son affaire, son ambition que de trouver les écarts qui enrichissent, — ceux qui donnent l'illusion de la puissance, ou de la pureté, ou de la profondeur du langage. Pour agir *par* le langage, il agit *sur* le langage. Il exerce sur ce donné une action artificielle — c.-à-d. voulue, reconnaissable, — et il l'exerce à ses risques et périls. Si le linguiste est comparé à un physicien, l'écrivain se compare à un ingénieur, et c'est pourquoi il lui est bon de consulter la linguistique. *Naturae non imperatur nisi parendo* — il lui importe d'avoir une idée précise des lois majoritaires du langage, pour les utiliser à ses fins personnelles et accomplir

Digitized by Google

l'œuvre de l'homme qui est toujours d'opposer la nature à la nature.

Quant au « mouvement général de la langue », je ne crois pas du tout qu'il puisse fournir un argument légitime dans un sens ou dans l'autre. Nous voyons qu'elle se meut, mais nous ne savons où elle va. Il y a des tournants, des retours, des mutations assez brusques. Brantôme écrivait et prononçait *Asture* ce que nous écrivons et prononçons *A cette heure.*

Quel état et quel état ! dirait Bossuet. Parler de ce mouvement pour en déduire un pronostic sur le sort d'un *écart* donné, c'est faire un pari. Je dois constater à ce sujet que la science du langage a pris, je ne sais pourquoi, une position si partiale dans les questions qui touchent à la littérature. Elle incline à considérer sacrés les résultats moyens de l'action désordonnée de tous... Mais je dois achever cette lettre trop longue quoique trop courte, je me suis laissé entraîner par un sujet qui ne me laisse jamais indifférent.

Veuillez trouver ici, Monsieur le Doyen, avec les excuses d'un hérétique, l'expression de mes sentiments reconnaissants et très dévoués.

Paul VALÉRY.

L'opinion de M. Meillet.

Mon cher directeur,

En m'envoyant des épreuves de la lettre de M. Paul Valéry, vous m'avez obligé : j'ai eu ainsi la joie de lire ces pages si pleines quelques semaines plus tôt que je n'aurais fait. Mais en me demandant d'écrire ce qu'en pense le linguiste que je suis, vous m'embarrassez. C'est toute la question de la langue poétique française que pose la question du mot *tiède*, et je suis tenté de me récuser : *ne sutor ultra crepidam.*

Deux remarques seulement, et sans m'écarter du mot discuté.

La première c'est que les usages du passé ne lient pas le présent. Dans les mêmes conditions, le latin *ferum* est devenu le

Digitized by Google

français *fier*, qui ne compte jamais que pour une syllabe, et le latin *heri* est devenu *hier*, qui depuis longtemps compte souvent pour deux. Ce sont, à ce que j'imagine, des besoins d'expression qui ont décidé de l'extension, sinon de la création, de *hier* en deux syllabes : le mot isolé *hier* en une syllabe était trop court, tout comme *hui* ; la dissociation des deux éléments de *hier* a donné au mot plus de corps, comme l'addition de *au jour* dans *aujourd'hui*. La langue courante sait s'évader de la tradition quand ce que fournit l'usage ancien ne satisfait pas.

Ma seconde remarque, c'est que, pour un Français d'aujourd'hui *ie* se prononce en une syllabe dans *vous liez*, *vous vous fiez*, tout comme dans *tiède*. La langue tend à grouper en une syllabe tous les groupes où autrefois *i* voyelle était suivi d'une voyelle. En comptant pour deux syllabes *liez*, *fiez*, le poète moderne se conforme à une vieille tradition fondée sur l'étymologie, mais il s'écarte de l'usage actuel autant que dans le cas où A. de Vigny ou M. Paul Valéry font deux syllabes du *ie* de *tiède*. Le lecteur d'aujourd'hui n'est pas plus heurté dans un cas que dans l'autre. Se tenir étroitement à deux traditions divergentes en des cas où le parler actuel ne fait plus de différence est pédantisme pur.

Il resterait à se demander s'il est bon que, prononcés suivant l'usage d'aujourd'hui, les vers français d'aujourd'hui soient presque tous faux. Mais ici le linguiste n'a qu'à constater : c'est aux poètes de choisir entre une tradition qui les isole du présent et une révolution qui les isolerait du passé. Si M. Paul Valéry avait compté *précieux* pour deux syllabes comme *cieux* n'en a qu'une, ce n'est pas seulement le vers qui clocherait dans la strophe.

J'ai, quelque jour, dans l'Océan
(Mais je ne sais plus sous quels cieux,)
Jeté, comme offrande au néant,
Tout ce que de vin précieux...

C'est aussi l'expression qui changerait. Mais les poètes du XVIIe siècle ont fait des vers avec la prononciation de leur temps.

Digitized by Google

Les poètes d'aujourd'hui gagneraient-ils à augmenter, au lieu de le restreindre, l'artifice de la prononciation poétique, comme l'a fait M. Paul Valéry avec son *tiède*? Je ne le crois pas, parce qu'il dépend des poètes d'enrichir la valeur des mots et des tours de phrase mais qu'ils n'ont guère de chances de rien changer à la prononciation courante. Or, plus les Paul Valéry seront loin de l'usage habituel, moins ils agiront sur le parler de tout le monde, et plus notre langue usuelle deviendra plate et vulgaire.

Excusez-moi : je m'étais promis de ne pas dépasser la compétence de l'homme du métier.

Il y aurait à se demander en quelle mesure le poète aurait le droit de tenir compte des prononciations provinciales du français : dans le midi tout entier, le français est une langue empruntée, et la façon, souvent incohérente, dont il y est prononcé n'a pas d'autorité. Mais ce serait encore un gros problème ; il suffit de l'indiquer.

Croyez, malgré l'embarras où vous m'avez jeté, à mes sentiments bien cordialement dévoués.

A. MEILLET.

Je proposerais cette solution : dans les cas comme *tiède*, *ciel*, etc., où la diftongue est primitive et solidement implantée, ne pas chicaner les poètes pour quelques diérèses (il y en aura extrêmement peu), s'ils réussissent à donner, dans un vers déterminé, l'impression qu'ils recherchent. Dans les mots héréditaires comme *lier*, *se fier*, et dans les très nombreus mots d'emprunt, qui ont eu à l'origine *ié*, *ion*, etc., en deus sillabes, encourager les poètes à ne pas reculer devant la prononciation courante diftonguée, quand la diérèse classique ne peut être qu'inexpressive, ou ne donne pas une meilleure expression.

L. C.

SERVITUDES GRAMMATICALES

Parmi les faits de sintaxe qualifiés de *Servitudes grammaticales*

Digitized by Google

par M. Brunot dans la *Pensée et la langue*, une distinction s'impose. Il y a d'une part des faits plus ou moins singuliers, mais parfaitement établis, comme l'expression consacrée du futur, après le *si* conditionnel, par le présent ou l'imparfait de l'indicatif. Ce n'est pas là, à vrai dire, une servitude, pas plus que l'obligation d'appliquer à un chat le nom *chat* au lieu de tout autre mot, et de conjuguer *je vais*, *nous allons*. Parler le français de tout le monde, pour se faire comprendre, n'est pas plus un esclavage que la nécessité de mettre un pied devant l'autre pour marcher.

Mais il y a d'autre part des faits discutables, mal compris et mal présentés dans nos grammaires classiques, et d'où l'on a tiré de fausses lois, contre lesquelles l'insurrection est licite, voire même louable. Tel est notamment l'emploi du *ne* dit explétif, reste de locutions très vulgaires comme « plus habile que *non pas* vous, il réussit mieus que vous *ne* croyez *pas* ». La réduction arcaïque de *ne pas* à *ne* dissimule la gaucherie sans la supprimer.

Nos règles, purement et maladroitement empiriques pour l'emploi du subjonctif, laissent inexplicables bon nombre d'exemples recueillis chez nos classiques, et enlèvent aus auteurs trop dociles toute liberté d'exprimer de fort utiles nuances. L'erreur la plus regrettable a été de considérer le subjonctif comme le mode du doute, alors que nous en usons constamment pour exprimer des faits assurés. Il s'adapte au doute (parce que l'action douteuse est simplement « conçue », non affirmée), mais il ne l'exprime pas. Il s'applique aus actions ausquelles nous pensons, mais qui ne *sont* pas dans notre pensée l'objet d'une affirmation, qu'elles puissent d'ailleurs ou ne puissent pas être affirmées dans une proposition voisine, autrement dit qu'elles soient réelles ou non.

Nous voulons signaler ici quelques-uns des cas où des confusions se sont produites, l'une devenue définitive, d'autres encore réparables.

On a toujours dit « croire que Dieu *est* juste (le tenir pour *certain*), mais on a dit et nous ne disons plus : « Je crois (sans

Digitized by Google

l'affirmer) qu'on le *sache* ». Faut-il supposer que *croire*, dans la segonde acception, ait subi une évolution de sens, qu'il soit devenu plus affirmatif? C'est invraisemblable[1]. La différence d'acception est toujours la même, la divergence aussi prononcée, mais la langue a perdu l'usage de la marquer par le mode; l'indicatif s'est étendu indûment d'une acception à l'autre, et de *croire* aus autres verbes « d'opinion ». Le mal est fait, et il n'y a pas ici de réaction possible: « je crois que ce *soit* l'autre », de Corneille, n'est plus français, et n'a guère de chances de le redevenir, en dépit des quelques emplois arcaïques qu'on a pu en faire de notre tens.

Des faits peuvent être unis par un rapport temporel, un rapport de succession, par exemple l'arrivée de Paul succédant au départ de Pierre, ce qu'on peut exprimer en disant : Pierre *était parti* quand Paul *est arrivé*, ou Paul *est arrivé* après que Paul *a été parti*, ou Pierre *est parti* avant que Paul FÛT ARRIVÉ. Sous la première forme, les actions sont présentées sur le même plan, et affirmées l'une et l'autre par l'indicatif, avec le tens qui leur convient. Dans les autres, l'action principale est toujours nettement affirmée, et elle entraîne l'affirmation de la subordonnée quand celle-ci est *antérieure*, quand la conjonction est *après que* ou *dès que* ; mais *avant que*, qui annonce, sans plus, l'action postérieure, la laisse dans la conception du sujet parlant et de ceus qui l'écoutent, sans l'extérioriser, en quelque sorte, dans une affirmation, — d'où le subjonctif, alors que cette action n'est nullement incertaine puisque, dans l'exemple choisi, elle est déjà réalisée.

A la différence de *avant que*, qui laisse dans le vague le tens de la première action, *jusqu'à ce que* limite la durée de cette première action au moment même où se produit la segonde. Si la segonde action est encore future, elle ne saurait être affirmée : « j'attendrai jusqu'à ce qu'*il parte* ». Mais, si elle est déjà accomplie, le fait qu'on se place au moment même où elle s'est accomplie implique l'affirmation de cet accomplissement : « Jus-

1. Cf. notre Revue, 1925, p. 153.

Digitized by Google

qu'à ce que tu *vins* j'avais poussé ma veille » (*Amphitryon*). Cette fine nuance est sur le point de s'effacer, par l'influence analogique du premier cas sur le segond, et sous la pression de la règle fausse qui impose le subjonctif sans distinction après *jusqu'à ce que*. Qu'on ne condamne pas absolument l'analogie niveleuse, mais qu'on nous autorise au moins, et même qu'on nous engage à écrire comme Bossuet : « ...jusqu'à ce que ce grand prince *calma* les courages émus ». Ce qui augmente la confusion, c'est que certaines formes du subjonctif se prononcent comme d'autres formes de l'indicatif ; et on peut prévoir des éditeurs de l'Oraison funèbre de Condé corrigeant *calma* en *calmât*, ce qui serait un contresens, car Bossuet avait certainement dans l'esprit un indicatif affirmatif.

L'analogie et les règles fausses sont aussi en train de saccager la sintaxe des propositions qu'on peut appeler « oppositives » parce qu'elles expriment un fait qui aurait pu *s'opposer* à l'action du verbe principal, et malgré lequel cette action s'est accomplie ou s'accomplira. Remarquons d'abord la ressemblance logique du rapport de cause et du rapport d'opposition : « il est rentré *à cause* de la pluie ; il est sorti *malgré* la pluie ». Il semble bien que l'affirmation de la pluie soit impliquée dans les deus cas, et qu'on doive dire « quoique *il pleut* » comme « parce qu'*il pleut* ». Mais *quoique* a eu un autre sens qui commandait le subjonctif, et on use machinalement de ce mode, même dans les frases où le sens est modifié. Il faut en effet remarquer que le fait introduit par la conjonction d'opposition peut être le fait pur et simple ou le fait envisagé dans sa progression possible d'intensité : « malgré l'insistance qu'il y *met*, *quelque* insistance qu'il y *mette* ». Il est évident que l'intensité *possible* de l'action reste dans la conception du sujet parlant, et ne saurait être affirmée, d'où le subjonctif. Or *quoique* exprimait à l'origine une intensité progressive, comme encore lorsqu'on l'écrit en deus mots : « *quoi qu'*il fasse ». Et de même *bien que*, qui est un abrègement de *combien que* = comme bien que, de quelque façon bien que, si bien que. Après ces deus conjonctions, malgré l'effacement de l'idée de progression possible, le subjonctif a été maintenu,

Digitized by Google

aidé sans doute par le fait que ce mode était parfois légitime, même dans une opposition pure et simple. En effet, comme après *jusqu'à ce que*, lorsque l'action est encore à venir, elle peut rester en dehors de l'affirmation : « il continue sa besogne, quoiqu'il *parte* bientôt ».

Lorsque l'action « opposée » purement et simplement est passée ou présente, l'extension indue du subjonctif n'est pas assez ancienne ni assez générale, qu'on ne puisse réagir. Bossuet écrit : « *quoique* elle n'*avait* pas *mérité* d'être flattée », et Molière : (*École des femmes*, IV, 9) « *quoique* aux yeux elle n'*est* pas si forte » (corrigé souvent dans les éditions en « quoique aux yeux elle semble moins forte »). Trompés par la règle sans nuances de nos grammaires, nous avons pris l'habitude de *toujours* mettre le subjonctif, mais le peuple, dans son instinct de la logique du langage, rejoint Bossuet et Molière en disant : « elle viendra, *quoique* elle n'*a* pas *écrit* ». Il a raison.

L. Clédat.

Aspects et tens du verbe.

Depuis que les travaus des linguistes sont devenus plus accessibles, leurs idées générales sur les langues indo-européennes ont séduit les filologues, qui ont parfois tenté de les adapter à l'explication des langues modernes. On n'entent plus parler que de « tens accomplis », et toutes les fois qu'on signale quelque nuance délicate dans l'emploi d'un tens du verbe français, quelqu'un vous répont : « mais c'est un accompli », ce qui n'explique rien. Cet abus n'est assurément pas encouragé par M. Meillet, qui écrit (*Linguistique historique et linguistique générale*, p. 186) : « Les langues romanes ont laissé tomber tout ce qui avait valeur d'aspect, elles n'ont gardé que la valeur temporelle ».

Toutefois, cette affirmation n'est-elle pas trop absolue ? Nous avons « gardé », sans l'altérer j'imagine, l'*imparfait*, par lequel on *envisage* l'action passée *pendant sa durée*. L'action est également passée dans « il pleuvait » et dans « il a plu ». Entre les

Digitized by Google

deus formes il n'y a pas, à proprement parler, une différence temporelle. D'autre part, dans la langue écrite, l'aoriste et le parfait sont conservés, sauf que l'une des deus formes n'a qu'une valeur, tandis que l'autre a les deus. Et même dans la langue parlée, tout en employant la même forme, nous n'envisageons pas l'action de la même manière dans « *J'ai déjeuné* à midi » et dans « Merci, *j'ai déjeuné* ». Au lieu de dire que nous n'avons plus de parfait, mais un aoriste (à forme composée), issu de l'ancien parfait, on pourrait aussi bien dire que nous perdons l'aoriste, tens simple, mais qu'il nous reste un parfait « qui se prête également à raconter un fait passé » (ce sont les termes dont se sert M. Meillet, parlant du latin *dixi*, *l. c.* p. 185). Donc, en ce qui touche soit le passé de l'*infectum*, soit le présent du *perfectum*, le français est exactement dans la même situation que le latin, et on peut en dire autant du passé du *perfectum* (plus-que-parfait).

L. C.

J'ai soumis cette note à M. Meillet ; si je le lis bien, il admet que la notion d'aspect s'est maintenue dans l'imparfait (donc aussi dans le plus-que-parfait), mais comme un fénomène isolé. Pour le parfait, « sans doute *j'ai déjeuné* a deux sens dans les phrases indiquées, les deux sens existent dans l'esprit des sujets parlants, mais la langue ne les distingue pas ». Cette remarque très juste laisse subsister la ressemblance, sur ce point, du français et du latin, puisque le latin ne différenciait pas non plus les deus sens de *dixi*. Mais le vieus français a eu, comme le grec, un aoriste et un parfait distincts, et il en reste trace dans toute la mesure où la langue, spécialement la langue écrite, emploie encore le passé simple.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Al. ECKHARDT. — *L'ogre* (18 p. extr. de la *Revue des Études hongroises*, décembre 1927). — L'auteur combat l'opinion qui rattache le mot *ogre* au souvenir des invasions hongroises, et reprent l'étimologie de Grimm, adoptée par Diez, qui l'explique par le nom du dieu *Orcus*; il propose de résoudre la difficulté fonétique en partant d'un dérivé *orcĭnus*.

J. BÉDIER. — *La châtelaine de Vergy* (Paris, Piazza, 115 p.). — Nouvelle édition du texte avec une traduction où l'auteur déploie sa maîtrise coutumière. Belle impression.

André MARY. — *Le roman de la Rose, mis en français moderne* (Paris, Payot, 391 pages). — Nous avons déjà dit le bien que nous pensions des adaptations de M. André Mary. L'auteur prépare et annonce un *Commentaire sur le Roman de la Rose*.

Ant. THOMAS. — *Sur une nouvelle étymologie de « chante-pleure »* (Paris, Champion; 11 p. extr. des *Medieval Studies in Memory of Gertrude Schœpperle Loomis*). — La nouvelle étimologie est celle qu'a proposée en 1919 le filologue autrichien Gamillscheg. M. Ant. Thomas en montre l'inanité, et n'admet pas davantage l'explication de M. Sainéan par une ressemblance de l'instrument ainsi nommé avec une « chatte peleuse » ou chenille. Il en revient à la vieille étimologie de Ménage, qui, cette fois, avait dit vrai, en s'inspirant, d'ailleurs, de l'Espagnol Covarruvias : le robinet ou l'arrosoir *chante et pleure*.

Winifred STURDEVANT. — *The misterio de los reyes magos, its position in the development of the mediaeval legend of the three kings* (vol. X des *Johns Hopkins Studies in romance literatures and languages*, Presses universitaires de France, 1927, 130 pages).

Digitized by Google

N. C. Lemasson. — *Lexique du patois vosgien de Fiménil* (Imprimerie Berger-Levrault, 1927, xv-143 p.). — Lexique, suivi d'un tableau des conjugaisons, et de textes patois avec traductions.

Paul Barbier. — *Etymological and Lexicographical Notes on the French Language and on the Romance Dialects of France* (pages 179 à 233 des *Proceedings of the Leeds Philosophical Society*, vol. I, Part V).

Otto Tröger. — *Namengebung und Bedeutungswandel in gerbereitechnischen und gerbereichemischen Ausdrücken der französischen Sprache* (Dissertation de Frankfurt a. M., 73 p.).

Ernst G. Wahlgreen. — *Le nom de la ville de Marseille* (40 p. extr. de *Studier i modern Språkvetenskap de Stockholm*, X). — La conclusion de l'auteur est que *r* dans le nom de la ville de *Marseille* (*Massilia*) s'explique sans doute par l'influence du nom de Marcellus, et peut-être aussi du nom de Mars et de ses provins.

Vittorio Bertoldi. — *Residui nel Lessico pireneo-alpino* (Extrait de la *Revue de linguistique romane*, 1927, pp. 263-283), et *Keltische Wortprobleme, gallisch « alisa »* (Extr. de *Zeitschrift für celtische philologie*, t. XVII, pp. 177-192).

Leo Spitzer. — *« Bestimmter artikel im anruf und ausruf » und verwandtes* (Extr. de *Revista filologica*, 1927, 12 p. + 2 d'*addenda*). — A propos de l'emploi de l'article dans les frases telles que « Où allez-vous, *la* belle », étudiées jadis par Tobler.

Leo Spitzer. — *Stilstudien, I. Sprachstile; II. Stilsprachen* (Munich, Hueber, 1928, xiii-294 et 592 p.). — Études très fouillées et très intéressantes, parmi lesquelles nous signalons spécialement, dans le premier volume, celles qui portent les numéros 1, 3 à 9, 12 à 15, et, dans le segond, les chapitres consacrés à Charles-Louis Philippe, à Jules Romains, Charles Péguy, Marcel Proust. Nous aurons sûrement à revenir sur plus d'une des questions abordées par M. Spitzer. Un double lexique final facilite la consultation du livre.

Gustave Cohen. — *Le théâtre en France au moyen âge. I. Le théâtre religieux* (Paris, Rieder [1928], 80 pages et 59 planches).

Digitized by Google

— Par ses publications antérieures, l'auteur s'était qualifié pour écrire une histoire du téâtre en France au moyen âge, dont nous avons ici la première partie, subdivisée en trois chapitres : le drame liturgique, le drame semi-liturgique, et les mistères. Le volume est orné de cinquante-neuf planches en héliogravure, empruntées surtout à deus manuscrits des *Miracles de Notre Dame* et à deus manuscrits du *Mystère de la Passion*, l'un du XVe siècle, l'autre du XVIe.

Karl MICHAËLSSON. — *Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens de 1292, 1296-1300, 1313.* — Tèse d'Upsal, 189 p. + page d'additions et 2 planches.

Charles BRUNEAU. — *La Chronique de Philippe de Vigneulles, t. I* (Metz, 1927, XXXI-382 p.). — Très belle publication, faite avec le concours de l'Université de Nancy, de la ville de Metz, et de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Ce premier volume est orné de sis planches, dont trois reproductions de dessins de Philippe de Vigneulles. Pages XXIV-XXIX, on trouvera des indications sur les principaus traits dialectaus, ceus qui pourraient gêner le lecteur de la Chronique. Mais M. Bruneau se réserve de consacrer une étude spéciale à la langue ; car l'œuvre de Philippe de Vigneulles est d'autant plus intéressante au point de vue filologique, que, à la différence de la plupart des écrivains français de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, dont la langue est savante, artificielle, Philippe écrit le français des bons marchands de Metz, un français prononcé à la façon de Metz et enrichi d'innombrables lotharingismes.

Thomas S. THOMOV. — *Étude sur la langue et le style de Victor Hugo dans la Légende des Siècles* (1928, 228 p., t. XX de l'*Annuaire de l'Université de Sofia. Faculté historico-philologique*). — Aus pages 222-6, on trouve un résumé de l'ouvrage, en français. Il s'agit spécialement des poèmes de la Légende qui « touchent au moyen âge »; l'auteur étudie comment le moyen âge se reflète dans la langue et le stile de Victor Hugo.

Digitized by Google

CRONIQUE

Spécialisation de la Revue.

Au moment où notre Revue entre dans sa 42e année, notre collaborateur M. Henri Yvon veut bien accepter d'être associé à la direction. Nous sommes d'avis l'un et l'autre qu'il y aurait avantage à spécialiser les différentes revues françaises qui s'occupent d'études romanes; et, pour entrer sans plus tarder dans cette voie, nous nous proposons d'étudier tout particulièrement le français moderne dans ses différentes manifestations depuis l'année 1500.

Nous faisons appel à tous ceus qu'intéresse, comme lecteurs ou comme travailleurs, l'histoire de la langue française moderne, écrite ou parlée, envisagée dans toutes ses formes et sous tous ses aspects : vocabulaire, sons, morfologie, sintaxe, stile, recherches artistiques des écrivains.

Notre programme se limite au français commun, laissant à d'autres périodiques l'étude du provençal littéraire et de tous les parlers locaus du Nord comme du Midi, mais en accordant aus formes régionales du français commun une attention particulière [1].

Propos du « Temps ».

Affabulation. — « Bien des gens ont certainement lu le *Neveu de Rameau* sans savoir si le grand Rameau avait bien un neveu,

1. Toutefois, pour liquider le passé, nous donnerons, en dehors de ce programme, quelques articles déjà « composés », ou en cours de publication, et nous nous réservons aussi de signaler brièvement les ouvrages rentrant dans le domaine général de la filologie française qu'on voudra bien nous communiquer.

Digitized by Google

ou si l'*affabulation* de Diderot n'allait pas jusqu'à lui en prêter un gratis ». P. S., 15 août 1927. En latin, le mot *affabulatio* désigne non pas le récit lui-même, mais ce qui s'y ajoute, s'y adapte (préfixe *ad-*), la morale. On peut légitimement tirer du verbe latin *fabulari*, employé au sens de « raconter » par Tite Live et Pline le Jeune, un terme savant, *fabulation*, qui conviendrait dans la frase ci-dessus, tout comme *fable* au sens large de « récit, aventure imaginée ou arrangée ». L'Académie ne donne pour *affabulation* qu'un sens, le bon. Elle a ajouté en 1878 cette remarque fort juste, qui sera, nous dit-on, maintenue dans la prochaine édition : « On emploie plus souvent *Moralité* ou *Morale* ». Le mieus serait d'employer *toujours* un de ces mots, et de rayer du Dictionnaire *affabulation*, qui est inutile et qui n'est pas beau. En tout cas, lorsqu'on se paie le luxe d'un mot savant, on est inexcusable de l'employer à contresens.

Quoi qu'il en ait (*Le Temps* du 29 juillet 1927). — Ce qui explique cette expression, sans la justifier, c'est la contamination de *quoi qu'il en pense*, *quoi qu'il en dise*, par l'arcaïque *mal gré qu'il en ait*. Il ne servirait à rien de rencontrer l'expression chez nos classiques; dans l'état actuel de la science du langage, on ne peut décemment résoudre les questions à coup d'autorités. Lorsqu'une locution mal venue a vraiment pénétré dans l'usage journalier, ce qui n'est pas le cas, le vice de son origine est effacé, nous ne le percevons plus. Mais, en supposant que cette locution ait eu un succès momentané, si on a la chance qu'elle ait à peu près cessé d'être employée, ce serait folie que de la faire revivre. Quels beaus garants n'avait pas l'indéfendable « s'en ensuivre », qu'on a naguère tenté de remettre en honneur!

Autre « contamination ». Nous disons : « Il faut mettre dans ce bouquet *des* fleurs bleues aussi bien que *des* rouges et *des* blanches » et « Mettez-*en de* bleues et *de* rouges ». Ce serait brouiller les deus tournures que de dire « il faut mettre dans ce bouquet *des* fleurs bleues aussi bien que *de* rouges ». Cf. le *Temps* du 8 septembre 1927 : « Plusieurs journaux ont *des* rubriques culinaires aussi bien que *de* financières et *de* théâtrales ».

Digitized by Google

Entre tant. — P. S. s'est défini lui-même « un modeste journaliste qui n'est pas médiocrement fier » d'avoir raison, car « il n'y a pas de plus délicieux plaisir dans la vie ». Il peut goûter ce plaisir pour avoir écrit, d'ailleurs après P. J. Toulet et d'après le *Dictionnaire Général*, « entre tant » au lieu de « entre temps ». Mais l'expression n'équivaut pas à « entre *tant d'*événements ». Dans cette locution, comme dans les adverbes *partant*, *pourtant*, il n'y a aucune idée de pluriel, ce n'est pas le sens du latin *tot*, mais celui du singulier neutre *tantum* : autant que cela (autant, ni plus ni moins, que ce qui vient d'être dit), précisément cela. La valeur quantitative s'est transformée en précision démonstrative. *Entre tant*, c'est proprement « dans l'intervalle de cela même », cf. *sur ce* = après *cela*, et *cependant* = pendant *cela*. On aurait pu aussi bien dire *entre ce*. On a dit de même *partant*, au sens de « par suite de cela », et *pourtant*, « pour cela, à cause de cela », devenu « malgré cela » par contamination de la négation. Dans *entre tant*, la préposition *entre* exprime un intervalle *de tens*, d'où la grafie erronée, qui se trouve ici ne pas altérer le sens.

Anthume. — Opposant aus opinions que pourrait avoir Balzac, s'il vivait de nos jours, les sentiments qu'il a formellement exprimés pendant sa vie, P. S. (14 nov. 27) parle des rapports « anthumes »[1] de Balzac et de Victor Hugo, qui étaient excellents. Il faut laisser ce mot à Alphonse Allais qui l'employait par plaisanterie. Il a l'air bien fait, d'après *posthume*, mais c'est un barbarisme, qui ne peut absolument pas signifier « d'avant la mort ». On sait que, dans *posthume*, l'*h* est une faute d'ortografe, se rattachant à une fausse étimologie ; il n'y a dans le mot aucune idée d'inhumation. Littré remarquait déjà : « Il conviendrait que l'Académie corrigeât la faute d'orthographe et écrivît *postume* ». Le latin *postumus* est un superlatif de *post* et signifie « le dernier possible », d'où « né après la mort du père », en parlant d'un enfant, et, par comparaison, « publié après la mort de l'auteur », en parlant d'un livre ; appliqué à des rap-

1. C'est moi qui ajoute les guillemets.

Digitized by Google

ports entre auteurs, le mot n'aurait pu avoir aucun sens. Un superlatif analogue de *ante* aurait été *antimus*, et n'aurait pu signifier que « le plus ancien possible ; aucune « figure » n'aurait permis d'en tirer le sens de « antérieur à la mort ». P. S. écrit encore, le 23 février : « Je crois *anthume* bien fait, utile, et destiné à passer dans la langue ». Nous l'estimons mal fait, plus qu'inutile, puisqu'il n'a aucun sens plausible, et non-viable.

Correspondance de tens. — Il ne s'agit pas ici de la correspondance qu'on voulait jadis, bien à tort, établir entre le tens du verbe principal et celui du verbe subordonné. Le tens du verbe subordonné est gouverné par le tens réel de l'action, le mode seul peut dépendre du verbe principal, de sa signification, non pas de son tens. Mais dans un récit, on peut avoir à choisir entre deus futurs, et ce chois dépent du tens même adopté pour le récit, selon qu'on emploie le passé proprement dit ou le présent historique. Et d'abord, deus faits consécutifs peuvent être exprimés l'un et l'autre par le passé, ou le premier seul par le passé, le suivant par le futur relatif au passé. Exemple : « Il *acheva* son œuvre en telle année, il ne la *publia* (ou il ne *devait* la *publier*) que cinq ans après ». Au lieu de la périfrase « devait publier », on peut employer, non sans élégance, le conditionnel « publierait », dans sa valeur propre de futur dans le passé, quand aucune confusion n'est à craindre avec la valeur modale ; cf. Joseph Bédier : « nous *allâmes* par un champ de labour : le blé n'y *croîtrait* plus » (Voy. notre Revue, 1923, p. 39). Lorsque le tens du récit, au lieu d'être le passé, est le présent historique, l'action conçue comme encore future à ce moment doit être naturellement exprimée par le futur simple. Le *Temps* du 21 novembre, parlant de la version primitive des Maximes de La Rochefoucauld, nous dit : « Elle *contient* 272 maximes [au moment où il l'*achève*] : l'édition définitive de 1678 en *aura* 604 ». La correspondance des tens est parfaite. Il n'en est pas de même dans la frase finale de l'article : « Il le *disait* dans son « Portrait », imprimé en 1658... Il *ignorait* assurément l'« Ethique », laquelle ne *paraîtra* qu'en 1677 ».

Il n'y a pas que. — « Il n'y a pas que » a eu jadis le même

Digitized by Google

sens que « il n'y a que ». Mais il faut avoir une forte démangeaison de faire savoir *urbi et orbi* qu'on n'est pas de ceux qui l'ignorent, pour s'acharner contre l'emploi actuel de la locution (feuilleton du 1er décembre 1927). Cet emploi, contre lequel s'insurgeait Deschanel, cité par Littré, résulte d'une évolution normale (cf. notre Revue, 1924, p. 75), et Mgr Duchesne, qui avait un instinct si sûr de la langue, n'hésitait pas à écrire : « L'érudition *n'a pas que* des épines ». H. de Régnier écrit (Rapport sur les prix de vertu pour 1927) : « Ces paperasses ne sont pas que des dossiers ».

« *J'eus* » *pour* « *j'eusse* » *au conditionnel.* — Le feuilleton critique du 8 décembre 1927 relève chez un bon écrivain un nouvel exemple de cette erreur, dont les protes ne s'aperçoivent même plus, ce qui devient grave (cf. notre Revue, 1926, pp. 61 et 173-4 ; 1927, p. 84). Les écrivains ont bien des droits [1], mais il est inadmissible qu'on défigure une ancienne forme qui n'appartient plus qu'à la langue écrite, la forme subjonctive du conditionnel passé. Seule, la langue parlée aurait pu, à la longue, légitimer cette déviation, comme elle a fait pour tant d'autres. La forme subjonctive du conditionnel doit être considérée actuellement comme un latinisme archaïque. On ne peut pas dire qu'elle soit belle ni eufonique. Quel dommage que, par un souci de fausse élégance, on la préfère, la plume à la main, à notre bon conditionnel, de formation romane, bien mal nommé nous l'avons vu (1927, p. 17), mais très vivant et très français !

1. Et nous ne contesterons pas à H. de Régnier *le* « canot à moteur, d'un certain usage agréable à Venise », où « *son* nombre se multiplie » (*Illustration* de Noël 1927). En usant du singulier « *le* canot à vapeur » au sens général, on a conscience de la pluralité incluse dans ce singulier (l'objet-tipe valant pour la généralité des objets). L'auteur a pensé au nombre *des canots* ; et comme « *leur* nombre » se serait accordé avec le pluriel « pensé », mais non avec le singulier « écrit », il a été entraîné à mettre « *son* nombre », bien qu'évidemment il n'eût jamais écrit « le nombre *du* canot ». La résistance à l'anacolute a eu pour conséquence cette bizarrerie.

Digitized by Google

St-Haon-le-Vieux et St-Haon-le-Châtel.

Le nom de saint Haon, en latin sanctus Abundus, a été donné à deus villages voisins du département de la Loire, *St-Haon-le-Vieux* et *St-Haon-le-Châtel*. Cette opposition d'épitètes, pour deus localités du même nom, a été étudiée par M. Maurice Prou, dans un article des Mélanges Pirenne (p. 379), à propos de *Stampae veteres* (Étampes-les-Vieilles) et *Stampae castrum*, qu'il rapproche de *Petveri veteres* (Pithiviers-le-Vieil) et *Petveri castrum*. Il suppose que l'opposition primitive était non pas entre *vetus* et *castrum*, mais entre *vicus* et *castrum*. Le mot produit par un diminutif de *vicus* aurait été confondu avec l'adjectif *vieil*. Il est certain que bon nombre de noms de localités viennent de *vicus* : *Vieu*, dans l'Ain, *Neuvic*, *Vic-sur-Cère*, *Vic-le-Comte*, etc., et parfois une confusion s'est produite avec le dérivé de *vetus*. Mais il est à noter que, dans les expressions ci-dessus, c'est *vicus* qui est l'élément essentiel du nom de lieu, tandis que dans l'hipotétique *Stampae vicus* il aurait fait fonction d'épitète [1]. Or l'opposition qu'il y avait lieu de marquer par une épitète n'était pas entre le *vicus* et le château, mais entre deus *vici*, deus villages, « l'ancien » et celui qui s'établissait sous la protection du château, « celui du château ». Rien n'était plus naturel que d'appeler l'un *Stampae veteres* et l'autre *Stampae castrum*. Celui-ci était en même tens *Stampae novae*, et l'une des appellations a pu précéder l'autre, sans qu'il y ait lieu d'en tirer aucune conséquence. Pour les deus *St-Haon*, dont « le vieux » est entièrement rebâti, il paraît bien que *vicus* doit être également écarté. A noter que, des deus formes primitives « chastel » et « vieil », la première a conservé la désinence arcaïque, tandis que la segonde, celle de l'adjectif, a été modernisée en *vieus*. Le nom latin médiéval, « Sanctus Abundus castri », montre bien que

1. On a bien, dans l'Ain, *Bâgé-la-Ville* à côté de *Bâgé-le-Châtel*, mais Bâgé-la-Ville est, selon toute vraisemblance, postérieur à Bâgé-le-Châtel.

Digitized by Google

« le chastel » était conçu comme un génitif (cf. *Bois-le-Roi*, etc.).

Les *Acta Sanctorum* ont relevé neuf saints du nom d'*Abundius*, avec ou sans H initial, et un du nom d'*Abundus*. Tous ces Abundius ou Abundus sont de la poussière de saints, sur la plupart desquels on ne sait à peu près rien, — Italiens, Africains ou Espagnols. *Haon* (avec *h* initial emprunté à la grafie latine correspondante) vient certainement d'une forme en *-us* et non en *-ius*, car *-undius* aurait produit *-oin*, non pas *on*. L'évolution qui mène de *Abundum* à *Aon* est tout à fait régulière, cf. en vieux provençal *abundare* produisant *aondar*, et *mundus* : *mon*. On a d'abord prononcé le mot en deus sillabes, *Ha-on*. Depuis plusieurs siècles on prononce par *an* comme dans *paon*. Le nom de lieu est écrit *Saint-Han* au xvᵉ siècle (Archives de Roanne, chartes de 1459 et 1495, aussi de 1523). Le saint figure dans un des beaus vitraus d'Ambierle (xvɪᵉ siècle) sous le nom de *saint Than*, avec le *t* final de « saint » agglutiné à la voyelle initiale du mot suivant, comme le *ch* dialectal de « sanch » dans *Sanch-Amans* devenu *Saint-Chamans*. Le patron de l'église de Saint-Haon-le-Vieux est toujours *saint Haon*, sous la forme, calquée du latin, *saint Abonde* [1], mais il vaudrait mieus lui donner son nom français, comme on dit *saint Étienne* et non pas *saint Stéphane* ; on le fête le 26 août, à Sᵗ-Haon-le-Vieux, et aussi à Sᵗ-Haon dans la Haute-Loire [2], en l'identifiant, probablement par erreur, avec un *Abundius*, compagnon d'un Irénée, et martirisé avec lui sous Valérien à Rome. L'unique Abund*us* signalé (qu'on fêtait le 3 septembre) [3] est associé à *Marcus et socii*, présentés comme des martirs de Cordoue. Notre saint Haon, qu'il s'agisse du compagnon d'Irénée ou du compagnon de Marc, si oublié qu'il soit aujourd'hui, a été assez populaire, et assez longtens, dans la région du Forez et du Velay, pour que son nom y

1. Il est naturel que l'église du plus ancien des deus villages ait conservé le patron primitif, tandis que l'église du nouveau était placée sous le vocable d'un autre saint, saint Eustache.

2. Quant à Sᵗ-Héand (Loire), c'est Sanctus Eugendus.

3. Il y a aussi un *Habundus* dans la Table, mais, dans le texte, le nom est en *-ius*.

Digitized by Google

ait été donné à deus églises et par suite à deus villages (l'un d'eus ultérieurement dédoublé), à l'époque où se développait l'habitude de donner au village le nom du saint patron de l'église, c'est-à-dire postérieurement au IXe siècle, et pour qu'il ait été invoqué au bout d'un vers, à la fin du XIIe siècle, par un troubadour auvergnat, le moine de Montaudon, qui voulait amener une rime scabreuse en *-on*. Bien des saints, dont plus d'un sans doute ne sont même plus fêtés, ont été ainsi sauvés de l'oubli total par un nom de lieu.

L. C.

Querelles de langage (*Nouvelles littéraires*, 1er trimestre 1928). Nous signalons particulièrement les articles suivants : 14 janv., « On dirait de... »; 21 janv., accord de l'adjectif employé adverbialement; 5 février, sur les néologismes de l'industrie et du commerce; 18 février, « éviter un ennui *à quelqu'un* »; 10 mars, avantage de l'ortografe italienne ou espagnole pour les mots tirés du grec; 24 mars, suppression de l'article dans les titres de volumes ou d'articles.

Le Propriétaire-Gérant : ÉDOUARD CHAMPION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

Digitized by Google

EN MARGE DES GRAMMAIRES

XIV

L'inversion du sujet.

Généralités.

Dans *la Pensée et la Langue*, p. 247, M. Brunot a utilement classé les cas où le verbe « se présente en tête de la proposition » [1]. Il les répartit comme suit : *a*, avec quelques verbes subjectifs ; *b*, quand la frase commence par certains attributs, ou *c*, par certains adverbes, ou *d*, par un complément circonstanciel. Il ajoute ensuite le cas de la « proposition intercalée » (par exemple : dit-il), qu'il rapproche de « l'inversion interrogative », celui des propositions « conjonctives », où le verbe n'est pas en tête puisque, par définition, elles commencent avec le pronom dit relatif, mais où le sujet peut être postposé, enfin le cas de l'inversion « par effet de style », qui rentre à vrai dire dans les cas précédents, car il y a ou il peut y avoir effet de stile toutes les fois que l'inversion n'est pas obligatoire. Il y aurait à ajouter l'inversion « optative » et l'inversion « hipotétique », voy. ci-dessous.

En parcourant les exemples, on est frappé par ce fait que, dans les catégories *a* et *d*, c'est toujours un *nom* sujet, qui est postposé, jamais un pronom ; dans les « propositions intercalées » et dans l'inversion interrogative, on peut avoir

1. Voy. aussi les *Essais de syntaxe française moderne* de C. de Boer, et l'article de la *Revue de phil. fr.* sur ce livre, 1924, p. 52.

Digitized by Google

nom ou *pronom*. Ailleurs c'est le *pronom* seul qui est postposé : « peut-être viendra-t-*il* », jamais « peut-être viendra *le député* ». Ces distinctions ne sont évidemment pas arbitraires, non plus que l'effet produit par « certains » attributs, par « certains » adverbes, et non par d'autres ; et il ne doit pas être impossible de découvrir ou au moins d'entrevoir les raisons de ces différences. Essayons.

Les catégories *b*, *c*, *d* et celle des propositions conjonctives peuvent être avantageusement groupées ensemble. Il s'agit de mots qui tous « complètent » l'idée verbale et ne doivent en principe être séparés du verbe par aucun autre mot. Si, pour une raison quelconque, ils la précèdent, le sujet est chassé de sa place logique ou peut l'être, et il reste lui-même en contact avec le verbe, qu'il suit immédiatement.

Grâce à l'existence de la déclinaison, qui permettait de distinguer le sujet du complément direct autrement que par sa position dans la frase, l'ancienne langue avait en général toute liberté pour la place du sujet, et d'autre part elle se dispensait souvent d'exprimer le *pronom* sujet, qui n'était pas encore devenu une sorte de flexion supplémentaire du verbe, alors que la flexion proprement dite, mieus conservée, suffisait à marquer la personne. Déjà cependant il y avait des cas où l'inversion du sujet s'imposait ou bien où elle semblait particulièrement indiquée ; ce sont les cas où elle est restée soit obligatoire, soit facultative, pendant que partout ailleurs l'ordre dit logique prévalait.

Voyons d'abord les propositions où le verbe se présente vraiment « en tête », sans être précédé par aucun adverbe ni complément, c'est-à-dire certaines formes de la proposition optative et de la proposition hipotétique, l'interrogation directe portant sur l'action elle-même, et la mise en relief de faits caractéristiques au cours d'un récit.

1° Quand on formule un souhait, il est assez naturel

Digitized by Google

d'exprimer en premier lieu l'action souhaitée, ce qui, au passif, entraîne aussi l'inversion de l'auxiliaire *être* : « *Honni soit* qui mal y pense ! » C'est comme si l'on disait, en exprimant l'idée par un substantif placé en tête : « Honte sur ceux qui... ! » De même : « *Maudit soit* le maraud ! *Béni soit* le jour où... ! *Fasse* le ciel que... ! *Périssent* les colonies plutôt que... *Vive* la France ! » Dans « Ainsi *soit-il* », l'adverbe initial renforce la tendance au déplacement du sujet. Ce sont là formules arcaïques où nous ne pourrions substituer un verbe à un autre, ni parfois changer le sujet, en disant par exemple « Haï soit... Adoré soit... Fasse Dieu... » La formule optative courante est la périfrase constituée à l'aide du verbe *pouvoir* : « *Puissions*-nous réussir ! *Puisse* sa lettre être arrivée à téns ! » Dans « *Plaise* à Dieu que... *Plût* à Dieu que... », la proposition sujet est aussi postposée, sans être annoncée par un pronom neutre pléonastique [1]. Nous avons d'ailleurs conservé d'autres formules optatives où le sujet précède le verbe : « Dieu *veuille*... Dieu *soit loué* ! Dieu vous *entende* ! Dieu vous *bénisse* ! Le diable m'*emporte* ! » avec ou sans le *que* initial de la construction moderne : « *Que* le diable l'emporte ! » (mais *Dieu veuille*, purement arcaïque, n'admet pas le *que* initial).

2° Comme l'hipotèse s'accompagne souvent d'un désir de réalisation, elle peut s'exprimer avec la formule optative, qu'on est arrivé à utiliser, par extension, alors même que ce désir manque ou qu'il est hors de cause : « *Que le beau tens revienne*, et tout reprendra vie » ou, arcaïquement sans le *que* initial et avec inversion du sujet : « *Vienne* le beau tens, tout s'arrangera ». Ainsi s'explique le *soit* des hipotèses matématiques : « *Soit* un cercle de tel rayon,... » supposons....

1. Dans « ne vous déplaise, grand bien lui fasse », où le complément est préposé au verbe, le sujet neutre est inclus dans le verbe.

Digitized by Google

Le présent du subjonctif correspont au présent de l'indicatif *après si* : « si le beau tens *revient* », c'est l'hipotèse pure et simple. L'inversion y est tout à fait exceptionnelle. Elle est beaucoup plus fréquente pour l'hipotèse particulièrement douteuse. Cette hipotèse est rendue après *si* par l'imparfait de l'indicatif, et, après *que*, par l'imparfait du subjonctif : « *Si* le beau tens *revenait*, ou *Que* le beau tens *revînt* ». Notez que la possibilité de l'action du verbe principal peut dépendre, ou au contraire, être tout à fait indépendante, de la réalisation de l'action hipotétique : « S'il était arrivé à tens, ou qu'il fût arrivé à tens, ou Dans le cas où il serait arrivé à tens, tout aurait pu s'arranger », ou au contraire « Même s'il était arrivé à tens, etc., rien n'aurait pu s'arranger ». « S'il était ici, ou Qu'il fût ici, ou bien S'il arrivait demain ou Qu'il arrivât demain, tout pourrait encore s'arranger », ou au contraire : « Même s'il était ici, s'il arrivait demain, Qu'il arrivât même demain, rien ne pourrait plus s'arranger ». Quand l'action principale est indépendante de la réalisation de l'hipotèse, on peut dire que l'hipotèse est inefficace ou « vaine ». Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, le sujet peut être postposé [1]. Après « *Serait-il* ici, ou *Fût-il* ici », on ne pourrait ajouter « tout pourrait s'arranger », c'est nécessairement « rien ne serait changé ». La postposition du sujet sans conjonction initiale implique donc la « vanité » de l'hipotèse : « *Fît-il* ou *Ferait-il* tout le nécessaire, il n'aboutirait pas ». « *Eût-il* voulu, ou *Aurait-il* voulu, qu'il n'aurait pas pu ». C'est pour remplacer non pas *si*, mais *même si*, suivi de l'imparfait, qu'on use

1. On a toutefois l'inversion du *nom* sujet, avec l'hipotèse pure et simple, dans la tournure figée (qui contient en outre un imparfait de l'indicatif à valeur de conditionnel sans l'amorce de la conjonction *si*) : « *N'était son témoignage*, on aurait peine à croire à la réalité de l'aventure ».

Digitized by Google

de cette tournure. Ce sont là encore des formules arcaïques, et le nom sujet, à la différence du pronom, ne s'y place pas ou ne se place plus après le verbe. Quand le sujet est un nom, il précède le verbe, suivi d'un pronom pléonastique, construction dont nous verrons d'autres applications : « *Son défenseur* eût-*il* insisté... » Les formules courantes pour cette hipotèse sont celles qu'amorcent *quand même, alors même que, même si,* sans inversion. On a l'inversion du nom après *quand même* dans : « Quand même *grandirait l'abjection* publique » (Victor Hugo); mais nous ne le dirions pas en prose.

3° De même que l'interrogation portant sur le sujet ou le complément commence normalement par le pronom ou l'adverbe interrogatif (ci-dessous, 6°), celle qui porte sur l'action même doit commencer par le verbe : « *Viendra*-t-il ? » L'ancienne langue disait aussi : « *viendra* Paul? » Nous disons : « *Paul* viendra-t-*il* ? » A l'origine, on s'exprimait ainsi pour insister sur l'agent de l'action, et nous pouvons encore employer le même procédé : dans ce cas, la frase interrogative se dédouble, il y a deus accents, un sur le nom, l'autre sur *il* : PAUL — viendra-t-il ? Mais, dans l'emploi courant, le premier accent s'est effacé, il n'y a plus d'insistance sur l'agent, le pronom *il* ou *elle* fait pléonasme avec le nom exprimé, mais il reste, avec le *t* qui précède, comme une sorte de point d'interrogation oral. Cette formule s'est substituée à l'ancien « viendra Paul ? » A noter que l'interrogation portant sur l'action peut aussi s'exprimer par la frase affirmative prononcée sur le ton interrogatif : « Vous venez ? Pierre vient ? »

4° Si, au cours d'un récit, on veut mettre en relief l'idée verbale, par exemple la *survenance* d'un gros hiver, on écrira : « *Survint* le gros hiver de 1879. » Naturellement les verbes ainsi placés en tête sont des intransitifs; un complé-

Digitized by Google

ment d'objet devrait suivre immédiatement le verbe et éloignerait trop le sujet. On ne dirait pas : « *Succéda à* cet automne *un hiver* rigoureux ». Cette inversion ne serait possible que si le verbe était construit impersonnellement : « *Il* succèdera à sa place *un homme* méprisable » (Pascal). Dans la langue usuelle, c'est d'ailleurs un procédé normal, pour attirer l'attention sur l'action, que de construire le verbe impersonnellement, ce qui entraîne l'inversion du sujet réel : il est tombé *de la grêle*. — Le verbe, placé en tête pour mettre en relief l'idée verbale, peut se trouver après une conjonction de coordination ou de subordination : « puis *apparut* le premier groupe de coureurs » ou « dès qu'*apparut* le premier groupe » (dès *l'apparition*).

5° Le verbe est encore en tête dans l'incise : « Assurément, *dit*-il, ou *répondit* Pierre ». Mais ce cas rentre dans celui où la proposition commence par un complément. Que répondit Pierre ? Assurément, etc. Les mots qui précèdent l'incise sont en réalité le complément direct du verbe, ou, si l'on veut, l'élément initial de ce complément.

Nous arrivons ainsi aus frases qui commencent par un complément.

6° Les propositions relatives et interrogatives, quand le pronom relatif ou interrogatif n'est pas sujet, commencent normalement par un complément, par le pronom complément (ou par l'adjectif attribut, ou l'adjectif qualifiant le complément, quand il s'agit d'un *adjectif* interrogatif) : « Les résistances *qu'*a rencontrées votre cousin, ou *auxquelles* s'est heurté votre cousin, ... *Quelle* est cette histoire ? *Quelles résistances* a-t-il rencontrées ? »Dans la proposition relative, l'inversion n'est pas obligatoire : « les résistances que *votre cousin* a rencontrées », elle est même impossible quand le sujet est un pronom : « les résistances que *vous avez* rencontrées (jamais : qu'*avez-vous* rencontrées) ». C'est que le

Digitized by Google

pronom sujet, jadis moins usité, s'est consolidé à sa place logique, il fait cors avec le verbe, dont il n'est plus qu'une flexion anticipée, une sorte de préfixe flexionnel [1]. Mais, dans la tournure interrogative, l'union entre la formule interrogative et le verbe est particulièrement intime, et ne souffre que par exception l'intercalation d'un autre mot : « *Que dites*-vous ? » jamais : *que vous* dites ? (dans la périfrase. « Qu'est-ce *que vous* dites », *que* est un relatif). — « *Quelles résistances* a-t-il rencontrées ? *Quelles résistances a rencontrées* votre ami ? » Quand le sujet est un nom, nous employons aussi la tournure pléonastique déjà signalée pour l'interrogation portant sur l'idée verbale (ci-dessus, 2°). « Quelles résistances *votre ami* a-t-*il* rencontrées ? » [2]

On voit que, dans les tens composés, le pronom sujet se place après l'auxiliaire, le nom sujet après le verbe : « D'où *est*-il *venu* ? » Mais : « D'où *est venu* le salut ? » Quand il y a un complément d'objet, le pronom sujet se met entre le verbe et ce complément : « Où places-*tu* ton argent ? Comment use-t-*il* de sa fortune ? » Mais, dans ce cas, le *nom* sujet n'est jamais postposé, on use de la formule pléonastique.

Il nous arrive de placer le pronom interrogatif complément non pas en tête mais à la fin de la proposition, auquel cas le sujet reprent naturellement sa place avant le verbe : « *Vous* demandez *qui* ? *Le train* arrive *à quelle heure* ? » Notez, d'autre part, que, même avec le pronom interrogatif en tête, le peuple tent à rendre au sujet, surtout

1. « Quand le sujet est un pronom, il se place devant le verbe dans l'immense majorité des cas » (Étienne, *Grammaire de l'ancien français*, p. 328). Il n'en est autrement que lorsque la tendance à l'inversion est particulièrement impérieuse (1°, 2°, 3°, partie de 6°, 8°).

2. Après le pronom interrogatif *que*, qui colle pour ainsi dire au verbe, cette construction est impossible : « *Que dit* le journal ? » et non : « Que *le journal* dit-*il* ? »

Digitized by Google

au pronom sujet, sa place avant le verbe : « *Qui tu* demandes ? *A quoi vous* pensez ? *A quelle heure on* part ? »

Dans l'emploi *exclamatif* du pronom ou de l'adverbe interrogatif, il n'y a pas d'inversion du pronom sujet : Quel éclat *elle a* ? (et non pas : « Quel éclat a-t-elle » ni « Quel éclat cette pierre a-t-elle ! ») — De quel secours *il est* ! » Cf. l'interrogatif : « De quel secours est-il ? » Quant au *nom* sujet, il peut précéder (sans pronom pléonastique) ou suivre : « Quel succès *son discours a eu* ! ou... *a eu son discours* » ; le chois de la place est parfois commandé par le ritme de la frase. Autrement dit, avec le pronom *exclamatif*, tout se passe comme avec le pronom *relatif*. L'adverbe *combien* peut aussi être interrogatif ou exclamatif, et, dans l'un et l'autre rôle, il peut être complément d'objet ou complément circonstanciel : « Combien en *avez-vous* ? Combien *vous en avez* ! Combien *il se trompe* ! Combien *Paul se trompe* ! »

La formule oppositive « si courageus qu'*il soit*, si courageus que soit Paul ou que Paul soit » rentre dans la construction dépendant du pronom relatif. Mais, si l'on supprime le pronom relatif, l'adjectif attribut attirera à soi le verbe *être*, et le pronom sujet sera rejeté après : « Si courageus *soit-il* ». Cette formule oppositive sans *que* ne s'est introduite dans la langue qu'avec un sujet pronominal.

Dans l'interrogation indirecte, la formule interrogative est rattachée d'une part au verbe principal, de l'autre au verbe de la question. L'attraction du premier diminue l'attraction du segond, de telle sorte que le pronom sujet a pu s'intercaler après le complément interrogatif comme après le complément relatif : « Vous me direz quelle couleur *il* préfère » comme « voici la couleur qu'*il* préfère. » Comme dans la proposition relative, le *nom* sujet peut être postposé : « Vous me direz quelle couleur *Charles préfère* » ou

Digitized by Google

« . . . *préfère Charles* ». Dans la proposition relative et dans l'interrogation indirecte, l'inversion est contre-indiquée par la présence d'un autre complément : « Je voudrais savoir *quel pris offre* (ou *le pris qu'offre*) l'acheteur », mais non pas « quel pris offre *au vendeur l'acheteur* » ni « . . . *l'acheteur au vendeur* ». Pour que le complément indirect et le sujet soient l'un et l'autre en contact avec le verbe, il faut que le verbe soit placé entre les deus, qu'il n'y ait pas d'inversion du sujet : « quel pris *l'acheteur* offre *au vendeur* ». Pas d'inversion non plus quand le pronom relatif n'est pas le complément du verbe : « l'ami *dont parle* Pierre », mais non : « . . . *dont* raconte Pierre *l'aventure* ».

Sous cette réserve, l'inversion du *nom* sujet est facultative dans les propositions interrogatives (directes ou indirectes) et dans les relatives. Toutefois, pour que le pronom complément relatif ou interrogatif exerce ainsi sur le verbe l'attraction qui permet le déplacement du sujet, il faut encore qu'il s'agisse d'un complément particulièrement lié à l'idée verbale, comme les compléments d'objet (direct ou indirect), de tens, de lieu, de manière : « *Que* signifie ce refus ? *A qui* s'adressent ces paroles ? *Où* va ce chemin ? *Quand* part le train ? *Comment* travaille cet élève ? » Il n'en est pas de même pour les compléments de cause et de but, la cause et le but étant en quelque sorte extérieurs à l'action. Aussi ne dirait-on pas : « *Pourquoi* part votre ami ? *En vue de quoi* se réserve Paul ? » Mais : « *Pourquoi votre ami* part-*il* ? *En vue de quoi Paul* se réserve-t-*il* ? » Rappelons seulement que le PRONOM *sujet postposé* est devenu la caractéristique de l'interrogation directe, quelle que soit la nature du complément (on dirait donc fort bien : *pourquoi* part-*il* ? *Dans quelle vue* se réserve-t-*il* ?).

7° En dehors des relatives et des interrogatives, on peut commencer la proposition par un attribut, un complément

Digitized by Google

circonstanciel ou un adverbe pour mettre l'idée en relief, et aussi quand il y a un lien « démonstratif » avec la proposition précédente (*ainsi* = de *cette* façon). Si l'idée complémentaire tient assez à l'action pour attirer le verbe à elle, le *nom* sujet pourra être postposé : « *De toutes parts accouraient* les invités. — *Tel est* son dernier mot. — *Ainsi parla* la déesse (Fénelon). — *Ici passe* la nouvelle ligne. — *A sept heures* part le premier train. — Ci gît... ». On retrouve là, provoquant l'inversion, les mêmes catégories de compléments que dans les relatives et interrogatives. A noter que le complément ou l'adverbe mis en relief peut être introduit par la formule *c'est* : « c'est *d'ici* que *part la nouvelle ligne* ». Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que la tournure avec inversion et l'autre soient interchangeables. On commence par le complément, en postposant le sujet, c'est-à-dire qu'on met la circonstanee en avant, lorsqu'on veut dire ce qui se fait, s'est fait ou se fera *dans la circonstance indiquée*. On suit l'ordre normal lorsqu'on veut dire dans quelle circonstance s'est accomplie ou s'accomplira *l'action indiquée*. Si l'on vous demande *à quelle heure* part un train, vous ne répondrez pas « à telle heure *partira le train* », car ce serait répondre à la question : « *que se passera-t-il* à telle heure ? »

8° Après certains adverbes plus ou moins détournés de leur valeur primitive, que nous employons sans les analiser, il nous arrive d'user arcaïquement de la construction avec pronom sujet postposé, dans des cas où la langue actuelle « courante » exige l'ordre logique [1]. Ainsi en est-il après *aussi*, dans sa valeur de conjonction de coordination, où il

1. Dans l'ancienne langue, toutes les fois que la proposition commençait par une conjonction, un adverbe ou un complément, le sujet, nom ou pronom, pouvait être postposé.

Digitized by Google

marque la cause et parfois la conséquence (cf. *Revue de phil. fr.*, 1925, p. 141) : « Il fait très beau; *aussi* (d'où il résulte que..) est-*il* sorti; aussi *Georges* est-*il* sorti ». Nous ne dirions pas « *c'est pourquoi* est-*il* sorti », mais « c'est pourquoi *il est sorti* », cf. 6°, dernier alinéa. Nous pouvons également, en prenant conscience du sens précis de l'adverbe, construire *aussi* sans inversion : « aussi *il est sorti* ». C'est donc un cas où la tendance à l'inversion, tout en adhérant assez fortement au mot, s'est détachée de l'idée. Même inversion facultative après *aussi bien* au sens de « d'ailleurs » (*aussi bien* n'a-t-*il* pas à se plaindre) et après *encore* marquant opposition : « *encore* a-t-*il* protesté ». Également après *au moins*, *tout au plus*. Malgré la limpidité grafique de la locution « peut-être », nous ne l'analisons pas, non plus que « sans doute », qui exprime une simple possibilité et non plus l'absence de doute; aussi disons-nous : « *peut-être* ou *sans doute* viendra-t-*il*. » On a toutefois remarqué que Racine ne fait jamais l'inversion avec *peut-être*. Pour ces deus adverbes, on pourrait admettre la contamination de l'ordre interrogatif, car, avant d'exprimer la possibilité d'un fait, on se pose mentalement la question « aura-t-il lieu ? » ou « a-t-il eu lieu ? » : « Viendra-t-il ? Peut-être » aboutit à « Peut-être viendra-t-il. » La formule interrogative du doute devient, précédée de *peut-être*, la formule de la possibilité.

La locution *à peine*, au sens très évolué de « presque pas, très peu de tens après que... » se présente aussi avec la construction arcaïque du sujet : « *A peine* est-*il* réveillé qu'il saute du lit ».

Pour « à plus forte raison » et pour « vainement » ou « en vain », dont l'analise est très claire, le maintien de l'arcaïsme s'explique sans doute par la fréquence ancienne de l'emploi de ces locutions en tête de la proposition : « *A*

Digitized by Google

plus forte raison s'est-*il* plaint ». Notez que *à plus forte raison* se réfère à la proposition précédente, qui l'attire à elle : la raison en question est plus forte que *celle* dont on vient de parler. Si nous substituons à *vainement* ou à *en vain* un autre adverbe de même signification, nous ne pourrons le placer en tête, et l'inversion sera impossible : « il a protesté *inutilement*, ou *sans succès*[1] ».

Inversion arcaïque dans des locutions figées : « *Rien* (adv.) *ne sert de* + infinitif. — *Tant va* la cruche à l'eau... »

En somme, l'inversion du sujet se présente avec les variétés suivantes :

a. Inversion régulière *du nom* et *du pronom* sujets. — *b*. Le *pronom* sujet est postposé, mais non pas le nom, aujourd'hui du moins. Le nom sujet est inséré dans une construction pléonastique. — *c*. Le *nom* sujet peut seul être postposé.

a. — Le premier cas se rencontre dans certaines formules arcaïques *optatives* (Puisses-*tu*... Puisse *Jacques*...) et dans l'incise (répondit-*il*, — répondit *Jacques*).

b. — Le segond cas se rencontre après les mots relevés sous le numéro 8° (*Sans doute* viendra-t-*il* ; sans doute *son ami* viendra-t-*il*). Mais l'ordre logique est aussi admis : *il viendra* sans doute, sans doute *son ami viendra*. On a de même le pronom sujet postposé, et la construction pléonastique pour le nom, dans les formules arcaïques d'hipotèse « vaine » (*Eût-il* réussi ; *sa tentative* eût-*elle* abouti), et dans l'interrogation directe portant *sur l'action même* (Venez-*vous* ? *Pierre* vient-*il* ?). L'interrogation directe portant *sur l'objet ou les circonstances* est traitée de même ; mais dans ce cas, on a encore, généralement, la *possibilité* de postposer *le nom*

1. M. Foulet a remarqué (*Romania*, 1926, p. 147) que la tendance à l'inversion du sujet reprenait faveur dans certains milieus.

Digitized by Google

sujet, comme dans *a* [1] (A qui *parle Pierre*) sauf quand il y a double complément (A qui *Pierre* donne-t-*il* la main ?).

c. — Le troisième cas, — *nom* sujet *pouvant* seul être postposé, — se rencontre dans les propositions relatives (la ville où *demeurait Paul*, aussi bien que : où *Paul demeurait*), dans l'interrogation indirecte (j'ignore à quelle heure *finira le spectacle*, aussi bien que : à quelle heure *le spectacle finira*), et dans la mise en relief d'une idée verbale (*Venait* ensuite *une façon de sac*, FLAUBERT, pour *une façon de sac venait* ensuite) ou d'un complément ou d'un adverbe (*ici* s'élevait *la tour*).

En se plaçant spécialement au point de vue du caractère obligatoire ou facultatif de l'inversion, les particularités de l'usage actuel pourraient être formulées comme suit :

Dans l'incise, et dans les formules optatives du tipe « Béni soit...!, puisse...! », l'inversion est obligatoire à la fois pour le pronom sujet et pour le nom sujet, qui sont également postposés. — Il y a aussi inversion obligatoire dans l'interrogation directe, sous quelques réserves, et dans la forme arcaïque de l'hipotèse « vaine ». Mais ici, l'utilité de mettre en relief le *nom* sujet a engendré la tournure dite pléonastique, dont la généralisation ultérieure a supprimé la possibilité de postposer le nom. — L'inversion est tout indiquée, mais reste facultative, dans les subordonnées relatives ou interrogative où le complément occupe nécessairement la première place, ou quand nous donnons cette place

1. Cette différence peut s'expliquer comme suit : dans l'interrogation directe portant sur l'action, la construction pléonastique a prévalu complètement parce qu'elle marquait mieus l'interrogation que la simple post-position du nom ; mais dans l'interrogation portant sur l'objet ou les circonstances, le caractère interrogatif de la proposition s'annonce nettement par le pronom ou adjectif initial et peut se passer d'un surcroît d'indication.

Digitized by Google

au complément, ou au verbe lui-même, pour y insister. Mais ici, la possibilité de suivre l'ordre logique pour le nom sujet a entraîné l'habitude de le suivre toujours pour le pronom personnel sujet, qui, faisant cors avec le verbe, le laisse réellement en contact avec le complément ou l'adverbe initial. — L'inversion est également facultative dans ce qui nous reste des vieilles tournures où elle était amenée sans aucun dessein d'insistance par un adverbe initial ou une conjonction ; mais ici, nom et pronom sujets sont traités comme dans l'inversion de l'interrogation directe.

Considérons maintenant l'inversion du sujet au point de vue de sa valeur significative :

Jointe au présent du subjonctif (à l'imparfait dans l'unique « *Plût* à Dieu que... ») [1], elle contribue avec le mode à l'expression du souhait, en mettant en relief l'action ou la possibilité souhaitée.

Jointe au conditionnel sous sa forme propre ou sous sa forme subjonctive, elle contribue avec le mode à l'expression de l'hipotèse « vaine », comme le ferait l'adverbe *même* à côté du conditionnel sans inversion. Mais le conditionnel avec inversion peut être simplement interrogatif : « *Serait-il* à Paris, comme on le dit ? *Eût-il* ou *aurait-il accepté,* si on le lui avait proposé ? » Le contexte et l'intonation précisent la valeur significative de l'inversion.

Jointe à l'indicatif ou au conditionnel, l'inversion du pronom sujet a le plus souvent une valeur interrogative. Mais, avec un verbe déclaratif, intercalé dans le discours direct, où elle s'applique également au nom, elle n'a pas de valeur propre ; elle résulte, comme nous l'avons montré, de l'insertion du verbe au milieu de son complément direct. « A-t-il répondu ? » se distingue de « il a répondu » par la

1. Voy. *En marge des grammaires,* XIII, note 9 *bis*.

Digitized by Google

signification interrogative ; mais « Assurément, a-t-il répondu,... » ne dit rien de plus que « Il a répondu : Assurément.... »

L'inversion du pronom sujet n'a pas non plus de valeur significative dans ce qui nous reste de la construction ancienne, où un adverbe quelconque pouvait se placer en tête de la proposition et entraîner le rejet du sujet après le verbe : « peut-être *viendra-t-il* » n'exprime rien de plus que « il viendra peut-être ».

Enfin, pour l'inversion facultative du *nom* sujet, il y a lieu de distinguer les subordonnées relatives et interrogatives, où l'inversion n'a pas non plus de sens particulier, amenée simplement par l'attraction du pronom complément initial sur le verbe, et les autres propositions, principales ou subordonnées, où l'inversion du sujet contribue à la mise en relief du verbe ou du complément qui ouvre la proposition.

Le pronom sujet postposé et l'enclitique JE.

Alors qu'on est arrivé à dire : « suis-IE » comme « suis-moi » (les capitales marquent la voyelle ou diphtongue tonique) en mettant l'accent sur *le* comme sur *moi*, on prononce : dit-il, avec l'accent sur *il*, mais dis-je avec l'accent sur le verbe. *Je* est le seul enclitique de notre langue ; à vrai dire, comme la voyelle ne se prononce pas, le pronom consiste en la consonne *j*, qu'on accolle à la voyelle finale du verbe : *dij*.

En latin classique, le pronom sujet avait un accent tonique, parce qu'on ne l'employait que pour insister sur la personne. Il put être proclitique ou enclitique en latin populaire, lorsqu'on s'en servait sans aucune idée d'insistance, pour doubler en quelque sorte et remplacer parfois la flexion du verbe, qui tendait à s'effacer plus ou moins.

Digitized by Google

Toutefois, quand il suit le verbe, le pronom sujet de la 1ere personne du singulier est resté enclitique, et il l'est resté seul parce que seul il aboutissait fonétiquement à un mot contenant la voyelle *e* (*ego, eo, jo, je*); les autres pronoms ont pris l'accent du groupe formé par le verbe et le pronom postposé, parce que leur voyelle ne pouvait produire un *e* dit muet (*tu, il, nous, vous*); or le français n'admet pas d'autre atone que *e* après l'accent. L'analogie a tonifié l'*e* du pronom complément *le* dans *dis-lE* [1] tandis que le pronom sujet *je* est resté partout atone. Les autres pronoms postposés au verbe n'ont exercé aucune influence assimilatrice.

Nous venons de voir que le pronom sujet se place après le verbe dans les cas suivants :

1° dans les formules optatives sans *que* initial; 2° dans la formule arcaïque de l'hipotèse vaine; 3° dans l'incise; 4° dans l'interrogation; 5° dans les propositions commençant arcaïquements par certains adverbes.

Voyons comment se comporte le pronom *je* dans ces différents cas.

1° La formule optative courante « puisse-t-*il* » s'accommode du sujet de la 1ere personne : Puissé-*je*... !

2° La formule hipotétique « Le *voulût-il*, l'*eût-il* voulu » ne s'emploie que pour un nombre restreint de verbes en dehors d'*avoir* et *être* et de la forme subjonctive du conditionnel *passé*, qui contient ces auxiliaires; et elle est surtout usitée à la 3e personne du singulier. Elle est particulièrement rare à la 1ere personne. Quand le sujet parlant se met en

1. Analogie avec la construction « impératif + complément non pronominal », sans doute favorisée par ce fait que dans les nombreus impératifs tels que *porte-le, ouvre-le*, l'accent s'est trouvé sur l'antépénultième, auquel cas l'ultième est semi-tonique et peut plus facilement se muer en tonique qu'une atone proprement dite.

Digitized by Google

scène, il a une tendance naturelle et louable à éviter les expressions prétentieuses. On dit cependant, et surtout on écrit : *eussé-je*, *fussé-je*, et même *dussé-je* : « *dussé-je* y perdre mon nom... » Bien qu'on puisse dire : « *prit-il* toutes les précautions, il n'évitera pas... Il devrait céder, *crût-il* avoir raison », on ne dirait jamais : *prissé-je* toutes les précautions, *crussé-je* avoir raison », non que ces formes soient incorrectes, non qu'il y ait rien là de contraire à l'euſonie, car *privilège* et *sortilège*, qui offrent des groupes de sons analogues, ne nous choquent aucunement ; ce sont les formes *verbales*, qui prêtent à rire, comme tout à fait inusitées.

3° Comme on n'a pas l'occasion de citer ce qu'on dit soi-même présentement, on ne peut rencontrer l'incise à la 1ère personne que pour le passé ou le futur : « oui, *fis-je*, *ai-je* dit ou répondu, *répondrai-je* ou *répondrais-je* », jamais « répons-je », qui n'a rien en soi de cacofonique (cf. *éponge*), mais qu'on n'a jamais entendu ni lu.

4° Pour l'interrogation, il faut distinguer encore entre les différents tens.

On peut se demander ou demander à d'autres, par exemple, si l'on a fait telle chose dans les conditions voulues, si on la fera, si on la ferait, si on l'aurait faite : « *Ai-je* bien *fait* ? *Étais-je* imprudent ! *Arriverai-je* à tens ? *Couvrirai-je* mes frais ? *Aurais-je été* heureux ? Quand *pourrai-je* ? Où *irais-je* ?, etc. » Il faut seulement remarquer que le passé simple et la forme subjonctive du conditionnel passé, tens de la langue écrite, ne s'emploient guère lorsqu'on parle de ce qu'on fait soi-même. On ne dira pas : *Compris-je* bien ? ni *Eus-je* raison, ni *Fus-je* bien inspiré ? ni *Chantai-je* juste ? Mais : « *ai-je* bien compris ? *Ai-je* eu raison ? *Ai-je* été bien inspiré ? *Ai-je* chanté juste ? » On ne dira guère : « *Eussé-je* alors réussi ? » mais « *Aurais-je* réussi ? » Et, si l'on s'obstine à employer ces formes désuètes, on

Digitized by Google

s'expose, faute d'habitude, à commettre le barbarisme « *Eus-je* réussi », en confondant le plus-que-parfait du subjonctif avec le passé antérieur de l'indicatif; cf. *Revue de phil. fr.*, 1926, pp. 61 et 173-4; 1927, pp. 84 et 88.

Au présent, la 1ere personne a peu d'occasions de s'employer. Il est peu naturel de se demander ou de demander à quelqu'un ce que l'on fait soi-même présentement. Cependant, nous pouvons entendre : « Que *dis-je* ? Le *sais-je* ? *Fais-je* bien ? Où *vais-je* le trouver ? *Dois-je* te croire ? *Puis-je* vous le confier ? (Mais *puis-je* n'a pas été refait en *peux-je* sur la nouvelle forme de première personne). *Suis-je* bien guéri ? *Ai-je* raison d'agir ainsi ? » On n'emploie plus ainsi les verbes de la première conjugaison, avec leurs formes en *é-je*. Au lieu de dire, comme Racine (*Phèdre*), « veillé-je, laissé-je », on dit : « Est-ce que je veille, est-ce que je laisse ? » Le chef de gare légendaire dit : « Est-ce que *je voyage*, moi ? » et non : « Voyagé-je ? » Pour ceus des verbes des conjugaisons autres que la première, que la langue courante n'a pas l'occasion d'employer interrogativement à la 1ere personne du présent, la formule avec pronom postposé nous paraît barbare. On ne dirait jamais : *Sors-je ? Dors-je ? Prens-je ?* Ce sont les formes verbales inusitées qui nous choquent, et non pas les sons, cf. *sucre d'orge*, *étrange*, etc., qui n'ont rien de contraire à l'eufonie. Lorsque, exceptionnellement, on devrait mettre un de ces verbes interrogativement à la première personne du présent, on tourne par : « Est-ce que *je dors* ? Est-ce que *je prens* le bon chemin ? » Au XVIIe siècle, et parfois de nos jours, on rencontre pour ces verbes des formes assimilées, constituées par le radical suivi de la désinence *-é-je* [1] de la 1ere conjugai-

1. Il y a peut-être là une sorte de confusion avec l'imparfait : « ne *servais-je* pas ? »

Digitized by Google

son : *Perdé-je ? Servé-je ?* Dans une pièce récente de J. Richard Bloch, *Le dernier empereur* (6e tableau), je relève la réplique de Pauline, *qui fait la bête* : « Ne *servé-je* pas Votre Majesté en servant aveuglément la volonté de l'Empereur ? » Vaugelas condamnait ces formes, mais plusieurs membres de l'Académie les préféraient aus autres, parce que, disaient-ils, « il y a beaucoup de gens qui parlent ainsi ». Ce sont incontestablement des barbarismes.

5° A la suite de certains adverbes, comme le pronom peut être aussi bien préposé que postposé, on ne met *je* après le verbe que pour le tens et les verbes où les formules interrogatives nous ont familiarisés avec cette position du pronom. Ailleurs, on ne fait pas l'inversion de *je*. On dira : « Je fais beaucoup d'exercice, AUSSI *je dors* bien », et non pas « aussi *dors-je* bien », parce que le groupe sintaxique *dors-je* est inusité, n'étant jamais employé dans l'interrogation.

Léon CLÉDAT.

Digitized by Google

LA DIFFICULTÉ DU RELATIF
EN FRANÇAIS MODERNE

C'est dans l'emploi du relatif que la langue populaire se sépare le plus complètement de la langue cultivée. L'écart est même si marqué qu'il peut servir à définir l'une par rapport à l'autre. La langue populaire, en France et en ce moment, est essentiellement une langue qui a simplifié le sistème des relatifs. Elle se distingue encore par d'autres caractères, mais celui-ci est fondamental. Dès qu'il s'agit du parler, c'est lui qui avec une netteté brutale divise les Français en deus camps irréconciliables. Le fénomène vaut qu'on s'y arrête. Il n'est pas sans intérêt de rechercher pourquoi trente millions de Français au bas mot sont incapables de se servir du relatif en se conformant aus règles de la grammaire. Il y a plus qu'une curiosité passagère à se demander ce qu'ils ont mis à la place de ce qu'ils rejètent.

I

La difficulté du relatif en français moderne tient à deus obstacles : certaines de ses formes sont inutilement compliquées, la plupart d'entre elles requièrent une construction qui est contraire aus habitudes de la langue. Nous examinerons successivement ces deus points.

Quand on regarde d'ensemble les formes du relatif, on est frappé de la diversité qu'elles présentent et du peu de rapport qu'il y a d'un tipe à l'autre. La raison en est

Digitized by Google

facile à découvrir. C'est qu'il s'y mêle, sans s'y fondre, deus sistèmes d'origine et de tendance différentes. D'une part, nous avons les formes *qui*, *que*, *quoi*, *dont* qui remontent directement au latin, d'autre part *lequel* et ses composés qui, formés d'éléments empruntés au latin, n'en sont pas moins une création du moyen âge. Le premier groupe a ceci de particulier, et de commode, qu'il ne varie pas en genre et en nombre au gré de son antécédent. Assurément il transmet à l'occasion des indications de cet ordre puisque, s'il est sujet, son verbe se mettra suivant le cas au singulier ou au pluriel, ou l'adjectif apparaîtra au masculin ou au féminin ; mais il n'est pas tenu lui-même de changer sa livrée. Organe de relation, il assure la liaison par les moyens les plus directs et au moins de frais possible. Les pronoms du deusième groupe ne s'emploient guère qu'après une préposition : ils jouent donc un rôle de régime, mais pour assurer cet unique service ils ne sont pas moins de sis bien contés : *lequel*, *laquelle*, *lesquels* (*lesquelles*), *duquel*, *desquels* (*desquelles*) *auquel* (*ausquels*, *ausquelles*). Nous ne faisons état que des différences qui affectent la prononciation, et d'autre part nous considérons *duquel*, *auquel*, etc. comme autant de formes distinctes de *lequel*, *laquelle*, parce que la préposition y est soudée au reste du mot et ne peut s'en détacher que par un effort d'analise. Nous nous trouvons donc en présence d'une véritable déclinaison.

Quand ces formes ont apparu, peut-être dès le XIe siècle, il ne s'y cache, semble-t-il, aucune arrière-pensée. Elles sont modelées sur *quel* interrogatif qui vient directement du latin, et elles ne détonnent pas à une époque où la déclinaison domine la langue, ou au moins la langue littéraire. Il est possible du reste qu'elles ne soient guère sorties des livres, et même là elles sont rares et le

THE UNIVERSITY LIBRARIES OF GEORGIA
Digitized by Google

resteront longtens. Ce n'est qu'au XIVe siècle, mais surtout au XVe et au XVIe siècle que leur prestige grandit et que leur emploi s'étent. Leur force d'expansion est telle à ce moment qu'elles menacent même d'envahir tout le champ du relatif. D'où leur vient cette popularité soudaine ?

Il n'ý a pas de doute que ce ne soit précisément leur caractère de formes variables et déclinables qui leur a assuré une si brillante fortune. Les humanistes de l'époque leur surent gré de reproduire un des traits les plus distinctifs de ce latin qu'ils admiraient tant. Ils y voyaient pour leur langue maternelle comme un titre de noblesse à relever et à maintenir pieusement. Au XVIIe siècle, il est vrai, il y eut une réaction et *lequel* sujet ou régime dut s'effacer définitivement devant *qui* et *que*. Mais après une préposition *lequel* fut conservé, et même rendu obligatoire dans le cas d'un nom de chose : *de quoi, à quoi* cédèrent la place à *duquel, auquel*. Ainsi nous devons *qui, que, dont,* et, dans la mesure où il subsiste, *quoi,* à nos ancêtres lointains du XIIe siècle et de l'âge précédent, mais ce sont les latinistes de la première et de la deusième Renaissance qui nous ont valu *lequel,* ses variations et sa déclinaison. D'un côté des formes dépouillées, commodes, en accord profond avec le génie et l'histoire de la langue, de l'autre des fantaisies d'érudits, sans grâce, sans souplesse, étrangères au sol de France. On nous les a imposées toutefois. Latinistes ou non, dès que nous employons *lequel,* et nous y sommés souvent forcés, nous sommes tenus de le faire accorder en genre et en nombre avec son antécédent, et il faut nous soumettre au petit jeu de la déclinaison.

Voyons ce que cela signifie. En premier lieu, qu'on se rende bien conte de la difficulté qu'il y a ici dans cet accord en genre si malencontreusement introduit là où il n'avait que faire. Le genre en français est essentiellement

Digitized by Google

un artifice qui relie l'adjectif qualificatif au substantif [1]. Il sert à montrer l'unité de la notion qui les englobe tous deus. Tous les emplois se ramènent aus deus tipes suivants : « une belle maison », « cette maison est belle ». Logiquement ce sont deus frases qui ne se confondent pas ; la grammaire les distingue aussi ; mais psicologiquement elles ont même contenu, et c'est pourquoi elles sont marquées d'un même signe. Le genre reconstitue analitiquement une sintèse antérieure, préformée dans l'esprit, au moins dans ses contours et dans ses possibilités. Peu importe donc la position qu'occupe l'adjectif qualificatif par rapport à son substantif ou la distance qui l'en sépare : avant ou après, de loin ou de près, il ouvre ou ferme avec aisance un circuit qui tent irrésistiblement à se créer, et l'accord de la flexion n'est qu'un déclic qui annonce le passage du courant. Les autres mots qui varient suivant le genre se comportent d'une façon toute différente : ce sont des monosillabes à valeur grammaticale qui n'ont pas d'accent propre, sont rivés au substantif qu'ils précèdent immédiatement, font cors avec lui, entrent pour ainsi dire dans sa substance. Il est donc peu exact de dire qu'ils s'accordent avec le substantif et varient avec lui : la vérité est qu'ils ne s'en distinguent pas. Ici plus de reconstitution analitique d'une sintèse initale qui a dû se briser pour se plier aus lois d'un langage discontinu. Nous tenons un des éléments irréductibles de cette discontinuité même. *Bon, bonne* sont les deus formes que prennent, suivant les cas, un même mot, ou plutôt *bonne* est la forme sous laquelle, en de certaines circonstances, peut apparaître *bon*. Mais *la* n'est pas une variation de *le*. « Lemur », « lamaison »

1. Sur le rôle du genre en français moderne voir A. Meillet, *De l'état actuel de la langue française* (Bulletin de la Société française de Pédagogie, nº 21, sept. 1926, p. 681).

Digitized by Google

sont des réalités premières : « mur », « maison » la plu part du tens, « le », « la » toujours, sont des abstractions. Ce n'est pas parce que *mur* est masculin qu'on met *le* devant ou parce que *maison* est féminin qu'on met *la* devant : c'est parce qu'il y a *le* devant que *mur* est masculin, ou parce qu'il y a *la* devant que *maison* est féminin. *Le*, *la* ne sont pas les signes du genre, ils sont le genre même. *Mon*, *cette*, *un* sont des succédanés de *le*; *ma*, *cette*, *une* des succédanés de *la*, et chaque série est également irréductible à l'autre.

On voit maintenant où est l'obstacle qui s'oppose à l'emploi de *lequel* comme relatif après une préposition. Visiblement ce mot n'appartient dans ce cas à aucun des deus groupes que nous venons de définir. Sa structure le rapprocherait plutôt du groupe de l'article, mais séparé du substantif par un mot, souvent par toute une série de mots, il est clair qu'il ne peut faire cors avec lui, il est certain qu'il constitue, à lui seul ou groupé avec la préposition, une unité indépendante. Loin d'éclairer le gènre du substantif, il ne peut lui-même recevoir qu'un pâle reflet de ce genre. Et c'est bien sans doute ce qu'auraient admis nos humanistes si on les avait poussés sur ce point : le relatif s'accordera avec le substantif à la façon d'un adjectif qualificatif : *lequel* est à classer non avec *le* ou *un*, c'est entendu, mais avec *bon*. Le malheur est qu'on se heurte là à la résistance des faits. Si l'adjectif varie si aisément avec son substantif, c'est, comme nous l'avons vu, par suite de cette sintése idéale, préexistante dans l'esprit ou entrevue en un éclair rapide, et dont la frase n'a qu'à retrouver et à marquer l'unité. Mais quelle sintèse peut-on imaginer entre un mot comme *maison* ou même *justice*, indépendants en leur essence de toute grammaire, et une notion purement grammaticale comme *laquelle*, si abstraite

Digitized by Google

qu'on ne peut la définir que par sou rôle? Autant vouloir embrasser du même éclair de pensée la conjonction et le substantif. Cette sintèse antérieure ou simultanée, comme on voudra, que devrait traduire le genre, n'existe pas ici. En ce cas donc, pas d'aide à recevoir du substantif ; aucun courant ne tentera de passer ; le circuit ne se fermera pas automatiquement. Il faudra retourner en arrière pour établir la connexion. La mémoire devra intervenir chaque fois, et sans doute la répétition de l'acte finira par donner une certaine aisance au mécanisme. Il restera toutefois un frottement. La machine travaille, mais fatigue : il y a un *effort*.

L'accord en nombre présente un obstacle du même ordre. Nous avons affaire ici, il est vrai, à une catégorie concrète, qui correspont à une réalité tangible. Il n'y a plus là une notion vague liée à la présence ou à l'absence d'une unique voyelle. Le nombre ne nous est pas en chaque cas imposé par le sistème de la langue ; il dépent de circontances purement extérieures ou tout au moins de circonstances que nous pouvons faire varier à notre gré : « ses amis sont là », « ses soucis sont grands ». Mais si l'essence est différente, les procédés d'expression sont analogues. Ici encore il y a deus groupes de termes variables : d'une part de petits mots qui précèdent le substantif et font cors avec lui, d'autre part des vocables qui placés après se règlent presque automatiquement sur le nombre de ce substantif ; cette fois ce ne sont plus les adjectifs, mais les verbes ; un petit nombre d'exceptions comme *général, généraus, principal, principaus* ne change pas le caractère de la règle. Or *lequel* n'appartient à aucun des deus groupes en question, et l'automatisme ne fonctionne pas plus là que dans le cas du genre. Une fois de plus la mémoire devra intervenir, une fois de plus il y aura *effort*. C'est où nous voulions en venir.

Digitized by Google

On aurait tort de croire que cet effort n'en soit pas un pour les gens cultivés. S'il en était ainsi, on ne s'expliquerait pas les nombreus lapsus qu'ils commettent ici. Il ne s'agit pas de fautes du tipe qu'illustre la frase suivante empruntée à une copie d'examen : » C'est cet esprit de spécialisation trop hâtive contre *laquelle* Fontenelle me semble s'élever. » L'erreur, il est vrai, ne montre que trop nettement la difficulté de l'accord en genre, mais le mécanisme n'en est pas tout à fait celui qui nous intéresse ici. Nous pensons à des fautes plus brutales comme « une explication d'après *lequel*... », que nous citons parce que nous avons entendu la frase. Les lapsus de ce genre sont très fréquents, sauf chez les gens habitués par goût ou par nécessité à surveiller étroitement leur parole. Nul n'en tient, bien entendu, le moindre conte. Chacun sait qu'il est exposé au même petit malheur. Tout au plus peut-on en sourire à l'occasion comme d'un geste gauche, ou plus souvent en souffrir légèrement comme d'une position comique que prent involontairement une personne qui nous est simpatique. La plupart du tens on ne remarque même pas la faute, ou ce n'est qu'une perception fugitive, effacée l'instant d'après. L'auteur de la méprise lui-même peut ne pas s'en apercevoir ; s'il s'en aperçoit, il a parfois le tens de la corriger, soit immédiatement soit en reprenant une partie de la frase ; plus d'une fois il se résigne à laisser les choses en l'état, de peur d'aggraver le mal en le signalant trop nettement à l'attention, et à l'occasion parce qu'il est trop tard pour intervenir : il lui en reste seulement un léger sentiment de malaise, comme celui que peut causer la conscience d'un faus pli à un vêtement ou d'un désordre de la cravate. Ces lapsus, on le conçoit aisément, n'apparaissent jamais dans les textes imprimés : si par hasard ils pouvaient y pénétrer, on ne manquerait pas de les mettre sur le conte du tipografe.

Digitized by Google

Ils n'en existent pas moins. Une psicologie récente nous enseigne que les confusions accidentelles et gênantes où l'on tombe parfois en parlant — mot employé au lieu d'un autre, négation prenant la place d'une affirmation, blâme substitué à l'éloge ou inversement — s'expliquent souvent par des raisons très positives ; il faudrait y voir une intervention malicieuse du subconscient. Plus sûrement encore, les lapsus grammaticaus, quand ils sont ceus d'une communauté ou d'une portion importante de cette communauté, témoignent d'un conflit latent, non plus ici entre ce que l'on pense et ce que l'on se croit obligé de dire, mais entre la pensée et les moyens d'expression que la langue lui fournit. Le lapsus en ce cas est le grincement d'un mécanisme compliqué. En voici quelques exemples pris sur le vif. Un élève de première d'un licée de Paris ayant à traduire en classe une frase de Tite Live « alteram, cui mors filii falso nuntiata erat... » attaque bravement : « une autre *auquel*... » et se tient à ce beau début jusqu'à ce que le professeur lui signale sa méprise [1]. L'élève est évidemment absorbé par la tâche de la traduction, et il en pert la commande de certains mécanismes. Mais plus absorbé encore il n'eût dit ni « la fils » ni « le mort ». Un vétérinaire de Château-Gonthier : « Je m'en vais chez les gens chez *lequel* j'ai affaire. » Un médecin de Grenoble parlant d'un concert organisé par quelques amis : « La bonne dame chez *lequel* nous opérons... ». A Paris, un capitaine, probablement avocat ou juge « dans le civil », dit devant le Conseil de Guerre où il requiert en qualité de commissaire du gouvernement : « Nous avons deus jeunes soldats sur le conte *duquel* nous avons les meilleurs renseignements. » Chacun, s'il s'en donne la peine,

1. Communiqué par un élève de la classe.

Digitized by Google

peut aisément observer autour de lui des méprises du même tipe.

II

La segonde difficulté est d'un autre ordre, mais elle n'est pas moins grave. Soit une frase : « C'est l'homme à qui je pensais. » Que le relatif, c'est-à-dire le mot de liaison entre les deus frases, soit au point même où s'opère la jonction, rien de plus naturel. Mais le *à* qui précède, en vertu de quel droit occupe-t-il cette place ? *A* est une préposition qui n'a rien à voir avec la frase principale qu'elle suit pourtant immédiatement ; elle ne dépent pas non plus du relatif auquel elle est jointe et qu'elle régit. Elle est commandée par le verbe, bien qu'il ne la suive que de loin, en étant séparé par le relatif et le pronom personnel. Ce cas se présente chaque fois que la préposition est accolée à un relatif, et elle peut être éloignée de son verbe bien plus qu'elle n'est ici, parfois par une longue suite de mots. Quelle que soit la distance entre la préposition et le verbe, il est clair que c'est le chois du verbe qui règle le chois de la préposition. Il en résulte qu'au moment où on va employer le relatif, il faut déjà évoquer dans son esprit le verbe qui ne sera utilisé qu'au bout d'une fraction appréciable de la durée. Réduite à cette opération la tâche ne présenterait toutefois que peu de difficulté. Quand nous lisons à haute vois, nos yeus vont plus vite que la parole : nous savons ce que nous allons lire avant d'émettre les sons qui y correspondent, et parfois l'avance est grande. Semblablement, quand nous parlons nous pensons plus vite que nous n'exprimons les mots qui traduisent notre pensée.

Ce n'est donc pas cette avance de l'image sur l'expression qui est pénible ; c'est la nécessité où nous nous trouvons,

Digitized by Google

dans le cas où la préposition se soude à un relatif, de briser l'unité de la représentation, de résoudre cette unité vivante en une dualité logique dont nous allons utiliser immédiatement un élément, le moins important, celui qui n'a de valeur et de sens que par l'autre, en même temps que nous réservons cet autre pour l'employer à son tour en tens et lieu, après que nous aurons fait place dans la frase à des représentations d'un ordre tout différent. « Penser à », « se servir de » constituent des ensembles dont on ne peut distraire un fragment pour l'utiliser à part et par avance que par la plus factice des analises. Sans doute, du point de vue de la langue la pensée ne se manifeste que par des mots, et un même acte de pensée peut être rendu par plusieurs mots. Mais ces mots ne se présentent pas libres de toute association linguistique antérieure ; ils appartiennent à un sistème qui les oriente dans un sens donné. Matière subtile, la pensée est tenue de s'épaissir et de se durcir pour se couler dans des cadres rigides qui préexistent à ses manifestations. Cette opération est d'autant plus facile que le procédé est plus uniforme. Pour s'extérioriser dans la langue, la pensée doit en épouser les contours, se plier à ses habitudes. Or une des habitudes les plus enracinées du français moderne, c'est celle qui consiste à se tenir à un ordre des mots rigoureus. Sujet-verbe-régime, toute l'économie de la langue est fondée sur cet enchaînement strict. Bien entendu, ce qui est immuable ici c'est le canevas : le dessin peut se permettre bien des fantaisies. Une frase « Je n'ai pas vu vos livres » prononcée sur un ton d'impatience devient : « Vos livres, je ne les ai pas vus. » Le régime est lancé en avant, mais il est repris à la place où on l'attent par un pronom ici indispensable : dans une frase purement affective qui semble bouleverser les règles de la logique grammaticale, ce petit mot *les* rétablit les

Digitized by Google

droits de la sintaxe. L'impatience se change-t-elle en colère ou en dépit, la frase de tout à l'heure se scinde en deus: « Vos livres ? Je ne les ai pas vus ! » La segonde frase est conforme au tipe normal ; la première supprimant deus des termes de la proposition n'a pas à s'occuper de l'ordre des mots. L'ellipse est un des procédés favoris du français parlé, mais non pas l'inversion.

Or, dans la frase « il pense à vous », si *à* n'est pas le régime il relie nécessairement le verbe au régime : il suit donc normalement le verbe. Il est loisible sans doute d'intercaler entre le verbe et la préposition un déterminant accessoire tel qu'un adverbe : « il pense toujours à vous » ; mais ceci ne ront pas l'unité de la représentation ni ne bouleverse l'ordre attendu. Faire passer la préposition avant le verbe, sous prétexte que le régime étant un relatif doit être en tête de la frase, c'est au contraire dissocier par un coup de force une notion une, et modifier arbitrairement l'ordre des termes dans une série où chacun d'eus pourtant tient une grande partie de sa valeur de la position qu'il occupe par rapport aus autres. Dites : « je pensais à cet homme », « il s'est fait mal à la jambe », et vous parlez suivant les habitudes les plus constantes du français. Dites : « c'est l'homme *à qui* je pensais », « c'est la jambe *à laquelle* il s'est fait mal », vous employez un tour que l'usage peut rendre naturel à beaucoup d'entre nous, mais qui n'en est pas moins contraire à l'instinct même du français.

Il ne faut pas citer des constructions comme « je le lui ai dit », « il ne me l'a pas écrit » pour soutenir que l'ordre des mots n'est pas aussi rigoureus en français que nous l'affirmons. Ces constructions sont fréquentes, il est vrai, mais elles sont en parfait accord avec les tendances générales de la langue. L'illusion vient ici de ce que la pensée semble

Digitized by Google

décomposée et morcelée par cette enfilade de petits mots qui précèdent le verbe ; on remarque que tous peuvent être remplacés par d'autres petits mots de structure analogue mais de sens différent, et on est tenté d'attribuer à chacun une valeur indépendante. Mais c'est une vue logique des choses. En réalité chacun d'eus est penché sur le suivant, ne vaut que par son association avec le reste du groupe et ne prent tout son sens qu'au moment où l'émission du groupe se termine sur la sillabe accentuée qui le clôt fonétiquement [1]. Un étranger ne peut se familiariser avec le mécanisme de ces séries compliquées qu'en les démontant pièce à pièce pour les reconstituer péniblement ensuite. La grammaire formelle procède de même pour établir ses catalogues. Mais pour un Français qui parle sa langue le mécanisme se présente tout monté. Il y a là représentation unique et, malgré les apparences, expression une. De « je le lui ai écrit » on ne passe pas à « je vous l'ai écrit », ou inversement, par une double substitution : les deus tours sont parfaitement indépendants l'un de l'autre. L'ordre des mots n'y est pas indifférent, tant s'en faut, mais ici le mot n'est pas une unité qui soutient des rapports logiques avec d'autres unités, c'est un élément indivisible d'un tout organisé : la question de savoir si *le* ou *lui* est avant ou après le verbe ne se pose pas, c'est tout l'ensemble des petits mots, *je*, *le*, *lui*, *me*, etc. et des formes verbales, auxiliaire et participe passé, qui constituent le « verbe ». C'est pourquoi entre « dites-le lui » et « ne le lui dites pas » il y a un manque de simétrie qu'explique l'histoire de la langue, mais il n'y a pas de différence essentielle de construction.

1. Sur le rôle du « groupe » en français moderne voir A. Meillet, *art. cit.*, p. 682-3.

Digitized by Google

« Il n'y a pas pensé » n'est qu'une forme unique émise et saisie d'ensemble. « Il a pensé bien souvent pendant ces longues journées d'attente à la promesse qu'on lui avait faite » présente une série de groupes discontinus, mais le contact se fait automatiquement et le courant passe sans effort. « Cette promesse — à laquelle — bien des fois — il avait pensé... », offre une disposition tout autre : « à laquelle » est un curieus hibride composé d'un relatif qui est à sa place et d'un fragment détaché du groupe « il avait pensé » et non pas reporté plus loin, du côté où on l'attent en vertu du mouvement propre à la frase française, mais planté brutalement en tête par une démarche exactement contraire à ce ritme traditionnel.

On comprent pourquoi *dont*, tout alerte qu'il nous semble et très employé par les gens cultivés qui le préfèrent en toute occasion au lourd *duquel*, *desquels*, n'est pas plus favorisé par la langue populaire que *duquel* ou *auquel*. Il ne varie pas suivant le genre et le nombre, ce qui est un grand avantage, mais il exige pour être mis à la place qui lui revient grammaticalement la même disruption que *duquel*. « Je me suis servi *de* ce couteau » a quelque chose de coulant et d'aisé dans la démarche. « Où est le couteau *dont* je me suis servi », malgré son air correct, n'est au fond qu'une acrobatie.

Notre analise ne saurait s'arrêter là. Même quand il n'y a pas de préposition placée devant le relatif ou incluse dans le relatif, même quand nous avons seulement *qui* ou *que*, il est clair qu'il y a encore là une difficulté. S'il s'agit d'un régime, il semble aisé d'insérer un *que* entre les deus frases, mais encore faut-il que nous sachions d'avance que le verbe de la relative ne va pas exiger de préposition : enquête rapide, presque instantanée, qui nous oblige toutefois à aller de l'avant pour revenir sur nos pas. C'est ce segond

Digitized by Google

mouvement qui est contraire au ritme habituel de la frase française.

Enfin il faut encore choisir, le cas échéant, entre la forme du sujet et celle du régime, entre *qui* et *que*. Quoi de plus simple, dira-t-on ? Assurément. Toutefois c'est la seule distinction de ce genre qui existe, ou subsiste, en français moderne. Qu'ils soient sujet ou complément, le substantif, l'adjectif ont la même forme. *Ce, ces, celui, ceus*, etc., sont indifférents à cette distinction, les pronoms possessifs également. Même les pronoms personnels ne l'observent qu'en apparence. *Me, te, se*, nous l'avons vu, n'ont pas d'existence propre et sont soudés à une forme verbale pour constituer le verbe ; *je, tu, il* sont dans le même cas. Reste *moi* : or *moi* est aussi bien sujet que régime de préposition : « il veut arriver avant *moi*, mais *moi* je n'irai pas ». Telle est la réalité : le paradigme *je, me, moi*, n'est à l'heure actuelle qu'une pure abstraction grammaticale.

On dira que tous ces mots, substantif, adjectif, pronoms, tiennent leur valeur de sujet ou de complément de la place qu'ils occupent dans la frase (ce n'est pas exact pour *moi*), mais que le relatif ayant toujours la même position quoiqu'il doive nécessairement, en chaque cas, être sujet ou régime, exige une flexion qui nous permette de distinguer un cas de l'autre. La conclusion ne s'impose pas. Laissez le relatif invariable, et voyez comme il reste transparent : suivi d'un verbe il est sujet, suivi d'un nom ou d'un pronom eus-mêmes sujets de verbe, il est forcément régime : « *l'homme *que* voit ça, l'homme *que je* vois ». La première frase peut nous choquer, mais toutes deus sont parfaitement claires. Et c'est bien là que menait le développement naturel de la langue : une forme vide de relatif, fortement appuyée à son antécédent, faisant uniquement fonction de charnière, et indifférente à la no-

Digitized by Google

tion de genre, de nombre et de cas. L'opposition entre une forme de sujet et une forme de régime n'est pas plus nécessaire ici qu'ailleurs. Dans tous les autres cas la langue s'en est débarrassée : avec quelle vigueur parfois il suffit d'examiner l'histoire du démonstratif pour s'en rendre conte. Dans le cas du pronom personnel, la métode a été plus souple, et même plus sournoise, mais tout aussi efficace. Si le relatif a échappé à ce nivellement, c'est sans doute que dans la langue parlée les frases relatives sont par la force des choses moins fréquentes que les principales. En ce domaine les grammairiens et les traditionalistes avaient plus beau jeu ; leur prise était plus forte. Ils se seraient assurément opposés en vain à la suppression des cas dans les démonstratifs, qui apparaissent à tous les coins de la frase, mais ils ont sauvé *qui* et *que*.

Ils ont ainsi conservé un procédé tout latin dans une langue dont la sintaxe depuis tant de siècles s'est par ailleurs entièrement renouvelée. Ce procédé, isolé chez nous, avait en latin l'appui de la langue tout entière. Alors chaque mot porte en lui son explication, chaque mot nous indique par son costume quel rôle il joue dans la frase. La place n'y fait rien. *Quem* est à *qui* ce que *dominum* est à *dominus*, *grandem* à *grandis*. Sans doute, pour éviter l'emmêlement des frases qui sont souvent emboîtées l'une dans l'autre et qui en tous cas appartiennent à un mouvement différent, le relatif se placera régulièrement en tête de la subordonnée et marquera ainsi avec netteté le point de suture des deus éléments de la proposition. Mais au même endroit, dans la frase principale, on trouvera fréquemment le régime du verbe : *quem* ne surprent pas là où on rencontre maintes fois *dominum* : il est un peu plus constant dans ses préférences, voilà tout. Et si les circonstances le demandent — exigences de la mesure, nécessité de mettre

Digitized by Google

un autre mot en valeur — le relatif pourra quitter son poste privilégié et apparaître comme tout autre mot latin au beau milieu de la frase ; il suffit que le sens reste limpide :

Nec tu sis injusta, Venus : vel serviat aeque
Vinctus uterque tibi, vel mea vincla leva :
Sed potius valida teneamur uterque catena,
Nulla queat posthac *quam* soluisse dies.
TIBULLE, IV, 5.

On voit combien tout cela est différent de notre langue d'aujourd'hui. La grosse difficulté du relatif en français moderne tient à ce que son emploi, en son essence, est resté le même après vint siècles, alors que les conditions de son emploi ont changé du tout au tout.

III

Rien d'étonnant qu'on n'ait pas pu plier toute une nation aus lois complexes de ce sistème arcaïque. La langue populaire s'est ingéniée à briser des cadres où elle se sentait mal à l'aise. Elle a cherché à s'affranchir de contraintes dont la raison d'être ne lui apparaissait plus. C'est dans le cas où le français correct fait précéder le relatif d'une préposition qu'elle a procédé avec le plus de rigueur, parce que c'est là aussi où le joug était le plus lourd [1]. Ici, si la métode varie à l'occasion, un principe

1. Pour ne pas allonger outre mesure cet article, nous ne nous occuperons pas de l'emploi de *que* comme sujet. Notons simplement, d'une part, que le fénomène, quoique très fréquent en langue populaire, n'y semble pas aussi généralisé que la suppression ou le remplacement de *dont*, *auquel*, etc., et d'autre part que les gens cultivés n'ignorent pas complètement cet emploi, du moins dans la variété la plus familière de la langue de la conversation et quand le relatif se trouve devant une voyelle : « c'est toi qu'es venu ce matin ? »

Digitized by Google

unique en domine les applications : le relatif dans toutes ses manifestations est ramené à la seule forme *que*, valable pour tous les cas, indépendante du genre et du nombre de son antécédent, indépendante du verbe dont elle devrait être le régime. Ainsi allégé le relatif n'exige aucun effort et se prête à tous les emplois [1].

Que devient la préposition ? Dans toute une série de cas elle est conservée, mais grâce à un artifice qui la maintient à sa place normale. Par exemple elle restera à la fin de la frase sous forme d'adverbe :

dans

un train de permissionnaires *que* j'ai failli être *dedans* ;
le bidon *qu'*i n'y a rien *dedans* ;

sur

à qui c'est, cette capote *qu'*on marche *dessus* ?
un pont *que* le chemin de fer passait *dessus* ;
y a des fotos *que* mon nom est *dessus*.

Toutefois plusieurs prépositions, et quelques-unes des plus employées, n'ont pas de forme adverbiale correspondante. On pourra alors faire suivre la préposition maintenue telle quelle d'un adverbe de sens approprié qui fera cors avec elle :

par

n'y a encore que ça *qu'* on est obligé de passer *par là*
[il n'y a plus que ça par quoi on est obligé de passer].

C'est là un procédé rare, parce que les adverbes utilisables ici sont des adverbes locaus qui ne peuvent s'employer qu'avec des verbes de mouvement. La plupart du tens, on préfère donner comme complément à la préposi-

1. Les exemples qui suivent ont tous été recueillis par nous dans la conversation.

Digitized by Google

tion maintenue un pronom personnel qui prent les caractéristiques de genre et de nombre qu'aurait en langue correcte le relatif lui-même. On aboutit ainsi à un ensemble de deus frases principales, de construction régulière, où seule la forme vide *que* indique que la segonde est logiquement une subordonnée :

de

un homme *qu*'on avait peur *de lui* ·

à

c'est pas à moi [cette toile de tente], y en a un *qu*'elle est *à lui* ;

dans

c'est un homme *qu*'on peut avoir confiance *en lui*.

Notez que *dans* ou *en* étant pris ici au figuré ne peuvent être remplacés par l'adverbe *dedans* dont la signification reste très concrète.

chez

y en a *qu*'on a trouvé *chez eus* des provisions pour plus de sis mois ;

une dame *que* je travaillais *chez elle* [repris un peu après par la dame *où* je travaillais] ;

avec

un tipe *qu*'on était assez bien *avec lui*.

Avec est depuis les origines de la langue adverbe aussi bien que préposition, et comme adverbe, malgré l'ostracisme inexplicable des puristes, il apparaît fréquemment dans la conversation familière : « mettez ça *avec* », « ça va *avec* ». Mais dans cet emploi il a le sens concret de « en compagnie de », « en rapport matériel avec » ; la langue populaire dira donc « le panier qu'il est venu *avec* », mais elle évitera ce tour au figuré, comme on vient de le voir. C'est le même cas que pour *dans*.

Digitized by Google

Bien entendu, s'il s'agit de la préposition **à**, *lui* ou *leur* placé devant le verbe fera fonction, ici comme en français correct, de complément indirect. La contexture de la frase reste la même que dans les exemples précédents :

qui c'est *qu*'i *lui* manque des cartouches ?
un chien *qu*'i viennent de *lui* marcher sur la patte ;
[nous, nous pouvons être en retard,] mais ceus *qu*'i *leur* faut une correspondance [vont se trouver embarrassés] ;
y en a pas de la 7e *qu*'i *leur* manque des boîtes de conserve ?
y en a *que* ça *les* fait rien [homme du département de l'Ain].

Naturellement encore, *en* et *y* dans le cas des prépositions **de** et **à** ne seront pas exclus de ces combinaisons :

c'est une question *que* je ne m'*en* occupe pas ;
c'est peut-être une montagne *qu*'iz *y* tiennent.

Enfin, toutes les fois que **de** indique possession ou appartenance, *dont* sera remplacé par *que* suivi d'un adjectif possessif, et une fois de plus nous obtenons deus frases principale où le *que* de liaison seul marque la subordination logique de la segonde :

y en a un *que son* navire était dans les Dardanelles ;
i n'y a guère que lui *qu*'i sait *son* nom [dont il sait le nom] ;
celui *que* c'est *son* métier ;
celui *que son* travail est dehors ;
y en a un *que son* père était bien malade ;
celui *que sa* femme est venue l'autre jour.

Dans tous les exemples qui précèdent, la langue populaire ront avec l'usage de la langue correcte, mais si elle tourne la difficulté, elle ne l'escamote pas. Elle arrange et ordonne à son gré les éléments que l'analise retrouve dans la construction grammaticale du relatif, mais elle les conserve tous. Le procédé peut varier, la logique reste la même. Toutefois ce n'est pas là l'attitude la plus usuelle de la langue populaire. Embarrassée par la préposition

Digitized by Google

et par les problèmes ardus que pose son maniement, elle a souvent recours à la solution radicale qui consiste à supprimer sans plus cette particule gênante. Le relatif *que* continue à jouer son rôle de forme vide et d'outil de liaison ; le rapport exprimé en langue correcte par la préposition est sous-entendu ou vaguement suggéré par le verbe. De là une sorte de langage télégrafique parfaitement clair mais un peu désarticulé.

C'est *dont*, en dehors des cas où il marque possession, qui donne lieu au plus grand nombre de ces frases indûment allégées :

c'est le ravin *qu*'on a tant parlé ;
c'est pas une chose *qu*'on devrait se vanter ;
un ouvrier *que* je peus pas me passer ;
la pioche et la pelle *que* je me suis servi ;
il a un bras *qu*'i ne peut plus se servir ;
c'est de la graisse *qu*'i se servent à Saint Étienne ;
la seule chose *que* je m'effraie c'est d'y aller par ce tens ;
une étiquette *qu*'on peut avoir besoin ;
c'est le vin *que* j'ai besoin tout de suite ;
c'est pas l'angine *que* j'avais peur ;
c'est une chose [un lorgnon] *qu*'i faut prendre soin ;
la société *que* je fais partie ;
celle [la hache] *qu*'iz ont cassé le manche ;
une sie *qu*'on a coupé la lame par le milieu ;
les instruments *que* S. a fait la liste.

En particulier *ce dont* est remplacé par *ce que* :

ce qu'i faut se méfier c'est des sous-marins ;
c'est *ce que* je me suis aperçu ;
[il a jeté] tout *ce qu*'il était chargé ;
je peus lui fournir tout *ce qu*'il aura besoin ;
c'est *ce que* j'avais peur l'autre jour.

Il est un cas où la langue correcte ne peut employer *dont* et où *duquel* est de rigueur : c'est quand il s'agit des frases du tipe « le parent en faveur duquel il a fait ce testa-

Digitized by Google

ment ». La langue populaire ne fait pas de distinction entre ce cas et les autres : c'est le même procédé simpliste qui la tire d'embarras :

> la compagnie *qu*'on est à la disposition [à la disposition de laquelle on est].

Les autres prépositions se comportent de même et disparaissent dans les mêmes conditions :

à

> le sergent *que* j'ai causé dans sa casbah [à qui j'ai causé, pour : avec lequel j'ai causé];
> lequel c'est *que* je n'ai pas demandé s'i n'avait pas son conte [de cartouches] ?
> y a encore des autres choses *qu*'i ne s'attendent pas;
> le bras *qu*'il avait mal;
> le quart [de vin] *que* j'ai droit.

Comme on peut s'y attendre, *ce à quoi* est remplacé par *ce que* :

> *ce qu*'i faut réfléchir, c'est...;
> *ce qu*'i faut faire attention, c'est...;

en

> i prennent ceus *qu*'iz ont le plus confiance

Ce en quoi devient *ce que* :

> *ce que* le capitaine a raison, c'est...;

par

> cette route gagne le sentier *qu*'on sort;

avec

> voilà les souliers *que* je suis parti de chez nous;
> de l'uile *qu*'on fait la salade;
> i marchait avec la classe *qu*'il avait été libéré;
> tu as un voisin *que* tu n'es pas d'accord.

La langue populaire, on le voit, a résolu la double diffi-

Digitized by Google

culté que nous signalions au début de cet article [1]. Brisant le groupe formé par la préposition et le relatif, elle laisse à la jonction des deus frases le relatif ramené à une forme unique et invariable et rejète la préposition à sa place normale par delà le verbe, quand elle ne la supprime pas délibérément. Double bénéfice : plus d'accord laborieus en genre et en nombre avec l'antécédent, plus d'inversion qui bouleverse l'ordre habituel des mots.

Tel est le procédé de la langue populaire quand elle suit son instinct. Ce n'est pas à dire qu'elle le suive invariablement. Toutes les classes se mêlent dans la vie de la nation, et il serait surprenant que, même en matière de parler, elles n'apprennent rien les unes des autres. On peut donc entendre des gens qui s'expriment sans doute possible dans la langue populaire se servir correctement à l'occasion du relatif précédé de la préposition. Le même homme qui disait : « [il a jeté] tout ce qu'il était chargé » m'a dit aussi « celui-là dont je vous parle ». L'important ici est que cette correction est accidentelle et précaire ; elle est peut-être même dans le cas particulier très consciente ; elle manque d'un fondement assuré, elle est à la merci du premier obstacle linguistique qui se présentera, ou elle risque de disparaître brusquement dès que l'homme se laissera emporter au ritme de son parler le plus courant. Elle est certainement rare, et quand elle apparaît, elle n'est jamais qu'une réussite. Mais les échecs ne manquent pas, c'est-à-dire que pour vouloir viser à une correction inhabituelle la langue populaire tombe parfois dans le jargon. A côté du tour

1. Pour ne pas compliquer notre exposé, nous avons laissé de côté une troisième difficulté, celle que présente l'accord en personne du verbe qui suit le relatif quand *qui* a pour antécédent un pronom comme *moi, toi, nous, vous*. Nous renvoyons à ce que nous avons écrit à ce sujet dans *Romania*, XLVI, 1920, p. 78 et suiv.

Digitized by Google

correct qu'elle emprunte méritoirement, elle conserve bon gré mal gré celui qui lui est propre, sans voir que l'un exclut l'autre. De là ces frases hétéroclites :

> le lit *dans lequel* la rivière coule *dedans*;
> une veuve *dont son* mari était mort.

Ici *dans lequel* et *dont* sont bien les formes qu'emploierait la langue correcte : « le lit dans lequel coule la rivière », et si l'on passe sur l'étrangeté de la frase, « une veuve dont le mari était mort ». La frase

> ça dépent des chefs *ausquels que* t'as affaire.

présente le même cas, et ici il est possible qu'il y ait influence du tour interrogatif « auquel que vous avez dit ça? » Ailleurs il y aura le même mélange incongru d'un tour emprunté et d'un tour instinctif, mais le relatif d'emprunt ne sera pas celui qu'aurait choisi la langue correcte :

> des enfants *ausquels* on a été trop bon *avec eus* [des enfants pour lesquels, ou, à la rigueur : avec lesquels on a été trop bon].

Dans

> celui *à qui* c'est pas *son* idée

« à qui » remplace le *dont* en vertu de la même tendance qui fait dire « la voiture *au* notaire » au lieu de « la voiture *du* notaire ». Du reste la langue correcte elle-même admet le *à* dans les frases très analogues du tipe « c'est bien une idée *à* lui ».

Parfois il y a mélange de deus tournures correctes:

> je vais vous expliquer *de ce qu*'il s'agit

où se confondent « *de* quoi il s'agit » et « *ce* dont il s'agit ».

Digitized by Google

Un lieutenant de territoriale parlant à la compagnie qu'il commande commence « ... une situation dont vous n'êtes pas... », s'interront, cherche le mot « responsables », ne le trouve pas et continue résolument « dont ce n'est pas votre faute ».

« Ce dont » est un tour difficile et par là même apparaît comme un signe de culture. On le mettra là où il n'a que faire :

je veus toucher *ce dont* j'ai droit [pour : ce à quoi j'ai droit].

Peut-être le souvenir de frases comme « j'ai le droit *d'*y aller » a-t-il contribué à la méprise. Mais le plus vraisemblable est que *ce dont* est ici un simple substitut de *ce à quoi* dont il a le caractère de « distinction » sans en avoir l'aspect rébarbatif : la structure de *ce dont* (sdõ) est celle de *ce qui* (ski), tandis que *ce à quoi* (sø a kwa) fait apparaître une forme insolite du démonstratif neutre, trop appuyée pour le peu de substance concrète qu'elle renferme.

ce dont on est appelé à faire [pour « ce qu'on est appelé à faire »].

Ces erreurs sont instructives [1]. Toutefois il ne faut pas en généraliser le témoignage. Elles n'émanent pas de la masse. Elles sont le fait d'une catégorie limitée de gens : on les entent surtout chez ceus qui de par leur profession ou leurs fréquentations sont à la limite du parler populaire et du parler correct et jouent entre les deus comme un rôle d'agents de liaison, ou chez ceus qui détenant une part ou une parcelle d'autorité ou désirant par vanité s'attribuer une importance qu'ils n'ont pas cherchent volontiers à hausser le ton. Les deus « ce dont » fautifs pro-

1. Nous n'avons ni entendu ni lu le fameus « dont auquel » qui ne semble avoir d'existence que dans les plaisanteries des gens cultivés.

Digitized by Google

viennent d'un commis-voyageur, plein d'entrain, beau parleur, habitué à faire l'article et à conter l'anecdote joyeuse en bien des milieus différents. Le lieutenant de territoriale se croit tenu de haranguer solennellement ses hommes et dépasse ses moyens. Le « je vais vous expliquer de ce qu'il s'agit » est dit par un sergent d'active et trahit son zèle d'instructeur. « Le lit dans lequel la rivière coule dedans » vient d'un gros homme tout content de lui-même, assez prétentieus, et que ses camarades ont surnommé plaisamment « le docteur ». Ce *dans lequel... dedans* contresigne son diplôme.

Dans l'ensemble, indifférente aus efforts des « docteurs » et autres zélés, la langue populaire s'est créé, à l'écart de la langue correcte, un sistème de relatifs qui, bien ou mal construit, est en tout cas commode et lui suffit pleinement.

(*A suivre.*) L. FOULET.

Digitized by Google

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite* [1])

***joliesse** :

« Cette langue (des Goncourt) par sa joliesse, sa subtilité aiguë, sa nervosité vibrante comme celle des peintres impressionnistes... sera, selon le mot d'E. de Goncourt dans la préface des *Frères Zengano*, de l'*écriture artiste.* »

P. de Julleville, *Hist. de la litt. franç.*, t. VIII, p. 16.

jongleur :

I. « *Au figuré*, dit D. G., celui qui cherche à duper, à en imposer par de fausses apparences. » Sans avoir le culte de V. Cousin, on peut regretter, si c'est là le seul sens figuré de ce mot, que P. Lasserre ait appelé quelque part (*Romant. français*, p. 446) l'auteur *du Vrai, du Beau et du Bien*, « l'incomparable jongleur ». Cette expression eût peiné même J. Simon. J'aimerais mieux croire que l'auteur du *Romantisme français* a voulu voir dans Cousin un merveilleux ouvrier de la parole et, pour reprendre les termes de Fénelon, à propos de Cicéron, un homme qui, par l'art de les distribuer, « fait des mots ce qu'un autre n'en saurait faire. »

1. Voir l'année 1919 de la Revue, p. 127. Publication interrompue depuis la mort prématurée de l'auteur.

Digitized by Google

II. On se rappelle qu'au sens propre, *jongleur* avait jadis pour sinonime *tombeur* : « Le tombeur (de) Notre-Dame », de « *tomber* dans le sens de *sauter, faire des tours.* »

Clédat, *Chrest. du Moyen Age*, p. 231, n. 2. Cf. Clédat, *Dict. étym.*, v° *tomber.*

jouelle :

Je note en passant, dans An. France, la grafie *joualle* : « Nous voyions à notre droite fuir les vignes en joualles sur les coteaux. »

Rôt. de la Reine Pédauque, p. 319-320.

D. G. v° *jouail* écrit : « On dit aussi *joual, jal.* »

jouer :

Dans *Athalie*, Racine avait d'abord écrit (1691) à la suite du vers 42 :

« Pour vous perdre il n'est point de ressorts qu'il ne joue ;
« Quelquefois il vous plaint, souvent même il vous loue. »

Ses amis lui ayant représenté, nous apprend son fils, qu'on ne dit pas *jouer* mais *faire jouer des ressorts*, on lisait, dès l'édition de 1692 : « Pour vous perdre il n'est point de ressorts qu'il n'invente », et *vante* remplaçait *loue* au vers suivant. L'Académie ne se montra pas plus contente de la correction que du texte primitif. « A vrai dire, écrit un commentateur, *jouer* quand il s'agit de *ressorts* me paraît plus juste, plus précis qu'*inventer* ; d'ailleurs transposer le verbe *jouer* du sens neutre au sens transitif ne dépasse pas, à mon avis, la limite des libertés que peut réclamer un poète. »

E. Anthoine, éd. d'*Athalie*, lib. Hachette, 1895.

Digitized by Google

joyeuseté :

« Eux-mêmes, Chateaubriand et V. Hugo, s'avoueroient vaincus, j'en suis certain, devant la simplicité et la *joyeuseté*... angéliquement attique de M. Hamon. »

Sainte-Beuve, *P.-Royal*, l. V, ch. v, t. IV, p. 328.

***juanesque (don) :**

« Le futur grand romancier (Stendhal) quitte sa ville natale ainsi muni... de rêveries poétiques et de préceptes don juanesques. »

P. Bourget, *Essais de psych. contemp.*, t. I, p. 341.

***judaïsant :**

« Nous avons encore, sous le nom de Joseph... une sorte de déclamation intitulée *la Souveraineté de la Raison* : c'est l'œuvre d'un sophiste judaïsant. »

A. et M. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, t. V, p. 445. Cf. Renan, *Vie de Jésus*, p. 215 ; *Saint Paul*, p. 82, 86, 280 ; *Évangiles*, p. 111.

***judaïser :**

« Tu te comportes en vrai païen et tu veux nous forcer à judaïser. »

Renan, *Saint Paul*, p. 297.

***judaïsme :**

« Il se forme dès lors à Babylone... comme une seconde capitale du judaïsme. »

Renan, *Et. d'hist. relig.*, p. 115. Cf. *Vie de Jésus*, p. 215, *les Apôtres*, p. 129, *Saint Paul*, p. 66.

Digitized by Google

***judéosyncrétiste :**

« Il est permis de considérer comme vraisemblable la pratique, dans plusieurs de ces sectes judéosyncrétistes, d'un culte du Christ. »

Guignebert, *Le Problème de Jésus*, p. 137.

juiverie :

« Marché usuraire, et, *par ext.* Consigne d'usurier », dit D. G. *Juiverie* a aussi le sens de *communauté juive* : « La Juiverie de Rome, par ses éléments prolétariens, plonge dans les plus basses couches de la société. »

Guignebert, *Le Problème de Jésus*, p. 82. Cf. Renan, *Saint Paul*, p. 131, *les Évangiles*, p. 512.

jurer :

Relevons cette expression de Bossuet : « Chacun jura la primauté de Henri, et on n'osa plus s'y opposer. »

Hist. des Var., l. VII, 17, t. I, p. 290, libr. Garnier.

***juridiciant, juridicié :**

« La juridiction ne se donne pas pour le juridiciant, mais pour le juridicié. »

Pascal, *Pensées*, XXV, 85, Havet, 1re éd., p. 385. C'est, presque mot pour mot, ce que dit Montaigne, *Essais*, l. III, ch. VI, t. II, 289.

***jurisme :**

« Les critiques vont chercher la source de ces décla-

Digitized by Google

mations (de Rousseau)... dans l'âme d'âpre jurisme dont Genève était imprégnée depuis Calvin. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 36-7.

jusqu'à :

I. « Suivi d'un substantif, équivaut à *y compris* », dit D. G., et l'explication vaut sans doute pour les exemples donnés. Peut-être est-il plus difficile de justifier ainsi ce texte de La Bruyère : « jusqu'aux marguilliers ont disparu. » *De la Chaire*, p. 462, éd. cl. Rébelliau. Il me semble qu'en substituant *même* à *y compris* toute difficulté disparaît. Il en sera de même pour cette phrase de Faguet : « Jusqu'à la morale... finira elle-même par être considérée comme le dernier des préjugés. » XVIIIe s.

Av.-propos, p. x. Cf. Stapfer, *Récréat. gramm. et litt.*, p. 69 et n. 2.

II. Faut-il écrire *jusqu'à tant que* ou *jusqu'à temps que* ? D. G. ne donne ni l'un ni l'autre. Bossuet, cité par Littré, écrit *jusqu'à tant que*, qui est du reste mieux d'accord avec l'expression *tant que* (cf. D. G.) assez fréquente au XVIIe siècle, (cf. n. de Hémon au vers 893 du *Cid*), et qu'on retrouve encore chez Th. Gautier :

« Chaque jour plus avant son pied chevelu plonge
« Tant qu'il fasse éclater le ventre du vaisseau. »

Cité par Brunetière, *Evol. de la Poésie lyrique*, t. II, p. 53.

J'ai sous les yeus une édition abrégée des *Chats*, de Moncrif, où je lis à deus reprises *jusqu'à temps que*. Moncrif parle des « définitions de la prudence » qui « se sont maintenues en autorité jusqu'à temps que

Digitized by Google

quelqu'un a dit : *Chat échaudé craint l'eau froide* ». 5e lettre. La même expression se lit encore au cours de la 6e lettre.

Cf. *jusqu'au temps que* dans *Or. fun.* de Bossuet, éd. Gazier, p. 169, n. 1.

justaucorps :

Mme de Sévigné parle d'un « vieux justaucorps à brevet comme on le portait en 1663 ». Lettre au Pt de Moulceau, 26 mai 1683. Ad. Régnier écrit en note : « On appelait ainsi des justaucoups d'une forme et d'une couleur particulières que ne pouvaient porter à l'exemple du Roi que certains courtisans autorisés par lui : d'abord une douzaine, plus tard jusqu'à quarante.

justice :

« Vieilli », dit D. G. au sens de « exécution capitale d'un condamné ». Anciennement aussi, *justice* avait le sens de *gibet*. « Un gibet et un pilori permanent, une justice et une échelle, comme on disait alors... ne contribuaient pas peu à faire détourner les yeux de cette place fatale. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, I, II, p. 41 ; cf. VIII, VI, p. 252.

justifier :

Je n'ai trouvé que dans le texte suivant l'expression *être justifié à*.. « Le panthéisme germanique est peu justifié à se réclamer de Spinoza... moins encore l'est-il à se comparer au polythéisme grec. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 481. *Etre autorisé à* ne dit-il pas la même chose ?

Digitized by Google

***juvénilité :**

« Toutes ces juvénilités helléniques n'excluaient pas, au fond, un véritable sentiment chrétien. »

Renan, *Saint Paul*, p. 378.

***kalam :**

Il (Matthieu) avait été publicain, et, comme tel, il maniait sans doute le kalam plus facilement que les autres (disciples de Jésus).

Renan, *Vie de Jésus*, p. 152.

D. G. a préféré la grafie *calame*. Calamus = κάλαμος = sscr. kalamas.

Bailly, *Rac. gr. et lat.*, p. 459.

***kan :**

1° « Sitôt qu'un kan est vaincu, on lui coupe la tête. »

Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XVIII, ch. 19.

2° « Le soir on arrive quelquefois à un kan, masure abandonnée où l'on dort... sur un plancher vermoulu. »

Chateaubriand, *Itin. de Paris à Jérusalem*, cité par Canat, *M. ch.*, p. 207.

***kantien, enne :**

« Les masses ne seront jamais spinozistes, kantiennes, péripatéticiennes, idéalistes, et en ce sens il est vrai de dire que la philosophie ne sera jamais populaire. »

P. Janet, *Probl. du XIXe s.*, p. 485. Cf. Renouvier, V. Hugo, *Le Philos.*, p. 301.

Digitized by Google

***kantisme :**

« En regard de la mesquine philosophie de la France d'alors foisonnaient les systèmes issus du kantisme, tous gigantesques. »

P. Bourget, *Ét. de psych. cont.*, t. I, p. 51-2. Cf. Guyau, *Esq. d'une morale*, p. 171.

***kantiste :**

V. supra, v° *hégélien*.

***kathénothéisme :**

V. supra, v° *hénothéisme*.

***kavas :**

« L'habitude de l'Orient de ne marcher dans les rues que précédé d'un kavas me convenait assez. »

Renan, *Souv. d'enfance*, p. 358.

***khamitique :**

« On distingue trois groupes dans la famille khamitique : le groupe égyptien, le groupe libyen, le groupe éthiopien. »

A. Hovelacque, *La Linguistique*, p. 191.

***k'hol :**

« Les paupières brunies de k'hol, des cheveux teints en roux et sablés d'or... ne lui déplaisaient en aucune manière. »

Baudelaire, *Fleurs de Mal*, préface de Th. Gautier, p. 26; cf. p. 35.

Digitized by Google

***kérithérapie :**

« Un nom nouveau pour désigner un mode de traitement relativement neuf et consistant dans l'emploi d'enveloppements plus ou moins complets de régions malades dans une véritable carapace de composés paraffinés. On obtient ainsi une sorte de bain *cireux* qui appliqué à 50° conserve pendant des heures entières une température supérieure à 40°. »

Le Temps, C. rendu de l'Acad. de Médecine, 16 avril 1914.

***kinnor :**

« Le joueur de kinnor se tenait accroupi derrière la porte. »

Flaubert, *Salammbô*, X, le Serpent, p. 208.

***kiss :**

« V. Hugo a-t-il donné droit de cité dans notre langue au mot *kiss* = *baiser*, en l'employant ici :

« Que n'ai-je
« Le droit d'offrir un kiss à ce biceps de neige ! »

Théâtre en liberté, *Mangeront-ils* ? A. I, sc. VI, p. 54.

Ailleurs il écrit : « Le dieu Kiss règne », *Les Gueux*, p. 75.

***klukwa :**

« Le Sibérien demandera-t-il au ciel des oliviers, ou le Provençal du klukwa ? »

J. de Maistre, *S. de St-Pét.*, 4e entr., t. I, p. 186.

En note : « Petite baie rouge dont on fait en Rus-

Digitized by Google

sie des confitures et une boisson acidulée, saine et agréable. »

***korigan :**

« On est... emporté par le mouvement universel, comme ces imprudents qui entraiént dans le cercle mystérieux formé par les korigans. »

Guyau, *Esq. d'une morale*, p. 30.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

Digitized by Google

MÉLANGES

L'AGE DES MOTS EN FRANÇAIS

Un des grands services qu'ait rendus à notre lexicographie — voici quelque trente ans déjà — le *Dictionnaire Général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, c'est incontestablement d'avoir déterminé à quelle date les mots apparaissent en français (exception faite bien entendu pour les termes héréditaires qui continuent des types déjà existant en latin). Les auteurs ne se flattaient point d'ailleurs d'avoir réussi à trouver du premier coup le plus ancien exemple qu'on pût signaler pour chaque mot : dans les investigations de ce genre, les résultats sont toujours plus ou moins provisoires, à la merci de quelque publication nouvelle, ou d'un dépouillement plus serré de certains textes. En fait, on a déjà relevé bien des mots qui sont attestés à une date plus ancienne que celle donnée par le Dictionnaire en question ; on en découvrira encore, et les lexicographes futurs auront à tenir compte de toutes ces indications qui jusqu'ici malheureusement restent un peu éparses.

Je voudrais apporter un appoint à ces recherches. L'antériorité des exemples que je vais alléguer n'est pas toujours bien considérable par rapport à ceux du *Dictionnaire Général*, et il n'y a que trois ou quatre cas où la différence est d'un siècle. Mais, lors même qu'il ne s'agissait que d'une année ou deux, j'ai tenu à donner la référence, estimant qu'en pareille matière il n'y a pas de petite exactitude. Les rectifications qui vont suivre n'ont pas encore été faites, du moins je le crois, mais il est toujours assez difficile d'en être sûr : peut-être seront-elles à leur tour « rectifiées », et je ne demande pas mieux, car en fait de science et

Digitized by Google

de lexicographie l'essentiel est que nos connaissances deviennent de plus en plus précises.

Ma contribution est des plus modestes ; elle ne comprend que deux douzaines de mots. J'ai bien par devers moi quelques autres remarques du même ordre, faites un peu au hasard des lectures : mais elles m'entraîneraient à citer des dates antérieures à 1500, et je ne veux pas sortir des limites que la *Revue de Filologie française* assigne désormais à son activité. A la suite de chaque mot, j'ai d'abord indiqué entre crochets la date du premier exemple fourni par le *Dictionnaire Général* : on sait que dans cette publication la mention *néolog.* s'applique à tous les termes dont l'existence a été constatée à un moment quelconque du XIXe siècle.

***activer** [D. G. néolog.]. Ce verbe se trouve en réalité dans le Supplément ajouté à l'édition du *Dictionnaire de l'Académie* qui fut donnée en 1798. Des expressions comme *activer le service* sont fréquentes dans les journaux à l'époque du Directoire. On sait que depuis, malgré la proscription académique, le mot est resté d'un emploi courant.

bagatelle [D. G. 1611]. Cet italianisme se trouve dès 1547 dans les *Propos Rustiques* de Noël du Fail (*jazans librement ensemble sur quelque bagatelle*, éd. Assézat, t. I, p. 17). Dans son *Dictionnaire du Seizième siècle* en cours de publication, M. Huguet a enregistré à la p. 451 le verbe *bagateller* (Ph. de Marnix), mais il ne cite point le substantif.

bataclan [D. G. néolog.]. Terme populaire qui est antérieur à la Révolution. On le rencontre notamment dans une petite comédie de Mme de Genlis, intitulée *La Lingère* (acte II, sc. 4), et publiée en 1783 : « Enfin j'ai vendu tout son bataclan aujourd'hui » (*Théâtre d'Éducation*, t. IV, p. 158).

bisquer [D. G. fin du XVIIIe s.]. Mieux vaudrait « milieu du XVIIIe siècle », car ce verbe a été employé par Vadé (*Lettres de la Grenouillère*, 23). Littré en cite deux exemples tirés d'une comédie, dont il ne nomme pas l'auteur, et que je n'arrive ni à identifier ni à dater. Quant à l'étymologie de *bisquer*, il est

Digitized by Google

fort improbable qu'on doive la chercher dans le scandinave, ce mot est évidemment le même que le méridional *bisca*, et c'est sans doute à « la chèvre » que l'un et l'autre se rapportent.

bronze [D. G. XVIe s]. Substantif que le *Dictionnaire Général* (ainsi que Littré) cite seulement d'après ce V^e livre dont l'attribution à Rabelais reste si contestée, et qui n'a d'ailleurs paru qu'en 1564. Toutefois Rabelais a bien connu cet italianisme, car dès 1535 il écrivait *grosses pieces de bronze* (Gargantua, ch. 26).

chenapan [D. G. 1762]. Cette expression empruntée à l'allemand se trouve, sous la forme *schenapan*, dans les *Mémoires de M. d'Artagnan* (t. III, 2), que Courtilz de Sandras a publiés en 1700-1701. Le mot *chenapan* a été également employé par Vadé (*Lettres de la Grenouillère*, 15), dont la plupart des œuvres sont d'une date incertaine, mais qui est mort en 1757.

***chuintante**, ***chuinter** [D. G. néolog.]. Termes de phonétique qui apparaissent au moins vingt-cinq ans avant le XIXe siècle. En 1776, Court de Gebelin, dans son *Histoire naturelle de la Parole* (Livre I, sect. 2, ch. 5), s'est servi de l'expression *touche chuintante*, et il ajoute en note p. 73 : « Ce mot, inconnu jusqu'à nous, peint si parfaitement la prononciation de *ch*, que nous n'avons pu nous refuser à en enrichir notre langue... Nous allons employer au chapitre suivant les verbes *chuinter* et *labialiser*. »

chut [D. G. 1648]. Cette interjection, orthographiée *cheut*, est enregistrée par Maupas dans l'édition de sa Grammaire qu'il a donnée à Orléans en 1618 (f° 180, r°) : je crois, mais sans pouvoir l'affirmer, qu'elle figurait aussi dans la première édition, celle de Blois 1607. D'autre part, on lit en 1632 dans la Grammaire d'Antoine Oudin : « *Chut* mot normand » (p. 294).

cocasse [D. G. 1771]. Cet adjectif populaire se rencontre quinze ans plus tôt dans un opéra-comique de Vadé, représenté à la foire Saint-Germain le 11 mars 1756 : « *J'vous trouve encore bien cocasse de m'déranger* » (Les Racoleurs, sc. 5).

coquetterie [D. G. 1665]. Une quinzaine d'années avant la publication des *Maximes* de La Rochefoucauld, dès 1651, Scarron a employé ce substantif dans son *Roman Comique* (I,

Digitized by Google

ch. 23) : « Elle en sait autant que celles qui ont vieilli dans la coquetterie. » L'abbé d'Aubignac a de plus publié en 1654 un opuscule intitulé *Relation veritable du royaume de Coquetterie.* Enfin, M. Brunot (*Hist. de la l. fr.*, t. IV, p. 468) cite ce mot dans une des *Nouvelles françoises* de Segrais, parues en 1656. D'autre part, au même endroit, il a raison de relever (ainsi que le faisait déjà Littré) la forme *coquetisme* qui, se trouvant dès 1648 dans le *Virgile travesti* de Scarron (I, 77), semble donc antérieure à *coquetterie*, et devait plus ou moins se conserver jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

décourageant [D. G. 1763]. Il y a de cet adjectif participial un exemple qui est antérieur de trois ans à celui de Cerutti, car on lit déjà en 1760 dans J. J. Rousseau *cette dure et décourageante doctrine* (Nouvelle Héloïse, VI, ch. 7). M. Gohin avait jadis relevé chez Rousseau un autre exemple du mot *décourageant*, mais qui date seulement de 1777, se trouvant dans les *Rêveries d'un promeneur solitaire.*

démêlé [D. G. 1664]. Employé substantivement, ce mot se trouve dès 1651 chez Scarron : « *Je crois qu'il a eu quelque démêlé avec eux* » (Roman Comique, II, ch. 4).

gouailler [D. G. néolog]. Ce verbe était connu de Vadé, qui l'écrit *gouayer* (Pipe cassée, II, 189) : il paraît être d'origine dialectale, mais c'est tout ce que j'en saurais dire. C'est par inadvertance que le *Dictionnaire Général* l'inscrit comme néologisme car Littré donne déjà le renvoi à Vadé.

***gueuleton** [D. G. néolog.]. Le mot apparaît dès le milieu du XVIIIe siècle, ainsi chez Vadé (*Pipe cassée*, II, 27). Il devait dès lors être répandu un peu partout en France, car on le relève sous une forme méridionalisée *guletoun* dans les *Pouesiés Prouvençalos* de F. T. Gros, imprimées à Marseille en 1763. C'est encore par inadvertance que le *Dictionnaire Général* l'inscrit comme néologisme, car Littré donne déjà le renvoi à Vadé.

inconvenant [D. G. 1812]. Cet adjectif, dès la fin du XVIIIe siècle, a été cité et d'ailleurs blâmé dans un petit journal qui s'appelait *La Clef du Cabinet* (numéro du 9 germinal [29 mars]

Digitized by Google

1799). Au début du XIXe siècle, il avait pour concurrent *inconvenable,* qui remontait au moyen français : c'est cette dernière forme qu'ont encore employée par exemple Mme de Staël en 1807 (*Corinne*, III, ch. 1), et Benjamin Constant en 1816 (*Adolphe*, ch. 7). Voir Littré, *s. v.*

insuccès [D. G. 1802]. Mot qui figure l'année précédente dans la *Néologie* de Mercier. De plus, et pour satisfaire sans doute quelque rancune, le lexicographe ajoute : « Ce menteur de Barère appelait ainsi nos défaites », phrase qui doit faire allusion à l'époque de la Convention.

omoplate [D. G. 1546]. Ce terme scientifique a déjà été employé par Rabelais (*Gargantua*, ch. 27), donc dès 1535. Littré n'en a cité qu'un exemple tiré d'Ambroise Paré.

peste [D. G. 1539]. Avant de figurer dans le *Dictionnaire francoislatin* de Robert Estienne, cet emprunt fait au latin avait été utilisé en 1535 par Rabelais (*Gargantua*, ch. 27). A vrai dire, je n'ai pas le moyen de vérifier en ce moment quelle était la rédaction de l'article *pestis* dans le *Latinae linguae Thesaurus cum Gallica interpretatione* de 1531-32.

quasiment [D. G. 1756]. Adverbe de constitution hybride, dont Favart n'a pas été le premier à se servir, car dès 1694 Boursault l'avait mis dans la bouche du jardinier Nicodème : « *Il me brisi, mordié, quasiment une côte* » (Mots à la mode, sc. 15).

réalisable [D. G. 1878]. Adjectif que Mirabeau employait dès la fin du XVIIIe siècle. « Regardez tout le reste comme des rêves réalisables : le mot n'est pas français, mais vous l'entendrez » (*Lettres à Sophie*, 22 oct. 1780).

saccager [D. G. XVIe s.]. Ce verbe, emprunté de l'italien *saccheggiare*, est cité dans le *Dictionnaire Général* avec un exemple que donnait d'ailleurs Littré (*isle saccagée*, Rab. IV, 67). Mais, comme le troisième livre du *Pantagruel* n'a paru qu'en 1552, il importe de noter que Rabelais connaissait déjà ce mot en 1535 (*il avoit pillé, gasté, saccagé tout le pays*, Gargantua, ch. 28).

subversif [D. G. 1812]. Cet adjectif se trouve en 1801 dans la *Néologie* de Mercier, avec un exemple emprunté à Billecocq.

Digitized by Google

triphtongue [D. G. 1762]. Lorsque l'Académie l'a admis dans la 4e édition du Dictionnaire, ce terme technique avait déjà chez nous un siècle au moins d'existence : on le rencontre en effet dès 1660 dans la *Grammaire de Port-Royal* (Partie I, ch. 3).

venette [D. G. 1798]. Ce synonyme vulgaire de « peur », qui a singulièrement vieilli, est antérieur d'un siècle et demi, ou peut s'en faut, à la pseudo-édition du Dictionnaire de l'Académie. On le relève, dès 1665, dans *Le Tracas de Paris* par François Colletet : « C'est assez qu'il ait la venette » (*Paris ridicule et burlesque*, éd. P.-L. Jacob, p. 196).

Édouard BOURCIEZ.

DE L'ALTERNANCE DU PRÉSENT HISTORIQUE ET DU FUTUR.

L'emploi du présent dit *historique* consiste à se transporter par la pensée au moment des événements que l'on raconte, et à les exprimer comme si on y assistait ; au lieu de « il *arriva* » je dirai : « il arrive » ; je le vois et je le montre arrivant. Mme de Sévigné : « On *cherche* Vatel ; on *court* à sa chambre ; on *heurte*, on *enfonce* la porte, on le *trouve* noyé dans son sang ». On peut suivre ainsi les événements pas à pas, et continuer, jusqu'au bout, l'emploi du présent ; on peut aussi, au cours du récit, marquer un ou plusieurs tens d'arrêt, à partir desquels on *prévoit* fictivement la suite, au lieu de la *voir*, et on fait succéder, comme tens du verbe, le futur au présent (sauf, parfois, à revenir plus loin à la série des présents), par exemple : les gens qui *cherchent* Vatel le *trouveront* noyé dans son sang. M. Brunot, qui signale ces futurs dans *la Pensée et la Langue*, p. 479, les appèle des « futurs *dans le sens de passés* » [1] ; l'expression est inexacte, ce sont de vrais futurs pour le narrateur, étant

1. Lorsque le tens du verbe choisi pour le récit est le passé, au lieu du présent historique, on trouve ici, au lieu du futur, le conditionnel dans sa valeur de futur dans le passé (voy. Brunot, p. 757, il est indispensable de rapprocher les deus emplois). Cf. sur ce point notre Revue, 1928, p. 76.

Digitized by Google

donné qu'il est transporté fictivement au milieu des événements, comme pour l'auditeur, qui se prête instinctivement à la fiction ; ces futurs n'ont pas *le sens* du passé, ce sont des futurs relatifs au présent narratif ou historique. Bien entendu, la narration ne peut pas commencer par un de ces futurs ; il faut d'abord que la convention tacite en vertu de laquelle le narrateur et ses auditeurs ou lecteurs se font contemporains des événements racontés, soit établie par l'emploi préalable d'un ou plusieurs présents historiques. Et d'ailleurs le présent historique a besoin lui aussi d'être préparé par un ou plusieurs passés proprement dits. Quand on dit, sans préparation d'aucune sorte, « il *arrive* » ou « il *arrivera* », il ne peut s'agir que du présent ou du futur *absolus*, c'est-à-dire considérés au moment *où l'on parle*, et non pas relatifs au moment *dont on parle*.

Nous relevons des exemples de cette alternance dans une conférence de M. Jean Pêcher sur Madame de Staël (*Conferencia*, 1927-28, pp. 512-13) : « Elle *passe* le Rhin.... et *arrive* enfin à Francfort. Là elle RESTERA quelques jours. Elle *constate* que rien n'est bon en Allemagne.... Mais peu à peu l'Allemagne VA la GAGNER (la gagnera). De Francfort elle *arrive* à Gotha, elle *va voir* là (elle verra) une cour tout à fait française... Elle y *rencontre* le vieux Grimm... »

Voyez encore le conte-rendu d'un interrogatoire dans le *Temps* du 4 mai 1928 :

« Le docteur Rickin [*raconte* qu'il] peut enfin revenir à Dannemarie après la ratification du traité de paix... Et il nous CONTERA ensuite les démêlés qu'il eut.... Chemin faisant, il PROTESTERA contre l'interprétation que l'accusation DONNERA d'un membre de phrase... Et de la sorte, il *se trouve* amené à faire allusion aux incidents... Il *proteste* contre le rôle qu'on lui *prête*. — Il *soutigne* que jamais il n'a collaboré... Il DIRA encore... « Croyez-vous, *s'écrie* le président,... » Alors les bravos *éclatent*. « Je suis patient, *dit* alors le procureur général... » La sagesse VA SE TROUVER dans ce mot de l'accusé : « Je regrette cet incident .» Puis il AJOUTERA : ... — L'audience allait être levée quand *surgit* un nouvel et très pénible incident... », etc. Le conte-rendu

Digitized by Google

des autres séances du procès, dans les numéros suivants du journal, abonde en exemples de cette alternance du présent historique et du futur qui s'y rattache

On peut avoir, côte à côte, deus futurs de valeur différente ; première audience du 21 mai : « C'est sur la lecture de ces notices que *s'arrêtera* à 11 h 40 le procureur général, qui *continuera* et *achèvera*, cet après-midi, son réquisitoire ». Le premier futur est relatif au présent historique, l'action est passée, le conte-rendu est écrit après que le procureur *s'est arrêté* ; les deus autres futurs sont absolus, les actions sont postérieures au moment où, entre les deus audiences, le correspondant a écrit ou téléfoné.

Il va sans dire que, si le tens « fondamental », choisi pour le récit, est le passé proprement dit, et non le présent historique, les événements passés envisagés comme futurs relativement au tens fondamental seront exprimés par le futur « dans le passé ». Ainsi : « Par malheur, le roi *devient* fou. Une nouvelle période critique *commencera* (ou *va commencer*) pour le pays », mais : « Par malheur le roi *devint* fou. Une nouvelle période critique *commencerait* (ou *allait commencer*) pour le pays. » Cf. ci-dessus note 1.

Supposons deus événements saillants d'un récit exprimés part le passé ; les faits intermédiaires peuvent être, nous venons de le voir, conçus comme futurs relativement *au premier* de ces événements ; *ils peuvent encore être conçus comme passés relativement au segond, et alors les verbes se mettent au plus que parfait* [1]. Et ainsi, pour un même fait *passé*, le verbe peut être mis, selon le point de vue, sans que rien soit changé à la suite des événements, au plus-que-parfait, au futur, au passé ou au présent. Dans le procès qui nous a fourni les exemples précédents, avant de raconter *au passé* le prononcé du jugement et ses conséquences immédiates (alors ce *fut* la procédure habituelle, les accusés innocentés *reprirent* leur place dans le box et la cour

1. Au passé composé si le tens fondamental du récit est le présent historique.

Digitized by Google

prononça leur acquittement), le correspondant avait exprimé par le plus-que-parfait les faits antérieurs : « Le président *avait prononcé* la clôture du débat, il *avait remis* aux jurés le questionnaire, et les jurés *s'étaient retirés* dans la salle de leurs délibérations, etc. »

Dans le sistème qui fait l'objet du présent article, on aurait eu : « Le président *prononce* la clôture des débats et *remet* le questionnaire aus jurés... Puis ce *sera* la procédure habituelle, les accusés *reprendront* leur place, etc. »

Par cette alternance de tens, si fréquente dans les tableaus d'histoire politique ou littéraire, le narrateur, instinctivement et le plus souvent sans le remarquer lui-même, ront la monotonie dé l'enchaînement continu des faits ; il se place au centre des événements en s'en faisant ou non contemporain, il recule dans le plus-que-passé certains faits ou groupes de faits, et en projète d'autres dans un avenir fictif.

L. C.

Un des... qui font ou qui fait...

Le pronom relatif sujet qui a pour antécédent un génitif pluriel, complément de *un* [1], est parfois compris comme un singulier et construit avec le verbe au singulier. Mme de Sévigné, 27 nov. 1689 : « Une des raisons qui *fait* murmurer contre l'impossibilité ». Les auteurs de grammaires, et Littré, dans la première Remarque qui suit son article *Un*, aussi M. Et. Le Gal dans un livre intéressant qui vient de paraître (*Écrivez... ? N'écrivez pas... ?*,— Librairie Delagrave), se donnent beaucoup de mal pour expliquer les exemples de cette particularité, pour les justifier dans certains cas et les condamner dans d'autres. En réalité il y a partout la même négligence, la même inadvertance, qui, pour être vénielle, n'est certainement pas à imiter. *Les*

1. L'antécédent peut être *un*, mais on ne saurait s'y tromper : « Je viens de me ressouvenir d'*une* de mes amies, qui *sera* votre fait » (*L'Avare*, IV, 1).

Digitized by Google

raisons dont parle Mme de Sévigné *font* murmurer, *une* de ces raison *fait* murmurer comme les autres, et c'est en pensant à « une », qu'elle a employé par distraction le singulier, mais l'antécédent de *qui* est certainement le pluriel « raisons », et il est impossible d'interpréter par « *une qui fait* murmurer, *parmi les raisons* en général ».

L'accord avec *un* ou *une* est particulièrement choquant quand il y a une idée superlative ; la logique exige : « une *des sciences* qui FONT *le plus d'honneur* à l'esprit humain ». En effet « *une* des sciences qui FAIT *le plus d'honneur* » renferme une contradiction ; l'adjectif ou la proposition adjective (relative) au superlatif ne peut s'appliquer qu'à un substantif précédé de l'article *défini* : « *le* jour *le plus* beau », jamais : « *un* jour *le plus* beau [1] ». Si Mme de Sévigné, dans sa lettre à Guitaut du 24 oct. 1679, avait eu la pensée qu'on lui prête pour la disculper, elle aurait dû écrire et elle aurait écrit : « Vous êtes *celui* (des hommes) qui me convient *le plus*, ou *l'*homme qui me convient *le plus* ». Avec « *un* des hommes », l'incidente se rapporte nécessairement aus hommes. L'être ou l'objet dont on parle ne peut être que *l'un des plus*... ou *le plus* ... Il n'y a pas de milieu. On ne peut avoir que le premier sens quand on dit « un des » ; c'est l'expression seule qui en est faussée en cours de route quand le verbe de la proposition relative est mis au singulier par l'attraction irrationnelle de *un*.

La même solution s'impose pour le nombre de l'adjectif après *un des plus*. Dans la *Pensée et la langue*, p. 692, M. Brunot écrit : « Dans *certains* cas (?) on n'hésitera pas à dire : *c'est un homme des plus* loyal ». Pour peu qu'on réfléchisse, on n'hésitera pas au contraire à dire toujours « *des* plus *loyaus* [2] ». Le singulier est pure distraction, ou imitation d'une négligence, qui a été érigée en élégance parce qu'on l'a rencontrée chez quelque écrivain passant pour une autorité. L. C.

1. A moins, bien entendu, que le superlatif soit en apposition : « un jour, le plus beau des jours,... »

2. Cf. la *Querelle du Langage* d'A. Thérive, 19 mai 1928.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Gustave GUILLAUME. — *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (prix Volney). Paris, Hachette, 1919, in-8, 318 p. (Le livre est en vente actuellement à la librairie Maisonneuve.) — Publié en 1919, l'ouvrage de M. Guillaume n'a pas attiré l'attention autant que le méritent l'originalité de la tèse, la rigueur de la métode et la finesse des aperçus. Ayant observé qu'à mesure que se développent certaines langues, les noms, qui évoquaient d'abord les objets, évoquent de plus en plus l'idée des objets, et s'éloignent de plus en plus de la réalité pour devenir puremeut virtuels, M. G. constate d'autre part que les besoins de la parole imposent la création d'un sistème de signes qui fassent passer les noms de l'état virtuel à l'état actuel. C'est ce sistème de signes que M. G. appelle l'article : il y a un problème de l'article commun à un grand nombre de langues.

A ce problème, le français et surtout le français moderne a donné la solution la plus complète : cette solution M. G. l'expose rigoureusement selon les principes de la métode descriptive : laissant de côté les explications historiques de cas particuliers, il explique tous les emplois des différents articles dans le français actuel par le besoin de marquer les valeurs diverses que prent le nom virtuel quand il est actualisé.

Intéressant pour le lecteur français qu'il surprent parfois, mais à qui il présente beaucoup d'explications délicates, le livre de M. G. l'est encore plus pour les étrangers ausquels il fournit une étude sistématique du rôle de l'article en français. — YVON.

J. B. A. BUIJTENDORP. — *Philippe Quinault, sa vie, ses tragédies et ses tragi-comédies* (in-8, 196 p. H. J. Paris, Amsterdam, 1928). — La plus grande partie de cet ouvrage, solidement documenté et agréablement écrit, n'entre pas dans le cadre de

Digitized by Google

notre revue ; nous signalerons seulement aus pages 78-81 des exemples significatifs du stile précieus de Quinault.

A. LÅNGFORS. — *Li Romanz du Vergier et de l'arbre d'amour.* (Extrait des *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXIX, p. 1 à 33, Helsingfors, 1928.) — Publication avec introduction et glossaire d'un poème en 628 vers, du XIVe siècle, extrait du manuscrit 847 de la Bibliothèque nationale.

Bibliographie lorraine. (1 volume des Annales de l'Université de Nancy. Berger-Levrault, Nancy, Paris, Strasbourg, 1927.) — Le volume donne la bibliografie pour les années 1924 et 1925. Les pages 191 à 245 consacrées aus parlers et à la littérature populaire de la Lorraine ont été rédigées par M. Ch. Bruneau ; il y signale, p. 238, un essai d'utilisation poétique d'un français dialectal, mélange de français et de patois, dans un ouvrage de M. Rousselot, intitulé « Couarails de paix et de guerre ». M. B. indique que ce parler mixte est la langue actuelle de toute la Lorraine ; il serait intéressant de faire une descriptiou de ce parler et de préciser comment s'y fait le mélange des deus langues. — YVON.

C. M. VAN DER ZANDEN. — *Étude sur le Purgatoire de Saint Patrice* (in-8, 154 p. avec fac-similés de pages du manuscrit d'Utrecht. H. J. Paris, Amsterdam, 1927). — L'ouvrage comprent un texte latin du « Tractatus de Purgatorio Sancti Patricii », une traduction, une étude du texte et des différentes versions latines, le texte français du manuscrit de Cambridge avec notes et glossaire, des remarques sur d'autres versions françaises, et le texte latin du manuscrit Arundel.

Viggo BRØNDAL. — *Les parties du discours.* — Études sur les catégories du langage. Résumé d'un ouvrage danois intitulé *Ordklasserne* (in-8, 52 pages (paginées de 221 à 272). Gad, Copenhague, 1918). — M. B. se propose d'établir sur une base à la fois logique et linguistique une classification des parties du discours applicable à toutes les langues. Il part des quatre catégories nommées les premières par Aristote, substance, quantité, qualité, relation, en étudie d'abord les combinaisons possibles, puis celles qui peuvent exister simultanément dans une langue

Digitized by Google

donnée ; il établit ainsi des classes diverses, les unes plus complexes, les autres plus abstraites, d'autres de caractère logique moyen dont la présence ou l'absence caractérisent des tipes de langue et de mentalité.

Dr Hans Rheinfelder. — *Le mot « persona ». Histoire de ses significations examinées particulièrement dans le moyen âge français et italien.* (Beiheft zur *Zeitschrift für romanische Philologie*, Heft 77, in-8, XI-200 p. M. Niemeyer, Halle 1928.)

M. Cohen. — *Instructions d'enquête linguistique.* Premier volume des instructions pour les voyageurs publiées par l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris (in-16, 125 pages). Les deus autres volumes sont des carnets questionnaires. — Publiées pour des enquêteurs linguistiques dans les différentes parties du monde, ces instructions peuvent être lues avec fruit par tous ceus qui s'intéressent aus faits de langue. Les pages relatives à l'enregistrement des sons du langage p. 19-53 sont un excellent résumé de fonétique. Les remarques sur la grammaire proprement dite p. 89-92 sont aussi très intéressantes. Nous relevons encore dans les recommandations finales cette maxime qui s'applique à tous ceus qui enseignent, aussi bien qu'aus enquêteurs linguistiques : n'employer de termes tecniques que juste ce qu'il faut et seulement des termes bien définis.

G. Leprince et A. Boucley. — *Grammaire française à l'usage de l'enseignement secondaire* (Paris, Colin, 1928, VI-333 p.). — Ce travail, fruit d'une expérience déjà longue, se distingue par la variété et l'importance des « remarques », et par l'originalité de la disposition des matières : deus parties de memento grammatical et de revision des formes ; une troisième partie, *sens et emplois des formes*, qui contient « la matière convenant en propre aus élèves de l'enseignement segondaire » ; enfin, des notions de grammaire historique, formant la quatrième partie. La nouveauté principale du livre consiste dans les comparaisons avec les langues étrangères, anciennes ou modernes, qui sont enseignées dans les classes voisines.

Digitized by Google

CRONIQUE

Mouches du coche.

Les grammairiens amateurs pullulent depuis quelque tens dans la presse. Ils s'essoufflent à la chasse de « la petite bête » dans les écrits de leurs contemporains, négligeant la sage parole de Montesquieu : « Un homme qui écrit bien n'écrit pas comme *on* écrit, mais comme *il* écrit, et c'est souvent en parlant mal [à votre gré] qu'il parle bien [1]. » Ils auraient tout avantage à suivre le conseil que les bons manuels de civilité et les bons parents donnent aus enfants : « Ne dites jamais *c'est laid*, mais cela *me paraît* laid, et songez toujours que c'est peut-être vous qui vous trompez. » La pente est glissante de Vaugelas à Trissotin. N'oublions pas que *l'oiseau*, qui ne dépare pas, j'imagine, notre langage, a été, tout un tens, une lourde faute.

Telle expression, que vous relevez chez le voisin, vous paraît engager la langue dans une voie dangereuse. Rassurez-vous. S'il y a vraiment une ornière, le coche en sortira sans le secours de votre bourdonnement. Le prosateur, aussi bien que le poète, a des droits sur la langue, qu'il exerce, comme dit Valéry, à ses risques et périls (ci-dessus, p. 58). Laissons-le pratiquer librement ses innovations ou ses emprunts à l'usage familier. La langue ne court aucun risque ; elle saura sans vous, comme elle l'a toujours su, faire le triage, retenir ce qui est conforme à sa tendance évolutive et ce qui peut, en dépit des apparences contraires momentanées, augmenter son pouvoir expressif ou sa valeur estétique, et laisser tomber le reste.

1. Montaigne n'hésite pas à « plier et contourner la langue outre son allure commune » ; il veut « y pouvoir quelque chose du sien ».

Digitized by Google

Propos du « Temps ». — Cette rubrique n'est pas près de chômer ; car parmi les rédacteurs du *Temps* figurent deux écrivains qui se piquent de donner aux confrères des leçons de correction grammaticale, c'est leur violon d'Ingres. Ils auraient certes mieux à faire que de « regratter » chez les autres des mots et des locutions ; comme il est difficile de cumuler toutes les compétences, ils devraient, en ces matières, se contenter de prêcher d'exemple. Or ils ne le font pas toujours, sans qu'ils s'en doutent. Nous avons relevé naguère « soulever un lièvre » pour « lever un lièvre » (1922, note de la p. 152)[1], les deux *r* de l'infinitif archaïque « courre » et du futur *courrai* introduits indûment dans d'autres formes du verbe *courir* (1920, p. 159 ; 1925, p. 80), la tentative de remettre en honneur « s'en ensuivre » (1922, p. 174), etc. Le *Temps* du 7 mai 1928 signale des apôtres de la pureté de la langue « malgracieux dans la polémique et accusant un peu facilement autrui de charabia », « qui lâchent en liberté dans leur prose maints barbarismes et solécismes », « qui plutôt que d'avouer leurs torts quand on leur met le nez dessus, font de la dignité et persévèrent par esprit de contradiction ». Le signataire de l'article, s'il avait quelque clairvoyance, se reconnaîtrait lui-même dans ce portrait. Il ne cesse d'injurier ses contradicteurs et s'acharne contre eux ; pour lui, *ne pas que* est « un solécisme horrible », digne d'être « flétri » ; nous avons vu ci-dessus (p. 77) que la flétrissure retombe sur Mgnr Duchesne et sur Henri de Régnier. Elle retombe aussi sur ... Abel Hermant ![2] Aujourd'hui, c'est Bergson et le bergsonisme qui sont responsables de la crise grammaticale ! Et « avec la complicité d'une école de linguistes », où certai-

1. Dans une lettre adressée au Directeur du *Temps* (12 juillet 28), on peut lire encore : « Mais ce sont des lièvres qu'il vaut peut-être mieux ne pas *soulever* ».

2. Voy. Brunot, *La pensée et la langue*, pp. 125 et 498. M. Brunot dit que, dans cette locution, *ne pas* est réduit à *pas*. Non, c'est *ne que* qui est réduit à *que*. Dans « Il *n'*y a *pas* que lui », on a la négation intégrale *ne pas*, s'appliquant à l'idée de « seulement, » laquelle est exprimée par *que*, réduction de *ne que*.

Digitized by Google

nement nous sommes englobés, qui ne sont que « les fossoyeurs » de la langue [1]. Mais lui « la sauvera » en restaurant la raison contre l'intuitionnisme. Et il montera au Capitole, que tout le bruit qu'il fait aura sauvé. Relisons en guise de conclusion ces quelques lignes de Sainte-Beuve : « Il y a une morale littéraire qui devrait être celle des honnêtes gens (en prenant ce mot par opposition à celui de *pédant*)[2] : ... ne contredire qu'avec une légère marque de politesse, ... règle non écrite, mais de bon usage ».

Voyons maintenant, avec le calme qui convient, les » questions de grammaire » visées dans les articles du 7 et du 14 mai. L'auteur revient sur « *la* hyène enragée » de Loti. Depuis la polémique qu'il rappèle, la question n'a pas fait un pas, et n'en pouvait pas faire. Entre deus formes concurrentes d'un mot rarement employé, l'usage est long à faire un chois, et l'on peut légitimement hésiter encore entre l'hyène et la hyène. La forme employée par Loti et par beaucoup d'autres s'explique par une *raison* d'ordre psicologique (comparez le *hérisson*), et par une autre d'ordre fonétique, signalée par Louis Havet. L'auteur lui-même de l'article hésiterait sans doute à faire la liaison en lisant : « les hyènes promises sont arrivées au Jardin des Plantes. »

On dit « nous *sommes* convenus de ... » comme « nous *sommes* tombés d'accord », parce que *venir* et *tomber* sont au nombre des verbes qui se conjuguent normalement avec l'auxiliaire *être* (voy. notre Revue, année 1903, p. 34) ; mais tandis

1. La fonction du « linguiste » est de suivre pas à pas jusqu'à nos jours et d'interpréter scientifiquement l'évolution de la langue dans tous ses éléments, vocabulaire, forme orale et écrite des mots, variations des sens, de la sintaxe et du stile. La connaissance de cette évolution, loin d'aboutir à obscurcir les textes des siècles qui ont précédé le nôtre, comme il est dit dans l'article du 14 mai, est au contraire le seul moyen de les bien comprendre, et d'éviter des contresens en présence de mots tels que *pourtant*, qui avait normalement à l'origine le sens de « à cause de cela », de *pas du tout* qui a signifié « pas entièrement », etc.

2. La parentèse est de Sainte-Beuve.

Digitized by Google

que nous sentons tonjours *tomber*, au figuré, dans « tomber d'accord, » on ne sent plus *venir* dans « convenir », et l'on est tenté de dire « nous avons convenu » comme « nous *avons* décidé », c'est un changement analogique qui n'a rien de scandaleus, et comme il y en a tant d'autres dans la langue ; l'auxiliaire *avoir* s'est depuis longtens introduit dans les autres acceptions de *convenir*. — Après « ne pas douter que », l'ancienne langue avait mille fois raison et nous avons le droit d'admettre la liberté du mode suivant la nuance de certitude qu'on a dans l'esprit ; Pascal a écrit très correctement : « On ne saurait plus douter qu'on en *peut* rire sans blesser la bienséance ». Entre « on ne doute pas qu'elle *ait* ou *n'ait* ... », l'auteur de l'article *préfère* franchement qu'on ne laisse pas tomber la particule *ne*. C'est pur « intuitionnisme », car « la raison » condamne ce débris d'une négation qui résultait d'un croisement grossier entre « ne pas douter » et « ne pas croire » (Cf. notre Revue, 1923, p. 93). — Pour « le pauvre subjonctif », nous ne pouvons que renvoyer à ce qui a été dit ici [1], 1926, p. 172. Quand on s'aventure sur le terrain grammatical sans préparation spéciale, sans une connaissance sérieuse des lois du langage et de l'histoire de la langue, quand on n'a à son service, dans les cas douteus, d'autre argument que son goût personnel, et qu'on est réduit à aligner des « autorités », sans aucun discernement, on est voué au subjectivisme et au psittacisme.

L.C.

L'accord des participes[2]. — Les récentes manifestations, en sens contraire, du sindicat national et du sindicat professionnel des instituteurs, au sujet de l'accord des participes, ont beaucoup agité, ces tens-ci, la presse quotidienne ou hebdomadaire (notamment *Nouvelles littéraires* du 7 juillet, *Temps* du 9). Les règles de l'accord que les grammaires scolaires se transmettent fidèlement l'une à l'autre, sont un amas confus d'avis individuels

1. On excusera la fréquence des renvois, mais nous ne pouvons recommencer indéfiniment les mêmes démonstrations.

2. Voy. notre Revue, 1927, p. 86.

Digitized by Google

et de préceptes arbitraires émanant des grammairiens « impressionnistes » du XVIIe et du XVIIIe siècle (qui ignoraient tout de l'histoire de la langue), et appuyés plus ou moins exactement sur la pratique de nos classiques, — plus d'une fois invoqués à faus et après correction de leur texte original.

Les écrivains, eus ou leurs protes, appliquent tant bien que mal ces règles, mais l'usage parlé ne s'y astreint guère, même chez ceus qui ne jurent que par elles et qui s'imaginent de bonne foi n'y jamais manquer. Seuls, nos écoliers sont tenus de s'y conformer, sous peine de « faute », c'est ce qui fait l'importance pédagogique de la question et justifie l'intervention des instituteurs.

Il faut avant tout demander à la science du langage quel est le fondement de ces règles, quelle est leur histoire véritable, et dans quelle mesure elles intéressent la clarté et la beauté de la langue. En latin, *litteras* habeo *scriptas* disait autre chose que *litteras scripsi*, comme *j'ai* ma besogne *faite* diffère de *j'ai fait ma besogne* Dans la première formule, le verbe *habeo* avait son sens plein, le participe était l'attribut du complément direct, s'y *rapportait* et par suite s'y *accordait*; du jour où, en latin populaire, les deus formules, par assimilation de la première à la segonde, ont commencé à devenir interchangeables, du jour où le verbe *habeo*, j'ai, passé à l'état d'auxiliaire, a formé avec le participe une locution verbale dont les éléments, restés matériellement et grafiquement séparables, n'ont plus été analisés par la pensée du sujet parlant, le participe, simple élément d'un *tens composé*, y a perdu toute individualité, et tout rapport avec le complément direct, dont il était à l'origine l'attribut [1]. C'est par un mécanisme inconscient et irrationnel, qu'on a continué néanmoins à faire l'accord, à dire : « j'ai *écrite* la lettre » et « *la lettre* que j'ai *écrite* ». Ronsard dit encore : « la rose qui avait *déclose* sa robe de pourpre ». Comme il arrive toujours dans les cas analogues, il a fallu des siècles pour réduire graduellement

1. Au contraire, dans les tens composés avec *esse*, être, le rapport du participe avec le sujet n'a cessé d'être senti : *mortua est*, elle est morte.

Digitized by Google

la fréquence d'un accord qui ne repose plus sur rien ; il s'est en partie maintenu, en dépit de toute logique, mais seulement, comme c'était naturel, quand l'attention se trouvait appelée sur le genre et le nombre par le complément énoncé avant le verbe.

C'est un fénomène analogue à l'atrofie d'un organe vivant qui n'a plus de fonction utile, mais dont la vie ralentie peut être une menace d'infection. La gangrène des minuties artificielles a gravement altéré l'organisme atrofié de l'accord des participes. Marty-Laveaux, l'auteur du beau Lexique de la langue de Corneille et de tant d'autres œuvres considérables, écrivait déjà il y a près de quarante ans : « Les lois gênantes auxquelles nous nous efforçons péniblement d'obéir n'ont aucune base fixe. Elles ne sont pas conformes au langage des gens bien élevés, elles sont encore beaucoup moins en rapport avec celui du peuple ; enfin, elles ne sont pas conformes non plus à la pratique de nos grands écrivains [1]. Ce sont, pour la plupart, des distinctions imaginaires, inventées par des grammairiens pointilleux, très peu soucieux du génie et de l'histoire de notre langue ».

Que faire ? Faut-il décréter que le participe conjugué avec l'auxiliaire *avoir* sera toujours invariable ? Non, car on doit avant tout respecter l'usage, et l'usage, si peu justifié qu'il soit, est encore, en parlant, de faire *parfois* l'accord sans y penser. En attendant que cet accord achève de disparaître, laissons-le facultatif, autorisons le libre chois entre *je les ai payés* et *je les ai payé ;*

1. Il n'y a ni « apocope », ni licence poétique dans « Nous l'avons *échappé* belle » de Molière. On a toujours dit ainsi, en prose comme en vers. *Échappé belle* n'a pas plus été précédé de « échappée belle » que *grand-mère*, en dépit de l'apostrofe erronée, n'a été précédé de *grande mère*. Dans « l'échapper belle », l'attribut du complément direct forme locution avec *échapper*, ce n'est pas « l'*échapper* » mais « l'*échapper belle* ». Et il ne saurait y avoir d'accord à l'intérieur de la locution. Cf. Bossuet : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu de deux grandes grâces, l'une de l'avoir FAIT *chrétienne*, l'autre... de l'avoir FAIT *reine malheureuse*. » Le pronom féminin est le complément non de *faire* mais de *faire chrétienne* ; l'idée n'est pas que Dieu l'a *faite*, mais qu'il *a fait* qu'elle fût chrétienne et reine malheureuse.

Digitized by Google

cette liberté ne sera pas une nouveauté pédagogique, puisqu'on peut déjà choisir entre *il payera*, *paiera* et *paîra*, etc. Mais gardons soigneusement l'invariabilité dans les cas où elle est déjà consacrée.

Qu'a perdu la langue à ne plus dire « il a *ouverte* la porte » ? Évidemment rien. Que perdra-t-elle à la raréfaction et à la disparition ultérieure de ce qui reste de l'accord ? Rien non plus. Quand deus tournures se distinguent par une nuance de signification, leur assimilation appauvrit la langue (par exemple l'emploi aujourd'hui exclusif du subjonctif après les conjonctions d'opposition). Mais ici, rien de pareil. Le verbe a exactement la même valeur dans « il *a payé* ses dettes » et dans « les dettes qu'il *a payées* ».

Les grammairiens d'occasion, aveuglés par la routine, objectent que l'accord nous fait reconnaître le complément direct : « Le peu d'affection que vous lui avez *témoignée* lui a rendu courage » ; le féminin du participe montre, dit-on, que nous pensons à l'affection et non au peu. Et l'on s'écrie naïvement : « Quelle admirable précision dans cette langue française ! C'est à de telles qualités qu'elle a dû son prestige et sa longue suprématie ». La moindre réflexion permettrait de se rendre conte que cette prétendue précision de l'ortografe manque à la langue parlée, où la prononciation des deus genres est presque toujours identique, et même à la langue écrite toutes les fois que le complément de *le peu* est du masculin, et à l'une et à l'autre toutes les fois que le verbe n'est pas à un tens composé, ou que le complément suit : « *Le peu de bon vouloir* que vous lui avez *témoigné*... ; vous l'avez encouragé en lui *témoignant le peu d'affection* que malgré tout vous éprouvez pour lui ; *le peu d'affection* que vous lui *témoignez*... » En vérité, quelle pauvre langue nous aurions, si le contexte ne pouvait pas indiquer à lui seul que *le peu* dont nous parlons est considéré par nous comme suffisant ou comme insuffisant, si nous ne pouvions éviter l'équivoque qu'à l'aide d'un artifice grafique qui nous ferait défaut neuf fois sur dis ! Notez d'ailleurs que, lorsque le participe est employé adjectivement pour qualifier une locution substantive telle que

Digitized by Google

le peu d'affection, la logique veut qu'il puisse, *quel que soit le sens*, s'accorder soit avec *le peu*, soit avec *affection* : « *Le peu d'affection* TÉMOIGNÉ ou TÉMOIGNÉE à votre ami... » ; la suite de la frase dira et peut seule dire s'il s'agit d'*un peu* ou de *trop peu* [1]. L'accord ne renseigne aucunement sur le sens.

Autre exemple. Dans « je les ai *laissés* partir », l'accord serait un merveilleus « moyen d'apprendre à penser » (disons : à penser faus), en montrant que le complément direct n'appartient pas au segond verbe, — comme s'il pouvait y avoir l'ombre d'un doute à cet égard, comme si ce prétendu moyen ne manquait pas dans la langue parlée, ou avec un complément du masculin singulier (je *l'*ai *laissé* partir), avec un tens non compsé (je *les laisse* partir), ou quand le complément suit (j'ai *laissé* partir *leurs amis*). Il y a d'ailleurs beau tens que Michel Bréal, entre autres, a démontré que, dans ces sortes de frases, le complément appartient en réalité non au premier verbe, mais à la locution composée des deus. Dans « il les a *laissé* ou *fait partir* », la question qui se pose n'est pas : « Qui a-t-il *laissé* ou *fait* ? », mais : « Qui a-t-il *laissé partir* ou *fait partir* ? ». Le participe doit être obligatoirement invariable. Bréal remarquait justement que ce serait un barbarisme de prononcer : « je les ai *vu-s* arriver. » [2] Si, dans une bonne partie de la France, les patois et le français local font souvent l'accord avec le complément de *l'autre* verbe, « la maison qu'il a *faite* construire », c'est en vertu d'un pur mécanisme qui rattache grossièrement le complément direct au premier verbe exprimé ensuite, et qui montre avec évidence que *l'accord n'a plus aucune signification*.

1. La grammaire toute récente de M. Leprince a cet exemple : « *Le peu d'eau* qu'il a *pris* ou *prise* l'a rafraîchi ».

2. De même, dans la frase de l'*Émile* : « Je viens d'entendre un pauvre enfant bien grondé par son père », le véritable complément d'*entendre*, ce n'est pas un enfant, mais la proposition participiale « un enfant grondé ». Il vient d'entendre non pas qui ? mais quoi ? — qu'un enfant était grondé. Ce serait fausser le sens que de corriger, comme on l'a proposé, en substituant *voir* à *entendre*. Cf. le propos plaisant : « J'en entens un qui ne compte pas » = j'entens qu'un de vous ne compte pas.

Digitized by Google

Aucune des subtilités de l'accord des participes n'a de raison d'être, elles sont à rayer de nos grammaires scolaires.

L. C.

Un subjonctif de Courteline. — Beaucoup d'encre a coulé en Allemagne à propos d'une frase de Courteline (Voy. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1928, p. 118, article intitulé *Zum Konjunktivproblem*, par M. Regula et Th. Kalepky). Voici la frase : « Je le crois sacrebleu bien, qu'il ne *puisse* tenir sur ses pieds... Vous lui avez mis les deux jambes dans la même jambe de pantalon ». Le subjonctif se rattache évidemment à la nuance de sens attribuée ici au verbe *croire*. Ce verbe comporte normalement aujourd'hui l'emploi de l'indicatif dans la subordonnée (voy. ci-dessus, p. 65). Mais, dans l'exemple, « je crois » est une atténuation ironique de « je ne saurais ne pas croire que, il n'est assurément pas étonnant que »[1]. Le sens ironique, renforcé par l'adverbe *bien* et par le juron qui l'accompagne, ne se rencontre que dans la tournure où la subordonnée n'est qu'une reprise d'une idée antérieurement exprimée ou suggérée, idée représentée déjà par le pronom neutre *le*. « Je *le* crois que... » exprime en réalité non une croyance, mais une appréciation du fait visé : il n'est pas étonnant que, il est tout naturel que. Or, dans les formules d'appréciation, le fait apprécié, si réel qu'il soit (et ici on insiste même sur son évidence) n'est pas affirmé, mais simplement envisagé, d'où le subjonctif[2]. Dans « je *le* crois qu'il ne *puisse* », le sens prévaut sur le mécanisme. Mais *je crois que*, sans *le*, rentre dans l'acception normale du verbe, et, aujourd'hui, commande impérieusement l'indicatif.

Deus autres cas d'emploi du subjonctif. — Dans les *Nouvelles littéraires* du 29 septembre 1928, Albert Thibaudet écrit : « Il est beau que le morceau sur lequel *se soit brisée* la plume de Barrès, *soit* un essai sur Claude Lorrain ». La frase n'a pas pour

1. Cf. la locution populaire : « je te crois ! »
2. Voy. notre Revue, 1923, p. 90.

Digitized by Google

objet d'affirmer le fait que la plume de Barrès s'est brisée sur l'essai en question; mais l'auteur *envisage* ce fait (déjà affirmé ou connu) pour le qualifier, et c'est la raison de l'emploi du subjonctif, qui n'est pas du tout le mode du doute comme on l'a dit.

Mais le fait est en quelque sorte dédoublé dans l'expression qui en est donnée par l'auteur : la plume *s'est brisée* sur un morceau, et ce morceau *est* un essai sur Claude Lorrain. Il est logique, et conforme au génie de la langue, de mettre les deus verbes au subjonctif, et il serait inexact de dire que l'attraction anticipée de *soit* ait entraîné l'autre subjonctif.

Toutefois, ce qui est qualifié de *beau*, c'est que le morceau *soit* un essai sur Claude Lorrain, et le fait que la plume s'est brisée peut être l'objet d'une affirmation formelle, d'où la *possibilité* de dire : « Il est beau que le morceau sur lequel *s'est brisée* la plume de Barrès, soit un essai sur Claude Lorrain ». C'est la seule forme qu'autorisent les règles empiriques des grammaires scolaires; mais un auteur qui a l'instinct de la langue a pleinement le droit de s'en affranchir.

— Emile Henriot écrit (*Temps* du 16 oct. 28) : « Il n'y a pas de doute que Mlle de Mornand *n'ait inspiré* un sentiment... et que ce sentiment *dura* longtemps ». Il aurait pu employer le même mode, soit l'un, soit l'autre, dans les deus subordonnées. Pour comprendre que les deus modes soient ici possibles, et que le mélange des deus ne nous choque pas, il faut se référer à la bonne définition du subjonctif, par lequel on *envisage* l'action, alors que, par l'indicatif, on *l'affirme*. On l'envisage pour la qualifier, pour la présenter comme souhaitée, ordonnée, etc. Mais si la qualité qu'on lui attribue est la certitude, c'est un autre moyen de l'affirmer et l'indicatif s'impose : il est heureus qu'il *soit venu*, mais il *est certain* qu'il *est venu*. Si l'on a le chois du mode dans la frase que nous examinons, c'est que la formule « il n'y a pas de doute, il n'est pas douteus » est un peu moins affirmative que « il est certain »; d'une subordonnée à l'autre, la pensée de l'auteur a évolué vers la nuance affirmative. On a aussi le chois entre « qu'elle ait inspiré » et « qu'elle *n*'ait inspiré », bien que

Digitized by Google

les écrivains qui se piquent de régenter la langue prétendent imposer le *ne* explétif et considèrent naïvement comme une élégance ce qui fut jadis une grossière négligence.

L. C.

Plus tôt que plus tard. — Les *Nouvelles littéraires* du 4 août 1928 relèvent cette locution dans une frase de M. R. Poincaré. Il ne me semble pas que, dans « plus tôt que plus tard », la conjonction *que* soit comparable au *quam* entre deus comparatifs latins (magnificentius *quam* verius), car elle ne se rattache pas au comparatif *plus tôt* qui précède, mais à un comparatif antérieur, explicite ou implicite, par exemple : « il vaut *mieus* stabiliser plus tôt, *que* [stabiliser] plus tard ». Stabiliser *plus* tôt [*qu'*il n'est prévu], — ce qui n'est pas la même chose que *stabiliser tôt*, — vaut *mieus que* stabiliser plus tard.

On pourrait opposer de même d'autres comparatifs que *plus tôt* et *plus tard*, par exemple : « Il faut que l'affection l'emporte sur le respect, il vaut *mieus* être plus aimé *que* plus respecté », ce qui revient à dire « être *plus* aimé [*que* respecté] [1] vaut *mieus qu'*être plus respecté [qu'aimé] », formule qui implique le mélange des deus sentiments, tandis que « il vaut mieus être aimé que respecté » les oppose simplement, sans l'idée de les tempérer l'un par l'autre. C'est là une fine nuance, tout à l'honneur de la valeur expressive du français.

Ce parallélisme des deus comparatifs suppose donc un comparatif antérieur, qui peut d'ailleurs manquer en fait et rester dans la pensée du sujet parlant et dans celle de l'interlocuteur. La Fontaine (*Conseil tenu par les rats*) :

> ...Il fallait, et *plus tôt que plus tard*,
> Attacher uu grelot au cou de Rodilard.

L'idée de l'orateur, c'est que cela valait *mieus* plus tôt *que* plus tard, qu'il le fallait, comme dit Littré, *plutôt* plus tôt *que* plus tard ; les deux *plus tôt* successifs, celui que nous écrivons aujourd'hui *plutôt*, et l'autre, se trouvent fondus, comme les

1. Et non : que plus respecté, comme disaient les Romains.

Digitized by Google

écrivains du XVIIe siècle contractaient *le lui* en *lui*, dans « ils *lui* disaient » pour « ils *le lui* disaient », comme « tragi-*co*médie » est pour « tragi*co*-*co*médie », Cler*mont*-Ferrand pour Cler*mont* *Mont*ferrand, et *j'irai* pour « j'*y* irai ».

La frase de M. Poincaré, « la stabilisation sera faite *probablement* plus tôt *que* plus tard », contient de plus, peut-on dire, un comparatif virtuel dans l'adverbe *probablement* = *plus* vraisemblablement [1].

A propos des prénoms français en Alsace-Lorraine pendant l'annexion (Réponse à M. Schultz-Gora).

Notre collaborateur M. Dauzat nous prie d'insérer la rectification ci-dessous.

Dans un conte rendu de mon petit manuel *Les noms de personnes*, publié dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (dont il est un des directeurs), M. Schultz-Gora, professeur à l'Université d'Iéna, qui enseigna à l'Université de Strasbourg pendant l'annexion, relève la frase (p. 61) dans laquelle je rappèle que l'Allemagne avait proscrit les prénoms à forme française en Alsace-Lorraine. M. S. déclare que cette assertion « est non seulement tout à fait fausse, comme le sait quiconque a vécu en Alsace, mais encore fort risible ».

M. S. ayant refusé d'insérer dans l'*Archiv* la brève réponse que je lui avais adressée à ce sujet, je la reproduis ici dans son sens, sinon dans ses termes.

Les maires d'Alsace-Lorraine étaient tenus, d'après l'article 24 de l'Instruction pour les officiers d'état-civil [2], d'enregistrer les prénoms sous la forme allemande, sauf quand il s'agissait de prénoms qui n'avaient pas leur équivalent en allemand. Les Alsaciens-Lorrains n'avaient donc pas le droit de se prénommer

1. M. Poincaré plaide modestement coupable, et déclare qu'il ne veut pas « attacher un second grelot au cou de Rodilard ».

2. En vigueur jusqu'à l'armistice.

Digitized by Google

légalement *Henri*, *Louis*, etc., mais seulement *Heinrich*, *Ludwig*, etc.

Ce sont là des faits incontestables et que M. S. n'a d'ailleurs pas contestés dans la lettre qu'il m'a envoyée pour me dire qu'il n'insérerait pas ma réponse. Quand j'ai parlé de « formes proscrites », je n'ai nullement voulu dire, comme il affecte dans sa lettre de l'avoir compris, que le Gouvernement allemand empêchait les Alsaciens-Lorrains de s'appeler entre eus *Henri* ou *Louis*. La proscription ne portait évidemment que sur le terrain légal de l'état-civil. Puisque le mot a pu prêter à équivoque, je préciserai les faits dans la prochaine édition du livre. Mais c'est certainement dans un tout autre sens que les lecteurs de l'*Archiv* non informés des choses d'Alsace ont interprété la critique de M. S., et si celui-ci voulait réellement faire connaître la vérité à ses lecteurs, je ne m'explique pas pourquoi il a refusé l'insertion d'une réponse, d'une mise au point, qui était particulièrement courtoise.

Albert DAUZAT.

Querelles de langage (dans les *Nouvelles littéraires*) : 21 avril, sur le pluriel d'*escalier* ; 28 avril et 9 juin, sur « partir *à* » et sur « *r*ouvrir » et « *ré*ouverture » ; 5 mai, *audible* et autres mots en *ible* ; 19 mai, une œuvre des plus *remarquable* ou *remarquables* (cf. ci-dessus, p. 144); 26 mai, *notable* et *notoire* (cf. notre Revue, 1923, p. 30) ; 14 juillet, sur les finales en *-u* ; 21 juillet, « surtout *que* » et *car* ; 28 juillet, néologismes ; 4 et 25 août, *plus tôt que plus tard* (cf. ci-dessus, p. 158), « entendre un enfant grondé » (ci-dessus, p. 155, note 2) ; 11 août, *olympiade* au sens de « jeux olympiques », imparf. du subj. dépendant d'un présent.

Le Propriétaire-Gérant : ÉDOUARD CHAMPION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

Digitized by Google

LA DIFFICULTÉ DU RELATIF
EN FRANÇAIS MODERNE
(*Suite*)

IV

En regard de cette dissidence, les gens cultivés maintiennent de leur mieus l'édifice compliqué de leurs relatifs. Mais même là, à y regarder de près, la perfection que réclame le sistème ne s'obtient pas sans peine.

Laissons de côté la langue de la conversation en nous bornant à rappeler les lapsus définis plus haut, qui ne témoignaient bien entendu ni d'ignorance ni d'incapacité, mais d'une certaine difficulté purement mécanique à surmonter. La langue correcte ne se parle pas seulement, elle s'écrit; et dans la langue écrite les frases sont plus longues, plus complexes, les rapports de subordination se marquent plus fréquemment. Le relatif y posera plus de problèmes encore que dans la langue parlée. La solution s'en présentera moins facilement, si non à ceus qui savent leur langue, du moins à ceus qui sont encore à la période d'apprentissage, aus demi-initiés.

Il vaut donc la peine de consulter à ce sujet des devoirs d'élèves, mieus encore quand on le peut, des copies d'examen. Dans un examen le tens est limité, le candidat n'a guère le tens de la réflexion, il y a des chances pour que sa langue même écrite soit plus spontanée, révèle plus directement l'orientation habituelle de ses ressources linguistiques, fasse apparaître les réflexes par lesquels il répont au

Digitized by Google

choc des obstacles que lui présente le développement de la frase. Si l'examen est avancé, si le candidat est un jeune homme de dis-uit à vint ans, qui a de la lecture, qui est en pleine possession de son vocabulaire, qui dispose d'assez nombreus tours de frases, ses erreurs seront d'autant plus significatives. Or, parmi les « dissertations françaises » répondant à ces conditions, celles que nous avons pu examiner fournissent sur le point qui nous intéresse des renseignements curieus [1]. Nous les confirmerons ici ou là par quelques témoignages empruntés à d'autres sources.

On s'aperçoit que de tous les relatifs *dont* est celui qui donne lieu au plus grand nombre de fautes. On peut même dire qu'à lui tout seul il constitue en ce domaine la véritable pierre d'achoppement. Voilà qui nous explique certainement l'attitude de la langue populaire à son égard. Passons en revue les principales de ces fautes.

La règle qui défent de rattacher *dont* à un substantif précédé d'une préposition est méconnue :

De là provient l'influence prépondérante d'un pays sur un autre, plus grand peut-être, mais *dont les progrès de la science* ont été trop ralentis, en comparaison de ceus du premier.

Peut-être objectera-t-on que l'abeille ou la fourmi, *dont les circonvolutions du cerveau* ont attiré bien des savants, semblent s'adapter...

Semblablement, on ne sait pas, le cas échéant et moyennant une inversion appropriée, remplacer *dont* par *duquel* :

En effet pour résoudre un problème, le matématicien s'appuie sur des lois dont il est sûr *de la véracité*.

De mauvaises langues... prétendent que D. ne serait pas le seul sindicaliste *dont* on disposa ces jours derniers *de la signature* pour des fins politiques [2].

Il se vante de savoir démêler celle qui « par hasard », dit-il, a lancé

1. Concours d'entrée à une grande école du gouvernement, 1920 et 1921.

2. *La Feuille commune*, 17 nov. 1919, p. 4.

Digitized by Google

une mode heureuse [une de nos grandes maisons de couture] et *dont*, en ce cas, il se flatte d'avoir fortement collaboré *à la création* [1].

Ces fautes sont vénielles. On en trouverait d'analogues, soit négligence, soit bravade, chez des écrivains connus [2]. Voici qui est moins pardonnable. *Dont* est employé là où il doit l'être, mais une fois écrit on oublie le rapport qu'il marque pour ne lui laisser que le rôle d'une forme vide servant à joindre deus frases et à signaler sans plus que la segonde est une subordonnée. C'est un procédé qui sous des dehors plus spécieus est exactement celui de la langue populaire : on a beau retenir *dont*, on n'y voit qu'un *que* plus distingué. Le détail varie du reste suivant les cas. Tantôt on mettra un *de* partitif après le substantif qui régit *dont* comme si ce substantif était parfaitement indépendant de *dont* :

...l'esprit de sacrifice de ces soldats qui n'ont jamais désespéré une minute même aus heures les plus sombres, *dont* quinze cent mille *d'entre eus* ont donné leur vie et ausquels nous ne saurions jamais trop rendre hommage.

D'autre part elle [la société] met au point dans un de ses ateliers d'autres tipes de machines spécialisés de conception nouvelle et *dont* certains *d'entre eus* vont figurer à la foire de Lyon en octobre prochain [3].

Deus ouvriers *dont* j'ai connu *l'un d'eus* [4]....

Tantôt un possessif placé devant le substantif qui régit *dont* renverra à l'antécédent même de *dont*, comme si *dont* n'était pas là :

Elle a eu ses grands médecins, tel celui qui a fait des études sur l'origine de la chaleur animale, de grands astronomes *dont* certains astres qu'ils ont découvert[s] portent *leurs* noms.

1. *Le Petit Parisien*, 21 nov. 1915, p. 2.
2. Sur les emplois actuels de *dont*, corrects et fautifs, voir Ph. Martinon, *Comment on parle en français*, [1927], p. 217 et suiv.
3. Prospectus de société, vu en sept. 1920.
4. Brochure rédigée par un lieutenant-colonel.

Digitized by Google

Cette faute peut se combiner avec celle qui ramène une préposition rivale de celle que contient *dont* :

La nature *dont* nous ne comprenons pas souvent *la raison de ses préférences* n'a fait naître que chez l'homme la source de la pensée.

Mais ce peuple *dont la science de ses enfants* dépasse celle des autres hommes sera au premier rang de la civilisation.

Au lieu du possessif ce peut être un pronom personnel qui indépendamment de *dont* renvoie à l'antécédent de *dont*. Le tour choque moins, mais il n'est pas plus net que le précédent.

Pendant la terrible guerre que nous venons de subir nous pouvions voir ces terribles engins que sont les canons, *dont* les perfectionnements modernes *les* rendirent si meurtriers [que leurs perfectionnements rendirent si meurtriers].

Tantôt *en* employé pléonastiquement sert à marquer la nuance que suffirait à exprimer *dont*, si on en conservait le sens aussi bien que la forme :

La patrie prouve sa force toutes les fois qu'elle montre sa vitalité *dont* les grands travaus de l'esprit *en* sont un témoignage irréfutable.

Quel plus triste exemple pouvons-nous avoir actuellement sous les yeus que celui de la Russie, notre alliée d'hier, pour laquelle les plus beaus espoirs auraient dû être permis par l'avenir, et qui est tombée dans un état lamentable *dont* tous ceus qui en ont été les témoins ne peuvent nous *en* dépeindre toute l'horreur !

Ces frases qui sont fautives et parfois embrouillées ne manquent pourtant pas de logique. Seulement elles conduisent assez facilement, si l'on n'y prent garde, au galimatias caractérisé. En voici un bon spécimen :

Ce sont de simples constatations *dont* la répétition nous a conduit[s] à admettre comme dérivant d'une loi générale, que nous nous sommes bornés à énoncer [que leur répétition nous a conduits à admettre comme... ou mieus : si souvent répétées que nous avons dû les regarder comme dérivant...]

Dont finit par devenir une sorte de deus ex machina,

Digitized by Google

commode par son invariabilité et qu'on fait intervenir dès que le début de la frase relative semble s'y prêter, et même dès qu'il y a le moindre soupçon que le relatif doive se combiner avec une préposition :

Nous avons eu alors la formation de nombreus peuples et chacun des membres de ceus-ci a apporté tout *ce dont* il était capable de *fournir* pour le bienfait de ses autres semblables.

Ainsi une forme qui convient à une frase commençant par « il était capable » est acceptée d'emblée, sans qu'on s'inquiète de savoir si elle s'accordera encore avec la fin de la frase.

J'espère répondit Georges, j'espère vous prouver un jour à quel point je désire vous faire oublier une méfiance *dont* je vous prie de me pardonner [1].

Peut-être y a-t-il ici une confusion avec « dont je vous prie de m'excuser », peut-être est-ce une réminiscence de tours comme « dont je vous prie de me pardonner l'expression ». Le certain est que *dont* est pris à contre-sens. Et on ne peut trouver l'ombre d'une circonstance atténuante dans la frase suivante :

Mais en raisonnant ainsi la civilisation n'avancerait pas vite car l'on ne serait pas porté à chercher dans l'inconnu et à trouver des inventions nouvelles *dont* personne jusqu'au jour de leur découverte n'aurait jamais *pensé*.

Dans les trois exemples qui précèdent *dont* a pris deus fois la place d'un *que* réclamé par la construction. Il est bien naturel que l'inverse se produise aussi, et en effet *que* apparaît là où il faudrait *dont* :

Au besoin, [il] saura inventer ou employer au cours de la lutte des moyens d'action nouveaus, pour remplacer ceus *que* le hasard lui interdirait de se servir.

1. *To-co-lo*, feuilleton du journal *Le Matin*, 9 juin 1927.

Digitized by Google

La faute, que nous avons relevée dans une copie par ailleurs bonne, s'explique sans doute par une confusion entre *se servir de* et *employer*.

C'est presque la seule auréole *que* puisse s'honorer sans restriction un pays.

Ici le candidat a hésité devant cette énormité. Il écrit d'abord « la seule auréole *de* », cherche sans doute un moyen de combiner ce *de* avec le relatif qu'il s'apprête à écrire, mais n'ayant pas réussi à retrouver *laquelle* ni n'ayant pensé à *dont*, il efface *de* et se contente, à regret peut-on penser, d'un simple *que*. Tout ceci bien entendu a pu se produire dans l'éclair d'une réflexion rapide.

Il est naturel de les utiliser [les notions de nombre et de ligne], alors que les autres sujets que nous serions tentés de prendre nécessiteraient souvent des connaissances *que* l'homme ne peut, en l'état où il est, affirmer qu'elles sont exactes.

Il est possible que le candidat ait en premier lieu pensé à un tour comme « des connaissances que l'homme ne peut affirmer exactes », puis qu'abandonnant cette construction littéraire pour une autre plus rapprochée de son parler courant, il ait laissé le *que* soit par inadvertance ou négligence, soit plutôt par ignorance de l'emploi assez artificiel mais commode qu'on peut faire de *dont* en pareil cas.

La plupart des erreurs que nous venons d'énumérer sont graves. Nous n'entendons pas les donner comme des fautes habituelles des candidats aus examens. Il est certain qu'elles n'apparaissent que dans une minorité de copies. Et quelques-unes de ces fautes proviennent sans doute de jeunes gens dont la familiarité avec la langue écrite est de fraîche date. Mais toutes témoignent que l'acquisition des formes correctes du relatif est une tâche difficile. Difficile pour plus de gens qu'on ne croirait sur le vu des résultats

Digitized by Google

apparents. Les difficultés sont bien visibles quand, comme c'est le cas ici, l'obstacle a arrêté le coureur. Mais le bon atlète qui l'a franchi sans effort, n'a-t-il eu qu'à s'élancer et à laisser faire aus dieus? A quoi doit-il l'aisance de ses mouvements? Il est clair que c'est à un entraînement dont les fautes seules de ses concurrents nous font apercevoir tout le labeur. Il se peut que cet entraînement ait commencé pour lui de si bonne heure qu'il en ait perdu le souvenir. Soyons sûrs que dans la majorité des cas il n'en a pas été moins ardu [1].

V

Oublions les tâtonnements et les bévues des écoliers et des candidats aus examens. Écoutons ceus qui parlent correctement, lisons ceus qui savent écrire. Est-ce que là aussi nous ne démêlons pas des traces de l'embarras où les jète souvent la complexité du sistème des relatifs modernes?

Les poètes évitent avec soin toutes les combinaisons de l'article avec *quel*, quand il ne s'agit pas de l'interrogatif, bien entendu. Les gens cultivés écartent, toutes les fois qu'ils le peuvent, *duquel, de laquelle*, etc. qu'ils remplacent par *dont*. A *dans lequel*, etc. ils préfèrent *où*, qu'ils emploient aussi parfois au sens de *sur lequel*, etc. *Où* est ici un mot

1. Il serait intéressant d'observer de ce point de vue la langue des enfants. *Dont, à quoi, auquel* ont l'air d'être des acquisitions assez tardives. Dans les romans de Gyp les enfants de gens cultivés ou relativement cultivés font leurs fautes les plus fréquentes sur l'emploi des relatifs. Voici quelques frases saisies au vol sur une plage de Normandie et communiquées par un ami : petite fille qui fait un « bassin » : « l'eau *qu*'on n'a pas besoin on vous la fait venir » ; une autre riant des terreurs de son jeune frère : « voilà *ce qu*'il a peur! »; un petit garçon : « c'est le village *qu*'il avait parlé ». Mais il faudrait être renseigné sur le milieu où grandissent ces enfants.

Digitized by Google

clair et précis qui trouve de plus en plus de faveur. *Dont* avait autrefois un sens analogue à celui de *où*; mais au cours des années il s'est vidé de sa signification concrète, et aujourd'hui il n'exprime plus, avec élégance du reste, qu'un rapport tout abstrait. Aussi a-t-il parfois une raideur et un air de solennité dont *où* est tout à fait exent. C'est ce qu'on sent bien en lisant les lignes suivantes de Péguy : « Ce sont des anarchistes d'État. Ils patronnent, ils intronisent, ils introduisent, ils créent l'anarchie, mais pour cela ils mettent des drôles d'habillements, des habillements d'État, des toges, des toques, des simarres, des déguisements, des mascarades, et sur l'épaule des machins en poil de lapin *que je ne sais même pas le nom* [1]. »

Remplacez dans cette tirade savoureuse, où l'auteur stilise la langue populaire et émancipe la langue littéraire, « des machins *que* je ne sais même pas le nom » par « des machins *dont* je ne sais même... » : la correction y gagne, mais combien la tonalité du passage y pert! *Dont* va avec les toques et les simarres. Introduire ce pontife parmi les « machins en poil de lapin », c'est un peu comme si le fruste et vigoureus dénonciateur de l' « anarchisme d'État » revêtait lui-même un déguisement chamarré et passait à l'ennemi. Mais nous ne sommes pas toujours en veine de simplicité paysanne, et il faut avouer que *dont* est une particule très commode.

Dont et *où* rendent donc de grands services toutes les fois que sans leur secours il faudrait accoler un *de* ou un *dans* au relatif. Mais qu'arrive-t-il quand c'est une autre préposition, *à* par exemple, qui occupe ce poste désagréable ? Peut-on éviter *auquel* ? Cherche-t-on à l'éviter ? Il est sûr que les gens de lettres s'y ingénient fort. Depuis quelques

1. *Cahiers de la Quinzaine*, Neuvième cahier de la quatorzième série, 22 avril 1913, p. 81.

Digitized by Google

années *quoi* a repris faveur pour renvoyer à un nom de chose. Les exemples s'en multiplient dans les livres [1]. Il y a là un effort qui semble vraiment concerté. Il est trop tôt pour en prédire le succès. On doit se borner à noter que pour le moment cet emploi sent encore l'artifice. Pour nous du reste, c'est l'intention qui nous intéresse ici, et cette intention n'est pas douteuse.

Un autre expédient consiste à négliger, dans le cas particulier, la différence que la langue aime à marquer ici et là entre les mots qui désignent des personnes et ceus qui désignent des choses, et à dire *à qui*, en toutes circonstances, sans se préoccuper de cette distinction. Ainsi Pierre Benoît : « Mais alors, Madame, excusez-moi, je ne comprens plus. De qui est le papier que je vous ai remis, *à qui* je dois... — Calmez-vous, calmez-vous, Monsieur Vignerte ; le papier *à qui* vous devez mon estime, et déjà mon amitié, ce papier n'a pas été écrit par le feu grand-duc mon époux. » (*Kœnigsmark*, p. 142-3). Ce procédé est moins courant que le précédent, mais il semble moins arcaïque aussi, et il a peut-être plus d'avenir.

On remarquera que, ni dans un cas ni dans l'autre, il n'est question d'introduire ces emplois dans la langue parlée, et d'autre part il faut bien noter que, si *dont* et *où* nous débarrassent de *de* et de *dans*, *à qui* et *à quoi* retiennent la malencontreuse préposition.

On aimerait ici à mentionner les frases du tipe *de la manière qu'il s'y est pris, du train qu'il va*, où *que* est un relatif simplifié auquel le souvenir du *de* qui ouvre la frase donne son sens complexe. Solution élégante d'une difficulté réelle. Mais déjà ces frases ont un parfum arcaïque.

1. Voir les exemples recueillis par M. Nyrop, *Det Kgl. Danske Videnskabernes Selkskab*, Historisk-filologiske Meddelelser, IV, 5, 1921, p. 26 et suiv.

Digitized by Google

Notre fureur de « correction » n'admet plus ces raccourcis qui n'offusquaient pas nos écrivains classiques, et aujourd'hui on dit ou on écrit de plus en plus « de la manière *dont* il s'y est pris » « du train *dont* il va » ou « à la manière *dont* il s'y est pris », « au train *dont* il va ». Il semble peu dangereus de remplacer *que* par le commode *dont*, mais il pourrait bien y avoir là tout de même une fausse manœuvre.

Dans l'ensemble, le mouvement de recul devant les composés de *quel* est bien visible. Qu'est-ce donc que leur reprochent les poètes et les gens cultivés ? Quelle est la raison de cette petite guerre qu'on leur fait ? Ils sont lourds, nous affirme-t-on, et c'est un mot que nous avons répété à notre tour. Déjà le XVIIe siècle disait quelque chose d'analogue. Écoutons Vaugelas : « Le pronom *lequel* est d'ordinaire si rude en tous ses cas que nostre langue semble y avoir pourveu, en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts pour substituer en sa place comme *où* en cet exemple (« le mauvais estat où je vous ay laissé »), *dont* et *quoy* en une infinité de rencontres » [1]. Que veut-on dire par cette « lourdeur » et cette « rudesse » ? S'agit-il du nombre des sillabes ? Vaugelas en effet ne veut pas seulement des mots plus dous, mais des mots plus courts. Toutefois *auquel* n'est pas plus long que *à qui* ou *à quoi*. S'agit-il d'eufonie ? Il n'y a rien dans la structure fonétique de ces mots qui en rende le son désagréable. *Lequel*, *lesquels*, etc., pris à part ne choquent pas plus l'oreille que *séquelle*, *c'est qu'elle vient*, *ce n'est qu'elle*, *les quais le matin*, et telle autre combinaison des mêmes fonèmes qu'il serait facile d'imaginer. La vérité, c'est que les épitètes de « lourd » et de « rude » dont nous accablons ces formes du relatif expriment au fond la répugnance que nous avons à nous

1. Éd. Chassang, t. I, p. 173.

Digitized by Google

en servir. Et notre répugnance ne vient ni de leur aspect visuel, ni de leur fisionomie acoustique, ni bien entendu de leur fonction grammaticale, mais uniquement du mécanisme de leur fonctionnement. Comme nous sommes en grammaire un peuple soumis, nous avons accepté docilement ces variations surprenantes de genre, de nombre et de cas qu'on nous a imposées de gaité de cœur, mais nous ne nous y plaisons pas. Tout ce jeu savant appartient à une étape dépassée, et c'est ce que nous sentons bien à l'effort qu'il nous demande. Nous faisons grise mine à des revenants d'un passé lointain qu'on voudrait nous donner pour des gens d'aujourd'hui.

On voit que si la langue correcte n'a pas adopté les solutions radicales de la langue populaire, ce n'est pas qu'elle ne sente la contrainte dont l'autre s'est affranchie. Dira-t-on qu'elle peut bien montrer de l'antipatie au groupe des composés de *quel*, mais que du moins elle accepte sans difficulté que la préposition se détache du verbe pour venir s'insérer par avance devant le relatif? Si elle remplace *duquel* par *dont*, n'est-ce pas uniquement pour éviter l'accord en genre et en nombre, et n'est-il pas assuré qu'elle s'accommode de *à qui*, *à quoi*, là où il y a un *à*, tout aussi bien que de *dont*, là où il y a un *de*? Nous ne le nions pas, et nous croyons même voir pourquoi elle est si accueillante. Au moyen âge nulle construction n'était privilégiée à l'exclusion de toutes les autres, comme c'est le cas aujourd'hui. Après la chute de la déclinaison il en est tout autrement : l'ordre sujet-verbe-complément prent valeur grammaticale et la langue qui vise premièrement à la clarté va l'exiger avec une rigueur de plus en plus marquée. Mais comme il arrive en pareil cas, des débris de l'ancien système ont survécu. L'inversion interrogative se justifie par les services qu'elle n'a pas cessé de rendre, et elle a ainsi

Digitized by Google

conservé un prestige qui la maintiendra longtens encore. L'inversion après un adverbe initial ne répont à aucun besoin essentiel, sinon à celui de marquer une distinction d'avec le parler courant, mais c'est pourquoi elle est devenue en pareil cas une élégance, et si appréciée que le domaine s'en accroît chaque jour dans la langue écrite [1]. Tout cela habitue les gens cultivés à accepter d'autres inversions et les leur rent si naturelles qu'ils ne les remarquent même pas. Quelqu'un qui dit : « Partirez-vous bientôt », « Peut-être avez-vous faim », ou qui écrit « A plus forte raison devons-nous obéir maintenant », n'a aucun motif de reculer devant « C'est l'homme à qui j'ai donné ce conseil ». C'est un fénomène du même ordre, et dans les trois cas nous avons affaire à des constructions qui, en l'état présent du français, sont d'accord avec les traditions de la langue écrite plus qu'avec les tendances du parler de tous les jours. Les gens cultivés sont rompus à ces tours de dislocation. Ils les pratiquent avec une aisance qui trompe à la fois sur l'étrangeté du procédé dans la langue actuelle et sur sa facilité.

Voilà qui n'est pas douteus. Et pourtant même ici, ou dans un domaine si voisin que nous ne quittons pas notre sujet, la langue correcte, prise dans les mailles d'un sistème sans souplesse, se libère parfois de la contrainte et ose sacrifier, elle aussi, comme nous allons le voir, la grammaire à la commodité. Supposons deus frases articulées à leur point de jonction non plus par un relatif mais par une préposition, et construites de telle façon que le régime du premier verbe, placé avant l'articulation, soit en même tens le régime du segond verbe. Ces conditions ne seront remplies que si le verbe de la segonde frase est un infini-

1. Voir *Romania*, LII, 1926, p. 147 et suiv.

Digitized by Google

tif. On aura par exemple une proposition du tipe « j'ai des lettres à écrire ». Nulle difficulté jusqu'ici. Mais si par hasard il s'agit d'un complément circonstanciel, ou si l'infinitif est un de ceus qui exigent une préposition devant leur régime, un problème curieus va se poser. Où mettre la deusième préposition ? La laisser seule après son verbe et comme suspendue en l'air ? Impossible : les prépositions françaises n'ont pas cette indépendance-là. La faire passer au point de jonction des deus frases ? Impossible encore : la place est prise, une autre préposition occupe les lieus. Comment sortir de cette impasse ? On voit que c'est le même problème que nous avons rencontré déjà à propos des frases relatives, sauf qu'ici le latin ne nous fournit plus de solution. La langue populaire sort d'embarras par le même procédé hardi qui lui a si bien réussi dans le cas de la relative : elle supprime purement et simplement la préposition. De là les frases suivantes [1] :

T'as pas un canon [de vin] à me faire cadeau ?
Je n'ai pas beaucoup de tens à disposer.
J'ai des travaus à m'occuper.
I n'a que ça à s'occuper.
Je vous donnerai une plante à définir le nom.

Dans tous ces cas la préposition supprimée est *de*. Rien de surprenant, car *de,* outre qu'il marque le complément déterminatif des noms, est aussi la particule qui relie à leur régime le plus grand nombre des verbes intransitifs. Plus rarement ce sont d'autres prépositions qu'on supprime, *dans* par exemple :

J'ai trois chambres à mettre de l'ordre [2].

Comme on le voit, le régime indirect de l'infinitif est

1. Recueillies par nous dans la conversation.
2. Une femme dans le métro. Communiqué par un ami.

Digitized by Google

aussi complément direct d'un verbe transitif, *donner* ou le plus souvent *avoir*. Mais il peut être à l'occasion sujet du verbe *être* :

Une petite somme est plus facile à s'acquitter qu'une grosse.

Enfin le verbe qui gouverne la préposition, au lieu d'apparaître à l'infinitif et d'être articulé à un verbe précédent, peut être le seul verbe d'une proposition unique et apparaître au passif. L'aspect de la frase change du tout au tout, mais le problème reste le même : que faire de la préposition ? Et une fois de plus la langue populaire répont en supprimant la préposition :

ça s'est aperçu [qu'un quidam commettait des détournements].
ça n'avait pas été rendu conte.

Les fautes de ce genre sont très choquantes pour les gens cultivés. Ils les jugent sévèrement. La langue correcte évite de se laisser enfermer ainsi dans un dilemme d'où on ne peut sortir que par un solécisme. Elle dira par exemple, dans le cas de l'infinitif : « Tu n'as pas un canon à m'offrir ? Je n'ai pas beaucoup de tens à moi [en ce moment]. J'ai pas mal de choses à faire. Il n'a que ça à faire. Je vous donnerai une plante pour en trouver le nom [et vous m'en trouverez le nom]. J'ai trois chambres à mettre en ordre. Une petite somme est plus facile à débourser [rembourser, verser, etc.] qu'une grosse ». Pourtant le piège est parfois si caché que les gens cultivés y tombent eus aussi, à l'occasion, sans s'en douter, quitte à se justifier ou à se laisser justifier après coup par des distinctions subtiles.

Soit le verbe *répondre*. On dit « répondre *à* une lettre ». Pourra-t-on dire « j'ai des lettres à répondre » sans blesser les règles de la grammaire ? J.-J. Rousseau l'a cru : « J'ai

Digitized by Google

continuellement un grand nombre de lettres à répondre » (Lettre à Mme Latour, 25 déc. 1763). Voltaire est de son avis : « J'ai cent lettres à répondre; en voici une pour M. de Beaumont... » (Lettre à M. Damilaville, 17 mars 1765). Et qui de nous ne l'a dit un jour ou l'autre? Voltaire et Rousseau ont-ils fait ici une faute de français? Faut-il que nous nous corrigions tous? Il est vrai que Littré nous tend la perche : « Répondre un mémoire, une lettre : y faire réponse. » Ainsi *répondre* peut s'employer activement et tout le monde a raison. Malheureusement, sauf un passage de Saint-Simon sur lequel nous reviendrons et qui ne lui donne raison qu'en apparence, les exemples allégués par Littré ne confirment guère sa définition. Il en cite deux autres : la frase de Rousseau que nous venons de reproduire d'après lui et un passage de Voltaire que voici : « L'éloignement du bureau de la poste me force toujours de mettre un grand intervalle entre les lettres que je reçois et *celles que je réponds*. » (A M. Damilaville, 11 déc. 1767), L'exemple serait décisif, s'il disait ce qu'on lui fait dire. Mais il est visible que *celles que je répons* ne signifie pas « celles ausquelles je répons » mais « celles par lesquelles je répons » : *répondre* ici, ce n'est nullement « faire réponse à », mais « envoyer en réponse », ce qui est très différent et ce qui est correct. Que veulent dire Voltaire et Rousseau quand ils écrivent « j'ai un grand nombre de lettres, ou j'ai cent lettres à répondre »? S'agit-il de lettres reçues qui exigent une réponse, ou de lettres à envoyer qui seront une réponse? Il nous semble qu'ici comme tout à l'heure Voltaire pense au segond sens. Pour Rousseau, bien fin qui tranchera la question. A la faveur de cette équivoque, ceus qui disent aujourd'hui « j'ai beaucoup de lettres à répondre » peuvent se croire en règle avec la grammaire, s'ils y tiennent. Qu'ils se gardent toutefois de la variante :

Digitized by Google

« Voyez, j'ai toutes ces lettres à répondre », car l'équivoque cesserait brusquement.

Soit d'autre part le verbe *penser*. Il admet plusieurs constructions. On pense à quelque chose et on pense quelque chose. La différence est parfois mince. Cette indétermination autorise des jeus de stile comme le suivant : « Kitty Bell. — Attendez seulement un jour pour penser *à* votre âme. Chatterton. — Il n'y a rien *que* je n'aie pensé, Kitty » (A. de Vigny, *Chatterton*, III, VIII). On peut croire que Vigny a surtout voulu éviter dans la segonde frase un gauche *à quoi*, mais enfin les deus tours sont à sa disposition et il a fort joliment usé de sa liberté. De même, quand une parole ou un fait nous « donne beaucoup à penser », il est certain qu'on peut « penser beaucoup de choses » aussi bien que « penser à beaucoup de choses », et personne ne songera à s'offusquer de cette locution. Mais voici où la grammaire va décidément souffrir. On lit dans un fascicule des *Cahiers de la Quinzaine* : « je n'ai pas seulement à penser qu'à moi », ce qui est très correct, mais de là avec quelle facilité on passe à « je n'ai pas que moi à penser » [1], qui ne l'est plus du tout. Tour populaire ? Sans doute, mais les gens cultivés l'évitent-ils toujours en parlant, s'en défendent-ils toujours en écrivant : « En montant sur le trône Eugène IV avait, lui aussi *autre chose* à penser, qu'*à* l'appel prononcé à mi-voix par la captive de Rouen » (Gabriel Hanotaux, *Jeanne d'Arc*) [2].

Venons-en aus emplois incorrects du passif. Le français cultivé se montre peu accueillant à l'égard du passif. Le fait est particulièrement vrai de la langue de la conversation. Elle préfère conserver le verbe actif en lui donnant *on*

1. Bien entendu, nous ne critiquons pas le tour « ne... pas que » : quelle qu'en soit l'origine, il est aujourd'hui accepté par l'usage.

2. Plon-Nourrit, p. 213.

Digitized by Google

comme sujet. Et cette préférence devient une règle rigoureuse dès qu'il s'agit d'un verbe intransitif. D'où l'opposition entre « cela vous est permis, cela lui est défendu » et « on vous permet cela, on lui défent cela ». On tournera donc ainsi les frases de tout à l'heure : « on s'est aperçu de ça », « on n'avait pas rendu conte de ça », ou s'il importe comme dans le segond exemple où l'on parle d'un fait précis et menu, de donner à la frase un sujet déterminé, on ne sera pas embarrassé de trouver au verbe un équivalent qui nous permettra de garder le passif : « ça n'avait pas été signalé [dans le rapport] ». Pourtant il y a tel verbe intransitif qu'il est difficile de remplacer par un substitut convenable et qui d'autre part pour des raisons variées se prête mal à la construction avec *on*.

Il est commode, par exemple, quand on a devant soi deus paquets de lettres d'écrire sur l'un « à répondre » et sur l'autre « répondu », et il n'est guère possible de substituer à ce participe passé quelque chose d'acceptable et de court. Saint-Simon a écrit : « Le mémoire [de Stairs] *fut répondu* de manière qu'on en fut content en Angleterre. » C'est là le seul des exemples allégués par Littré qui puisse être sûrement invoqué à l'appui de sa définition, telle que nous l'avons rapportée plus haut. Mais il ne lui confère que peu d'autorité. On sait que Saint-Simon n'est pas un « sujet académique » ; il se permet plus d'une entorse à la sintaxe, et nous croyons qu'il y en a une ici. Nous ne songeons pas à la lui reprocher.

« Vous êtes tout pardonné » est une locution courante, admise par Littré et l'Académie, bien que l'on dise seulement « pardonner *à* quelqu'un ». C'est qu'il n'y a pas de sinonime exact à *pardonné* : *excusé* serait dans la plupart des cas trop faible. D'autre part « on vous pardonne » exprime une nuance assez différente. La grammaire doit céder ici,

Digitized by Google

bon gré, mal gré. Il va de soi que *pardonnable* entre par la même porte. Écoutons Littré : «... 2° A qui l'on peut, l'on doit pardonner, en parlant des personnes... Vaugelas condamnait pardonnable, en parlant des personnes. Mais l'usage, dès Montaigne, avait prononcé contre lui, excusant que, bien que l'on ne dise pas pardonner quelqu'un, on dise que quelqu'un est pardonnable. » Contre cette décision de l'usage, de l'Académie et de Littré il y a des protestations [1]. Mais elles viennent bien tard.

Personne ne proteste contre une autre décision de l'usage, bien qu'il s'agisse d'un cas rigoureusement parallèle à celui de *pardonner*. Lisons Littré à l'article *obéir* : « Obéir est un verbe neutre dont, *par exception*, le participe passé se prend au passif. » Suivent des exemples de Bossuet, de Bourdaloue, de Madame de Maintenon, de Racine, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, et tous les tens du passif s'y rencontrent. Voilà un cas bien net. Qui se ferait le moindre scrupule d'employer un tour approuvé par nos plus grands écrivains classiques ?

On notera que, dans toutes ces hardiesses du français cultivé d'aujourd'hui, c'est la seule préposition *à* qui est supprimée. Nous ne sachions pas que *de* soit traité avec une pareille désinvolture. Mais qu'un verbe intransitif soit construit avec *de* ou avec *à* le problème ne change pas. Le besoin est le même dans les deus cas, et c'est le même remède, le cas échéant, qui y est appliqué. Il n'y a pas de différence de nature entre le procédé de la langue correcte et celui de la langue populaire, mais seulement une différence de degré. La langue correcte est plus prudente. Elle

1. Abbé Cl. Vincent, *Le Péril de la langue française*, 1910, p. 121-123. C'est pousser le purisme un peu loin. Mais M. l'abbé Vincent a raison de blâmer *pardonner quelqu'un* (dérivé selon nous, de « vous êtes pardonné »), qui s'entent et qui n'est qu'un vulgarisme sans excuse.

Digitized by Google

ne viole la règle que quand il serait par trop incommode de l'observer. Elle ne s'y risque que « par exception ».

*
* *

Il va de soi que nous ne songeons nullement à faire ici le procès du français cultivé. Nous ne prétendons pas, est-il besoin de le dire ? qu'il doive céder le pas au français populaire ou lui emprunter ses raccourcis de sintaxe, — ni que la commodité soit le critérium unique à l'aide duquel il faille juger d'un tour ou d'une construction. Une langue appartient à son passé autant qu'à son présent. Ses moyens d'expression ne valent pas seulement par ce qu'ils sont capables d'exprimer aujourd'hui, mais par l'usage qu'en ont fait les générations précédentes. On ne saurait vouloir rompre cette continuité, même si c'était possible. Le français est ce qu'il est, et il ne s'agit pas d'en faire une langue bâtarde qui combinerait ses qualités traditionnelles de clarté et d'élégance avec une flexibilité plus moderne. Nous ne demandons pas la « démocratisation » du relatif.

Il est à craindre toutefois que, pour des raisons trop claires, le nombre des gens qui parlent le bon français n'aille en diminuant. C'est pourquoi il faut se préoccuper de ce que disent « les autres », car c'est parmi eus ou leurs enfants que se recrutera de plus en plus une bonne partie des premiers. L'étude de la langue populaire n'est pas seulement attrayante pour le grammairien ou le linguiste, elle est, on le voit, d'un intérêt national. Il importe de décrire fidèlement cette langue, de noter les points par où elle se distingue du français correct, de rechercher les raisons qui ont amené une séparation parfois si tranchée. C'est le seul moyen d'avoir prise sur un mouvement qu'il est dangereus de vouloir ignorer, car il risque un jour ou l'autre de tout emporter.

Digitized by Google

D'autant plus qu'il n'est pas né uniquement, comme on pourrait le croire, de l'ignorance, du caprice, d'un penchant au médiocre et au facile, mais d'un état de choses dont les gens cultivés d'autrefois, sinon ceus d'aujourd'hui, sont en partie responsables. Les tournures populaires que nous avons énumérées dans cet article ne sont pas, pour la plupart, de louches néologismes d'hier ou d'avant-hier : elles sont aussi anciennes que le français. Lors du grand bouleversement causé par la chute de la déclinaison et la ruine de tout le sistème latin qui en dépendait, quand il a fallu reconstituer laborieusement un sistème nouveau bien des questions se sont posées, et les réponses ont été nombreuses et diverses. En ce qui concerne le relatif notamment, la communauté a fait preuve d'une large initiative, et elle a accueilli une étonnante variété de suggestions. Quelques-unes de ces réponses étaient prudentes, à demi engagées encore dans les voies traditionnelles, d'autres tenaient plus de conte des nécessités de l'heure, d'autres enfin rejetaient hardiment le legs du passé et orientaient la langue dans une voie toute nouvelle. Ces formes, ces tours ont coexisté pendant longtens les uns plus fréquents, les autres moins, les uns plus littéraires, d'autres plus familiers, mais sans qu'on ait le droit d'affirmer que certains aient été dès lors tenus pour vulgaires. Même éclectisme dans les langues voisines qui étaient aus prises avec une difficulté d'ordre analogue. Là où le français s'est séparé nettement des autres langues, c'est quand il a voulu faire un départ entre ces différentes formes que la communauté avait créées ou transformées. Cette tâche a été l'œuvre de certains cercles, et il est visible que c'est le latin qui leur a fourni une norme. Sans doute il y a là une mode qui s'est fait sentir partout. L'italien a introduit *il quale*, l'espagnol *el cual*, même l'anglais, à l'imitation du français, a joué un instant avec *the which*. Mais voici la dif-

Digitized by Google

férence : le français est la seule de ces langues qui en soit venue à rendre obligatoire *dans la langue de la conversation* ces formes si peu faites pour l'usage courant. La distinction entre *who* sujet et *whom* régime a à peu près disparu de l'anglais parlé. L'italien *che* et l'espagnol *que* sont les relatifs favoris de nos voisins, et ces formes sont indifférentes au genre et au nombre, elles sont sujet aussi bien que complément direct et dans cet emploi s'appliquent aus personnes comme aus choses. Nous n'indiquons qu'une partie de ces différences surprenantes, mais toutes enseignent la même leçon : l'esprit un peu étroit dans lequel le français a réglé l'emploi du relatif *dans la langue parlée*. Et nous aboutissons à ce vrai paradoxe que les écrivains d'aujourd'hui commencent à rejeter dans leurs livres *auquel, par lequel,* etc., alors que ces calques pédantesques du latin sont rigoureusement exigés dans la conversation la plus familière.

Si l'écart qui sépare le français de la masse du français de l'élite est très grand et s'accentue chaque jour, il est clair qu'en certains domaines au moins tous les torts ne sont pas du côté de la langue populaire.

L. FOULET.

Digitized by Google

MÉLANGES

Contribution au Lexique du XVIIe siècle.

Au cours de ses recherches dans les documents diplomatiques du XVIIe siècle, M. Jusserand a rencontré un certain nombre de mots dont il a relevé pour nous l'emploi spécial, non signalé ou insuffisamment signalé jusqu'ici. L'ortografe est modernisée parce que c'est la règle de la publication historique pour laquelle il travaille. Sauf indication contraire, les documents cités sont aus archives des Affaires Étrangères.

L. C.

« *Bienséance* » *au sens de* « *convenance* » (*et non de* « *convenances* »). — Cominges écrit à Lionne le 9 octobre 1664 : « Sans autre titre valable que celui de l'utilité et de la *bienséance* », c'est-à-dire que les territoires occupés par les Anglais sont à leur convenance.

Ce sens se rencontre surtout dans la locution bien connue : « être à la *bienséance* de quelqu'un. » Le sens propre est « caractère de ce qui siet bien » ; on a passé par restriction à l'acception particulièrement « sociale » qui a prévalu : « ce qui siet, en conformité avec les bons usages, dans la vie de société ».

« *Célèbre* » *au sens de* « *solennel* », *et* « *parties* » *au sens de* « *qualités* ». — Une « *célèbre* ambassade », expression fréquente. On se demande souvent, dans les documents diplomatiques d'alors, s'il y a lieu d'envoyer une *célèbre* ambassade (d'un éclat spécial, avec un grand personnage à la tête) ou une ambassade ordinaire. Par exemple, le roi a appris qu'on avait prétendu en Angleterre (nous avions alors un ambassadeur ordinaire près de Cromwell, qui n'était pas encore reconnu officiellement) qu'il « y enverrait une ambassade *célèbre* », mais il n'y songe pas, car « M. l'ambassadeur (Bordeaux,

Digitized by Google

ambassadeur ordinaire) a toutes les *parties* pour être honoré de ce titre et faire dignement cette fonction, ayant passé par les plus hautes charges de la robe », etc. Toutes les parties, c'est-à-dire toutes les qualités, tous les titres. (Instruction pour A. de Bordeaux et le Baron de Baas, 25 mars 1654.)

Autre emploi au même sens du mot *célèbre* : dans la proclamation royale du 6 décembre 1655, annonçant la paix avec l'Angleterre, il est dit que, « pour la rendre plus *célèbre*, nous avons ordonné que le canon de notre château de la Bastille soit tiré » (pour la mieux célébrer).

La signification des mots latins *celeber, celebrāre, celebritas* comporte les idées connexes de « affluence, solennité, renommée ». En empruntant ces mots, nous avons surtout retenu l'idée de « renommée » ; mais il reste trace de l'idée de solennité dans les expressions telles que « célébrer une fête, une date ». Cf. La Bruyère, cité par Littré : « Cette cérémonie se fit avec une grande *célébrité* ». Ce sens est signalé comme vieux par Furetière, qui donne aussi, pour *célèbre*, l'acception de « solennel ».

Parties, au sens de « talents naturels ou acquis », est signalé par Furetière, et, d'après lui, par les Lexiques de Huguet et de Cayrou. On rencontre ce sens dans un discours Académique de Racine : « Où trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes *parties* ? » Cf. le 3° du D. G. — Ce sont les parties d'un ensemble de qualités.

« *Compter quelqu'un* » *au sens de* « *l'apprécier* ». — Parlant de Ruvigny, Saint-Simon dit : « Les ministres et les principaux seigneurs le *comptaient* » (Saint-Simon de Boislisle, IV, 20). Sens de : faisaient cas, tenaient compte de lui.

A rapprocher de *faire compte de...*, plus employé, et à confronter avec l'intransitif *compter*, entrer en ligne de compte[1] (De même *sentir* signifie éprouver ou produire une sensation : on *sent* la fleur et elle *sent*). Nous pourrions exprimer l'idée de Saint-Simon en disant : Ruvigny *comptait* dans l'esprit des ministres.

« *Confident* » *pour* « *homme de confiance* ». — « Il serait bien

1. Le D. G. n'indique ce sens qu'en parlant des choses. On l'utilise cependant en parlant des personnes, comme le marque Littré, mais plus rarement, sans doute parce que les personnes « comptent » aussi dans le sens transitif, et qu'il peut en résulter parfois une équivoque.

Digitized by Google

juste, de part et d'autre, que le pouvoir de la milice fût, pour quelque temps, partagé également entre des *confidents* du Roi et du Parlement ». (Mémoire d'Henriette-Marie remis à Pompone de Bellièvre, 27 juin 1646.) La portée générale du passage me paraît commander, pour le mot *confident*, le sens de gens en qui le Roi et le Parlement auraient, chacun de son côté, confiance.

En latin, le confident est celui qui « a confiance » ; en français (et en italien, car le mot nous est venu par l'Italie), c'est celui à qui l'on témoigne de la confiance. Le sens primitif de *confidence* (doublet de *confiance*) est « confiance », et celui de confident : « homme de confiance ». L'idée de confiance *se manifestant par la communication des secrets* est une restriction de l'idée originelle. Ex. du sens primitif :

> Elle m'a vu toujours, ardent à vous louer,
> Répondre par mes soins à votre *confidence*.
> (Racine, *Britannicus*, V, 7)

« Ce fut lors... à oster les *confidens* de Bourbon et de Montmorency. » (D'Aubigné, cité par Littré, qui traduit *confident* par « affidé »).

« *Coureur* » *au sens de* « *cheval rapide* ». — Pompone de Bellièvre écrit à Mazarin, le 2 août 1646, qu'une nouvelle imprévue l'oblige « de prendre présentement des *coureurs* et ensuite la poste » pour se rendre auprès de Charles Ier. Les coureurs étaient des chevaus de rapide allure, à la différence des solides et lentes montures employées d'ordinaire pour les longs voyages.

Le mot s'emploie encore en parlant de chevaus, mais on y joint un adjectif : « un bon coureur, un excellent coureur ».

« *Dette* » *au sens de* « *créance* ». — On donnera aux Écossais « pleine satisfaction en ce qui est de leurs *dettes* et arrérages » (Mémoire d'Henriette-Marie remis à l'ambassadeur Pompone de Bellièvre, 27 juin 1646). La phrase n'a aucun sens si *dette* ne signifie pas ce qui leur est dû (il s'agissait d'argent que leur devaient les Anglais) ; en deus ou trois endroits, le mot est employé avec ce sens, qu'on ne trouve pas dans Furetière.

Dette (debita) est le doublet de *dû*, part. p. de « devoir ». *Sa dette* et *son dû* peuvent logiquement signifier l'un et l'autre : *a*, ce qui lui est

Digitized by Google

dû ; *b*, ce qu'il doit ; comme son offense est l'offense qu'il a faite, ou, chez Calvin, celle qu'il a subie (en parlant de Dieu).

Réclamer son dû, c'est réclamer ce qui vous est dû, et faire le dû de sa charge (*Tartufe*, V, 4), c'était faire ce qu'on doit en vertu de sa charge. Le sens *a* a prévalu pour le substantif *dû*, et le sens *b* pour *dette* ; mais quand Beaumanoir (cité par Littré) dit que les créanciers « ne poent pas toutes lor *detes* demander à l'un des oirs », il use du sens *a*, que la langue ne connaît plus pour ce mot.

« *En discours* » *au sens de* « *verbalement* ». — « M. Augier m'a touché *en discours* que, faute pour la France de... », etc. (Lettre à Mazarin, de Du Bosc son secrétaire, déchiffreur et conseiller, 10 mai 1647. Correspondance d'Angleterre, aux Affaires étrangères, t. 57, fol. 178).

On pourrait avoir une locution « en discours », analogue à « *en paroles* » et s'opposant à « en actes » ; mais ici, l'opposition est entre l'idée d'exposé *oral* et celle d'exposé *par écrit*, bien que *discours*, au XVIIe siècle, eût aussi le dernier sens : discours de la Méthode. — Sur *toucher que*, voy. plus loin.

« *Dissimuler* » *au sens de* « *ne pas faire état de* ». — Instruction pour Bordeaux, en date du 10 juillet 1653 : « Le desir que le Roi a de vivre bien avec tous ses voisins [a] convié S. M. de *dissimuler* beaucoup de choses qui ont été faites par les Anglais contre les sujets de S. M. », c'est-à-dire : de n'en rien dire, de ne pas protester, pour ne pas gêner la négociation en cours.

Cette acception très particulière, et aujourd'hui disparue, est relevée dans le Lexique de Cayrou, dans Littré 3°, et dans le D. G. 2°, 1. C'est un des sens latins de *dissimulare*. Le verbe *dissimuler* signifie proprement « rendre dissemblable », d'où : *a*, faire en sorte qu'on ne reconnaisse pas, cacher, dissimuler au sens habituel ; *b*, faire comme si on ne reconnaissait pas soi-même, fermer les yeus sur (spécialement sur une offense, une défaillance). Rome, à sa naissance, avait « dissimulé » dans ce sens le meurtre commis par Romulus ; à la fin de la tragédie de Corneille, le roi Tulle demande qu'elle ferme les yeus sur le meurtre commis par Horace :

...que Rome *dissimule*
Ce que, dès sa naissance, elle vit dans Romule.

On fait habituellement un contresens sur ce passage.

« *Entendre à* » *au sens de* « *se prêter à* ». — Instructions pour

Digitized by Google

Pompone de Bellièvre, 27 juin 1646 : Les Écossais « promettaient d'*entendre* à la paix, à des conditions dont ils étaient demeurés d'accord », c'est-à-dire : « se montrer disposés à la paix ».

Entendre, composé de *tendre*, signifie proprement « tendre à, s'appliquer à », d'où, par connexion de cause à effet, en latin populaire et en français, saisir par l'oreille ou la pensée. En ce sens, le verbe est devenu de bonne heure transitif direct, mais on a continué à dire *entendre à* aus sens de : 1° s'appliquer à un métier, à une pratique, et, par connexion, les bien posséder (dans cette acception la forme pronominale « s'entendre à » a prévalu) ; 2° s'adapter à certaines conditions, s'y prêter. C'est le sens que nous avons ici. Il est relevé dans les Lexiques de la langue du XVIIe siècle, dans Littré ; 3°, et dans le D. G., I. Il y a même un exemple de P. L. Courier : « Les uns disent que j'ai bien fait d'*entendre* à un arrangement ». Cette acception est tout à fait tombée en désuétude.

« *Donner* LA MAIN *à* », « *prendre* » *et* « *prétendre la main de* », *aux sens de donner, prendre ou réclamer* « *la droite* ». — Le comte de Soissons, ambassadeur extraordinaire à Londres en 1660, est informé dans ses instructions que le seigneur « qui l'aura conduit en la chambre [du Roi de la Grande-Bretagne] prétendra *la main* de lui lorsqu'il l'ira reconduire de la chambre », c'est-à-dire l'honneur de se tenir à la droite de l'ambassadeur, de passer par les portes, tenant la droite.

Ce point est constamment discuté dans les Instructions : à qui un ambassadeur doit-il *donner la main*, c'est-à-dire accorder la faveur de passer à droite. Dans les instructions de Colbert de Croissy, 2 août 1668, il est question des politesses que se font des ambassadeurs quand ils se reçoivent l'un l'autre, et l'instruction discute « ce qui regarde l'honneur du pas, de *la main*, de la réception et des accompagnements ».

Arrivée d'ambassadeurs de Moscovie à Londres. Le roi écrit à son ambassadeur le comte de Cominges, 21 janv. 1663 : « S'ils n'ont que la qualité d'envoyés, quelque train qu'ils aient et quelque honneur extraordinaire qui leur ait été fait, vous ne devriez pas leur *donner la main* chez vous » [1].

1. Cité dans Jusserand, *A French Ambassador at the Court of Charles II. Count Cominges* (Londres), p. 195.

Digitized by Google

Ces exemples sont à rapprocher des textes cités par Huguet et par Cayrou dans leurs *Lexiques de la langue du XVIIe siècle*. Dans ces locutions, *la main* est pour *la main droite* au sens de « le côté droit » (cf. : « vous trouverez la maison *à main droite* en continuant »). Dans ce sens, la main droite est *la main* par excellence. Froissart, cité par Godefroy, écrit « à la *bonne* main » pour *à droite*. Ni le verbe, ni le substantif, n'ont la même valeur que dans l'autre locution *donner la main*, conservée jusqu'à nos jours au sens de : « donner *sa* main pour conduire ou aider, ou, au figuré, pour épouser ».

« *Négociations* » *dans le sens de* « *opérations de négoce* ». — Lettre de Croullé, chargé d'affaires officieux, à Mazarin, 7 novembre 1659 : « L'on (le Gouvernement anglais) a aussi ordonné qu'il sera donné convoi aux marchands pour leurs *négociations*, et que douze vaisseaux... marchands... en auront six de guerre pour leur escorte ». — Autre sens de *négocier* dans une des lettres du marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie (éd. Jean Lemoine, 1910, p. 222), où il rapporte que Louis XIV « négocie » régulièrement tous les matins trois heures et autant l'après dîner, c'est-à-dire : traite d'affaires (avec ses ministres).

« Faire du négoce » est le sens latin de *négocier*, *négociation*, aujourd'hui tout à fait disparu, bien que le D. G. le note seulement comme vieilli (il s'est maintenu dans le substantif participial *négociant*). Malherbe : « La *négociation* consiste à vendre et à acheter ». Montesquieu, cité par le D. G. : « Les peuples qui ont *négocié* aux Indes. » De l'idée de traiter des affaires commerciales on a passé à celle de traiter des affaires quelconques, privées ou publiques, et notamment « traiter avec des ministres les affaires de l'État », comme dans le segond exemple ci-dessus, acception également disparue. Aujourd'hui, le substantif « négociant », séparé de son verbe évolué et du participe présent d'où il est issu, ne peut plus être défini : « celui qui négocie ».

Parties. Voy. *Célèbre*.

« *Avoir la rate* » *au sens de* « *avoir des idées noires* ». — Se trouve dans une lettre écrite à propos de la mission du Comte (ci-devant chevalier) de Gramont à Londres à l'occasion de l'accouchement de la reine Marie de Modène : « La Reine d'Angleterre lui a dit qu'elle était assurée de n'*avoir* plus *la rate* puisqu'il était venu. M. le Cte de Gramont répliqua qu'un Prince

Digitized by Google

de Galles était encore un bien meilleur remède pour *la rate* ». (Lettre de l'Ambassadeur Barrillon au ministre Colbert de Croissy, 12 juillet 1688).

Voiture, cité par Littré, dit « le mal de rate » dans le même sens. Mme de Sévigné, à propos de l'absence de M. de Grignan, écrit: « *ma rate* se mêle dans toutes nos séparations », cf. « avoir *ses nerfs* ». On pourrait encore rapprocher l'argot « avoir *les foies* » = avoir peur; mais c'est une réduction de la locution « avoir les foies blancs (ou verts) », voy. A. Dauzat, *L'argot de la guerre*, p. 127, et G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle* p. 244.

« *Retraindre.* — « Il faut *retraindre* tout ce qu'on doit à M. de Bordeaux pour les trois années à 36000 écus » (Mémoire dicté par Mazarin, 9 février 1651).

C'est notre *restreindre* prononcé *rétreindre*. On ne faisait pas plus entendre d's dans ce mot que dans *étreindre* et *contraindre*. La prononciation rétraindre, dit Littré, s'est maintenue en Normandie. Pour la grafie par *ain*, cf. notre mauvaise ortografe de *contraindre*.

Les trois verbes s'écrivaient habituellement avec l'*s*, devenue muette. Cette consonne s'est rétablie, sous l'influence de la grafie, dans la prononciation du moins employé des trois ; les deus autres ont seuls pu profiter de la réforme du XVIIe siècle, qui a supprimé *s* muette devant consonne.

« *Suffisance* » *au sens de* « *capacité* », sans idée péjorative. — Un exemple entre beaucoup d'autres : « quelque personne en qui concourussent également la *suffisance*, la fidélité et l'affection à son service ». (Instructions pour d'Estrades, ambassadeur à Londres, 23 mai 1661.)

Les deus sens sont enregistrés dans le D. G. pour *suffisance* comme pour *suffisant*, mais en réalité *suffisance* n'a gardé que la valeur péjorative quand on parle des personnes.

« *Suite* » *au sens figuré de* « *conséquence* ». — « Il assurera aussi ceux qui ont le plus de crédit, de considération et de *suite* en Irlande de la protection de S. M. » (Instruction pour le comte d'Avaux, 11 février 1689).

La signification parait bien être : « gens qui ont le plus de *conséquence* », au sens donné à ce mot par Molière et Racine dans l'expression « homme *de conséquence* », et par Mme de Sévigné dans « un ami *de conséquence* »

Digitized by Google

(voy. Livet, *Lexique de Molière*). Il est d'ailleurs à remarquer que *suite* et *conséquence* sont des doublets « sémantiques », et se rattachent à la même racine latine.

En suite de. — « Je prends la plume pour vous faire ce mot *en suite des* discours que nous avons autrefois eus ensemble ». (Mazarin à Pompone de Bellièvre, 28 mai 1646. Bibliothèque Nationale, ms. fr. 16002, fol. 2).

En suite de (au sens de : comme suite de, après), ortografié *ensuite de*, figure encore dans Littré et dans le D. G. Les Lexiques de Huguet et de Cayrou en donnent plusieurs exemples.

« *Table* » *de salut.* — En refusant certaines concessions aux Écossais, le roi Charles Ier « se prive de la seule *table* qui lui reste maintenant pour se sauver du naufrage qu'il vient de faire » (Instruction pour Pompone de Bellièvre, nommé ambassadeur en Angleterre, 27 juin 1646). *Tabler sur* est même manière de parler.

Le rapprochement entre cet emploi de *table* et *tabler sur*, — qui paraît bien venir du jeu de tric-trac, — est sans doute illusoire. Dans « la seule *table* pour se sauver du naufrage », *table* doit avoir le sens rare, mais étimologique, de *planche*, comme chez Froissart, cité par Littré : « Messire Hue et les autres qui se sauvèrent se prirent aux *tables* et aux masts ».

Toucher que... — « Il sera bon aussi de lui *toucher* adroitement *que* Messieurs les États (des Provinces Unies) ont tant d'intérêt à entretenir leur commerce avec la France que... » (Instruction pour Bordeaux, du 16 juillet 1654).

Le *toucher que* de cette frase, et de l'exemple contenu dans l'article *En discours*, appèle une remarque. Sur *toucher*, au sens d'aborder un sujet, voy. Littré (15°), le D. G., et le Lexique de Molière par Livet. Voltaire, cité par Littré, dit : *toucher* (une matière) *en deux mots*, ou en peu de mots. On a dit aussi : *toucher quelque chose de*, d'une matière, *en* toucher quelque chose. Mélange irréfléchi des deus locutions : « *toucher un mot* ou deus mots *de....* », bien que *toucher un mot* n'ait en soi aucun sens. *Toucher quelque chose*, c'était : « *dire* incidemment quelque chose » ; c'est sans doute sous l'influence de ce rapprochement sémantique entre *toucher* et *dire*, que *toucher* a pu se construire, comme *dire*, avec une subordonnée pour complément d'objet direct : *dire que*, d'où *toucher que*.

Digitized by Google

Quelques procédés de stile de Montaigne.

Le stile est chose complexe. Le stile d'un écrivain, c'est d'abord sa manière même de concevoir et de penser. Dans une certaine mesure, le fond entraîne la forme. Si l'on s'attachait ici à ce point de vue, on noterait chez Montaigne, comme on l'a fait plus d'une fois et comme il l'a fait le premier, le goût de l'expression concrète, l'abondance des métafores, une tournure d'esprit familière et souvent comique, des transitions brusques, une « allure poétique à sauts et à gambades », un retour incessant sur soi-même, l'habitude de mêler aus réflexions générales sur les hommes et sur les choses des confidences personnelles. On relèverait différentes figures de pensée : des sentences, des antitèses, une façon de se laisser deviner qui va parfois jusqu'à l'obscurité.

L'effet produit par un auteur ancien dépent aussi pour une part de la langue commune de son tens. Il suffit parfois de faire disparaître un arcaïsme de sintaxe ou de vocabulaire pour enlever à une frase ce qu'elle paraissait avoir de remarquable. « Je me bande volontiers contre ces vaines circonstances qui pipent nostre jugement par les sens » [1], devient : Je me raidis volontiers contre ces vaines circonstances qui trompent notre jugement. « Publiant et accusant mes imperfections, quelqu'un apprendra de les craindre, » (183) devient : En m'entendant publier et accuser mes imperfections, il en est qui apprendront à les craindre. « Bon est-il tousjours et utile de les ouir », (196) devient : Il est toujours bon et utile de les entendre ; toutes frases très ordinaires.

Le stile d'un auteur, c'est enfin sa manière particulière d'écrire la langue de son tens, le chois qu'il fait entre les diverses ressources qu'elle lui offre et les nouveautés d'expression qu'il invente. Montaigne a déclaré quelque part [2] qu'il ne se bornait pas à

1. *Essais*, III, 196, édition Villey chez Alcan.
2. *Ess.*, III, 119.

Digitized by Google

parler telle quelle la langue commune : « En Italie, je disois ce qu'il me plaisoit en devis communs ; mais, aus propos roides, je n'eusse osé me fier à un Idiome que je ne pouvois plier ny contourner outre son alleure commune. J'y veux pouvoir quelque chose du mien. »

On voudrait remarquer ici, d'après un chapitre écrit quand l'auteur était bien maître de sa manière, le chapitre de *l'art de conférer*, quelques-unes des préférences de Montaigne et quelques-uns de ces « mouvements inaccoutumés » qu'il a peut-être appris à la langue. Ce serait mieus connaitre un aspect du stile de Montaigne.

1. *Emploi d'un nom d'action au lieu d'un verbe.*

Si le français de toutes les époques substitue volontiers au verbe un nom d'action, il y a peut-être lieu tout de même de remarquer chez Montaigne un fréquent usage de ce tour. C'est là une de ces préférences qui donnent au stile son caractère. En voici d'abord quelques exemples bien simples :

« C'est un usage de nostre justice d'en condamner aucuns *pour l'advertissement* des autres » (182 ; = pour avertir).

« Mais, quand tout est conté, on ne parle jamais de soy *sans perte.* » (183 ; = sans y perdre).

« Et tous les jours m'amuse à lire en des autheurs *sans soin* de leur science, y cherchant leur façon, non leur subject. » (192 ; = sans me soucier de leur science).

« Ce philosophe du temps passé n'eüst jamais eu faute d'occasion *à ses pleurs* » (193 ; = n'aurait jamais manqué de raisons de pleurer).

« Et [les advis] les plus vulgaires et usitez sont aussi peut estre les plus seurs et plus commodes *à la pratique* sinon *à la montre* » (200 ; = à mettre en pratique, sinon à mettre en vue).

« Nous fuyons *à la correction* » (186 ; = nous ne voulons pas qu'on nous corrige).

« J'ay autrefois employé... des revirades qui ont faict faucée *outre mon dessein et mon esperance* » (203 ; = plus que je ne voulais et que je n'espérais).

Digitized by Google

« Les Italiens en retiennent quelques vestiges, à leur grand profict, comme il se voit *par la comparaison* de nos entendemens aux leurs » (18 ; = comme on le voit en comparant).

Ces exemples n'ont rien d'extraordinaire, et il n'y a à noter jusqu'à présent que leur abondance dans le texte de notre auteur. Montaigne aime ce tour, comme d'autres remarques le montrent encore mieus. En effet, si assez souvent les deus tournures peuvent se présenter aussi bien l'une que l'autre à l'esprit, il y a des cas où c'est le verbe qui semble devoir s'offrir d'abord, ce qui n'empêche pas Montaigne de préférer le substantif.

« Somme, il faut vivre entre les vivants et laisser courre la rivière sous le pont *sans nostre soing et sans nostre altération* » (193). La nécessité de préciser le sujet paraît amener ici plus naturellement l'infinitif : sans nous en soucier et sans nous troubler.

« Il me semble, de *cette implication et entrelasseure de langage*, par où ils nous pressent, qu'il en va comme des joueurs de passe-passe » (190). Montaigne songe aus formules de la logique. Il pourrait dire, d'une manière moins personnelle, mais plus claire : il me semble, de cette façon de combiner et d'enchaîner les frases, qu'il en va...

Un autre écrirait peut-être : Tout doit s'incliner et se soumettre aus rois, sauf l'entendement. Montaigne écrit : « Toute *inclination et soubmission* leur est due, sauf celle de l'entendement » (201). Au lieu d'écrire : Tacite peut servir mieus que Sénèque dans un état trouble et malade, il écrit : « *Son service* est plus propre à un estat trouble et malade, comme est le nostre present » (210). Au lieu d'écrire : Je souffre parfaitement la plaisanterie, il écrit : « Je suis parfaict en *la souffrance* » (206).

Surtout, il y a des cas où la substitution du nom d'action au verbe s'accompagne d'une ellipse. On ne pourrait pas alors, comme dans les exemples précédents, se contenter de remplacer, pour rendre la même idée, le nom par un infinitif, ou par une simple complétive, ou par un gérondif. Il y faudrait des mots auxiliaires. Montaigne, en s'en passant, crée des expressions bien personnelles.

Que ne ravit-il « les femmes et les ignorans, comme nous

Digitized by Google

sommes, par *l'admiration* de la fermeté de ses raisons, de la beauté de son ordre ? » (190 ; = en leur *faisant* admirer).

« Ce temps n'est propre à nous amender qu'à reculons, par disconvenance plus que par *accord* » (184 , = en *cherchant* à différer plutôt qu'à ressembler).

« Nostre *entremise* n'est quasi qu'une routine et plus communéement *consideration* d'usage et d'exemple que de raison » (199). L'équivalent serait : Quand nous nous mêlons d'agir, c'est quasi par routine et en considérant l'usage plus que la raison.

Parfois le nom d'action équivaut à un pronon personnel sujet accompagné d'un complément de circonstance :

« Ma *consultation* esbauche un peu la matière et la considère legierement par ses premiers visages » (200). Le sens est : Dans mes délibérations, j'ébauche...

« Nostre sagesse mesme et *consultation* suit pour la plupart la conduicte du hazard » (200). C'est-à-dire : même dans nos délibérations, nous suivons.

Ce dernier emploi surtout paraît original. C'est comme si l'on disait : Ma promenade suit tous les caprices des sentiers; mon réveil ne reconnaît pas aussitôt les objets qui m'environnent. Par un procédé analogue, mais qui s'applique surtout aus noms exprimant un état ou une qualité, Racine écrira :

> *Votre bonté*, Madame, avec tranquillité
> Pouvait se reposer sur *ma fidélité*. (Brit. 1225-26.)

Montaigne obtient ainsi plus de concision et de nerf. Il se débarrasse de mots sans valeur et d'incidentes [1]. Il se débarrasse

1. Quand, au contraire, c'est l'emploi du nom qui amènerait des mots faibles, Montaigne conserve le verbe : « Les parties que j'estime le plus en moy tirent plus d'honneur de m'*accuser* que de me *recommander* » (183 ; = des accusations que je porte contre moi que des louanges que je me donne). L'exemple suivant, où il emploie avec un complément d'objet direct un verbe qui d'ordinaire n'en comporte pas, paraît significatif : « Ce que les honnestes hommes *profitent* au public en se faisant imiter, je le *profiteray* à l'avanture à me faire éviter » (183 ; = le profit que les honnêtes hommes procurent au public).

Digitized by Google

aussi d'un certain nombre d'adverbes ou de compléments de manière : une simple épitète en tient lieu. « J'endure la *revanche* non seulement *aspre*, mais *indiscrète* aussi, sans altération » (206 ; = qu'on se revanche, non seulement avec âpreté, mais aussi avec indiscrétion, sans me mettre en colère).

« Les esprits foiblement fondez, voulant faire les ingenieux à remarquer en la lecture de quelque ouvrage le point de la beauté arrestent leur admiration *d'un si mauvais chois* qu'au lieu de nous apprendre l'excellence de l'autheur ils nous apprennent leur propre ignorance » (204 ; = en choisissant si mal).

« Mais d'entreprendre à le suivre par espaulettes et *de jugement expres* et trié vouloir remarquer par où un bon autheur se surmonte... ostez-vous de là » (204 ; = en jugeant d'une manière expresse).

« Je ne vay pas m'amusant à suivre cette pointe *d'une contestation* ennuyeuse et lasche » (206 ; = en contestant d'une manière ennuyeuse et languissante).

Ici encore, le tour peut s'accompagner d'une ellipse.

« Non seulement les mots, mais aussi les grimaces de ces gens-là se considerent et mettent en compte, chacun s'appliquant à y donner *quelque belle et solide interprétation* » (196 ; = à y trouver, en les interprétant, quelque belle et solide signification).

« Qui... sur l'effort du débat, se mutine à se faire tout plat,... affectant un orgueilleux mespris, ou *une sottement modeste fuite de contention* » (189 ; = affectant de fuir la dispute par une modestie qui en la circonstance ne serait que sottise)[1].

2. *Nom au lieu d'une épitète.*

Pour mieus souligner la caractéristique d'une action, Montaigne emploie souvent, au lieu d'un adjectif, un nom abstrait qui devient

1. L'emploi de l'infinitif substantivé ne me paraît pas donner lieu à des remarques spéciales. Voici les exemples qu'on en trouve dans ce chapitre : *l'ouïr et le parler* (184), le fruit du *disputer* (189), le *scavoir* (191), la matière *du dire* (192), plus de vigueur et de *pouvoir* (197) ; son *parler* (207), l'*escrire* de Sénèque (210) ; le *n'oser parler* de soy (211).

Digitized by Google

dans l'expression le mot principal. « Cette *outrecuidance* de langage et *gayeté* de visage » (206), pour ce *langage* outrecuidant et ce *visage* gai ; « accompaignée de *grandeur* de fortune » (202), pour *accompagnée d'une grande fortune*.

C'est chose très usuelle en français. Il faut citer pourtant quelques exemples plus curieus parce que ce procédé s'y combine avec le précédent : on a alors, au lieu d'un verbe accompagné d'un complément de manière, un nom abstrait désignant la manière qui a pour complément un nom d'action.

« J'ay rompu plusieurs marchez qui m'estoyent utiles, par *l'impertinence de la contestation* de ceux avec qui je marchandois » (192 ; = parce que ceus avec qui je marchandais contestaient d'une manière impertinente).

« Nous devons ce soing aux nostres *et cette assiduité de correction et d'instruction* » (205 ; = nous devons ce soin aus nôtres de les corriger et de les instruire assidument)[1].

3. *Emploi de l'adjectif au lieu de compléments divers.*

Montaigne obtient aussi des effets de stile par l'emploi original de l'adjectif épitète. L'adjectif tient lieu, chez lui, de compléments fort variés. Il a un faible pour ce tour elliptique et piquant, et, dans le seul chapitre étudié ici, on en conte une bonne douzaine d'exemples.

L'adjectif exprime la manière ou la ressemblance :

« Pourveu qu'on n'y procede d'une troigne *trop impérieuse et magistrale* » (187 ; = avec une mine impérieuse de maître d'école).

« Rarement le fais-je [de regenter l'ignorance du premier rencontré], aux propos mesme qui se passent avec moy, et quite plustost tout que de venir à ces instructions reculées et *magistrales* » (205 ; = qui sentent le maître d'école. Quant à la pre-

1. On trouve aussi une fois, dans ce chapitre, la caractéristique dans un nom uni au premier par la préposition *de*. « Et... leur est le silence, non seulement contenance de *respect et gravité*, mais encore souvent *de profit et de mesnage* » (189 ; = respectable et grave, profitable et avantageuse).

Digitized by Google

mière épitète *reculées*, je l'interpréterais non pas : *éloignées du chemin ordinaire*, car Montaigne dit précisément que sa manière de faire s'écarte de ce qu'on fait souvent, mais : *qui doivent remonter loin en arrière, jusqu'aus principes*. D'ailleurs, la frase suivante : « Mon humeur n'est propre, non plus à parler qu'à escrire, pour les principians, » invite à comprendre de cette façon).

« Je ne m'esmeus pas une fois l'an des fautes de ceux sur lesquels j'ay puissance, mais, sur le poinct de la bestise et opiniastreté de leurs allegations, excuses et defences *asnieres et brutales*, nous sommes tous les jours à nous en prendre à la gorge » (192 ; = dignes d'un âne ou d'une bête brute).

« Il n'est pas à presumer qu'un monsieur si suivy, si redouté, n'aye au dedans quelque suffisance autre que *populaire* » (195 ; = différente de celle du peuple).

« Ces magnifiques atours, ce grand estat, ne lui permettoient point d'estre ignorant d'une ignorance *populaire* » (198 ; = pareille à celle du peuple).

L'épitète indique la cause :

« Encores sont en poids les opinions vulgaires et *casuelles* autre chose que rien en nature » (186 ; = qui dépendent du hasard).

« Ma raison a des impulsions et agitations *journallieres et casuelles* » (200 ; = qui dépendent du jour et des circonstances).

« Qui... se mutine à se faire tout plat : par une ignorance *despite* » (189 ; = affectant par dépit l'ignorance).

« Ayez un maistre és arts, conferez avec luy ; que ne nous faict-il sentir cette excellence *artificielle* » (190 ; = due à la pratique des arts libéraus).

L'épitète indique le moyen :

« Nos disputes devoient estre defendues et punies comme d'autres crimes *verbaux* » (189 ; = que nous commettons par la parole).

« Je hay toute sorte de tyrannie, et *la parliere* et *l'effectuelle* » (196 ; = celle qui s'exerce par la parole, dans la conversation, et celle qui s'exerce en effet, dans la vie).

Digitized by Google

L'épitète remplace un complément de lieu :

« Je n'entens pas que nul n'accuse qui ne soit net, car nul n'accuseroit ; voire ny net en mesme sorte de coulpe. Mais j'entens que nostre jugement, chargeant sur un autre duquel pour lors il est question, ne nous espargne pas d'une *interne* jurisdiction » (195 ; = ne laisse pas d'exercer sur nous-mêmes, à l'intérieur, sa juridiction).

Elle remplace toute une proposition :

« Les *propres* condemnations sont toujours accruës, les louanges mescruës » (183 ; = les condamnations qu'on porte contre soi-même).

« Il devoit maintenir, muet, cette *externe et praesomptive* suffisance » (198 ; = la suffisance qu'on pouvait lui présumer d'après son extérieur) [1].

Parfois, par une sorte d'hipallage, Montaigne applique l'épitète à un autre mot que celui à qui elle convient. « Je festoie et caresse la verité en quelque main que je la trouve, et m'y rends alaigrement, et luy tends mes armes *vaincues* » (187). « En cette gaillardise nous pinçons par fois des cordes *secrettes* de nos imperfections » (207). « De jugement expres et *trié* vouloir remarquer par où un bon autheur se surmonte... » (204 ; = en jugeant d'une manière expresse et en triant les meilleurs endroits). Il faut sans doute expliquer de même : « Il nous faut fortifier l'ouïe et la durcir contre cette tandreur du son *ceremonieux* des parolles » (186 ; = contre le son trop tendre des paroles de cérémonie). Mais il reste une difficulté ; le commencement de la frase fait attendre un autre complément, par exemple : contre des paroles d'une franchise un peu rude.

4. *Alliance de mots.*

On rencontre, dans notre chapitre, en dehors des images pro-

1. Je ne cite pas ici : L'amitié « n'est pas assez vigoureuse et généreuse, si elle n'est généreuse, si elle n'est querelleuse, si elle est *civilisée et artiste* » (186 ; = si elle observe les règles de la civilité et de l'art). C'est affaire de vocabulaire. *Civilisé* signifiait *poli*.

Digitized by Google

prement dites, un certain nombre d'alliances de mots. Montaigne en a fait la téorie quand il disait : « Le maniement et emploite des beaux esprits donne pris à la langue, non pas l'innovant tant comme la remplissant de plus vigoreux et divers services, l'estirant et ployant. Ils n'y aportent point des mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage » [1]. Il fait ainsi, et on voit parfois comment il y est amené.

Quand il écrit, par exemple : « Qu'il oste son chapperon, sa robbe et *son latin* » (190), c'est le tour pittoresque de son imagination qui amène l'expression *ôter son latin*. Quand il écrit : « Je me sens bien plus fier de la victoire que je gaigne sur moy quand, en l'ardeur du combat, je me fais plier soubs la force de la raison de mon adversaire, que je ne me *sens gré* de la victoire que je gaigne sur luy par sa faiblesse » (188), c'est sans doute le désir de mieus marquer l'antitèse qui lui fait dire *je me sens gré*, au lieu de *je me sais gré* qu'on a coutume d'employer. Il fait saillir les oppositions *force* et *faiblesse*, *sur moi* et *sur lui*, en gardant autant que possible le même tour dans le reste de la frase. Le sens l'empêchant de répéter : *je me sens fier*, car, si on peut trouver plaisir à vaincre un adversaire faible, on n'a pas lieu d'en être fier, il garde au moins le même verbe.

Ce qui amène souvent une alliance de mots, c'est le penchant bien connu [2] de l'auteur à mettre en relief la pensée par une assonance ou une allitération. Ainsi, dans notre chapitre : « S'ils préviennent l'un l'autre, s'ils ne s'attendent pas, au moins ils s'entendent » (188). « Nous sommes sur la maniere, non sur la matiere du dire » (192). « Les propres condemnations sont toujours accruës, les louanges mescruës » (183). Ce dernier exemple excellent, car il rapproche comme les bonnes rimes deus racines différentes, *accroître* et *mescroire*. *Regence* ne signifiait pas tout à fait *leçon*, *instruction*, mais *fonctions de régent* dans un collège. Montaigne écrit pourtant : « Nous fuyons à la correc-

1. *Ess.*, III, 119
2. Cf. VILLEY, *Sources et évol. des Essais*, II, 298.

Digitized by Google

tion ; il s'y faudroit presenter et produire, notamment quand elle vient par forme de conferance, non de rejance » (186). Il choisit un mot qui assonne avec *conférence*, et, au besoin, en étent le sens.

De même, on ne dit pas d'ordinaire *éviter quelqu'un* pour *éviter ses défauts*, *se garder de l'imiter*. Montaigne, séduit par l'assonance, le dit : « Ce que les honnestes hommes profitent au public en se faisant imiter, je le profiteray à l'avanture à me faire éviter » (182), élargissant ainsi le sens habituel du verbe. Il continue : « Il en peut estre aucuns de ma complexion, qui m'instruis mieux par contrariété que par exemple, et *par fuite que par suite* » (183). C'est encore le goût de l'assonance qui explique l'expression originale : *s'instruire par fuite*. Elle est d'ailleurs préparée habilement par le contexte et par cette autre expression qui se lit quelques lignes plus haut : On punit les coupables « affin qu'ils ne faillent plus ou qn'on *fuye l'exemple* de leur faute ». On dit couramment *suivre un exemple*. Au lieu de tourner, d'une maniere facile et banale, par la négation, Montaigne a pris le verbe de signification contraire. Il dit *fuir l'exemple*, créant ainsi une expression nouvelle.

De même que les assonances, Montaigne aime aussi les allitérations :

« Il faict laid se battre en s'esbatant » (207). « Il semble qu'il nous peinct et qu'il nous pinse » (210). Par là s'explique peut-être la frase suivante : « Antisthenes commanda à ses enfans de ne *sçavoir jamais gré ny grace* à homme qui les louat » (188).

Enfin c'est sans doute le souvenir de son latin qui lui fait écrire :

« L'opinion trouve en moy le terrein mal propre à y pénétrer et y pousser de *hautes racines* » (185 ; *altus* signifie souvent profond).

Un ancien joueur de lire contraigneit ses disciples « d'aller ouyr un mauvais sonneur qui logeoit vis à vis de luy, ou ils apprinsent à *hayr ses desaccords et fauces mesures* » (183 ; *odisse* a un sens plus large que *haïr*).

Digitized by Google

« Je me proposoy des *mesures invincibles* » (184; = dont je ne pouvais venir à bout. *Vincere*, au sens figuré, est fréquent chez les poètes).

5. *Construction par apposition.*

Je signalerai, pour terminer, l'usage assez fréquent de l'apposition pour commenter ou expliquer un mot important de la frase. C'est un des moyens dont se sert notre auteur pour obtenir le stile coupé et rapide qu'il aime.

« Ce n'est pas tant la force et la subtilité que je demande, comme l'ordre. L'ordre qui se voit tous les jours aux altercations des bergers et des enfans de boutique, jamais entre nous » (188).

« C'est chose de qualité à peu près indifférente ; tres-utile accessoire à une ame bien née, pernicieux à une autre ame et dommageable » (191).

« Ayons tousjours en la bouche ce mot de Platon : mon advertissement se peut-il pas renverser contre moy ? Sage et divin refrein, qui fouete la plus universelle et commune erreur des hommes » (194).

« Ils nous fournissent tout plain de belles instructions et louables du magasin de leur memoire ; grande partie, certes, au secours de la vie » (196).

« Il faut qu'ils nous trient par conjecture et à tastons, par la race, les richesses, la doctrine, la voix du peuple : tres-foibles argumens » (198).

« Pouvons-nous pas mesler au tiltre de la conference et communication les devis pointus et coupez que l'alegresse et la privauté introduict entre les amis... ? Exercice auquel ma gayeté naturelle me rend assez propre » (206).

Dans un autre exemple, le tour s'accompagne d'une exclamation :

« Et luy... se fut trouvé non guere moins intemperant et ennuyeux à semer et faire valoir les prerogatives de la race de sa

Digitized by Google

femme. O importune presomption de laquelle la femme se voit armée par les mains de son mary mesme ! » (194).

Montaigne sourirait de se voir ainsi épluché en détail. C'est à certaines des recherches que nous venons de remarquer qu'il songeait quand il disait : « Je hasarde souvent... certaines finesses verbales, dequoy je secoue les oreilles. »

Il avait écrit d'abord *l'allusion des vocables*, ce qui s'applique bien aus allittérations et aus assonances. Il ajoutait, toujours dans son premier jet : « Tel peut estre m'estime le plus par où je m'estime moins » [1]. Évitons de tomber sous son ironie, et préférons avec lui les passages où il atteint, à force d'art, à la perfection d'une causerie naturelle et primesautière.

Pourtant, si ces remarques ne mettent en lumière qu'un aspect du stile de Montaigne, et l'aspect le plus extérieur, le plus artificiel, elles ne laissent pas de nous apprendre quelque chose d'utile. Quand l'art est assez grand pour disparaître, nous ne voyons plus comment c'est fait. C'est où l'effort est visible que se marquent plus clairement les tendances. Nous voyons ici Montaigne s'efforcer surtout vers la concision et la rapidité. La plupart des procédés signalés : l'emploi du nom d'action, l'épithète chargée de sens, la construction par apposition, ont pour effet une vigoureuse brièveté.

J. Coppin.

La grammaire de l'Académie française, anticipations [2].

Dans la séance publique du 20 décembre 1928, M. René Doumic a officiellement annoncé en ces termes le projet de gram-

1. *Edit. Munic. des Essais*, t. III, ch. VIII, fin. Edit. Villey, p. 213.

2. Dans un article récent de la *Revue des Deux Mondes*, M. Abel Hermant écrit : « Les règles de la grammaire *n'ont aucunement varié* depuis que la langue a touché son point de perfection ». Quelle illusion ! Nos règles modernes, que les grammaires scolaires se transmettent religieusement ont été codifiées au siècle dernier par des pédagogues qui ignoraient tout

Digitized by Google

maire de l'Académie française : « On apprend dans le livre de M. Beaulieux que notre actuelle orthographe est l'orthographe d'Henri Estienne, qui vivait au XVIe siècle, et qu'elle était, dès ce temps-là, une orthographe surannée. Il adjure l'Académie..., mais n'anticipons pas. Maîtres et élèves attendront patiemment l'apparition de cette grammaire, dont l'Académie vient d'accepter le projet, puisqu'ils n'auront pas longtemps à attendre. »

Il semble bien résulter de ce texte, que l'Académie admet la possibilité d'introduire dans la grammaire projetée des innovations grafiques, du moins en ce qui touche l'ortografe dite de règles, proprement grammaticale ; et comme elle n'ira évidemment pas les chercher en dehors de celles qui ont été pratiquées, depuis une trentaine d'années, dans les revues philologiques (*Revue des langues romanes*, *Romania*, *Revue de philologie française*), on ne pourra pas lui reprocher de sortir du rôle qu'elle s'attribue de *constater* simplement l'usage ; car l'usage qu'elle peut constater et consacrer n'a jamais été que celui d'un très petit nombre d' « usagers » particulièrement qualifiés, l'usage généralisé ne pouvant que suivre la consécration.

Il est bien probable que l'Académie adoptera l'ordre des vieilles « parties du discours », — ce à quoi nous n'avons pas d'objections, — et c'est aussi dans cet ordre que nous allons présenter les quelques observations qui vont suivre. Nous numéroterons les alinéas pour pouvoir renvoyer de l'un à l'autre.

1. Comme observation préliminaire, on peut suggérer, à l'occasion, la ressource des grafies facultatives, comme déjà *payerai, paierai* ou *paîrai*. Il ne faut évidemment pas en abuser, mais

de l'histoire de la langue, qui décidaient au petit bonheur, et qui n'hésitaient pas à corriger les textes classiques pour les conformer à leurs solutions arbitraires. Ce n'est pas par négligence, ni par licence poétique, mais par application d'une règle de son tens, que Corneille a écrit :

Là, dans un long récit de toutes les misères
Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères...

Sur ce point et sur beaucoup d'autres, notamment pour l'emploi des modes, nos classiques usaient d'une liberté, qui leur permettait d'adapter le langage aus nuances délicates de la pensée. De fausses règles rigides, imposées à l'école, ont altéré l'usage et lui ont fait perdre toute souplesse.

Digitized by Google

c'est parfois un moyen commode de passer sans heurt d'une forme périmée à la forme nouvelle.

Noms et adjectifs. — Pluriels en x.

2. Verrons-nous enfin disparaître la fameuse exception des noms en *ou* qui prennent un *x* au pluriel ? « On n'a jamais su pourquoi », disait Michel Bréal. L'Académie elle-même a admis la suppression de cette exception le 1er avril 1905. Naturellement, *des chous* ne devrait pas être « toléré », mais prescrit. Le mieus serait évidemment de marquer *toujours* le pluriel par *s*. Nos pluriels ont eu, dès l'époque latine, et sans interruption jusqu'à nos jours, une consonne finale qu'on fait encore entendre en liaison, mais cette consonne a toujours été, dans la prononciation, non pas *x*, mais *s* : « les nouveau-s élèves. » On sait qu'il s'est produit une confusion entre la consonne *x* et un signe abréviatif « ressemblant » à cette consonne. On écrivait *chevaux* ou *chevax*, puis on a rétabli l'*u* en maintenant *x*. C'est là une « erreur grossière », comme disait Darmesteter, contraire à l'étimologie et à la prononciation, et qui aurait dû être corrigée depuis longtens. La réforme intéresse aussi certaines désinences verbales, voy § 5. Gréard concluait à « transformer l'*x* en *s* dans les pluriels et dans les personnes de certains verbes », et l'abbé Rousselot réclamait en 1892 la liberté de « substituer *s* à la lettre fautive *x*. » Cette réforme, si l'Académie a le courage de s'y rallier sans réserve, aura autant d'importance que la différenciation des mots tels que *teste* et *peste* au XVIIIe siècle, et des mots tels que *courroie* et *monnoie* au XIXe.

Féminins des adjectifs terminés par une consonne.

3. Verrons-nous aussi disparaître l'exception des adjectifs en *et* qui ne redoublent pas la consonne finale ? Ici c'est l'exception qui devrait devenir la règle générale. Au moyen âge, on n'avait pas encore imaginé d'utiliser les accents grecs pour marquer le timbre de la lettre *e*, et différencier ainsi l'*e* dit muet de

Digitized by Google

l'*é* ou *è*; on usait d'un artifice : comme l'*e* suivi de plusieurs consonnes n'est jamais muet, on redoublait dans l'écriture la consonne simple pour indiquer que l'*e* précédent n'était pas muet; ainsi s'explique cru*elle*, mor*telle*, n*ette*, etc., tandis que nous écrivons avec la consonne simple et un accent les mots savants entrés tardivement dans la langue ou dans l'usage courant, comme l'adjectif des deus genres *fidèle* et les féminins *complète*, *concrète*, etc.. Il est inadmissible que des mots se rattachant aus mots latins *crudelis*, *fidelis*, continuent à s'écrire l'un avec une *l*, l'autre avec deus. Il faut opter entre les deus procédés pour marquer le timbre de l'*é*; c'est évidemment l'accent qui est le meilleur et qui doit être généralisé, comme il l'aurait été certainement dès l'origine si dès lors il avait été connu. Cf. § 6.

Les conjugaisons. — Le singulier de l'indicatif présent.

4. Il y a lieu de penser que l'Académic adoptera la division des conjugaisons qui a été établie par le Conseil supérieur de l'Instruction Publique, et qui constitue un sensible progrès sur la répartition antérieure en quatre tipes d'après l'infinitif. L'évolution fonétique a unifié la conjugaison des verbes en -oir, -re et des non-incoatifs en *-ir*; les particularités que ces verbes peuvent offrir sont tout-à-fait indépendantes de la désinence de l'infinitif.

L'unification est même plus complète qu'il ne paraît d'après l'ortografe. Ainsi tous les verbes du groupe ont en réalité conservé le *t* latin de flexion et perdu, devant ce *t*, la consonne finale du radical : *dormir*, radical *dorm*, il *dort*; *servir*, radical *serv*, il *sert*; *devoir*, radical tonique *doiv*, il *doit*; *peindre*, radical *peign*, il peint. Or, par une erreur évidente, on a maintenu, dans certains verbes à cette personne, la consonne finale du radical, au détriment de la consonne de flexion : *il vainc* au lieu de *il vaint*, *il perd* au lieu de *il pert*. C'est cependant le *t* de flexion qui s'est réellement maintenu dans la langue parlée, depuis l'origine, et qu'on prononce encore en liaison dans la tournure interrogative : « per-t-il? » Dans il *s'assied*, au lieu de *il s'assiet*, seul correct, on fait reparaître une consonne latine qui n'existe nulle part ailleurs dans

Digitized by Google

le verbe français. Mais ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'on se soit trompé sur le radical de *coudre* et de *moudre*, qui est *cous-* et *moul-*, comme on le voit nettement partout où la consonne finale est devant une voyelle (*cousant*, *moulait*, etc.), et non *coud-* et *moud-*. Le *d* de *coudre* et de *moudre* n'appartient ni au radical ni à la flexion, c'est un *d* eufonique, qui n'a de raison d'être qu'à l'infinitif et aus tens qui se sont formés sur l'infinitif (futur et conditionnel), où il s'est introduit entre la vraie consonne finale du radical, *s* ou *l*, à l'époque où on la prononçait encore devant consonne, et l'*r* de *re*. *Il coud* et *il moud* sont, au plus haut point, des barbarismes, dont les écoliers s'inspirent pour écrire aussi « il absoud, il résoud ».

Conclusion : tous les verbes des conjugaisons autres que la première (où le *t* s'est effacé après *e muet*) doivent se terminer par un *t* à la 3e personne de l'indicatif présent. A propos de cette réforme, Michel Bréal écrivait en 1890 : « La simplification proposée me paraît très judicieuse. Ajoutez qu'en écrivant *il prent*, nous mettrions l'orthographe d'accord avec la prononciation. Nous prononçons : *il me prent à partie.* »

Devant ce *t* et devant la flexion *s* des deus premières personnes, la consonne finale du radical, tombée de la prononciation dès l'origine, devrait être supprimée, comme dans *je dor(m)s*, *il dor(m)t*, *je par(t)s*, *je sen(t)s*. Écrivons donc, avec plusieurs de nos classiques, *je prens* comme *je sens*, et *j'interrons*, *il corront*, etc. A plus forte raison faut-il écrire *je cous*, *je mous*, comme *j'absous*, puisque le *d* de l'infinitif de ces verbes n'appartient pas au radical, et *je m'assiés*.

5. Dans les verbes où la flexion *s* est précédée d'un *u*, on avait, comme dans les pluriels en *us* de noms (§ 2), tantôt *us* en toutes lettres, tantôt le signe abréviatif ressemblant à *x*, et la même confusion s'est produite ; de là *tu peux*, *tu vaux*, etc., qui doivent être corrigés en *tu peus* (latin : potes), *tu vaus* (latin : vales) [1]. La grafie par *s*, qui est l'exception dans *je bous*, *tu bous*, doit devenir la règle.

1. La première personne de l'indicatif présent, qui n'avait pas d'*s* en latin, en a pris une par analogie dans les verbes de ce groupe.

Digitized by Google

Verbes en eler *et en* eter.

6. Nous avons vu que les formes féminines en *-èle,-ète*, qui s'écrivent tantôt avec la consonne double et sans accent, tantôt avec l'accent et la consonne simple, doivent être unifiées (§ 3). Au singulier des présents de l'indicatif et du subjonctif et ausfutur et conditionnel de certains verbes, on constate la même divergence, pour la même cause, et la même nécessité d'unification, *Je pèle, j'achète*, etc., sont en contradiction avec *j'appelle, je jette*, etc., et c'est la grafie des premiers qui est la meilleure. L'*l* double du latin *appellare* a été réduite à *l* simple dès les premiers tens de la langue, et la duplication ne se justifie pas mieus dans *j'appelle*, — du moment que l'on peut marquer le timbre de l'*è* par un accent, — que dans « appeler », où elle n'a pas été introduite. « Il serait bien utile, dit Littré (art. *Appeler*), d'adopter pour tous les cas une orthographe uniforme[1]. »

L'accent circonflexe dans la conjugaison.

7. L'accent circonflexe a été employé ordinairement pour marquer la suppression, dans l'ortografe, d'un *e* en hiatus ou d'un *s* déjà tombés de la prononciation. C'était un moyen d'habituer l'œil à cette suppression. L'habitude prise, l'accent pouvait être avantageusement supprimé lui-même, sauf dans les cas où il marquait en même tens un timbre particulier de la voyelle.

Or, dans la conjugaison, ces différences de timbre se sont complètement effacées, et on a pu renoncer à l'accent des participes tels que *vû, sû, reçû* (jadis *ve-u, se-u*, etc.) On a maintenu *dû* pour différencier la forme verbale et le génitif de l'article, qu'on ne risquait pourtant pas de confondre. On a maintenu aussi *crû*, du verbe *croître*, pour le distinguer du participe de *croire*. Mais *tous les deus* se prononçaient anciennement *cre-u*, et ont

1. Rappelons que Michel Bréal et Émile Faguet (de l'Académie française) réclamaient la simplification facultative de toutes les consonnes doubles.

Digitized by Google

subi la même contraction ! D'autre part, il y a quatre *cru*, les deus participes, l'adjectif auquel se rattache *crudité*, et le substantif *cru* (qui n'est d'ailleurs autre chose que le participe de *croître* employé substantivement) ; malgré leur meilleure volonté, les amateurs de distinctions grafiques n'ont pu établir quatre grafies différentes, et l'adjectif reste identique au participe de *croire* et au substantif, sans inconvénient d'ailleurs. L'Académie aura-t-elle le courage d'écrire les participes de *devoir* et de *croître* comme tous les autres ? Le contexte empêche toute confusion.

Nous mettons encore l'accent circonflexe aus deus premières personnes du pluriel des passés simples et à la 3e personne du singulier des imparfaits du subjonctif ; mais il n'y marque aucune particularité de timbre; car, par exemple, l'*a* de *chantâmes*, *chantâtes*, *qu'il chantât* est aujourd'hui un *a* ordinaire (*tombât* rime très exactement avec *combat*), et non pas un *a* fermé long comme celui d'*âme*, *hâte*, *un bât*. Même remarque pour les désinences *îmes ûmes*, etc. Il n'y a donc aucune utilité à écrire *nous voulûmes*, *vous voulûtes*, *qu'il voulût*, *nous tinmes*, *vous tintes*, *qu'il tînt*, etc..

Le moins qu'on puisse faire, c'est de supprimer l'accent partout ailleurs qu'à l'imparfait du subjonctif (et même à ce tens dans la première conjugaison, puisqu'il restera le *t* final pour le distinguer du passé de l'indicatif). Mais ne peut-on pas aller plus loin, et y a-t-il vraiment intérêt à ce que *il voulut* et qu'il *voulût*, qui se prononcent exactement de même, soient différenciés par la grafie ? Le contexte éclaircira le sens pour le lecteur, comme déjà pour l'auditeur. Vous *aimiez* peut être l'imparfait de l'indicatif ou le présent du subjonctif, a-t-on jamais constaté une confusion ou une gêne ? Si l'on supprimait l'accent dans « en s'y prenant plus tôt, il *fût arrivé* le premier », pourrait-on confondre ce tens avec celui qu'on a dans « dès qu'il *fut arrivé* » ?

Mieus vaudrait renoncer à ces puérilités, et porter toute son attention sur l'altération menaçante des deus premières personnes de la forme subjonctive du conditionnel passé. Nous en avons donné plus d'un exemple (cf. ci-dessus, p. 77); en voici un autre, relevé dans J. Giraudoux, *Simon le pathétique* (Grasset,

Digitized by Google

1918, p. 197) : « Je n'*eus* plus rien *souhaité* ; il eût suffi d'une petite guerre avec l'Espagne. » On y attache si peu d'importance que Paul Bourget, averti d'un lapsus semblable dans un de ses romans publié par l'*Illustration*, n'a pas jugé à propos de faire la correction au moment de la publication en librairie. M. Poincaré, employant le vrai conditionnel français, a dit le 21 juin : « *J'aurais préféré* imiter l'Italie » ; le compte rendu analitique lui fait dire : « *J'eus préféré* faire comme l'Italie. »

Asseoir et *j'assois*.

8. Il est urgent d'effacer l'*e* aujourd'hui amuï dans les infinitifs *seoir*, *asseoir*, *surseoir*, comme on l'a rayé dans *veoir* et *cheoir*. On l'a maintenu dans *seoir* par crainte d'une impossible confusion avec le substantif *soir*. Or *seoir* est inusité à l'infinitif, et ne s'écrit jamais, si bien que la grafie ne subsiste en réalité que dans les composés, qui n'ont pas d'homonimes !

La locution NE... QUE

9. On ne cesse de rappeler pédantesquement que *ne...que* et *ne pas... que* avaient le même sens. Mais on ne dit plus jamais *ne pas que* au sens de « seulement »..... *Ne que* constitue aujourd'hui une locution figée, qu'on n'analise pas et où l'on ne sent plus la négation. Dès lors il s'est formé une locution nouvelle « *ne pas* que », où *ne que* est réduit à *que* (comme *ne pas* est réduit à *pas* dans « Fit-il *pas* mieus que de se plaindre ? ») et où *ne pas* nie l'idée de « seulement » exprimée par *que*. « Il n'a pas que des amis » a signifié « il a seulement des amis » et signifie aujourd'hui « il n'a pas seulement des amis ». Cette valeur nouvelle est tout-à-fait entrée dans l'usage, et elle n'est pas plus extraordinaire que *pourtant* passé du sens de « pour cela » au sens de « malgré cela ». Il n'y a qu'à la constater. M. Abel Hermant aura raison de la répugnance de son ami Lancelot, en lui citant cette frase de la *Confession d'un enfant d'hier*, inutilement corrigée dans les éditions nouvelles : « Je *ne* regarde *pas qu*'en moi-même. »

Digitized by Google

Accord du participe.

10. Nous avons traité ce point ci-dessus, page 151. Nous nous bornerons à condenser ici nos conclusions.

Il y a des siècles que les deus éléments des tens composés avec l'auxiliaire *avoir*, bien que restés séparables, représentent en réalité une idée simple, indivisible, que l'esprit n'analise plus. Ce participe passé n'est plus l'attribut du complément direct, il ne s'y rapporte plus; il n'y a donc plus de raison pour qu'il s'y accorde. L'accord actuel est une survivance, — et le mot « survivance » est le doublet sémantique de « superstition ». Devenu un pur mécanisme, sans signification et sans aucune valeur expressive, cet accord n'a plus aucun intérêt pour la langue, et tent naturellement à disparaître. Naturellement aussi, il s'est mieus maintenu dans les cas où le participe arrive dans la frase au moment où l'on vient d'exprimer le complément. C'est dans cet état que le mécanisme a été réglé, — pour quelque tens, — par les fameuses prescriptions, que nos classiques ont souvent transgressées dans leurs manuscrits ou leurs éditions originales. Pieusement corrigés par les éditeurs modernes, ils sont maintenant cités à l'appui de règles qu'ils ne pratiquaient pas.

Où en est la langue actuelle ? Pour le savoir, il ne faut pas consulter les textes imprimés : l'auteur et le prote s'y appliquent à observer les prescriptions des grammaires scolaires. Il faut écouter avec soin les « sujets parlants » quand le participe est un de ceus qui se prononcent différemment au masculin et au féminin. Des expériences, maintes fois renouvelées, nous ont montré que ceus même qui se piquent de bien parler omettent fréquemment l'accord, dans leurs conversations et même dans le discours public, sans que personne le remarque, et sans qu'ils s'en doutent eus-mêmes, — ils sont parfois très étonnés quand on leur montre les notes prises pendant qu'ils parlaient. C'est le cas ou jamais de recourir au régime facultatif (§ 1) et, tout en conservant l'invariabilité acquise du participe suivi du complément, d'admettre la liberté de l'accord ou du non-accord quand

Digitized by Google

le complément précède. La langue, livrée à elle-même, achèvera tranquillement de se débarrasser d'un organisme atrofié qui ne sert plus à l'expression de la pensée.

Et le Dictionnaire ? — A propos de la grammaire projetée, on a naturellement reparlé du Dictionnaire de l'Académie. On a rappelé les vains efforts tentés récemment par un journaliste pour en trouver un exemplaire dans une bibliotèque quelconque de Paris, publique ou privée. Si personne ne s'en sert, c'est qu'évidemment on n'en a aucun besoin. D'ailleurs quelles garanties pourrait-il offrir, dans les conditions où il est établi, conditions que précisait M. H. Yvon d'après de bons témoins dans un article curieus de notre Revue, 1906, p. 283. Quand le bureau est composé de cinq ou six personnes, écrit Furetière, « il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui causent, un qui dort, et un qui s'amuse à lire quelque dictionnaire qui est sur la table, etc. ». Victor Hugo écrit de son côté que « M. de Barante lit une brochure, deux membres causent à voix haute, deux autres à voix basse... M. Scribe fait des dessins à la plume sur un couteau de bois... M. Sainte-Beuve s'exclame de temps en temps... M. Tissot dort. Moi j'écris ceci. Les autres académiciens sont absents. » Et Faguet nous montre le cardinal Perraud, levant doucement la main, dans le silence étonné de ses confrères, pour demander l'insertion au Dictionnaire, du triple *chic* de l'argot normalien, dont il a été honoré par ses jeunes camarades lors d'une visite à l'École Normale.

Quelle valeur peut avoir un livre élaboré avec cette nonchalance, sans aucune responsabilité personnelle ? Quand on cherche une définition ou les sens divers d'un mot, on trouve évidemment beaucoup mieus dans n'importe quel autre dictionnaire. Celui de l'Académie n'a d'autorité que pour l'ortografe officielle, qu'on lui laisse le soin de fixer et que tous les autres reproduisent. L'Académie devrait se borner à publier un lexique ortografique, qu'elle pourrait renouveler plus souvent, peut-être tous les dis ans, en abordant chaque fois une réforme bien choisie, de façon à habituer progressivement l'œil aus changements

Digitized by Google

utiles, et à nous donner au bout d'un siècle, par exemple, une ortografe enfin digne de notre langue [1].

Car il y a d'étranges disparates dans l'ortografe Académique. *Ortografe* signifie « graphie *correcte* », c'est-à-dire, d'après l'excellente définition de Port-Royal, où, chaque son est toujours représenté par le même signe (la même lettre, ou, quand il s'agit d'une diftongue ou d'une voyelle nasale, le même groupe de lettres). Un grand nombre de mots, tels que l'Académie les écrit, remplissent heureusement cette condition, ou à peu près. Ainsi le mot *bonté* est très correct dans sa grafie puisqu'il se compose des sons *be*, *o* nasal, *te*, *é*, représentés par la consonne *b*, le groupe *on*, la consonne *t* et la voyelle *é*, qui ont partout la même valeur. Le caractère rigoureusement fonétique de ce mot n'en altère certes pas l'élégance.

Mais un bien plus grand nombre d'autres mots sont de véritables *fautes*, empruntées par l'Académie à Robert Estienne, comme l'a montré M. Beaulieux, et très rarement corrigées dans les éditions successives, si bien qu'on peut dire que le *Dictionnaire de l'Académie* est surtout le *recueil des fautes d'ortografe rendues obligatoires dans les écoles*. Les mots fonétiquement écrits, comme *bonté*, *sangle*, *partir*, *trésor*, *article*, *loi*, *loyal*, *trône*, *fantôme*, etc. n'offrent aucune difficulté ; on n'a pas besoin de les chercher. On ne cherche que ceus pour lesquels on sait ou on pressent que l'ortografe Académique n'est pas « correcte » au sens de Port-Royal. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les gens les plus cultivés, qui ne sont plus soumis aus sanctions de la

1. Encore faudrait-il que l'Académie, pour cette besogne restreinte, renonçât à son travail en commun, et fît confiance à qui de droit. L'accueil fait jadis au rapport Gréard n'est malheureusement pas encourageant.

C'est par une vieille habitude irraisonnée qu'on attribue à l'Académie le pouvoir discrétionnaire de fixer l'ortografe des mots. En droit, il n'est pas douteus que le Conseil supérieur et le Ministre de l'Instruction publique pourraient passer outre. Mais la routine est si forte qu'on se heurterait à une résistance naïve et tenace de l'opinion. Il en résulterait pendant quelque tens, un certain désarroi, qu'il vaudrait mieus pouvoir éviter.

Digitized by Google

scolarité, puissent perdre, comme il arrive si souvent, ne fût-ce que quelques minutes, à écrire les deus formes possibles d'un mot sur lequel ils hésitent, pour réveiller les souvenirs de l'œil, ou à ouvrir un dictionnaire, au lieu d'opter immédiatement pour la forme fonétique, qui, par cela même, est strictement correcte. Si c'est dans une lettre privée, leur correspondant sera assez intelligent pour ne pas regretter la « faute » Académique, si c'est dans un écrit destiné à la publicité, le prote la rétablira d'office. Quelques champions de la réforme vont de l'avant, et imposent leur grafie, non sans quelque résistance. La docilité moutonnière des autres se plie aus habitudes contractées à l'école. Mais il est triste de voir le français revêtu de cet habit d'Arlequin, alors que d'autres langues, comme l'italien et l'espagnol, sont honnêtement vêtues et bénéficient d'une ortografe normale.

L. C.

Locutions verbales où le passé de l'action subordonnée est exprimé par le tens du verbe principal.

Il nous faut d'abord faire quelques remarques sur les divers sens du verbe « devoir ».

Devoir signifie proprement « avoir à rendre (une chose prêtée, un service reçu)[1], avoir à faire quelque chose en retour, d'où : avoir l'obligation de faire ». Suivi d'un infinitif, il

1. Dans la querelle de Mercure et de la Nuit (prologue d'*Amphitryon*), « Je crois... Que nous ne nous en devons guères » est insuffisamment interprété dans le D. G. par « que nous n'avons rien à nous reprocher. » Entendez : « que nous ne sommes guère en reste, l'un vis-à-vis de l'autre ». En effet, *n'en devoir rien* ou *guère* à quelqu'un, c'est « ne lui redevoir rien ou guère », après compensation des dettes, soit, au figuré : n'être pas en reste avec lui, être à égalité de qualité ou de défaut. Livet donne ces exemples : « Il *ne* vous *en doit rien*, Madame, en dureté de cœur » (*Princesse d'Elide*), et « Les bords de la Seine *n'en doivent rien* à ceux de la Loire » (Mme de Sévigné). Il y en a quelques autres dans Littré et dans les Lexiques Huguet et Cayrou.

Digitized by Google

exprime donc en principe l'obligation de faire l'action désignée par cet infinitif ; de ce sens originel en dérivent deus autres, car « il doit partir », par exemple, peut signifier : *a*, il a l'obligation de partir ; *b*, son départ est décidé ; *c*, son départ est probable. En effet, la conséquence ordinaire de l'obligation est la réalisation ultérieure de l'action, ou au moins la probabilité de cette réalisation. Chacun des deus sens *b* et *c* devait comporter d'abord l'idée d'obligation : « son départ est *décidé* ou est *probable* parce qu'il y est obligé », puis cette idée d'obligation s'est effacée, et n'est plus restée que dans le sens *a*. Dès lors, dans les deus acceptions dérivées, qui ne comportent plus aucun « devoir », le verbe *devoir* forme avec l'infinitif une locution qu'on saisit globalement sans l'analiser.

C'est le contexte qui permet de préciser le sens. Ainsi, dans cette frase : « Pour se hâter à ce point, il *doit partir* dès ce soir », il est évident qu'on a l'acception de probabilité (il est probable qu'il part ce soir, puisqu'il se hâte). De même, dans « il doit se tromper », car il est certain qu'il n'a ni l'obligation ni l'intention de se tromper. Cette idée de probabilité peut s'appliquer à une action passée, auquel cas il est logique de mettre au passé l'infinitif, puisqu'il exprime l'action qui probablement *a eu lieu* : « il doit *s'être trompé* ». Mais d'autre part, comme on n'analise pas la locution, pour transporter dans le passé l'idée globale exprimée par « il doit se tromper », on est tenté de mettre au passé le verbe principal, en laissant l'infinitif invariable, « il *a dû* se tromper », — bien que le verbe *devoir* exprime ici en réalité une probabilité *présente* : il *est* probable qu'*il s'est trompé*. En fait, on emploie, sans y réfléchir, tantôt la formule logique, tantôt l'autre.

Le présent de la locution est « il doit se tromper », l'imparfait (présent relatif au moment dont on parle) est « il devait se tromper ». Si l'action, au lieu d'être antérieure au présent proprement dit ou absolu, est indiquée comme antérieure au présent dans le passé, on aura « il devait *s'être trompé* » ou « il *avait dû* se tromper », qui correspondent exactement à *il doit s'être trompé* à côté de *il a dû se tromper*.

Digitized by Google

Dans un roman récent, publié en revue, puis en librairie, André Thérive a écrit d'abord : Son visage était d'un apoplectique... ; il *avait dû avoir* des attaques et *attendre* la dernière », corrigé en « il *devait avoir eu* des attaques et *attendre* la dernière » (cf. *Nouvelles littéraires* du 8 déc. 1928). Il y a dans cette frase deus infinitifs successifs dépendant de *devoir*, et ils expriment des faits dont l'un est antérieur au moment dont on parle (il *avait eu* probablement *des attaques*), et l'autre contemporain de ce moment (il en *attendait* une autre). Dès lors on aboutit ou bien à « il *avait dû* avoir des attaques, et il *devait* attendre la dernière », en marquant la différence des tens des deus actions dans le verbe *devoir*, qu'on est par conséquent obligé de dédoubler, ou bien à « il devait » *avoir eu* des attaques et en *attendre* une autre, en marquant la différence des tens dans les infinitifs. La première rédaction mélange les deus tournures; c'est la classique anacolute. Bien peu de lecteurs *ont dû* le remarquer, ou *doivent* l'avoir remarqué, et personne ne s'y est trompé.

Avec « il est probable que », qui exprime exactement la même idée, mais qui se distingue nettement de la subordonnée et ne forme pas locution avec elle, la formule logique serait seule possible : « il est probable qu'ils l'ont remarqué » ne peut se tourner en « il a été probable qu'ils le remarquent », équivalent de « ils ont dû le remarquer ».

Le conditionnel de *vouloir* exprime le plus souvent une volonté atténuée par discrétion (sans l'ombre d'une condition)[1], quand il s'agit d'une chose encore possible, ou un désir en quelque sorte rétrospectif, autrement dit un regret, quand il s'agit d'un fait en cours ou passé. Nous écrivons à un ami : « Je *voudrais* être près de vous » = je regrette de n'y pas être. Le conditionnel en ce sens forme locution avec l'infinitif, et, si le regret porte sur le passé, nous marquons le passé soit par le tens de l'infinitif (je voudrais *avoir été* là), soit par le tens

1. Pas plus qu'il n'y a de condition dans « aurait-il oublié l'heure ? » C'est le « dubitatif » pur et simple.

Digitized by Google

du conditionnel (*j'aurais voulu* être là). L'une et l'autre tournure signifient *directement* pour nous et pour notre interlocuteur, sans que nous analisions la pensée, « je regrette de n'y avoir pas été ».

Le chois entre les deus tournures n'existe pas quand le conditionnel de *vouloir* exprime non pas un regret, mais un désir pouvant encore être satisfait au moment où l'on parle ou dont on parle : « je voudrais le convaincre; j'aurais voulu (à ce moment) le convaincre », si bien que « j'aurais voulu le convaincre » peut avoir deus sens : « je désirais le convaincre » ou « je regrette de ne pas l'avoir convaincu [1] ». Cf. notre Revue, 1928, p. 15.

« Je voudrais », exprimant le regret, peut se construire avec une subordonnée non infinitive : je *voudrais* qu'il *eût fait* plus de concessions, ou *j'aurais voulu* qu'il *fît* plus de concessions.

Je peus, *tu peus*, etc., suivis d'un infinitif, par exemple dans « je peus me tromper, tu peus te tromper », au sens de « *il est possible que je*, *tu*, etc. » (au lieu de « j'ai ou tu as le pouvoir ou la faculté de ») forment aussi locution avec cet infinitif, et de même les formules atténuées « je ou tu pourrais, etc. », au même sens. Dès lors, quand la possibilité s'applique à un fait passé, on a le chois entre « il peut ou il pourrait *s'être trompé* » et « il *a pu* ou il *aurait pu* se tromper ».

Dans ces différents cas, il est certain que la probabilité, le sentiment de regret, ou la possibilité, exprimés par le verbe principal, appartiennent au présent (absolu, ou relatif au moment dont on parle) ; c'est présentement qu'on considère comme probable ou possible que l'action exprimée par la subordonnée ait eu lieu, ou qu'on regrette qu'elle n'ait pas eu

1. Nous avons montré ailleurs (*En marge des grammaires*, IX, § 21, voy. notre Revue, 1927, p. 35) que le conditionnel de *vouloir* peut exprimer le désir d'apprendre qu'un fait, sur lequel on n'est pas encore renseigné, s'est accompli « je voudrais *l'avoir convaincu* (savoir que je l'ai convaincu). » Si bien que, d'aprés le contexte, *je voudrais l'avoir convaincu* peut signifier : « *je souhaite* de l'avoir, ou *je regrette* de ne pas l'avoir *convaincu* ».

Digitized by Google

lieu, et c'est dans la subordonnée que le tens en devrait logiquement être marqué, le verbe principal restant au présent de l'indicatif (ou à l'imparfait, s'il y a lieu), ou au présent du dubitatif : « je *peus* ou *pourrais*, je *dois*, je *voudrais* m'être trompé ». Dans « j'*ai* ou j'*aurais* pu, j'*ai* dû, j'*aurais* voulu », il y a, en quelque sorte, une anticipation de l'auxiliaire, qui situe par avance dans le passé l'action exprimée par la subordonnée.

Rien de pareil avec les autres sens de *devoir*, de *pouvoir* et du conditionnel *voudrais*, par exemple avec *devoir* au sens de « avoir l'obligation de ». On ne conçoit pas « il a *présentement* l'obligation d'*être parti* ». L'obligation ne peut porter que sur un fait postérieur ; il n'y a donc aucune équivoque quand on nous dit : « il doit être parti », c'est forcément l'acception de probabilité : « il est probable qu'il est parti ». Au contraire « il a dû partir » a besoin d'être précisé par le contexte ; car, suivant qu'on donne à *devoir* l'acception de probabilité ou celle d'obligation, on a les sens de « il est probablement parti » ou de « il a été forcé de partir ».

Dans une acception très fréquente, que les Dictionnaires ne relèvent pas, *falloir*, nous l'avons montré (1928, p. 11) exprime une conclusion présente qui peut porter sur un fait passé : pour qu'il n'ait pas répondu, « *il faut* qu'il *ait été* malade », ou, en exprimant par anticipation le passé dans le tens du verbe principal, « il *a fallu* qu'il fût malade », cf. « il *a dû* être malade » à côté de « il *doit* avoir été malade ». Au conditionnel, *falloir*, dans le même sens, se prête aus deus constructions : « il *faudrait* qu'il eût été malade, ou il *aurait fallu* qu'il fût malade ».

Toutes ces distinctions sont fort délicates, mais l'application en est très simple, et n'offre aucune difficulté, elle est instinctive.

L. CLÉDAT.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Gunvor SAHLIN. — *César Chesnau du Marsais et son rôle dans l'évolution de la Grammaire générale.* In-8°, XVI-490 p. *Les Presses universitaires de France*, Paris, 1928.

Le rôle de du Marsais dans l'évolution de la Grammaire générale ne méritait peut-être pas le gros livre que vient de lui consacrer Mme S., mais l'histoire de la Grammaire générale le méritait. Tombée en discrédit complet auprès des linguistes modernes, qui construisent une nouvelle grammaire générale d'après l'observation de langues de plus en plus nombreuses, tandis que l'ancienne se déduisait de principes logiques, la téorie étudiée par Mme S. a dominé pendant plus de deus siècles l'enseignement de la grammaire latine et de la grammaire française, et son influence est encore présente dans les manuels d'aujourd'hui et dans les esprits. Notre regretté collègue Fouquet avait entrepris de l'étudier : ce travail que les soucis de l'enseignement et une mort prématurée l'ont empêché d'achever, Mme S. l'a réalisé. Il serait possible de la chicaner sur un certain désordre dans l'exposé de questions particulières où la cronologie des auteurs n'est pas toujours respectée, mais elle a lu tout ce qui était important, et son étude est aussi solide que complète.

Mme S. a eu raison d'étudier assez longuement les origines de la grammaire générale : elle montre bien que ce sont les téories filosofiques sur le langage d'Aristote et des Stoïciens, que les grammairiens latins ont adaptées à leur langue, sans parvenir à bien distinguer ce qui concerne la forme de ce qui concerne le sens. Les scolastiques ont maintenu, sinon accentué, ce caractère

Digitized by Google

filosofique et abstrait, en faisant de la grammaire l'introduction à la logique. Ces tendances sont formulées au XVIe siècle dans la *Minerva* de Sanctius, dont Mme S. marque avec raison l'influence considérable. C'est là que nos grammairiens ont pris, en particulier, l'idée d'un tipe logique de frase, auquel il est possiblé de ramener toute frase donnée, par le moyen de l'ellipse ou du sous-entendu. L'influence cartésienne et l'admiration pour les matématiques ont renforcé encore l'opinion que la langue étant l'expression exacte de la pensée, il était possible de trouver pour tous les faits de langue une explication rationnelle, et de les exposer en partant des définitions, selon les métodes de la géométrie.

Après avoir ainsi montré les origines de la téorie, Mme S. montre non moins heureusement comment elle a été, par étapes, appliquée à la grammaire française. Arnauld et Lancelot, dans leur Grammaire générale et raisonnée (1660) ont commencé par séparer la grammaire latine de la grammaire grecque ; Buffier en 1709, Girard en 1747 ont tenté ensuite d'affranchir la grammaire française de la grammaire latine et de faire une grammaire proprement française. C'est aussi l'intention de du Marsais dans ses ouvrages grammaticaus et ses articles de l'Encyclopédie, entre 1744 et 1756. Mais ni les uns, ni l'autre n'ont réussi à étudier le français en lui-même ; ils l'ont vu à travers les téories anciennes dont ils ont exagéré encore le caractère logique, et ils ont usé et abusé, du Marsais peut-être plus que les autres, de l'ellipse et du sous-entendu.

Après cet exposé général aussi clair que solide, Mme S. entre dans l'étude détaillée des questions grammaticales ; suivant l'ordre traditionnel des parties du discours, elle montre pour chacune d'elles ce qu'en ont dit les prédécesseurs de du Marsais, non seulement depuis le XVIIe siècle, mais depuis le XVIe, puis ce que Du Marsais y a ajouté ou retranché (c'est souvent peu de chose) et ce qui en est resté chez les grammairiens postérieurs et jusque dans les manuels récents.

A ce propos, il nous semble qu'elle ne se rent pas bien conte de la situation délicate dans laquelle se trouvent les auteurs de

Digitized by Google

ces manuels. Elle leur reproche quelque part, à propos de l'accord du participe passé, de maintenir des règles passablement ridicules : il ne dépent pas d'eus de les supprimer. Ils sont suffisamment instruits de l'histoire de la langue pour savoir que la seule règle raisonnable en cette matière est d'autoriser toujours l'invariabilité ; ils savent aussi que lorsqu'un ministre novateur a promulgué cette tolérance en 1900 il a eu contre lui l'Académie avec une partie de la presse et qu'il a dû modifier son arrêté. Ils ne sont pas, comme les grammairiens du XVIIIe siècle des téoriciens désintéressés de la langue ; ils écrivent pour des élèves qui préparent des examens, et sont tenus de leur enseigner ce qui sera exigé le jour de l'examen : les grammairiens dans leurs livres ne sont pas plus libres que les candidats devant les examinateurs. Plus encore, l'ortografe est devenue une contrainte sociale. L'instituteur peut bien enseigner à ses élèves, conformément à l'arrêté de 1901 sur la simplification de l'enseignement de la sintaxe, que *cent* s'écrit avec *s* dans *trois cents un* aussi bien que dans *trois cents*, et *vingt* dans *quatre-vingts quatre*, comme dans *quatre-vingts*, et *demi* avec *e* dans *demie heure* aussi bien que dans *heure et demie* ; mais si le patron, qui embauche l'enfant au sortir de l'école, gronde et remercie celui qui écrit *trois cents un* ou *demie heure*, la simplification de l'arrêté de 1901 a bien des chances de rester lettre morte.

Mme S. a vu plus juste quand elle a remarqué que la question du complément direct occupait dans la grammaire française une place qu'elle n'a nulle part ailleurs : cela nous ramène à l'ortografe. En lui-même le complément d'objet, direct ou non, n'a pas plus de valeur que n'importe quel autre complément, mais c'est avec lui que s'accorde éventuellement le participe. Le maintien de l'accord entraîne l'importance exagérée donnée au complément.

En discutant ces points particulier, nous avons voulu montrer l'attention avec laquelle Mme S. a mené son étude, et la précision de ses remarques, qui rent la segonde partie de son ouvrage aussi intéressante et utile que l'exposé général du début.

H. YVON.

Digitized by Google

Nunzio MACCARRONE, *Le denominazioni del tacchino e della tacchina nelle lingue romanze*, avec 6 cartes, Turin (Chiantore), 1925 (Extrait de l'*Archivio glottologico*).

Cette remarquable étude est, croyons-nous, le prémier travail de lexicografie (conçu suivant les métodes de géografie linguistique) qui embrasse l'ensemble de la Romania. L'auteur, qui combine judicieusement la métode géografique et la métode historique, a une très riche documentation, que lui ont fournie, pour le domaine italien une enquête portant sur 517 points, et pour d'autres régions (Roumanie, Grisons, Catalogne, Portugal, etc.) divers spécialistes.

Les noms du dindon et de la dinde ont un point de départ historique précis, puisque cet animal a été importé d'Amérique au XVIe siècle. Les langues romanes offrent quatre tipes originaires : « Pérou » en portugais, « paon » et « coq-paon » en espagnol coq et poule d'Inde en français (d'où la désignation a passé en Catalogne et en Italie), enfin une aire slave *curcan*, *tutcan* en roumain : les désignations premières se sont donc faites d'après le pays d'origine et par comparaison avec les animaus les plus voisins.

Mais d'autres formations se sont développées par la suite, notamment d'après les cris qui servent à appeler ces animaus, ou par onomatopée imitative du cri de l'animal. En France, la forme elliptique, avec agglutination de la préposition, *dinde*, adoptée par Paris, s'est répandue à l'époque moderne sur tout le territoire [1], et méme au delà (Italie du Nord, Sardaigne), ne laissant plus que des îlots de l'ancien « coq d'Inde » très altéré, aire qui, dans le Midi, avait déjà disparu en partie devant des formations onomatopéiques plus résistantes. — C'est surtout en Italie que la reconstitution cronologique des aires offre de l'intérêt. Une création *gallinaccio*, d'origine toscane, qui n'apparaît plus que dans les « aires latérales » de Corse, des Marches et du Latium, a

1. P. 41, une coquille a fait imprimer *tranche* pour *trouée* (de la Meuse).

Digitized by Google

disparu dans son foyer originaire, coupée par les émergences de divers appellatifs, *billo* et *lucio*, celui-ci étant le cri pour appeler les oies (se rattache à *auca*, avec agglutination de l'article). Quant à *tacchino*, c'est la déformation du mot serbo-croate venu par l'Adriatique d'un pays producteur de dindes. — L'auteur a observé maints exemples des fénomènes que j'ai signalés pour les animaus d'élevage daus mes *Essais de géographie linguistique*.

Ce travail, si intéressant à tant d'égards, nous montre avec quelle rapidité, en certains pays, se sont opérées les évolutions lexicologiques, les substitutions de mots, le développement et la dislocation des aires.

A. DAUZAT.

Paul BENOÎT, *Die Bezeichnungen für Feuerbock und Feuerkette im franzœsischen, italienischen und rætoromanischen, mit besonderer Berücksichtigung des Alpengebietes*, avec un tableau et une carte, Halle (Karras), 1925.

Ce travail, qui porte sur un territoire encore très vaste, quoique plus restreint que le précédent, est l'œuvre d'un débutant, mais d'un débutant déjà mûri par une certaine expérience. Son principal mérite, c'est la précision de sa documentation et l'ordre qui a présidé au classement des matériaus. Les rapports entre les mots et les objets sont également serrés de trés près : le tableau des différents tipes de crémaillères est particulièrement suggestif. On reconnaît la rigoureuse métode de recherche de M. Jaberg, qui fait honneur à son enseignement et à ses disciples.

L'auteur s'est essentiellement assigné la tâche d'exposer des faits dans leur succession historique et surtout dans la répartition géografique áctuelle. Il n'a pas cherché à reconstituer la formation ou la dislocation successive des aires, à retrouver le pourquoi du progrès ou du recul des mots. Œuvre plus ingrate, mais qui, en revanche, prête moins le flanc à la critique. On trouvera ici un répertoire très complet des formes anciennes et des survivances de *landier*, de *chenet* et de ses variantes, du pro-

Digitized by Google

vençal *cap foc*, de l'ancien français *treffeu* et de tant de pittoresques créations métaforiques, comme des variantes et altérations de *crémaillère*, avec les diminutifs et les mots annexes.

A. D.

G. Serra, *Per la storia del cognome italiano (Sulla continuità dell' onomastica latina-romanza nei nomi propri canavesani e piemontesi)*, Cluj, 1926.

Il ne faut pas être absolu dans les téories. Il est admis, en matière d'antroponimie, que le sistème du nom unique a prévalu du ve au xe siècle et que l'onomastique latine avait disparu à la suite des Grandes Invasions. J'ai toujours estimé, pour ma part, que l'usage du surnom n'avait jamais disparu, et je ne suis pas surpris outre mesure que M. Serra nous fournisse des exemples, peu nombreus mais absolument topiques, de la persistance de noms latins dans une province rurale aussi bien placée pour défendre ses traditions linguistiques que le Canavese piémontais. L'existence de patronimes au pluriel, attestée par de nombreus génitifs en *-orum* dans des documents du xe siècle, est plus encore une véritable révélation. Rien d'étonnant, si l'on y réfléchit, à ce que l'onomastique germanique, qui gagna d'abord les classes dirigeantes et les villes, ait moins imprégné l'Italie que la Gaule, où le sistème du nom triple n'avait jamais dû pénétrer dans les milieus ruraus. Le très riche répertoire de noms du Canavese tent à nous prouver que la tradition n'y a jamais été complètement rompue depuis l'époque latine, que les surnoms ont continué à se créer et à se transformer, et qu'un certain nombre d'entre eus, même dans le haut moyen âge, se transmettaient de père en fils.

L'esprit critique du distingué professeur de l'Université de Cluj se manifeste à d'autres égards, notamment quand il proteste contre les éléments germaniques « fabuleus » de Fœrstemann. Sans doute exagère-t-il, mais on peut lui concéder que Fœrstemann, avec tous ceus qui l'ont suivi aveuglément, a annexé plus que son dû au germanique. Les finales onomastiques en *-ismus*,

Digitized by Google

-isma, sont-elles latines, comme le croit M. S. ? On peut douter pour beaucoup d'entre elles (il y a peut-être aussi du gaulois) ; en tout cas, la valeur germanique de cette finale reste à établir. Et c'est précisément le grand mérite d'un ouvrage comme celui-ci, de faire procéder à la revision des valeurs et des dogmes, pour empêcher la science de s'endormir sur le mol oreiller de la tradition.

A. D.

W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, Neuchâtel (Attinger), fasc. 13 à 16 (*spandau* à la fin, et Supplément).

Voici terminée, plus rapidement qu'il n'est coutume pour ce genre de publication, cet important dictionnaire : il mérite de servir de modèle aus glossaires de français régional, qui nous seraient si utiles, à côté et au dessus — régionalement s'entent — des glossaires patois. Le français régional étant moins localisé que le patois, on peut, sans danger, embrasser ici une contrée d'une certaine étendue.

Parmi les nombreus mots intéressants à divers égards, signalons quelques-uns des plus caractéristiques.

Mots ou formes dialectaus sont toujours nombreus, comme de juste, tels *subier*, *subler* (siffler), *supre* (soufre) et son dérivé *suprette* (allumette), *tablar* (tablette, rayon), *tarêtre* (lierre [terrestre]), *tavan* (taon), *tchurler* (pleurer et crier ; à rapprocher aussi des mots prov. *chourlo* et surtout *churla*), *tenevière* (affleurement lacustre préhistorique), *tétot* (couvreur , dérivé de » toit «), *trouye* (souillon ; représente bien « truie » ; cf. le lorrain *laye* = laie, femme paresseuse) ; *ubère*, *aubère*, vent du sud ; *virebourquin* (vilebrequin) se présente exactement sous la même forme régionale en Auvergne. — A noter que *sûr* ! adv., est usité en français populaire de presque toute la France, et que « de sûr » est employé aussi ailleurs (Auvergne : *dè sèdur* = *de segur*, arcaïque ; auj. *de surà*, même sens). — Comme sens régionaus, voici *subside*, pasteur auxiliaire, avec sa dérivation ; *Suisse*, qui a

Digitized by Google

encore gardé sa valeur géografique ancienne (la Suisse des treize cantons, essentiellement de langue allemande) ; *synagogue*, sabbat, usité aussi en Savoie.

Les arcaïsmes sont assez fréquents, comme toujours à la périférie d'un territoire linguistique. Je relève : « avoir suite », dont le sens est encore conservé dans notre expression juridique « droit de suite » ; *tacon*, avec une riche dérivation sémantique ; *toupin*, pot, marmite, qui s'est cristallisé (en Auvergne aussi) au sens métaforique de « sourd » ; *trebu* (qu'il eût mieus valu écrire *treü*), tribut, taxe ; *utensile*, ancienne forme populaire (conservée par les patois d'Auvergne et d'ailleurs).

L'influence du français populaire de Paris est très sensible, bien que de nombreus néologismes n'aient pas été retenus par l'auteur. Il n'a admis que ceus qui ont pénétré depuis un certain tens dans le langage, comme *tapette* (caquet, babil). Plus d'un mot ou sémantisme que M.P. croit spéciaus à sa contrée ou provinciaus, sont bien connus de la région parisienne, où ils sont souvent nés, témoins l'emploi ironique « tiède » pour « très chaud » (et de même « frais » pour glacial) ; *tirée*, qui a remplacé *traite*, comme *tirer traire* au sens originaire ; se mettre sur son trente-et-un [1]. Il est intéressant de remarquer que l'ancien argot *tune* s'est spécialisé ici au sens de « ribote ».

Les germanismes constituent toujours un des éléments les plus originaus de ce vocabulaire, comparé à celui d'autres régions romanes. Il faut bien distinguer ceus qui ont acquis droit de cité dans la langue, avec un sens spécialisé en général, comme *spitze*, chien-loup (all. *spitze*, pointe, c. à d. chien au museau pointu), *stal*, fusil de boucher (all. *stahl*, acier), *yasse*, jeu de cartes, *youler*, etc. — et les germanismes voulus et ironiques, comme *spec*, *specre*, lard, *stècre*, bâton (à noter l'*r* épentétique, par réaction contre l'effritement des finales *-cre*, *-tre*...) Tel germanisme de ce genre comme *stimmoung* (entrain) est localisé

1. *Chameau*, signalé comme injure dans le Supplément, est employé comme tel dans toute la France — ou presque, — toujours sous la forme française, preuve de son adoption récente.

Digitized by Google

dans les milieus cultivés. Il est remarquable qu'un mot anglais d'introduction moderne comme *spènsre* (tricot ; *spencer*) soit venu — la prononciation le prouve — par l'intermédiaire de l'allemand, le mot n'étant point inconnu au français, mais n'ayant pas pris racine à Paris.

Parmi les mots d'emprunt, il faut signaler l'ancienneté de *stand* (= de tir), signalé en Suisse romande dès 1541, alors que M. Bonnaffé ne l'a relevé qu'en 1875 : le mot fut ortografié *stan*, et même *setan* et *cistant* ; la prononciation *stan* s'est conservée. — Les emprunts au provençal sont exceptionnels (*vantadour*, hâbleur). L'italien a donné *Tchinque*, nom plaisant pour désigner les Italiens aussi bien dans la Suisse alémanique que romande (*cinque* revenant fréquemment dans le jeu de la mourre).

Les créations facétieuses, par ailleurs, abondent. Beaucoup viennent de l'allemand, agrémentées de déformations ou d'éléments obscurs, et désignent souvent l'Allemand (*staufifre*, *tauberbitche*, *yaya* [d'après *ja*, oui]) ou le parler allemand (*talmacher*, parler allemand). Et voici des onomotopées comme *tiatia* (grive, d'après son cri ; même mot en Auvergne [1]), d'amusants composés comme *tintebin*, voiture d'enfant (en patois : *ten te ben*, tiens-toi bien).

Ce très riche dictionnaire est complété par un important *Supplément* de 66 pages, comprenant des additions très nombreuses, des rectifications, et de nouveaus articles résultant principalement du dépouillement de nouvelles sources. L'ouvrage se termine par un index des noms de lieus et des noms de famille neuchâtelois, et par une bibliografie conçue d'une manière assez spéciale (ne signalant que les auteurs ou ouvrages cités plus de trois ou quatre fois, et mettant en relief ceus qui sont le plus souvent cités).

Albert Dauzat.

1. Comme tipes qu'on retrouve encore en Auvergne, signalons aussi *bougrasson* (dér. de bougre ; auv. *bugratsu*, avec un suffixe un peu différent).

Digitized by Google

Zeitschrift für Ortsnamenforschung, dirigée par Joseph SCHNETZ, Münich-Berlin (éditeur R. Oldenbourg), tome I, 3 fasc. (1925-1926) et tome II, fasc. 1.

Cette nouvelle revue internationale de toponimie sera la bienvenue, car elle donne à des recherches jusqu'ici fragmentées et entreprises par des travailleurs isolés, s'ignorant souvent les uns les autres, l'organe de coésion qui leur manquait, en assurant désormais le contact nécessaire entre les toponimistes romanistes, germanistes, slavistes, etc., dont les recherches offrent tant de points communs.

T. I, fasc. 1 (nov. 1925). — Le romanisme est représenté par quelques études importantes. — K. von ETTMAYER. *Les noms de lieus gaulois et non gaulois en Haute Italie* (L'auteur montre que beaucoup de toponimes de cette région, sous une apparence latine, sont prélatins, et que, parmi ceus-ci, les noms gaulois constituent des groupes géografiques correspondant à d'anciennes aires de colonisation; les termes préceltiques sont beaucoup plus nombreus). — R. von PLANTA, *Feldis* près Coire (Ce nom roman, qui n'a rien à voir avec l'allemand *Feld*, représente *Hippolytus*). — J. JORDAN, *Les recherches toponimiques en Roumanie* (bonne étude d'ensemble, très précise, avec une bibliografie; l'auteur prépare un traité de toponimie roumaine, dont le premier volume a paru en 1924, à Bonn et Leipzig, chez Kurt Schrœder).

Signalons également dans le même numéro: J. SCHNETZ, *Recherches sur les noms de rivières d'Allemagne*. 1. La question *apa*; — E. SCHWARZ, *L'emprunt dans les noms de lieus;* — E. SCHRÖDER, *En lisant un ouvrage sur la Sibérie*. — Les romanistes trouveront beaucoup à glaner dans ces études: la question des rivières reposant sur APA ou APPA touche à leur domaine géografiquement (par la Belgique et les Alpes) et historiquement (le radical est-il celtique, préceltique ou germanique? l'auteur soutient la dernière hipotèse); en Sibérie, M. Schröder relève des noms de rivières signifiant « eau », comme en Europe occidentale, et des hybrides désignant l'eau dans deus langues différentes, comme notre *Rubec* normand.

Digitized by Google

T. I, fasc. 2. — P. Skok, *Brendisium et noms apparentés* (signifierait « corne de cerf » d'après un mot messapien). — E. Schwarz, *Les noms « Walchen » et Parschalken » dans l'ancienne Norique* (Deus termes curieus rappelant les derniers ilots latins et leur vasselage). — W. Kaspers, *Les noms en « -weiler » dans la région de Cologne* (étude remarquable montrant les relations de ces formations latines-franques avec les sanctuaires, les voies romaines et l'organisation militaire). — J. Schnetz, *Espan* (nom de la place où on réunissait les bestiaus dans l'Allemagne du Sud ; très intéressante étude). — C. Battisti, *Noms de lieus du haut Adige* (S'attache spécialement aus formations latines ; documentation très complète).

T. I, fasc. 3. — Armitage Goodall, *Le « Tribal Hidage »* (très bonne étude d'histoire topografique anglaise). — J. Schnetz, *Croucingo* (montre que cet ancien toponime de Grande-Bretagne est d'origine celtique). — J. Scheidl, *Sur les changements des noms de lieus* (pour identifier les noms primitifs). — E. Schwarz, Deus études très intéressantes sur des noms de lieus salzbourgeois évoquant d'anciens tipes d'habitation, et sur les noms de lieus de la haute Autriche. — L. Steinberger, *Contribution à l'étude des noms de lieus du Tyrol méridional de langue allemande* (très riche documentation). — C. Battisti, suite et fin de l'étude précitée.

T. II, fasc. 1. — J. Schnetz, *Noms d'oiseaux de proie étrusque dans des noms de lieus et noms de rivières* (d'après des documents de G. Herbig). — W. Troll, *L'utilité des noms de lieus pour le recherches de géografie végétale* (travail très neuf ; les noms de lieus, notamment, aident à prouver que, dans les Alpes bavaroises, le chêne et le hêtre ont reculé devant le pin). — R. Vollmann, *Gasteig* (étimologie de ce terme qui est germanique). — S. Mladenov, *L'eau et le manque d'eau dans les noms de lieus bulgares*. — B. Schier, F. Liewehr, A. Brückner, diverse études de toponimie slave et allemande. — A signaler aussi une intéressante controverse sur *apa*, *appa* (v. ci-dessus) : M. Kaspers croit que ce radical est prégermanique.

Plusieurs articles sont accompagnés de cartes. Une place importante est réservée aux contes-rendus d'ouvrages de toponimie.

A. Dauzat.

Digitized by Google

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

E. HUGUET. — *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* (Paris, Champion, 1927). — Fascicule 8 du tome Ier (cf. notre Revue, 1927, p. 158, pour les fascicules 6 et 7). On arrive au mot *besongne*. Entre beaucoup d'autres particularités intéressantes, nous signalons dans ce fascicule le grand nombre de locutions où *beau* est « employé d'une manière explétive » (pour celles qui nous restent, Littré (10°) dit que *beau* y est « redondant »), par exemple : à belles armes, à belles coignées, du beau commencement, à beaus coups de poings, à belles ongles, de beau dépit, de belle jalousie, à belles petites journées, à belle langue, à beaus liards (cf. encore aujourd'hui : à beaus deniers comptants), de son beau long, grimper à belles mains, de belle nuit, à beaus yeus, à beau pied, à belles pierres, à beaus verrous, à beau trot, le beau premier, sur la belle terre dure. L'adjectif n'est certainement pas « redondant » dans ces expressions ; il rent une nuance de la pensée qu'il est parfois difficile de préciser pour celles qui sont tombées en désuétude, mais dont on peut avoir quelque idée d'après celles qui se sont maintenues. L'adjectif ne qualifie pas en réalité l'objet exprimé par le substantif avec lequel il s'accorde, il a un rôle adverbial, il équivaut à *bellement*, « de belle façon », avec des nuances qui varient d'après la signification propre de la locution à laquelle on l'ajoute : nuance d'exactitude (au *beau* milieu, tout à fait au milieu), d'intensité (mordre à *belles* dents, vigoureusement), etc.

E. HUGUET. — *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, fascicules 9 et 10 (Paris, Champion, 1928, pages 561 à 720). — Voici terminé le premier volume de ce précieus dictionnaire, il se clot sur le mot *brochart*, petite branche.

Digitized by Google

Henri JACOUBET. — *A propos de Je-ne-sais-quoi* » (dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1928, p. 73). — Renseignements curieux sur la valeur de la locution substantive neutre « le je-ne-sais-quoi », souvent employée au XVIIe siècle.

Ezio LEVI. — *Maria di Francia* ELIDUC (Florence, Sansoni, XCIV-127 p.), texte revu, avec traduction en face, précédé d'une copieuse introduction et acompagné d'un commentaire.

Mme B. A. JEANROY. — *Le roman de la rose* (Paris, De Boccard, 1928, XXI-133 p.). — Traduction élégante des principaus épisodes du roman. C'est le 12e volume de la collection des *Poèmes et récits de la vieille France*, publiés sous la direction de A. Jeanroy.

H. LANGLARD. — *La liaison dans le français* (Paris, Champion, 1928, 160 p.). Comme l'auteur l'indique dans son introduction, il a voulu grouper tous les renseignements antérieurement recueillis sur cette question, depuis l'origine latine jusqu'à l'heure présente.

Robert BOSSUAT. — *Drouart la Vache, traducteur d'André Le Chapelain* (Paris, Champion, 1926, XX-266 p. in-8) et « *Li livres d'amours* » *de Drouard de la Vache* (mêmes date et éditeur, VIII-278 p.). — Le segond de ces ouvrages est une bonne édition du Livre d'amour, avec notes et glossaire. Le premier étudie l'origine et l'influence de l'œuvre, et la versification et la langue, avec cette conclusion que le livre a dû être écrit « sur les confins de la Champagne méridionale et de la Lorraine ».

Jean HAUST. — *La Dialectologie wallonne*. Liége, 1927, 31 p. (numérotées 57-87), extrait du *Bulletin de la Commisssion de Toponymie et de Dialectologie* (1re année, 1927). Dans cette brochure M. H. expose la genèse et l'objet du *Dictionnaire wallon* dont les premiers fascicules sont sur le point de paraître. Les patois wallons (surtout ceus du NE) occupent une place spéciale dans l'ensemble des parlers gallo-romans : restés longtens à l'écart des grands courants unificateurs, ils ont gardé beau-

Digitized by Google

coup de mots arcaïques, depuis longtens disparus ailleurs; de plus le contact constant avec des parlers germaniques a considérablement modifié leur vocabulaire. Une liste de mots, en grande partie inédits, étudiés d'après les sources (lexiques locaus et communications de correspondants), montre ce qu'on peut attendre de l'exploration métodique de ces parlers; elle met aussi en lumière de quelle critique rigoureuse a su s'entourer M. J. H. Le *Dictionnaire* sera complété par un atlas linguistique [1] (dont M. H. donne un spécimen simplifié avec le schéma de la carte *sale*), par enregistrements fonografiques et par des enquêtes sur la vie locale. L'ensemble de cette œuvre constituera pour le linguiste un recueil précieus de matériaus élaborés. — G. GOUGENHEIM.

HILDING KJELMAN. — *Étude sur les termes démonstratifs en provençal*, avec neuf cartes (Göteborg, Wettergren et Kerber, 1928, avant-propos et 139 p. grand in-8). — Étude très fouillée sur les formes et les emplois des démonstratifs en ancien provençal et dans les dialectes modernes, avec une introduction et une conclusion qui englobent l'histoire complexe des démonstratifs dans l'ensemble du domaine roman. L'auteur avait esquissé sa téorie sur le préfixe *i-* dans sa contribution aus Mélanges Vising. (Cf. notre Revue, 1925, p. 156.)

RICHARD T. HOLBROOK. — *Guillaume Alecis et Pathelin*. (*Uni-*

1. On peut estimer que M. H. est bien sévère pour l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont (p. 70). Sans doute la Wallonie n'y est représentée que par 23 points; mais l'inestimable avantage de l'*ALF* est de montrer les réactions des patois sur une vaste étendue et par exemple ici de faire voir les rapports du wallon, surtout du wallon occidental, avec les patois picards. (Voir H. Morf, *Zur Sprachlichen Gliederung Frankreichs* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (1911) pour les principaus traits fonétiques et aussi les cartes *cage, cercueil, chez nous, cimetière, noix*, etc.) Quant à ce que M. H. appèle les « erreurs de notation et même de traduction », il faut se souvenir que Gilliéron ne se proposait pas de déterrer l'ancienne forme du patois, mais d'enregistrer la réponse qui se présentait à l'esprit du sujet interrogé.

Digitized by Google

versity of California Press. 1928, XI-128 p.). — Vient à l'appui du livre de M. Louis Cons sur l'auteur de « Pathelin ».

J. HAUST. — *Enquête sur les patois de la Belgique romane* (Liége, Vaillant-Carmanne, 1928, pages 265 à 307 du *Bulletin de la Commission de toponymie et dialectologie.* — Notices, accompagnées de cartes, sur neuf expressions des patois de la Belgique romane, avec leurs nombreuses variantes.

Du même. — *Dictionnaire des rimes* [wallonnes] (Liége, Vaillant-Carmanne, 1927, XVI-352 p.). — Le sous-titre précise l'intérêt tout particulier de l'ouvrage : « ou vocabulaire liégeois-français groupant les mots d'après la prononciation des finales ».

Handbuch der Frankreichkunde, Teil 1 (Frankfurt a. M., Moritz Diesterweg, 1928, X-324 p.). — Nous signalons particulièrement dans ce volume, pp. 78-146, l'étude soignée de M. Eugen Lerch sous le titre de *Französische Sprache und französische Wesensart.*

O. BLOCH. — *L'assibilation d'*R *dans les parlers gallo-roman* (Extr. de la *Revue de linguistique romane*, janvier-juin 1927).

JOSEPH ANGLADE. — *Les troubadours de Toulouse* (Toulouse, Ed. Privat, 1928, 211 pages et dis illustrations hors texte).

Du même. — *Anthologie des troubadours* (Paris, de Boccard, 185 pages).

E. G. R. WATERS. — *A Thirteenth Century Algorism in French Verse* (Bruges, Saint Catherine Press, extrait d'*Isis*, sept. 1928. p. 45 à 84).

ANDRÉ MARY. — *La loge de feuillage* (Paris, Boivin, 216 pages). — Sont ici « adaptés » *L'enfance d'Eracle, Cligès et Fénice, Guillaume d'Angleterre.* Belles illustrations de Maurice Lalau.

Kr. NYROP. — *Grammaire historique de la langue française, tome V* (Paris, Picard, 1925, VIII-464 pages). — Nous nous excusons de signaler tardivement le tome V de l'excellente Grammaire de M. Nyrop, consacré à la sintaxe des noms et pronoms,

Digitized by Google

alors que le tome VI et dernier est en bonne voie d'achèvement. On trouvera dans ce volume, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, les mêmes qualités que dans les précédents. L'explication, empruntée à Littré, de la locution populaire « Plus souvent! » a été contredite par M. Spitzer, voy. aussi notre Revue, 1927, p. 67. Il y a bien des remarques à glaner dans les *Additions et corrections* des pages 431 à 438 ; notez la rectification apportée au § 419, à propos de l'accord de *tel* dans la tournure : « Ses lèvres se gonflaient, *tels* de durs bourgeons. »

A. Dauzat. — *Les argots* (Paris, Delagrave, 1929, 189 p.) — Cet ouvrage fait partie de la *Bibliothèque des chercheurs et des curieux*. M. Dauzat y continue la série de ses livres de « vulgarisation linguistique ». Il résume pour le grand public, — et aussi pour les chercheurs — ce que nous savons de positif sur les argots. Un index de 1500 mots environ termine le livre et en facilite la consultation ; les mots sont répartis en neuf séries d'après leur origine française (langue familière, langues techniques, patois) ou exotique. Oserai-je dire que l'explication donnée p. 134 pour l'appel téléfonique *allo* ne m'a pas convaincu ? Les témoins cités sont certainement de bonne foi, mais je crois qu'ils s'illusionnent quand ils rattachent cet appel à leur *allons !*

Paul Barbier. — *Miscellanea lexicographica, IV* (Pages 12-60 des *Proceedings of the Leeds philosophical Society, literary section*, vol. II, part 1). — Suite des études très documentées de M. Barbier sur un grand nombre de mots du français ou des dialectes français.

Tables générales des soixante premiers volumes de la Revue des langues romanes (Montpellier, 1926). — Ces tables générales, fort bien conçues, et qui seront de la plus grande utilité, forment le tome IV de la 7e série de la Revue (août-décembre 1926). Elles ont été dressées par M. Paul Högberg, bibliotécaire de l'Université d'Upsal.

Ferdinand Brunot. — *Les mots témoins de l'Histoire*, lecture d'un

Digitized by Google

rare intérêt, faite par M. Brunot dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 23 novembre 1928.

Dans le *Temps* du 24 août 1928, remarques intéressantes sur l'histoire du mot *nationalisme*, sous la signature A. Chesnier du Chesne.

Th. JORAN. — *Les manquements à la langue française* (Paris, Beauchesne, 1928, XXIII-290 p. petit in-8°). — Ce petit livre est dédié à Abel Hermant, « le législateur des bienséances grammaticales. » On peut donc s'attendre à des remarques plus ou moins plaisantes, parfois justes, mais relevant du pur « impressionnisme » et manquant de la base scientifique que peut seule donner une connaissance approfondie de l'histoire de la langue. Quelques exemples, pris au hasard, suffiront à le montrer. P. 1. Appeler « locutions adverbiales » les locutions verbales, formées avec un complément sans article, est tout à fait étrange. Une locution adverbiale est un adverbe en plusieurs mots. P. 120, à propos de « presque dans toutes » et « dans presque toutes », il est dit que l'adv. *presque* doit « retomber sur la préposition » ; en réalité, quelle que soit la construction, il porte uniquement sur *toutes*, ce n'est pas « presque dans », mais « presque toutes ». P. 205, « faire la *grasse* matinée » serait une déformation de « faire la *grans* (en faisant sonner l'*s*) matinée » ; c'est oublier que la forme *grans*, au singulier, ne pouvait se rapporter qu'au sujet. P. 95, « *à* supposer que » ne serait pas « d'une bonne langue » ; c'est la langue de Corneille : « *A* vaincre sans péril on triomphe sans gloire ». Etc. — (L. C.)

Eugen LERCH. — *Historisch-französische Syntax* (Lepzig, Reisland, 1925-29, 2 vol., XXVI-327, et XV-449 p. gr. in-8°). — Les deus premiers volumes de cette sintaxe monumentale sont consacrés aus conjonctions et aus propositions subordonnées, conjonctions de coordination dans le premier, de subordination dans les deus, avec une introduction pleine d'intérêt sur les métodes en sintaxe. L'auteur n'appartient pas à l'école « positiviste », qui se contente, ou à peu près, de constater les faits ;

Digitized by Google

il se réclame de l'école « idéalistique » qui vise avec raison à les expliquer, et qui en cherche l'origine dans l'esprit du sujet parlant. Beaucoup de questions délicates sont posées, et un grand nombre de documents produits. Nous ne toucherons ici que deus points, en attendant l'occasion d'en examiner d'autres. Nous partageons l'avis de l'auteur à propos des frases du tipe « Les appartements bourdonnent, *telle* une ruche », où *tel* s'accorde logiquement avec le substantif qui suit, et non pas avec le substantif qui précède, contrairement à l'avis de M. Nyrop, rectifié d'ailleurs dans les *Corrections* du t. V de sa *Grammaire historique*. On a reproché à M. Lerch d'admettre trop facilement que tel ou tel fait sintaxique est dû à une influence savante ; c'est ce qu'il fait notamment pour l'indicatif après *quoique* [1], à propos duquel il adopte l'opinion très contestable de Ménage. Nous pensons qu'il y a là non pas un latinisme, mais une même conception qui a produit en latin et en français des effets semblables, et qu'il n'y a pas solution de continuité entre l'emploi de l'indicatif chez nos classiques et dans l'usage populaire actuel. On constate d'une part la généralisation et l'emploi mécanique du subjonctif après *quoique*, sous l'influence des grammaires scolaires, d'autre part le maintien de l'option entre les deus modes d'après la nuance de l'idée. Cf. notre Revue, 1928, p. 67.

Behrens-Festschrift (Supplément à la *Zeitschrift für fr. Spr. und Litt.*, 1929, VI-327 p.). — Ce volume, qui s'ouvre par un beau portrait du professeur qu'on a voulu fêter, contient vint et un articles, divisés en deus parties : *Sprachgeschichte* et *Literaturgeschichte* (à partir de la p. 203). Plusieurs de ces études sont beaucoup plus développées que celles qu'on est habitué à rencontrer dans les recueils analogues. Nous signalons, comme rentrant particulièrement dans le cadre de notre Revue : *Die Heiligen in den sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache* par W. Gottschalk, et *Chevalier d'industrie* par E.

1. Volume I, p. 207 ; vol. II, pp. 342 et 437.

Digitized by Google

Kredel, qui a dressé aussi la liste cronologique des publications de M. Behrens.

A. DAUZAT. — *Essais de géografie linguistique, 2e série, problèmes fonétiques* (Paris, Champion, 1928, 104 p. et 5 cartes). — Nos lecteurs connaissent le mérite et l'intérêt de cette 2e série, qui a paru, comme la première, dans cette Revue.

CRONIQUE

L'ADJECTIF *carabiné*.

Le *Dictionnaire Général* a le verbe *carabiner*, au sens de « rayer à l'intérieur comme un canon de carabine », d'autre part l'adjectif *carabiné*, avec l'exemple « une bise carabinée », et l'explication dubitative, mais singulièrement invraisemblable : « peut-être dérivé de *carabine*, par allusion au *carabinier*, soldat d'élite. » Littré rattache au contraire, mais sans dire comment, l'adjectif *carabiné*, défini par « très violent », au participe passé signifiant « rayé à l'intérieur ». La transition des sens est fort bien expliquée par M. le lieut.-colonel Mayer dans un article que me signale mon collègue de Toulouse M. Delaruelle, article paru dans « la Griffe » en 1925 :

> J'ai été poursuivi, toute ma vie, par le participe *carabiné*. Je l'ai entendu à tout propos : « Il a eu une fièvre carabinée ; il tombe une pluie carabinée. » Il est peu d'épithètes qui me soient aussi odieuses. J'en connais l'origine, ayant enseigné la balistique et m'étant occupé de l'armement de l'infanterie : je sais que les rayures qui devaient améliorer le tir ont été appliquées aux carabines avant de l'être aux fusils... On a dit : « carabiner une arme » pour indiquer qu'elle était rayée. Comme, d'autre part, elle y gagnait de la portée, de la précision, de la puissance, de l'efficacité, *carabiné* a pris le sens de « tout ce qui se fait de mieux dans ce genre-là ». Une pluie carabinée, c'est donc, — pour ceux qui se servent de ce qualificatif, — une pluie on ne peut plus violente.

Digitized by Google

LE GENRE DE « MIMOSA »

Les journaus ont annoncé que, dans une de ses séances de l'an dernier, l'Académie avait décidé de donner le genre féminin au mot *mimosa*. C'est « de maintenir » qu'il fallait dire (en supposant par ailleurs l'information exacte); car Littré signalait déjà la contradiction du genre féminin attribué par l'Académie, malgré l'usage, à *mimosa* et à *ixia*, *opuntia*, alors que tous les autres mots analogues sont présentés comme masculins. Nous avons demandé confirmation de la nouvelle à M. Joseph Bédier, qui est près de ses collègues l'arbitre tout désigné des questions de langue. Il nous répont : « Les journaux ont dit *blanc* pour *noir*. L'Académie, rectifiant l'article *mimosa*, a constaté que c'est un mot masculin. »

Il est certain que tous ces mots d'emprunt sont du féminin dans la langue où on les a pris ou sur laquelle on les a modelés. Si nous les employons au masculin, ce n'est pas que *-a* ou *-ia* soit pour le français une désinence masculine, comme on l'a dit à tort, car *villa*, *tombola*, *polka*, et d'autres, sont du féminin. Mais nous avons là des noms d'*arbres* (bien que plusieurs de ces végétaus soient plutôt des plantes). Or, du moment que le mot *arbre* et tous les noms d'arbres sont devenus normalement masculins en français, il était naturel qu'en pensant au français *arbre*, on mît l'article masculin, même devant les noms d'arbre, dont la forme *latine* est féminine, comme on dit *le* « Lusitania » en pensant à *bateau*.

Mais tout est pour le mieus, puisque en réalité l'Académie n'a pas persisté dans son erreur.

La locution populaire « des fois ». — On entent les gens du peuple dire : « Prenez votre parapluie; il pourrait pleuvoir, *des fois* ». Cf. *Mon curé chez les riches*, I, sc. 1 : « Si vous gagniez, *des fois*, un gros lot d'un million, vous feriez une patronne plus présentable que la mienne ».

Des fois, qui signifie proprement « quelques fois, parfois », est ici une sorte de parentèse, ayant le sens de « cela peut bien

Digitized by Google

arriver ». Quel est le lien entre des significations si peu voisines en apparence, comment a-t-on passé ainsi de l'idée de répétition de l'action à celle de sa simple possibilité ? Sans doute par l'intermédiaire de frases où le contexte ajoutait à l'idée fondamentale de répétition une idée connexe de possibilité ; la première s'est effacée, et il n'est resté que l'idée connexe. Le fénomène est fréquent en sémantique, cf. l'idée négative introduite dans *pas*, *jamais*, etc.

Or, *des fois*, *parfois*, joint au présent, dit « d'habitude », qui englobe le futur, implique une possibilité répétée d'action. « On se trompe *des fois*, *parfois* » = *il arrive des fois*, *parfois*, qu'on se trompe. *Des fois*, *parfois*, signifiant ainsi « cela arrive parfois » s'acheminent vers le sens de « cela peut arriver » (sans idée de répétition) ; l'étape a été franchie par la langue populaire avec *des fois* qui, en soi, n'est pas plus vulgaire que *quelquefois* (cf. *des fleurs* et *quelques fleurs*, etc.), mais qui l'est devenu par suite de cet emploi particulier, qui n'a pas pénétré dans l'usage général.

La métafore du souvenir. — Dans un article précédent (1927, p. 137), nous avons essayé de préciser la métafore incluse dans le verbe *souvenir*, qui a perdu toute couleur depuis longtens et n'est plus qu'une expression abstraite. Le fénomène est bien connu ; l'image initiale de nos vieus mots s'est effacée la plupart du tens. Mais il nous arrive de la reconstituer avec d'autres éléments. C'est ainsi que dans ses *Souvenirs sur M. Taine*, P. Bourget écrit: « Une après-midi me REMONTE à la mémoire du fond des années », équivalent exact de « il m'en *sou-vient* » au sens étimologique.

Le mot « poilu » dans Balzac. — « Il a contribué à construire le pont (de la Bérésina) sur lequel a passé l'armée... Le général Éblé, sous les ordres duquel étaient les pontonniers, n'en a pu trouver que quarante-deux « assez poilus » pour entreprendre cet ouvrage ». (Balzac, *Le médecin de campagne*, cité par J.-J. Brousson dans les *Nouvelles littéraires* du 14 avril 1928, article intitulé *Balzac, père du « Poilu »*).

Digitized by Google

A propos du néologisme lyonnais trigentuor.

Pour désigner des morceaus de musique composés pour *deus*, *quatre* ou *cinq* exécutants, on s'est tout simplement servi des noms de nombre latins *duo*, *quatuor* et *quinque* (ce dernier employé par Voltaire). Le Dictionnaire de l'Académie de 1835 enregistre encore un *quinque*, et, à côté, un *quintetto*, francisé depuis en *quintette*, qui est à l'origine un petit *quinqué*, comme le *quartetto* est un petit *quatuor*, et le *duetto* ou *duettino*, un petit *duo*.

D'autre part, on a emprunté à *quatuor*, par un procédé de dérivation assez barbare, les deus dernières sillabes, *-tuor*, pour en former un suffixe qu'on a ajouté aus noms de nombre latins *septem* et *sex*, d'où *sextuor* et *septuor*. Or, une société de trente instrumentistes s'est constituée récemment à Lyon et a pris le nom de *trigentuor*. Il est facile de voir que le mot est mal fait ; car « trente » est en latin *triginta* et non pas *trigenta*. Il est à peine besoin de remarquer qu'il n'y pas de morceaus composés pour trente instruments, et que si *quatuor* signifie à la fois « *morceau* pour quatre exécutants » et « *groupe* de quatre exécutants » *trigintuor* n'a que le segond sens.

Cette devient Sète.

Un arrêté du ministre de l'intérieur rendu sur la demande de la municipalité intéressée, a récemment changé l'ortografe officielle de la ville de *Cette*, dont le nom désormais s'écrira *Sète*, conformément à l'étimologie. Les auteurs latins (p. ex. Festus Avienus) appelaient cette localité et la montagne voisine *Setius* (Σητιον chez les auteurs grecs). A partir de 822 (cf. les formes relevées dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault* d'Eugène Thomas), la ville est régulièrement appelée *Sita*, ce qui fait présumer un prototipe **Sĕtta* ou **Sitta* en latin vulgaire. Le *c* de *Cette* est moderne et constituait une de ces nombreuses absurdités grafiques dont tant de nos noms de lieus sont affligés.

Il n'y a pas très longtens qu'*Alais* (lat. *Alestum*, roman *Alest*) a demandé et obtenu de s'appeler *Alès*.

Espérons que l'exemple sera contagieus et que d'autres muni-

Digitized by Google

cipalités intelligentes, éclairées par les érudits locaus, auront à cœur de faire rectifier leurs noms[1].

A. D.

1. Cf. notre Revue, 1927, p. 171. Le domaine de la toponimie est heureusement soustrait, pour l'ortografe, au contrôle arbitraire de l'Académie. Quelques journalistes s'inquiètent (dans *Comœdia*, dans le *Courrier du Midi* du 19 février), se demandent si ce n'est pas une galéjade, à laquelle a mordu le Conseil d'État, proposent que dans ce Conseil une place soit faite à un linguiste, sans se douter que ce sont précisément les linguistes compétents qui, par l'intermédiaire de nos archivistes, agissent en ces matières sur les municipalités intelligentes.

Querelles de langage (dans les *Nouvelles littéraires*). — 25 août, retour à *plus tôt que plus tard*, cf. ci-dessus, p. 158; 1er sept., *surtout que*, *pour si*, *pour quand* (cf. 21 juillet et ci-dessous 27 oct. *informer que*; 8 sept., de quelques néologismes, et le préfixe *auto-*; 15 sept., néologismes industriels et autres, abus de l'adjectif; 22 sept., qualification par substantifs abstraits (spectacle *d'art*, etc.); 29 sept., anglicismes ridicules, et transcription de noms chinois; 27 oct., *authentifier* et *authentiquer*, *entre tant*, retour à *surtout que* et *pour si*, *pour quand* (cf. 1er sept); 3 nov., *se faire moquer de soi*; 10 nov., sinonimie de *n'avoir garde de* et de *se garder de*; 17 nov., abus du mot *hall*; « il est rare qu'il *fusse* » et « pour que nous *fîmes* connaissance » chez Léon Daudet; 24 nov., « suicide » désignant le meurtrier, et *se suicider*; 1er déc., abus du mot *box*; « slaviste » et « slavisant »; 8 déc. (et 22 déc.), « j'aurais voulu être là » pour « je voudrais avoir été là (cf. ci-dessus, p. 215); 15 déc., quelques particularités du français canadien; 29 déc., *de* devant un infinitif sujet ou objet, *ne pas laisser que de*, *avant que de*.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XL

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1928.

Pages

L. CLÉDAT. — En marge des grammaires. IX. L'impératif du verbe *aller*. XI. De quelques locutions qui contiennent le mot *pied*. XII. Les sens de *falloir*. XIII. Aspects différents de l'idée verbale dans le conditionnel d'atténuation et dans le conditionnel à condition ; cas particulier de « voudrais »..... 1

— En marge des grammaires. XIV. L'inversion du sujet ; le pronom sujet postposé et l'enclitique « je »..... 81

H. YVON, L. CLÉDAT, J. VENDRYES. — Encore le futur antérieur. 17

A. DAUZAT. — Essais de géografie linguistique, 2e série, suite et fin..... 31

L. FOULET. — La difficulté du relatif en français moderne. 100, 161

MÉLANGES. — Les droits du poète sur la langue (Paul Valéry et Antoine Meillet)..... 58

Servitudes grammaticales. — Aspects et tens du verbe (L. Clédat). 64

L'âge des mots en français (E. Bourciez)..... 135

De l'alternance du présent historique et du futur. — Un des... qui font ou qui fait (L. Clédat)..... 140

Contribution au lexique du XVIIe siècle (J. Jusserand et L. C.)... 182

Quelques procédés du stile de Montaigne (J. Coppin)..... 190

La grammaire de l'Académie française, anticipations. Et le Dictionnaire ? — Locutions verbales où le passé de l'action subordonnée est exprimé par le tens du verbe principal (L. Clédat). 202

CONTES RENDUS. — Gunvor Sahlin, *César Chesneau du Marsais et son rôle dans l'évolution de la Grammaire générale* (H. Yvon)..... 217

Nunzio Maccarone, *Le denominazioni del tacchino e delle tacchine nelle lingue romanze* (A. Dauzat). — Paul Benoît, *Die Bezeichnungen für Feuerbock und Feuerkette im französischen, italienischen und raetoromanischen* (A. D.). — G. Serra, *Per la storia del cognome italiano* (A. D.). — W. Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* (Albert Dauzat). 220

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS..... 70, 145, 228

CRONIQUE. — *Spécialisation de la Revue. — Propos du Temps. — Les deux Saint-Huon*..... 73

Mouches du coche. — Propos du Temps. — L'accord des participes. — Un subjonctif de Courteline. — Plus tôt que plus tard..... 148

L'adjectif « carabiné ». — Le genre de « mimosa ». — La locution populaire « des fois ». — La métafore du souvenir. — Le mot « poilu » dans Balzac. — Le néologisme lyonnais trigentuor. — Cette devient Sète..... 235

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

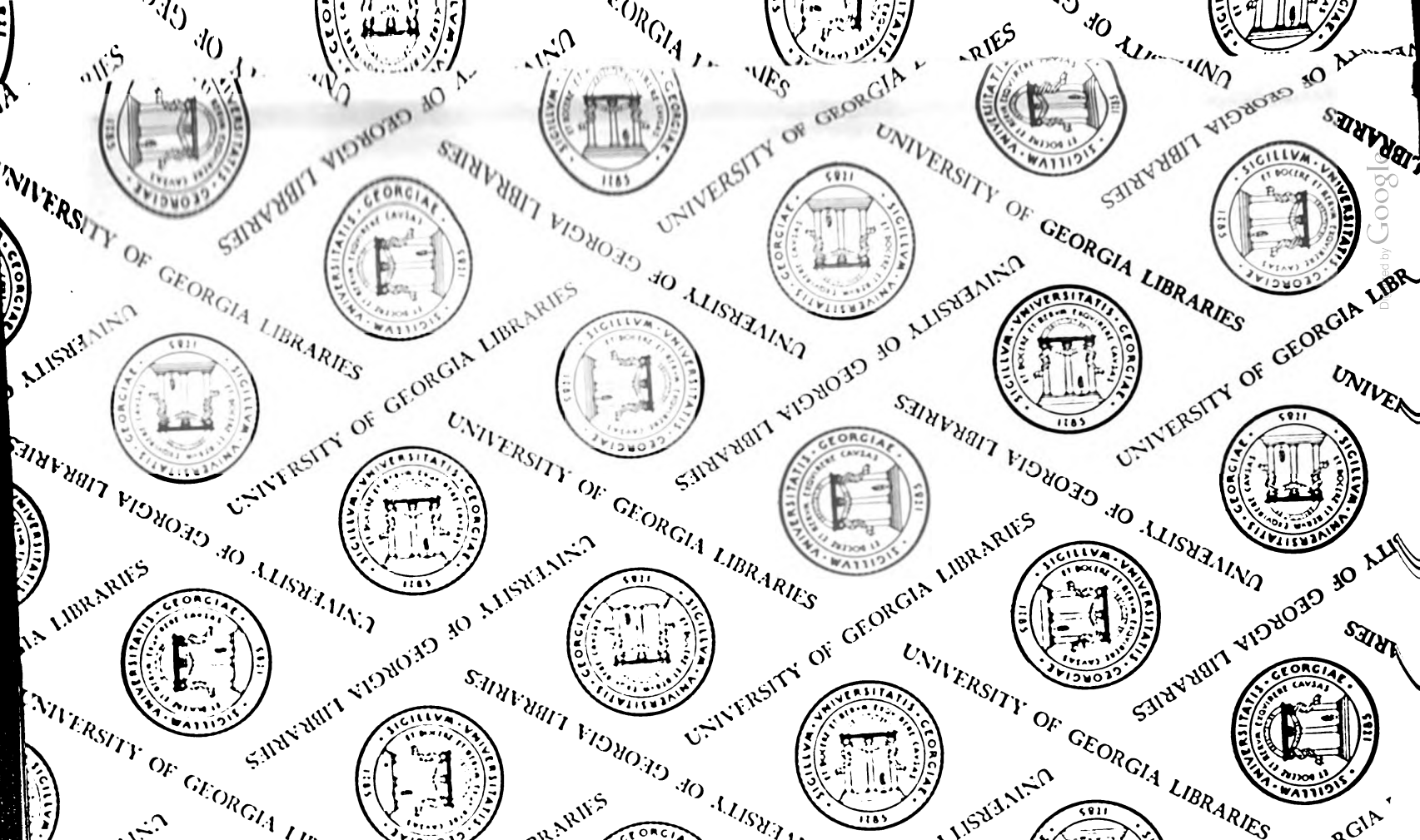
UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES

UNIVERSITY OF GEORGIA LIBRARIES
3 2108 05340 9580

Digitized by Google

Digitized by Google